

**BULLETIN COMMUNAL****GEMEENTEBLAD**

N° 3

155<sup>eme</sup> ANNEE-JAARCONSEIL COMMUNAL - GEMEENTERAADSéance du - Vergadering van  
31 mars -- maart 2021

PRESIDENTE - VOORZITSTER

**CÉCILE JODOGNE**Bourgmestre ff - wnd BurgemeesterSOMMAIRE - KORTE INHOUDSÉANCE PUBLIQUE -- OPENBARE VERGADERINGSECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESECRETARISBureau des assemblées -- Kantoor der vergaderingen

Délégation du contreseing du Secrétaire communal - Pour Information -- Volmachten ter medeondertekening van de Gemeentesecretaris - Ter informatie .....	284
Désignation des fonctionnaires pouvant signer seuls les courriers ne produisant pas d'effets juridiques (art. 109, al. 2 de la Nouvelle Loi Communale) - Modification - Approbation -- Aanduiding van ambtenaren die als enige documenten, zonder rechtsgevolgen, mogen ondertekenen (art 109, al 2 van de Nieuwe Gemeentewet) - Wijziging - Goedkeuring .....	289
Dépenses urgentes à pourvoir dans le cadre de la pandémie de COVID-19 – Gestion et coordination d'un centre de testing et d'un centre de vaccination - Application de l'article 249 de la Nouvelle Loi Communale - Admettre les dépenses. -- Dringende uitgaven te voorzien in het kader van de COVID-19-pandemie – Beheer en coördinatie van een testing- en vaccinatiecentrum. – Toepassing van artikel 249 van de Nieuwe Gemeentewet – Instemmen met de uitgaven .....	295

FINANCES / RECEVEUR COMMUNAL -- FINANCIËN / GEMEENTEONTVANGERContrôle -- Controle

ASBL "La Gerbe Service de Santé mentale" en abrégé "la Gerbe SSm" - Comptes 2019 - Prise d'acte -- VZW "La Gerbe Service de Santé mentale" in afkorting "La Gerbe SSm" - Rekeningen 2019 - Akte nemen .....	297
ASBL Gemeenschapscentrum De Kriekelaar - Comptes 2019 - Prise d'acte -- VZW Gemeenschapscentrum De Kriekelaar - Rekeningen 2019 - Akte nemen .....	297
ASBL "Association des Mosquées de Schaerbeek" - Convention annuelle 2020 - Approbation -- VZW "Association des Mosquées de Schaerbeek" - Jaarlijkse overeenkomst 2020 - Goedkeuring .....	298
Fabrique d'Eglise Sainte Alice - Modification Budgétaire 2021 - Aviser favorablement -- Kerkfabriek Sint Aleydis – Begrotingswijziging 2021 - Gunstig adviseren .....	299

**DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE -- STRATEGISCHE EN DUURZAME ONTWIKKELING (SDO)**

Protocole d'accord entre la Commission communautaire commune et la commune de Schaerbeek relatif au suivi du respect des obligations en termes de testing et de quarantaine - Approbation -- Protocolakkoord tussen de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie en de gemeente van Schaarbeek over het toezicht op de naleving van de test- en quarantaineverplichtingen - Goedkeuring .....	301
Règlement relatif au remboursement des frais de transport (taxi) vers les centres de vaccination Covid-19 - Approbation -- Reglement betreffende de terugbetaling van taxikosten van vervoer naar Covid-19 vaccinatiecentra - Goedkeuring .....	303

**Mobilité -- Mobiliteit**

Contrat de Mobilité - Renouvellement 2021- SCH025 - Approbation -- Mobiliteitscontract - Hernieuwing 2021- SCH025 - Goedkeuring .....	306
Subside "PAVE 2020" - Avenant à la convention avec la Région de Bruxelles-Capitale - Approbation -- Subsidie "PAVE 2020" - Bijakte bij de overeenkomst met het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Goedkeuring .....	308

**Subventions et partenariats -- Subsidies & partnership**

Politique de la Ville (PdV) - Programmation 2021-2025 - Convention - Approbation - -- Stadsbeleid (Sb) - Programma 2021-2025 - Overeenkomst - Goedkeuring .....	309
---	-----

**AFFAIRES GÉNÉRALES -- ALGEMENE ZAKEN**

**Affaires juridiques -- Juridische zaken**

Convention entérinant le droit d'utilisation, par la Commune, du réseau de fibres optiques de la Zone de police - Approbation -- Overeenkomst bekrachtigende het gebruiksrecht van de Gemeente over het glasvezels netwerk van de Politiezone - Goedkeuring .....	310
---	-----

**Gestion immobilière -- Vastgoedbeheer**

Biens sis Rue du Tilleul 50 et Rue Fernand Séverin 85 - Contestation de l'enrôlement au précompte immobilier - Recours en justice - Approbation -- Goed gelegen Lindestraat 50 en Fernand Séverinstraat 85 - Bezwaarschrift tegen inkohiering aan de onroerende voorheffing - Gerechtelijk beroep - Goedkeuring .....	311
Bâtiment CSA - Chaussée de Haecht, 226 - Convention d'occupation à titre gracieux avec l'asbl RenovaS pour des formations "Logement" au 4ème étage - Approbation -- Pand SAC - Haachtsesteenweg, 226 - Bezettingsovereenkomst ten kostelozen titel met de vzw RenovaS voor vormingen "Huisvesting" op 4de verdieping - Goedkeuring .....	312
Contrat de quartier durable Petite Colline - Acquisition pour cause d'utilité publique du bien sis rue Brichaut 13 (appartement) - Occupation à titre gracieux du vendeur jusqu'au 30.11.2021 - Approbation -- Duurzaam wijkcontract Heuveltje - Aankoop ten algemene nutte van het gebouw gelegen aan de Brichautstraat 13 (appartement) - Gratis bewoning door de verkoper tot 30.11.2021 - Goedkeuring .....	313
Contrat de quartier durable Petite Colline - acquisition pour cause d'utilité publique du bien sis rue Brichaut 13 (garage) - Occupation à titre gracieux du vendeur jusqu'au 31.12.2021 - Approbation -- Duurzaam wijkcontract Heuveltje - Verwerving voor openbaar nut van het gebouw gelegen aan de Brichautstraat 13-15 (garage) - Gratis bewoning door de verkoper tot 31.12.2021 - Goedkeuring .....	314

Contrat de quartier durable Pogge - Immeuble sis rue de Jerusalem 41-43 - Situation de squat - Autorisation d'agir en justice en vue de l'expulsion - Approbation -- Duurzaam wijkcontract Pogge - Gebouw gelegen op Jeruzalemstraat 41-43 - squat situatie - Machtiging om in rechte op te treden voor een uitzetting - Goedkeuring .....	315
Contrat de quartier durable Stephenson - Terrain sis rue Navez 72-74 - Création d'un compost collectif dans le cadre du budget participatif du contrat de quartier Stephenson - Occupation à titre gratuit du 01.04.2021 au 30.09.2023 - Approbation -- Duurzaam wijkcontract Stephenson - Pand gelegen Navezstraat 72-74 - Creëren van collectieve compost in het kader van het participatief budget van het Stephenson-districtscontract - Gratis bezetting van 01.04.2021 tot 30.09.2023 - Goedkeuring .....	316

#### RESSOURCES HUMAINES -- HUMAN RESOURCES

##### Appui -- Steun

Création d'un cadre temporaire spécifique Subside "Plan de pilotage des écoles" - Approbation -- Oprichting van een tijdelijk specifiek gesubsidieerde personeelsformatie "Besturingsplannen voor scholen" - Goedkeuring .....	317
--	-----

##### Carrière -- Loopbaan

Adhésion à l'assurance hospitalisation collective du Service fédéral des Pensions - Service social collectif - Approbation -- Toetreding tot de collectieve hospitalisatieverzekering van de Federale Pensioendienst - Gemeenschappelijke Sociale Dienst - Goedkeuring .....	319
---	-----

#### INFRASTRUCTURES -- INFRASTRUCTUUR

##### Equipement -- Uitrusting

Acquisition de diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services - Marchés publics de faible montant conclus par facture acceptée - Semaine 09/21- pour information -- Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten - Overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur - Week 09/21 - ter informatie .....	320
Acquisition de diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services - Marchés publics de faible montant conclus par facture acceptée - Semaine 11/21- Pour information -- Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten - Overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur - Week 11/21 - Ter informatie .....	322
Adhésion à la centrale d'achat Mobiclick de Sibelga - Approbation -- Aansluiting bij de aankoopcentrale Mobiclick van Sibelga - Goedkeuring .....	324
Dépenses liées à l'acquisition de diverses fournitures et/ou services relatifs à la gestion de la crise sanitaire COVID-19 auxquelles le CBE du 09 mars 2021 à pourvues conformément l' article 249 §1 al 2 NLC - Admettre ces dépenses -- Uitgaven gelinkt aan de verwerving van diverse leveringen en / of diensten in het kader van de sanitaire crisis COVID-19 waarin werd voorzien door het CBS van 09 maart 2021 conform artikel 249 §1 al 2 NGW - Instemmen met deze uitgaven .....	324

Direction Infrastructure - Service Equipement - Arrêter le mode de financement des dépenses liées à l'acquisition des fournitures et services divers commandés auprès des adjudicataires des marchés stock à bons de commande et contrats cadres conclus et devant être imputée sur le service extraordinaire 2021. -- Directie Infrastructuur - Dienst Uitrusting - Vastleggen van de financieringswijze van de uitgaven gelinkt aan de aankoop van diverse leveringen en diensten besteld bij de aannemers van de geldig afgesloten bestelbonopdrachten en raamovereenkomsten en te boeken op de buitengewone begroting 2021. ....	326
Capture et garde des animaux abandonnés ou dangereux errants sur la voie publique - Mandater la zone de police pour lancer et attribuer un marché de service en 2021 - Approbation -- Vangen en bewaken van verlaten of gevaarlijke zwerfdieren op de openbare weg - Mandaat aan de politiezone om een gezamenlijke overheidsopdracht voor diensten in 2021 uit te schrijven en te gunnen - Goedkeuring.....	326
Marché public de fournitures pour l'achat de bois et panneaux - Choix de la procédure de passation et fixation des conditions du marché - Pour information - -- Overheidsopdracht voor leveringen voor de aankoop van hout en panelen - Keuze van de plaatsingsprocedure en vastlegging van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie.....	328
<b><u>Bâtiment -- Gebouwen</u></b>	
Divers bâtiments communaux - Travaux légers de rénovation - Partenariat d'insertion socio-professionnelle - Convention entre la commune de Schaerbeek et l'ASBL communale "Schaerbeek Action Emploi" (SAE) - Engagement du budget 2021 - Pour information -- Verschillende gemeentegebouwen - Lichte renovatiewerken - Partnership voor socio-professionele integratie - Overeenkomst tussen de gemeente Schaerbeek en de gemeentelijke VZW "Schaerbeek Action Emploi" (SAE) - Vastlegging van het budget voor 2021 - Ter informatie .....	329
Divers bâtiments - Placement de ventilations et systèmes de traitement de l'air (contrat-cadre à un seul opérateur économique) - Relance de la consultation auprès des opérateurs économiques selon conditions modifiées - Pour information -- Verschillende gemeentegebouwen - Plaatsing van verluchtungs- en luchtbehandelingssystemen (raamovereenkomst met één enkele ondernemer) - Herlancering van de raadpleging bij een aantal ondernemers, onder gewijzigde voorwaarden - Ter informatie .....	330
CTR - Pergola et kiosque du parc Josaphat - Sécurisation des sites communaux par des caméras de surveillance - Avenant au marché (majoration de la dépense) - Approbation -- TCR - Pergola en kiosk van het Josafatpark - Beveiliging van de gemeentelijke sites met bewakingscamera's - Aanhangsel bij de opdracht (verhoging van de uitgave) - Goedkeuring.....	332
Construction d'un nouveau bâtiment pour l'extension de l'école Chazal - Mission d'études - Supplément d'honoraires - Pour information -- Optrekken van een nieuw gebouw voor de uitbreiding van school Chazal - Studieopdracht - Bijkomende erelonen - Ter informatie.....	333
Espace Vogler - Rénovation de la façade et du rez-de-chaussée - Augmentation de la dépense - Pour information -- Ruimte Vogler - Renovatie van de gevel en van het gelijkvloers - Verhoging van de uitgave - Ter informatie.....	335
Lycée Emile Max, section Dailly - Etude relative à la rénovation de la chaufferie dans le cadre de la centrale des marchés de l'Intercommunale INTERFIN - Pour information -- Lyceum Emile Max, afdeling Dailly - Studies betreffende de renovatie van de stookkamer in het kader van de opdrachtcentrale van de Intercommunale INTERFIN - Ter informatie.....	337

Séniorie Radium - Interventions de dépannage sur ascenseur 1398164 - Procédure de passation et conditions du marché - Pour information ==- Seniorie Radium - Interventies voor de herstelling van lift 1398164 - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie.....	338
Bibliothèque communale Sésame - Travaux de modification de l'éclairage dans l'amphithéâtre - Procédure de passation, conditions du marché de travaux - Pour information ==- Gemeentelijke bibliotheek 'Sésame' - Wijziging van de verlichting in het auditorium - Plaatsingsprocedure, voorwaarden van de opdracht van werken - Ter informatie .....	340
Bâtiments communaux - Calorifugeage des tuyauteries de chauffage - Procédure de passation et conditions de marché - Pour information ==- Gemeentegebouwen - Isolatie van de verwarmingsleidingen - Gunningswijze en opdrachtvoorwaarden - Ter informatie .....	341
Crèche "Les Petits Débrouillards", rue Vogler 38 - Intervention de dépannage sur ascenseur 1190274 - Procédure de passation et conditions du marché - Pour information ==- Crèche "Les Petits Débrouillards", Voglerstraat 38 - Interventie voor de herstelling van lift 1190274 - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie.....	342
Croisement avenues Voltaire et Louis Bertrand - Conception et placement d'un mât lumineux contemporains - Marché de services - Procédure de passation et conditions de marché - Approbation ==- Kruispunt Voltaire- en Louis Bertrandlaan - Ontwerp en plaatsing van een hedendaagse lichtmast - Opdracht voor diensten - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht -Goedkeuring .....	343
Parc Josaphat - Adaptation de la signalétique du parc Josaphat suite à la modification du RGPC et du règlement spécifique de police "Espaces verts" - Procédure de passation du marché - Approbation ==- Josafatpark - Aanpassing van de signalisatie in het Josafatpark, ten gevolge van de wijziging van het APR en van het specifieke politiereglement "Groene ruimten" - Goedkeuring .....	347
<b><u>Contrats de quartier ==- Wijkcontracten</u></b>	
Contrat de Quartier Durable Pogge, Opération 3-1 - Mission d'études espaces publics - Marché d'étude – Avenant à la convention, supplément d'honoraires - Approbation ==- Duurzaam wijkcontract Pogge, Operatie 3-1 - Studieopdracht openbare ruimten - Studieopdracht – Aanhangsel bij de overeenkomst – Ereloonsupplement - Goedkeuring.....	348
<b><u>SPEV – gestion du charroi ==- ONGR - Beheer van het wagenpark</u></b>	
Convention d'échange de matériel technique avec Vivaqua - Approbation ==- Overeenkomst met VIVAQUA betreffende de omwisseling van technisch materieel - Goedkeuring.....	350
<b><u>Voirie ==- Wegen</u></b>	
Réaménagement des rues Rubens et Vondel - Augmentation des crédits consacrés au projet - Approbation ==- Heraanleg van de Rubens- en de Vondelstraat - Verhoging van de kredieten bestemd voor dit project - Goedkeuring .....	351
<b><u>VIE CITOYENNE ==- BURGERLEVEN (LEVEN IN DE GEMEENTE)</u></b>	
<b><u>Tourisme et folklore ==- Toerisme &amp; folklore</u></b>	
Subside à l'asbl Explore Brussels - Exercice 2021 - Approbation ==- Subsidies aan de vzw Explore Brussels - Dienstjaar 2021 - goedkeuring .....	354

**ENSEIGNEMENT COMMUNAL FRANCOPHONE -- FRANSTALIG GEMEENTELIJK ONDERWIJS**

Motion relative à la revalorisation des barèmes des directions de écoles communales -- Motie voor een verhoging van de lonen van de directie van de gemeentelijke scholen .....	355
Règlement relatif à l'octroi de titres-repas et aux remboursements de frais aux directions d'école du réseau officiel communal - Approbation -- Reglement aangaande de toekenning van maaltijdencheques en de teruggave van kosten aan de directies van de scholen in het officieel gemeentelijk scholennetwerk - Goedkeuring .....	360

**Stratégie et contrôle interne (Perecs) -- Strategie en interne controle**

ASBL "Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel" en abrégé FAPEO - Convention 2021 - Approbation -- VZW "Fédération des Association de Parents de l'Enseignement Officiel" afgekort FAPEO - Overeenkomst 2021 - Goedkeuring .....	363
---	-----

**POINTS EN URGENCE -- PUNTEN IN SPOED****VIE CITOYENNE -- BURGERLEVEN (LEVEN IN DE GEMEENTE)**

Egalité des Chances - 5 cycles de formation en " Premiers Secours Psychologiques" liés à la violence de genre - Approbation -- Gelijke Kansen - 5 opleidingscycli in "Psychologische Eerste Hulp" in verband met gendergeweld - Goedkeuring .....	364
---	-----

**ENSEIGNEMENT COMMUNAL FRANCOPHONE -- FRANSTALIG GEMEENTELIJK ONDERWIJS**

Enseignement communal secondaire - Convention de mise à disposition de personnel entre la Commune de Schaerbeek et l'ASBL « Association pour la Promotion de la Formation en cours de carrière dans l'enseignement non confessionnel (FCC) » - Approbation -- Gemeentelijk Secundair Onderwijs - Personeelsovereenkomst tussen de gemeente Schaarbeek en de vzw "Association pour la Promotion de la Formation en cours de carrière dans l'enseignement non confessionnel (FCC) - Goedkeuring.....	365
--	-----

**ORDRE DU JOUR (REPRISE) -- AGENDA (VERVOLG)****POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE DE CONSEILLERS COMMUNAUX -- PUNT(EN) OPGETEKEND OP****VERZOEK VAN GEMEENTERAADSLEDEN**

La gestion politique actuelle du CPAS ayant mené à des arrêts de travail et à un malaise social persistant (Demande de Monsieur Cédric MAHIEU) -- Het huidige politieke beheer van het ocmw dat geleid heeft tot een sociaal ongenoegen (Verzoek van de heer Cédric MAHIEU) .....	368
L'engagement de la commune de Schaerbeek dans la lutte contre toute forme de violence ou de discrimination fondée sur l'identité de genre, l'orientation ou les caractéristiques sexuelles et dans la protection effective des personnes LGBTQI+ (Motion de Madame Angelina CHAN) -- Het engagement van de gemeente Schaarbeek in de strijd tegen alle vormen van geweld of discriminatie op basis van genderidentiteit, seksuele geaardheid of seksuele kenmerken en in de effectieve bescherming van LGBTQI+ personen (Motie van Mevrouw Angelina CHAN) .....	378
Le financement des bâtiments scolaires dans le cadre de la relance économique européenne (Motion de Monsieur Cédric MAHIEU) -- De financiering van de schoolgebouwen in kader van de Europese economische herlansering (Motie van de heer Cédric MAHIEU).....	384

La rénovation des bâtiments scolaires et aux moyens financiers octroyés dans le cadre du "Plan de relance Européen" et du "Chantier bâtiments scolaires" (Motion de Monsieur Abobakre BOUHJAR) -- De renovatie van schoolgebouwen en de financiële middelen die daarvoor toegekend worden in kader van het "Europees herlanceringsplan" en "Werven schoolgebouwen" (Motie van de heer Abobakre BOUHJAR).....	391
La campagne de vaccination (Demande de Madame Döne SÖNMEZ) -- De vaccinatiecampagne (Verzoek van Mevrouw Döne SÖNMEZ) .....	393
Invitation aux Schaerbeekoïses à contribuer à la politique locale de mobilité GoodMoove (Demande de Madame Naïma BELKHATIR) -- Uitnodiging van de schaarbeekenaren om bij te dragen bij het lokaal mobiliteitsbeleid Goodmove (Verzoek van Mevrouw Naïma BELKHATIR) .....	394
La démolition de la Tour CCN et le Quartier Ouest de la Gare du Nord (Demande de Madame Claire GERAETS) -- De afbraak van de CCN Toren en de westelijke wijk van het Noordstation (Verzoek van Mevrouw Claire GERAETS) .....	396
Plan anti-pandémie dans les écoles communales schaerbeekoise (Demande de Madame Claire GERAETS) -- Anti-pandemie plan in de Schaarbeekse scholen (Verzoek van Mevrouw Claire GERAETS) .....	397
La situation de l'asbl LTA – Solutions – Etat du dossier (Demande de Monsieur Matthieu DEGREG) -- De situatie van de vzw LTA - Oplossingen - Stand van het dossier (Verzoek van de heer Matthieu DEGREG).....	399
La situation au CPAS de Schaerbeek (Demande de Monsieur Matthieu DEGREG -- De toestand in het ocmw van Schaerbeek (Verzoek van de heer Matthieu DEGREG) .....	401
La situation sociale au sein du CPAS de Schaerbeek (Demande de Madame Leïla LAHSSAINI) -- De sociale toestand in het ocmw van Schaerbeek (Verzoek van Mevrouw Leïla LAHSSAINI) .....	401
Un préavis de grève au cpas, la paix sociale est gravement menacée (Demande de Monsieur Georges VERZIN) -- Een stakingsaankondiging bij het ocmw, de sociale vrede ernstig bedreigd (Verzoek van de heer Georges VERZIN).....	401

#### **QUESTIONS ORALES -- MONDELINGE VRAGEN**

L'installation des fontaines sur le territoire de Schaerbeek (Question de Monsieur Mohamed ECHOUEL) -- Het plaatsen van fonteinen op het grondgebied van Schaerbeek (Vraag van de heer Mohamed ECHOUEL) .....	401
La retransmission du conseil communal en direct (Question de Monsieur Elyass EL YAKOUBI) -- De uitzending van de gemeenteraad in direct (Vraag van de heer Elyass EL YAKOUBI) .....	402

31.03.2021

**CONSEIL COMMUNAL DE SCHAERBEEK**  
**GEMEENTERAAD VAN SCHAARBEEK**

**SEANCE DU 31 MARS 2021**  
**VERGADERING VAN 31 MAART 2021**

**PRÉSENTS-AANWEZIG** : Mme-mevr. Cécile Jodogne, Bourgmestre ff-Présidente-wnd Burgemeester-Voorzitster; M.-h. Vincent Vanhalewyn, Échevin-Schepen; M.-h. Mehmet Bilge, Echevin-Schepen; Mme-mevr. Adelheid Byttebier, Échevine-Schepene; M.-h. Michel De Herde, Échevin-Schepen; M.-h. Frederic Nimal, Mmes-mevr. Sihame Haddioui, Deborah Lorenzino, MM.-hh. Thomas Eraly, Quentin Van den Hove, Mme-mevr. Lorraine de Fierlant, Echevin-Schepenen; MM.-hh. Bernard Guillaume, Bernard Clerfayt, Georges Verzin, Emin Ozkara, Sadik Koksal, Ibrahim Dönmez, Abobakre Bouhjar, Mme-mevr. Angelina Chan, M.-h. Hasan Koyuncu, Mmes-mevr. Done Sonmez, Fatiha El Khattabi, MM.-hh. Arnaud Verstraete, Matthieu Degrez, Mmes-mevr. Claire Geraets, Leila Lahssaini, Myriam Boxus, Fatima Ben Abbou, Leticia Sere, Lucie Petre, MM.-hh. Abdelhakim El Karaoui, Yusuf Yildiz, Mohammed Abkoui, Mmes-mevr. Naima Belkhatir, Emel Kose, Vanessa Loodts, Marie Nyssens, MM.-hh. Hamza BOUKHARI, Cedric Mahieu, Elyass EL YAKOUBI, Mamadou Bah, Kevin Likaj, Mohamed Echouel, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden; M.-h. David Neuprez, Secrétaire Communal-Gemeentesecretaris.

**ABSENTS-AFWEZIG** : -

**EXCUSÉS-VERONTSCHULDIGD** : MM.-hh. Axel Bernard, Taoufik Ben addi, Youssef Hammouti, Emel Dogancan, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden.

**EN DÉBUT DE SÉANCE-IN HET BEGIN VAN DE VERGADERING** : M.\_de h. Sadik Köksal, Conseiller communal-Gemeenteraadslid

**Mme Jodogne**, Bourgmestre, préside l'assemblée qu'elle ouvre en séance publique à **18 heures et 40 minutes**.

De openbare vergadering wordt geopend om **18.40 uur** onder voorzitterschap van **mvr. Jodogne**, Burgemeester.

Elle est satisfaite au prescrit de l'article 89 de la nouvelle loi communale et le procès-verbal de la séance du **03/03/2021 (18:30)** est tenu sur le bureau à la disposition des membres du Conseil.

Er wordt voldaan aan de voorschriften van artikel 89 van de nieuwe gemeentewet en de notulen van de vergadering van **03/03/2021 (18:30)** zijn ter beschikking van de raadsleden ter tafel neergelegd.

**Monsieur Eraly** est désigné par le sort pour voter le premier lors du vote par appel nominal.

**De heer Eraly** is door het lot aangewezen om als eerste te stemmen bij hoofdelijke stemming.

En raison de la crise sanitaire COVID-19, ce conseil communal a lieu en visioconférence (Zoom)

Wegens de gezondheids crisis Covid-19 heeft deze vergadering plaats via visio-conferentie.(Zoom)

**SEANCE PUBLIQUE - OPENBARE VERGADERING**

**SECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESCRETARIS**

**Bureau des assemblées -- Kantoor der vergaderingen**

**Ordre du jour n° 1 -- Agenda nr 1**

**Délégation du contreseing du Secrétaire communal - Pour Information**

**Volmachten ter medeondertekening van de Gemeentesecretaris - Ter informatie**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

## LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu la Nouvelle Loi Communale et plus particulièrement ses articles 109, 111 et 117;

Vu la délibération du conseil communal du 29 avril 2020

Vu la décision du Collège du 23 mars 2021

Considérant que la taille de l'administration et la répartition géographique de ses implantations entraînent d'évidents retards quant à la signature des actes officiels;

## PREND POUR INFORMATION

la modification à la liste des délégations de contreseing accordées par le Secrétaire communal à des agents communaux :

Objet de la délégation	Délégué à la signature	Suppléant en cas d'absence
<b>Receveur communal</b>		
<b>Finances</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication de formulaires de déclaration taxes aux redevables</li> <li>• Transmission copie des avis de constatation relatifs à la taxe sur les salissures</li> <li>• Transmission de règlements taxe aux redevables ou avocats</li> <li>• Transmission de photos ou pièces de dossiers relatifs aux immeubles abandonnés ou autres taxes aux redevables ou avocats</li> <li>• Courriers concernant la prime d'accompagnement social</li> <li>• Prime pour l'acquisition d'un bien unique</li> </ul>	<b>Yves EVENEPOEL</b>	<b>Brigitte CAIARELLI</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en liquidation des factures</li> <li>• Courriers aux fournisseurs</li> </ul>	<b>Koyuncu DONDU</b>	<b>Marc HENDRICKX</b>
<u>Courrier du service Culte/CPAS</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmission des comptes et des Budgets des Fabriques d'Eglise à destination d'autres communes ou de la tutelle</li> <li>• Courrier d'information et de transmis au CPAS</li> <li>• Prise d'acte des délibérations du CPAS</li> </ul>	<b>Fatima EL ALAOUI</b>	<b>Gilbert LEENEN</b>
<u>Courriers du service "Contrôle asbl"</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappel aux associations de l'application du règlement relatif aux subventions communales</li> <li>• Suivi de la liste des documents manquants et demande éventuelle d'explications complémentaires</li> <li>• Courriers d'information aux associations</li> </ul>	<b>Fatima EL ALAOUI</b>	<b>Stéphane PIRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Courrier de transmis à la Tutelle</li> <li>• Courriers envoyés aux banques et aux autorités régionales pour la mise à la disposition des emprunts et crédits.</li> </ul>	<b>Fatima EL ALAOUI</b>	<b>Stéphane PIRE</b>

<b>Infrastructure</b>		
<b>Travaux publics</b>		
Bon de commande	<b>Bernard ROYEN André STEINBACH</b>	<b>Maxence FURDOS</b>
Courrier d'autorisation ou de commande aux intercommunales	<b>Bernard ROYEN André STEINBACH</b>	<b>Koen de SMET VAN DAMME Corinne DE WIT</b>
Courriers concernant la passation des marchés publics : Lettres de notification des décisions de sélection, d'attribution, courriers liés au standstill, à la négociation.	<b>Bernard ROYEN André STEINBACH</b>	<b>Maxence FURDOS (Bâtiment et SPEV) Corinne DE WIT (Voirie)</b>
Courriers adressés aux services régionaux et aux pouvoirs subsidiaires	<b>Bernard ROYEN André STEINBACH</b>	
Courriers concernant les remboursements de dépannage de véhicules	<b>Bernard ROYEN André STEINBACH</b>	<b>Corinne DE WIT</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Courriers concernant l'exécution des marchés publics</li> <li>• Lettres notifiant les décisions quant aux états d'avancement des travaux, aux travaux supplémentaires, aux modifications d'entreprise, aux prolongations de délai, courriers de rappel, de mise en demeure, transmission de PV de carence, de réception (ou refus de réception) provisoire et définitive, libération de cautionnement, attestation de bonne exécution</li> </ul>	<b>Bernard ROYEN André STEINBACH</b>	<b>Maxence FURDOS (Bâtiment et SPEV) Corinne DE WIT (Voirie) Koen de SMET VAN DAMME (Voirie) Manu BOUVY (SP&amp;V)</b>
<b>Equipement</b>		
Bon de commande	<b>Bernard ROYEN Karen STEVENS</b>	<b>Elodie VERHULST Eva BORZYKOWSKI</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Courriers liés aux marchés publics : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Lettres de consultation, de notification d'attribution / de sélection, de transmission de rapports d'attribution, de non-attribution / de non sélection, notification de standstill. de résiliation, d'envoi d'un PV de carence /de refus de réception (provisoire), de libération de cautionnement,</li> </ul> </li> <li>• Courriers liés à la négociation avec les soumissionnaires dans le cadre d'une procédure négociée</li> </ul>	<b>Bernard ROYEN Karen STEVENS</b>	<b>Elodie VERHULST Eva BORZYKOWSKI</b>
<b>Population &amp; Etat civil</b>		
Les certificats de milice	<b>Christophe TURCK</b>	<b>Florent HAYOIS Olivier TOUSSAINT Nathalie HELLIN Dominique WILLEMS Nathalie BUEKENHOUDT</b>

Les certificats du droit d'accès au registre national des personnes physiques	<b>Christophe TURCK</b>	<b>Florent HAYOIS Olivier TOUSSAINT Nathalie HELLIN Dominique WILLEMS Nathalie BUEKENHOUDT</b>
<b>Vie citoyenne</b>		
<b>Affaires néerlandophones - Culture néerlandophone</b>		
Etat de recouvrement et quittance	<b>An BUTS</b>	<b>Inge WAUTERS</b>
Lettre de confirmation des excursions culturelles	<b>Inge WAUTERS</b>	<b>An BUTS</b>
Courrier de transmission des décisions du Collège ou du Conseil aux représentants des associations Néerlandophones locales	<b>Inge WAUTERS</b>	<b>An BUTS</b>
Formulaire de demande de subventions à la Communauté Néerlandophone	<b>Inge WAUTERS</b>	<b>An BUTS</b>
Lettre d'accompagnement en cas de demande d'informations par des partenaires et/ou des externes	<b>Inge WAUTERS</b>	<b>An BUTS</b>

## DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de Nieuwe Gemeentewet en in het bijzonder haar artikelen 109, 111 en 117;

Gelet op het raadsbesluit van 29 april 2020

Gelet op het Collegebesluit van 23 maart 2021

Overwegende dat de grootte van de administratie en de geografische verspreiding van zijn vestigingen een vertraging doet oplopen betreffende de handtekening van officiële documenten;

NEEMT TER INFORMATIE

de wijziging aan de lijst van volmachten verleent door de Gemeentesecretaris aan gemeenteambtenaren :

<b>Ontwerp van de volmacht</b>	<b>Volmacht van de handtekening</b>	<b>Vervanger in geval van afwezigheid</b>
<b>Gemeenteontvanger</b>		
<b>Financiën</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mededeling van formulieren voor de belastingaangifte aan verschuldigden</li> <li>• Overmaken van een kopie van de vaststelling betreffende de belasting op vuil</li> <li>• Overmaken van belastingreglementen aan verschuldigden of advocaten</li> <li>• Overmaken van foto's of stukken uit dossiers betreffende verlaten gebouwen of andere belastingen aan verschuldigde of advocaten</li> <li>• Brieven betreffende de sociale begeleidingspremie</li> <li>• Brieven voor de aankoop van een enkel goed</li> </ul>	<b>Yves EVENEPOEL</b>	<b>Brigitte CAIARELLI</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Afrekening van facturen</li> <li>• Briefwisseling met de leveranciers</li> </ul>	<b>Koyuncu DONDU</b>	<b>Marc HENDRICKX</b>

<u>Briefwisseling van de dienst Erediensten/OCMW</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Overmaken van de rekeningen en de begroting van de kerkfabrieken naar andere gemeenten of naar de toezichthoudende overheid</li> <li>• Briefwisseling ter informatie van en ter overmaking aan het OCMW</li> <li>• Akte nemen van de besluiten van het OCMW</li> </ul>	<b>Fatima EL ALAOUI</b>	<b>Gilbert LEENEN</b>
<u>Briefwisseling van de dienst Controle/Vzw</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Herinnering aan de verenigingen van de toepassing van het reglement betreffende de gemeentelijke toelage</li> <li>• Nasturen van de lijst met ontbrekende documenten en eventuele verzoeken voor bijkomende inlichtingen</li> <li>• Briefwisseling ter informatie naar de verenigingen</li> </ul>	<b>Fatima EL ALAOUI</b>	<b>Stephane PIRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Overmaken van brieven aan de toezichthoudende overheid</li> <li>• Brieven gestuurd naar banken en regionale overheden voor het beschikbaar stellen van leningen en kredieten.</li> </ul>	<b>Fatima EL ALAOUI</b>	<b>Stéphane PIRE</b>
<b>Infrastructuur</b>		
<b>Openbare werken</b>		
Bestelbonnen	<b>Bernard ROYEN André STEINBACH</b>	<b>Maxence FURDOS</b>
Brieven voor de toelating aan of de bestelling bij intercommunales	<b>Bernard ROYEN André STEINBACH</b>	<b>Koen de SMET VAN DAMME Corinne DE WIT</b>
Brieven over de aanbesteding : Brieven van kennisgeving van besluiten over de selectie, toekenning, brieven in verband met stilstand in de onderhandelingen	<b>Bernard ROYEN André STEINBACH</b>	<b>Maxence FURDOS (Gebouwen &amp; ONEG) Corinne DE WIT (Wegen)</b>
Brieven gestuurd naar de gewestelijke diensten en de toelagende overheid	<b>Bernard ROYEN André STEINBACH</b>	
Brieven in verband met de terugbetaling van takelvoertuigen	<b>Bernard ROYEN André STEINBACH</b>	<b>Corinne DE WIT</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Brieven in verband met de uitvoering van openbare opdrachten</li> <li>• Brieven van een kennisgeving aan de beslissingen om vooruitgang van de werken, corporate veranderingen die een uitbreiding van de tijd, brieven van de terugroeping, kennis, overdracht van PV-deficiëntie, de ontvangst (of weigering vooruitgang ontvangst) voorlopige en definitieve release van obligatie, bewijs van goede prestaties</li> </ul>	<b>Bernard ROYEN André STEINBACH</b>	<b>Maxence FURDOS (Gebouwen en ONEG) Corinne DE WIT (Wegen) Koen de SMET VAN DAMME (Wegen) Manu BOUVY (ONEG)</b>
<b>Uitrusting</b>		
Bestelbonnen	<b>Bernard ROYEN Karen STEVENS</b>	<b>Elodie VERHULST Eva BORZYKOWSKI</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Briefwisseling in het kader van overheidsopdrachten : brieven ter raadpleging, betekening van de gunning /selectie , overdracht van gunningsverslagen , betekening van de niet gunning / niet-selectie ,</li> </ul>	<b>Bernard ROYEN Karen STEVENS</b>	<b>Elodie VERHULST Eva BORZYKOWSKI</b>

betekening standstill. opzegging, verzending van een PV tot vaststelling van in gebreke blijven / van weigering van (voorlopige) oplevering , vrijgave van de borgtocht, • Briefwisseling in het kader van de onderhandelingen met inschrijvers bij een onderhandelingsprocedure		
<b>Burgerlijke Stand &amp; Bevolking</b>		
De dienstplichtverklaring	Christophe TURCK	Florent HAYOIS Olivier TOUSSAINT Nathalie HELLIN Dominique WILLEMS Nathalie BUEKENHOUDT
Het recht tot toegang tot het nationaal register voor fysieke personen	Christophe TURCK	Florent HAYOIS Olivier TOUSSAINT Nathalie HELLIN Dominique WILLEMS Nathalie BUEKENHOUDT
<b>Burgerleven</b>		
<b>Nederlandstalige activiteiten - Nederlandstalige cultuur</b>		
Schuldvorderingen en ontvangsbewijzen	An BUTS	Inge WAUTERS
Bevestigingsbrieven culturele uitstappen	Inge WAUTERS	An BUTS
Bevestigingsbrieven gemeentelijke subsidies aan lokale NL verenigingen	Inge WAUTERS	An BUTS
Aanvraagformulier subsidies Vlaanderen Feest	Inge WAUTERS	An BUTS
Begeleidend schrijven bij opgevraagde informatie door externen en/of partners	Inge WAUTERS	An BUTS

**Ordre du jour n° 2 -- Agenda nr 2**

**Désignation des fonctionnaires pouvant signer seuls les courriers ne produisant pas d'effets juridiques (art. 109, al. 2 de la Nouvelle Loi Communale) - Modification - Approbation**

**Aanduiding van ambtenaren die als enige documenten, zonder rechtsgevolgen, mogen ondertekenen (art 109, al 2 van de Nieuwe Gemeentewet) - Wijziging - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 109, 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale,  
Vu l'ordonnance du 27 février 2014 adaptant le fonctionnement des institutions communales en modifiant des articles de la NLC,  
Considérant que la taille de l'administration et la répartition géographique de ses implantations entraînent d'évidents retards quant à la signature des actes officiels;

Considérant que la correspondance qui ne produit pas d'effets juridiques peut être signée par un fonctionnaire désigné pour ce faire par le Collège,

Vu la décision du Collège du 23 mars 2021

DECIDE

d'arrêter la liste ci-dessous désignant les fonctionnaires pouvant signer seuls les courriers ne produisant pas d'effets juridiques ainsi que la liste des courriers-types

Objet de la délégation de la signature unique	Délégué à la signature	Suppléant
<b>Finances</b>		
<b>Recette-taxe</b>		
Courriers annonçant le passage de l'indicateur expert du Cadastre	Yann LIETAER	Véronique ONSELS Fatma KAS
<b>Budget-Contrôle</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Courriers de demandes d'informations complémentaires (ou pièces manquantes) afin de pouvoir compléter une analyse de mise en liquidation d'un subside à une asbl.</li> <li>• Courrier de transmission des décisions du Collège ou du Conseil aux représentants des asbl.</li> </ul>	Fatima EL ALAOUI	Stéphane PIRE Yann LIETAER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Courriers de demandes d'informations complémentaires sur des dossiers CPAS</li> <li>• Courriers de demandes concernant la transmission d'analyse au Conseil du CPAS et figurant dans l'ordre du jour du Conseil de l'Action Sociale</li> <li>• Courriers de transmission des décisions du Collège ou du Conseil au CPAS</li> <li>• Courriers concernant la transmission de délibérations de décisions au CPAS</li> <li>• Courriers de demandes d'informations complémentaires (ou pièces manquantes) aux Fabriques d'Eglise en vue de présenter au Collège et au Conseil leurs budgets et comptes assortis parfois d'une liquidation d'un subside</li> </ul>	Fatime EL ALAOUI	Stéphane PIRE Gilbert LEENEN Yann LIETAER
<b>Affaires générales :</b>		
<b>Affaires Juridique</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Courriers transmettant des renseignements ou pièces de dossier à un avocat</li> <li>• Courriers demandant des renseignements aux avocats ou huissiers de justice en charge d'un dossier schaarbeekoïse.</li> <li>• Courriers de transmis des décisions du Collège et du Conseils à des avocats.</li> </ul>	Pascal VINCENT	Anne-Sylvie MAROY Julie DEVOS Marie-Christine WALSCHAERTS Marie DELCROIX Alphonse Lim DARMSTAEDTER Michel DESTOMBES Jean DELWARDE
<b>Développement Stratégique et Durable</b>		
<b>Développement durable urbain et mobilité</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Courriers de simple transmis de documents :</li> <li>• Envois de plans, de documents, d'informations diverses</li> <li>• Courriers aux riverains confirmant la transmission de leurs plaintes concernant une voirie régionale aux services régionaux compétents</li> </ul>	Michèle MULDER	Amélie GRÉGOIRE Julie DENEFF

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmis de décisions du collège ou du Conseil</li> <li>• Transmis de copies de courrier signées par le Collège pour la Stib et l'Agence régionale de Stationnement</li> <li>• Accusés de réception de documents</li> </ul>		
<b>Programme de Prévention Urbaine (PPU)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestations de présence ou de fréquentation d'un citoyen au sein du service</li> <li>• Courriers informatifs d'invitation à un rendez-vous d'un citoyen au sein d'un service</li> <li>• Courriers d'échange d'informations dans le cadre des suivis de dossiers (administratifs, social, psychologiques...) d'un usager à destination d'intervenants extérieurs</li> <li>• Courriers d'invitation à des réunions pour les partenaires</li> </ul>	<b>Michèle MULDER</b>	<b>Bertrand DHUYVETTER</b> <b>Céline LEPOIVRE</b> <b>Philippe LAMENS</b> <b>Fuji HOBISIG</b> <b>Kalid MKARCHEF</b> <b>Yvan B'JOKO</b> <b>Roland PRÉVOT</b> <b>Naïma DEBZA</b> <b>Caroline FRANCOTTE</b> <b>Thierry CHANTRAINE</b> <b>Cécile ROBA</b>
<b>PPU - Reper</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Courriers d'autorisation des visites en prison pour les intervenants du service REPER dans le cadre des suivis d'usagers</li> </ul>	<b>Michèle MULDER</b>	<b>Thierry CHANTRAINE</b>
<b>PPU – Technoprévention</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• les courriers de transmission des décisions du Collège ou du Conseil aux représentants des asbl. pour signaler le versement d'une prime de Techno-prévention.</li> <li>• les courriers de transmission d'informations telles que la liste de serruriers, l'illustration de conseils de sécurisation</li> </ul>	<b>Michèle MULDER</b>	<b>Bertrand DHUYVETTER</b>
<b>PPU - Semja</b>		
Documents de mise en œuvre des mesures judiciaires alternatives	<b>Michèle MULDER</b>	<b>Bertrand DHUYVETTER</b> <b>Naïma DEBZA</b>
<b>PPU – Espaces de Proximité</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Courrier de transmission des décisions du Collège ou du Conseil aux représentants des asbl et groupe de citoyens occupant les espaces de proximité.</li> <li>• Courriers d'invitation aux asbl et groupes de citoyens occupant les espaces de proximité à des réunions</li> </ul>	<b>Michèle MULDER</b>	<b>Bertrand DHUYVETTER</b>
<b>Infrastructure :</b>		
<b>Entretien</b>		
Courriers relatifs aux objets perdus dans l'administration	<b>Stéphane VERSTEGEN</b>	<b>Bernard ROYEN</b>
<b>Vie Citoyenne</b>		
<b>Activités néerlandophone</b>		
Courrier divers du service Nederlandstalig Onderwijs aux parents des élèves de De Kriek & Paviljoen	<b>Christine SCHELFHOUT</b>	<b>Leila OUAHAB</b> <b>Tineke DEBUYST</b> <b>Sven MOENS</b>

Documents des parents pour la mutuelle pour le remboursement des voyages scolaires	Christine SCHELFHOUT	Leila OUAHAB
Factures des excursions, des voyages scolaires et de natation aux parents	Christine SCHELFHOUT	Leila OUAHAB
Courriers de transmission des décisions du Collège ou du Conseil et autres courriers divers aux asbl et groupes de citoyens occupant les écoles	Christine SCHELFHOUT	Leila OUAHAB
Courriers d'invitation à des réunions au service/à l'école	Christine SCHELFHOUT	Leila OUAHAB Tineke DEBUYST Sven MOENS
Courriers/invitations aux citoyens concernant des activités aux écoles	Christine SCHELFHOUT	Leila OUAHAB Tineke DEBUYST Sven MOENS
Attestation de présence ou de fréquentation d'un parent au service/à l'école	Christine SCHELFHOUT	Leila OUAHAB Tineke DEBUYST Sven MOENS
Courriers d'échange d'informations dans le cadre des suivis de dossiers d'écoles (administratifs, social, psychologiques,...) aux intervenants extérieurs	Nadine CHRISTIAENS	Leila OUAHAB Tineke DEBUYST Sven MOENS Christine SCHELFHOUT
Formulaires relatifs aux relations avec la communauté flamande (demandes de subsides, rapportages fonctionnement des écoles, données des écoles)	Christine SCHELFHOUT	Leila OUAHAB Tineke DEBUYST Sven MOENS
RL's – les fiches signalétiques tirées de WISA (administration scolaire) du Département Enseignement pour les instituteurs sur leur situation administrative : maladies, congés, C4, engagements,...	Christine SCHELFHOUT	Leila OUAHAB
Formalités d'inscription aux formations des instituteurs des écoles néerlandophones après décision du Collège ou sous réserve de l'autorisation du Collège lorsque le délai ne permet pas d'obtenir une autorisation préalable	Christine SCHELFHOUT	Leila OUAHAB
Documents des enseignants pour l'ONEM	Christine SCHELFHOUT	Leila OUAHAB
Contrats de stage des stagiaires aux écoles	Christine SCHELFHOUT	Leila OUAHAB Sven MOENS Tineke DEBUYST
Convention annuel avec PWA	Christine SCHELFHOUT	Leila OUAHAB

## DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de Nieuwe Gemeentewet en in het bijzonder haar artikelen 109, 117 en 123,  
Gelet op de ordonnantie van 27 februari 2014 die de werking van gemeentelijke instellingen aanpast en die artikelen van de NGW wijzigt,  
Overwegende dat de grootte van de administratie en de geografische verspreiding van zijn vestigingen een vertragting doet oplopen betreffende de handtekening van officiële documenten;  
Overwegende dat de briefwisseling, die geen rechtsgevolgen teweegbrengt, kan ondertekend worden door een hiertoe door het college aangewezen ambtenaar,

Gelet op het Collegebesluit van 23 maart 2021,  
BESLIST

om de onderstaande lijst van de ambtenaren die toegelaten worden om als enige documenten, zonder rechtsgevolgen, te ondertekenen, als volgt vast te leggen :

Onderwerp voor de volmacht van een unieke handtekening	Volmacht van de handtekening	Vervanger
<b>Financiën</b>		
<b>Ontvangerij-Belastingen</b>		
Briefwisseling die het bezoek van een expert aanduidt van het kadaster aankondigt	Yann LIETAER	Véronique ONSSELS Fatma KAS
<b>Begroting-Controle</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Briefwisseling die bijkomende inlichtingen vraagt (of ontbrekende stukken) teneinde een analyse voor de afrekening van een toelage aan een vzw, te vervolledigen</li> <li>Briefwisseling die de besluiten van het College of de Raad mede deelt aan de vertegenwoordigers van de vzw's</li> </ul>	Fatima EL ALAOUI	Stéphane PIRE Yann LIETAER
<ul style="list-style-type: none"> <li>Briefwisseling voor het vragen van bijkomende informatie aangaande dossiers van het ocmw</li> <li>Briefwisseling voor vragen betreffende de overdracht van analyses naar de Raad van het ocmw en die op de agenda staan van de raad voor Sociale Actie</li> <li>Briefwisseling voor het overmaken van College- of Raadsbesluiten naar het ocmw</li> <li>Briefwisseling betreffende de overdracht van besluiten naar het ocmw</li> <li>Briefwisseling, voor het bekomen van bijkomende informatie (of ontbrekende stukken), aan de kerkfabrieken teneinde hun begrotingen en rekeningen, soms samen met een verrekening van een toelage, voor te leggen aan het College en de Raad</li> </ul>	Fatima EL ALAOUI	Stéphane PIRE Gilbert LEENEN Yann LIETAER
<b>Algemene Zaken</b>		
<b>Juridische dienst</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Briefwisseling die inlichtingen of stukken van een dossier overbrengt aan een advocaat</li> <li>Briefwisseling waarbij inlichtingen gevraagd worden aan advocaten of gerechtsdeurwaarders die belast zijn met een schaarbeeks dossier.</li> <li>Briefwisseling waarbij de beslissingen van het College of de Gemeenteraad mede gedeeld worden aan advocaten.</li> </ul>	Pascal VINCENT	Anne-Sylvie MAROY Julie DEVOS Marie-Christine WALSCHAERTS Marie DELCROIX Alphonse Lim DARMSTAEDTER Michel DESTOMBES Jean DELWARDE
<b>Strategische en Duurzame Ontwikkeling</b>		
<b>Duurzame Stadontwikkeling e Mobiliteit</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Briefwisseling voor het overmaken van documenten : <ul style="list-style-type: none"> <li>Versturen van plannen, documenten, diverse informatie</li> <li>Brieven naar de inwoners ter bevestiging van het overmaken van hun klachten betreffende het gewestelijke wegen naar de desbetreffende gewestdiensten</li> <li>Overmaken van de college- en raadsbesluiten</li> </ul> </li> </ul>	Michèle MULDER	Amélie GRÉGOIRE Julie DENEFF

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Overmaken van kopiën van brieven ondertekend door het College voor de Mivb en het Gewestelijke Agentschap voor parkeren</li> <li>• Ontvangstbewijzen van documenten</li> </ul>		
<b>Stedelijk Preventie Programma (PPU)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attesten die de aanwezigheid of de passage van een burger bevestigen</li> <li>• Informatieve brieven voor het bevestigen van een afspraak, in onze diensten, aan een burger</li> <li>• Briewisseling voor de uitwisseling van informatie in kader van de opvolging van dossiers (administratief, sociaal, psychologisch, ...) voor een gebruiker en bij externe tussenkomsten</li> <li>• Briewisseling voor het uitnodigen tot vergaderingen met de partners</li> </ul>	Michèle MULDER	Bertrand DHUYVETTER Céline LEPOIVRE Philippe LAMENS Fuji HOBSIG Kalid MKARCHEF Yvan B'JOKO Roland PRÉVOT Naïma DEBZA Caroline FRANCOTTE Thierry CHANTRAINE Cécile ROBA
<b>PPU - Reper</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Briefwisseling voor het toelaten van gevangenisbezoeken voor de REPER dienst in kader van de opvolging van gebruikers</li> </ul>	Michèle MULDER	Thierry CHANTRAINE
<b>PPU – Technopreventie</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Briefwisseling voor het overmaken van College- en raadsbesluiten aan de vertegenwoordigers van de vzw's aangaande het toekennen van Techno-preventie premies.</li> <li>• Briefwisseling voor het overmaken van informatie zoals de lijst van slotenmakers, veiligheidsraden</li> </ul>	Michèle MULDER	Bertrand DHUYVETTER
<b>PPU - Semja</b>		
Documenten voor het opstarten van de alternatieve juridische maatregelen	Michèle MULDER	Bertrand DHUYVETTER Naïma DEBZA
<b>PPU – Wijkruimten</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Briefwisseling voor het overmaken van de College- en raadsbesluiten aan de vzw's en de groepen burgers die zich bezig houden met de wijkruimten.</li> <li>• Briefwisseling aan de vzw's en groepen burgers die zich bezig houden met de wijkruimten teneinde hen uit te nodigen</li> </ul>	Michèle MULDER	Bertrand DHUYVETTER
<b>Infrastructuur</b>		
<b>Onderhoud</b>		
Brieven betreffende de verloren voorwerpen aan het gemeentebestuur	Stéphane VERSTEEGEN	Bernard ROYEN
<b>Burgerleven</b>		
<b>Nederlandse activiteiten</b>		
Diverse briefwisseling van de dienst Nederlandstalig Onderwijs naar de ouders van de schoolgaande kinderen De Kriek & Paviljoen	Christine SCHELFHOUT	Leila OUAHAB Tineke DEBUYST Sven MOENS
Documenten van ouders voor de mutualiteit voor de terugbetaling van meerdaagse uitstappen	Christine SCHELFHOUT	Leila OUAHAB

Facturen naar de ouders voor culturele uitstappen, zwemmen en meerdaagse uitstappen	Christine SCHELFHOUT	Leila OUAHAB
Briefwisseling voor het overmaken van College- en raadsbesluiten en andere diverse briefwisseling aan vzw's en groepen van burgers die de schoolruimte gebruiken	Christine SCHELFHOUT	Leila OUAHAB
Briefwisseling om partners uit te nodigen deel te nemen aan vergaderingen op de dienst/school	Christine SCHELFHOUT	Leila OUAHAB Tineke DEBUYST Sven MOENS
Briefwisseling/uitnodigingen naar bewoners toe over activiteiten op school	Christine SCHELFHOUT	Leila OUAHAB Tineke DEBUYST Sven MOENS
Bewijzen van aanwezigheid of bezoek van ouders aan de dienst/school	Christine SCHELFHOUT	Leila OUAHAB Sven MOENS Tineke DEBUYST
Briefwisseling voor het uitwisselen van informatie in het kader van het opvolgen van schooldossiers (administratief, sociaal, psychologisch,...) aan externen	Nadine CHRISTIAENS	Sven MOENS Tineke DEBUYST Leila OUAHAB Christine SCHELFHOUT
Documenten met betrekking tot relaties met de Vlaamse Gemeenschap (subsidieaanvragen, rapportering werking school, doorgeven schoolgegevens...)	Christine SCHELFHOUT	Leila OUAHAB Sven MOENS Tineke DEBUYST
RL's - maandelijks inlichtingenfiches die getrokken worden uit WISA (schooladministratie) van het Departement Onderwijs voor leerkrachten over de administratieve toestand: ziektes, verloven, C4's, indiensttredingen, ...	Christine SCHELFHOUT	Leila OUAHAB
Inschrijvingsformulieren voor vormingen voor het onderwijspersoneel na beslissing van het College en onder voorbehoud van het College als de termijn niet toelaat een voorafgaand akkoord te krijgen	Christine SCHELFHOUT	Leila OUAHAB
Documenten van leerkrachten voor de RVA	Christine SCHELFHOUT	Leila OUAHAB
Stageovereenkomsten stagiairs in de scholen	Christine SCHELFHOUT	Leila OUAHAB Sven MOENS Tineke DEBUYST
Jaarlijkse PWA-overeenkomst	Christine SCHELFHOUT	Leila OUAHAB

### **Ordre du jour n° 3 -- Agenda nr 3**

**Dépenses urgentes à pourvoir dans le cadre de la pandémie de COVID-19 – Gestion et coordination d'un centre de testing et d'un centre de vaccination - Application de l'article 249 de la Nouvelle Loi Communale - Admettre les dépenses.**

**Dringende uitgaven te voorzien in het kader van de COVID-19-pandemie – Beheer en coördinatie van een testing- en vaccinatiecentrum. – Toepassing van artikel 249 van de Nieuwe Gemeentewet – Instemmen met de uitgaven**

#### DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

31.03.2021

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu l'article 249 §1er al 2 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu la circulaire relative aux dépenses urgentes à pourvoir dans le cadre de la gestion de la pandémie de COVID-19 ;

Considérant la prolongation du centre de testing et la mise en place d'un centre de vaccination d'un centre de testing Covid-19 à Schaerbeek dans le cadre de la stratégie de testing organisée, soutenue et financée par la Cocom en région bruxelloise ;

Considérant que ces centres sont et seront gérés et coordonnés par la Croix-Rouge qui présentera ses états de frais/ses factures à la Commune de Schaerbeek;

Considérant le fait que ces dépenses n'étaient pas prévues lors de l'élaboration des budgets communaux pour l'exercice 2021 et qu'elles sont engendrées et réclamées par les circonstances impérieuses causées par la pandémie de COVID-19, étant entendu que le moindre retard dans la mise à disposition aux services communaux demandeurs de ces fournitures et services occasionnerait un préjudice irréparable évident pour la santé publique;

Vu la décision du 23/03/2021 du Collège des Bourgmestre et Echevins de pourvoir dans le cadre de l'article 249 §1 al 2 NLC aux dépenses faites par la Croix-Rouge dans le cadre de la gestion opérationnelle et de la coordination des centres de testing et de vaccination installé sur le terrain indoor du crossing;

Considérant que les frais engendrés pour cette gestion et coordination sur la période de mars à août 2021 sont estimés à 2.261.649,94 euros et à 143.188,23 eur pour le centre de testing sur la période de janvier à mars 2021;

DECIDE :

d'admettre ces dépenses non prévues lors de l'élaboration des budgets communaux pour l'exercice 2021, engendrées et imposées par les circonstances impérieuses causées par la pandémie de la COVID-19, conformément à l'article 249 §1er al.2 de la NLC.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikel 249 §1 al 2 van de Nieuwe Gemeentewet ;

Gelet op de omzendbrief betreffende de dringende uitgaven te voorzien in het kader van het beheer van de COVID-19-pandemie ;

Overwegende de verlenging van het testingcentrum en de oprichting van een vaccinatiecentrum Covid-19 te Schaerbeek in het kader van de testing- en de vaccinatie strategie, georganiseerd, gesteund en gefinancierd door de GGC in het Brussels Gewest ;

Overwegende dat het Rode Kruis instaat voor het beleid en de coördinatie van deze centra en dat zij hun onkostennota/facturen aan de gemeente Schaerbeek zullen voorleggen ;

Overwegende dat deze uitgaven niet voorzien waren bij het opmaken van de gemeentelijke begroting voor 2021, dat zij veroorzaakt worden en vereist zijn door de dwingende omstandigheden als gevolg van de COVID-19-pandemie en het geringste uitstel van het ter beschikking stellen van deze leveringen en diensten aan de vragende gemeentediensten, zou namelijk onbetwistbare schade toebrengen aan de volksgezondheid ;

Gelet op het Collegebesluit van 23/03/2021 om, in toepassing van artikel 249 §1 al 2 NGW, te voorzien in de uitgaven gedaan door het Rode Kruis in het kader van het operationele beheer en de coördinatie van de testing- en vaccinatiecentra die indoor op het crossingterrein gevestigd zijn ;

Overwegende dat de kosten voor het beheer en de coördinatie voor de periode maart tot augustus 2021 geschat worden op 2.261.649,94 euros en op 143.188,23 euros voor het testingcentrum tussen januari en maart 2021;

BESLUIT :

In te stemmen met deze uitgaven, die niet voorzien waren bij de opmaak van de gemeentelijke begroting voor 2021, veroorzaakt en absoluut vereist door de dwingende omstandigheden ten gevolge van de COVID-19-pandemie, overeenkomstig artikel 249 §1 al.2 van de NGW.

31.03.2021

FINANCES / RECEVEUR COMMUNAL -- FINANCIËN / GEMEENTEONTVANGER

**Contrôle -- Controle**

**Ordre du jour n° 4 -- Agenda nr 4**

**ASBL "La Gerbe Service de Santé mentale" en abrégé "la Gerbe SSm" - Comptes 2019 - Prise d'acte**

**VZW "La Gerbe Service de Santé mentale" in afkorting "La Gerbe SSm" - Rekeningen 2019 - Akte nemen**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes de l'ASBL "La Gerbe SSm" affichent un résultat positif de 1.848,00€ et des fonds propres s'élevant à 295.289,00€ pour l'exercice 2019.

Vu la décision du 16 mars 2021 par laquelle le Collège prend acte du résultat positif de 1.848,00€ et des fonds propres s'élevant à 295.289,00€ pour l'exercice 2019.

PREND ACTE

Des comptes 2019 de l'ASBL "La Gerbe SSm", déposés au dossier, qui affichent un résultat positif de 1.848,00€ et des fonds propres s'élevant à 295.289,00€.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "La Gerbe SSm" een positief saldo van 1.848,00€ en eigen vermogen ter waarde van 295.289,00€ voor het dienstjaar 2019 vertonen.

Gelet op de beslissing van 16 maart 2021 waar het College akte neemt van het positief saldo van 1.848,00€ en eigen vermogen van 295.289,00€ voor het dienstjaar 2019.

NEEMT AKTE

van de, bij het dossier gehechte, rekeningen 2019 van de VZW "La Gerbe SSm", die een positief saldo van 1.848,00€ en eigen vermogen van 295.289,00€ vertonen.

**Ordre du jour n° 5 -- Agenda nr 5**

**ASBL Gemeenschapscentrum De Kriekelaar - Comptes 2019 - Prise d'acte**

**VZW Gemeenschapscentrum De Kriekelaar - Rekeningen 2019 - Akte nemen**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

31.03.2021

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes 2019 de l'ASBL «Gemeenschapscentrum De Kriekelaar» affichent un résultat négatif de -13.624,74€ et des fonds propres positifs s'élevant à 155.497,94€.

Vu la décision du 09 mars 2021 par laquelle le Collège prend acte du résultat négatif de -13.624,74€ et des fonds propres positifs s'élevant à 155.497,94€ pour l'exercice 2019.

PREND ACTE

Des comptes 2019 de l'ASBL "Gemeenschapscentrum De Kriekelaar", déposés au dossier, qui affichent un résultat négatif de -13.624,74€ et des fonds propres positifs s'élevant à 155.497,94€.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 novembre 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het règlement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "Gemeenschapscentrum De Kriekelaar" een négatif saldo van -13.624,74€ en eigen positif vermogen ter waarde van 155.497,94€ voor het dienstjaar 2019 vertonen.

Gelet op de beslissing van 09 maart 2021 waar het College acte neemt van het négatif saldo van -13.624,74€ et eigen positif vermogen van 155.497,94€ voor het dienstjaar 2019.

NEEMT AKTE

van de, bij het dossier gehechte, rekeningen 2019 van de VZW "Gemeenschapscentrum De Kriekelaar", die een négatif saldo van -13.624,74€ et eigen positif vermogen van 155.497,94€ vertonen.

**Ordre du jour n° 6 -- Agenda nr 6**

**ASBL "Association des Mosquées de Schaerbeek" - Convention annuelle 2020 - Approbation**

**VZW "Association des Mosquées de Schaerbeek" - Jaarlijkse overeenkomst 2020 - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu la Loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certains subsides;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif à l'octroi, l'emploi et le contrôle de subventions communales;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 16 mars 2021;

DECIDE:

d'approuver la convention annuelle 2020 entre la Commune de Schaerbeek et l'ASBL "Association des Mosquées de Schaerbeek".

31.03.2021

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning van het gebruik van sommige toelagen;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de uitreiking, het gebruik en de controle van gemeentelijke toelagen,

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 16 maart 2021;

BESLIST :

de jaarlijkse overeenkomst 2020 tussen de gemeente en vzw "Association des Mosquées de Schaerbeek" goed te keuren.

**Ordre du jour n° 7 -- Agenda nr 7**

**Fabrique d'Eglise Sainte Alice - Modification Budgétaire 2021 - Aviser favorablement**

**Kerkfabriek Sint Aleydis – Begrotingswijziging 2021 - Gunstig adviseren**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu l'article 37 du décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques d'églises modifié par l'ordonnance du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 février 2004

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;

Vu les articles 117, 255 et 256 de la nouvelle loi communale ;

Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux régions et communautés;

Vu le budget de l'exercice 2021 de la Fabrique d'Eglise Sainte Alice, arrêté par le Conseil de Fabrique;

Vu l'arrêté du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale approuvant le budget 2021 de la Fabrique d'Eglise Sainte Alice:

Budget initial 2021	Recettes	Dépenses
Ordinaires	14.900,00 €	61.316,91 €
Extraordinaires	50.996,91 €	0 €
Arrêtées par l'Evêque	/	4.580,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>65.896,91 €</b>	<b>65.896,91 €</b>

Vu la modification budgétaire de l'exercice 2021 de l'Eglise Sainte Alice, les changements suivants ont été apportés:

Recettes				
Art.	Titre de l'article	Budget initial 2021	Modification	Budget 2021 après MB
R25	Subsides extraordinaires de la commune	0,00 €	3 115,13 €	3 115,13 €

Dépenses				
Art.	Titre de l'article	Budget initial 2021	Modification	Budget 2021 après MB
D56	Grosses réparations, construction de l'église	0,00 €	3 115,13 €	3 115,13 €

Vu la modification budgétaire (MB) de l'exercice 2021 de l'Eglise Sainte Alice, arrêté par le Conseil de Fabrique comme suit:

Budget 2021 après MB	Recettes	Dépenses
<b>Ordinaires</b>	14.900,00 €	61.316,91 €
<b>Extraordinaires</b>	<b>54.112,04 €</b>	<b>3.115,13 €</b>
<b>Arrêtées par l'Evêque</b>	/	4.580,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>69.012,04 €</b>	<b>69.012,04 €</b>

Considérant qu'une intervention communale de 3 115,13€ est sollicitée par cette administration fabricienne, DECIDE :

d'aviser favorablement la modification budgétaire pour l'exercice 2021 de la Fabrique d'Eglise Sainte Alice telle qu'elle a été dressée par le Conseil de Fabrique.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikel 37 van het keizerlijk decreet dd. 30 december 1809 betreffende de kerkfabrieken gewijzigd per ordonnantie van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 19 februari 2004;

Gelet op de wet van 4 maart 1870 op het tijdelijke der erediensdiensten ;

Gelet op artikelen 117, 255 en 256 van de nieuwe Gemeentewet ;

Gelet op de ordonnantie van 18 juli 2002 houdende diverse hervormingen krachtens de bijzondere wet van 13 juli 2001 houdende overdracht van diverse bevoegdheden aan de gewesten en de gemeenschappen ;

Gelet op de begroting van het dienstjaar 2021 van de Kerkfabriek Sint Aleydis, vastgesteld door de Raad van de Kerkfabriek;

Gelet op het Ministerieel besluit van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, de begroting 2021 van de Kerkfabriek Sint-Aleydis goedgeurend:

Oorspronkelijke begroting 2021	Ontvangsten	Uitgaven
<b>Gewone</b>	14.900,00 €	61.316,91 €
<b>Buitengewone</b>	50.996,91 €	0 €
<b>Door de bisschop vastgesteld</b>	/	4.580,00 €
<b>TOTAAL</b>	<b>65.896,91 €</b>	<b>65.896,91 €</b>

Gelet op de begrotingswijziging van het dienstjaar 2021 van de Kerkfabriek Sint Aleydis, zijn volgende wijzigingen aangebracht:

Ontvangsten				
Art.	Titel artikel	Oorspronkelijke begroting 2021	Wijziging	Begroting 2021 na wijziging
R25	Buitengewone subsidies van de gemeente	0,00 €	3 115,13 €	3 115,13 €

Uitgaven				
Art.	Titel artikel	Oorsponkelijke begroting 2021	Wijziging	Begroting 2021 na wijziging
D56	Grote herstellingen, werken aan de kerk	0,00 €	3 115,13 €	3 115,13 €

Gelet op de begrotingswijziging (BW) van het dienstjaar 2021 van Kerkfabriek Sint Aleydis, als volgt door de Raad van de Kerkfabriek vastgesteld:

Begroting 2021 na BW	Ontvangsten	Uitgaven
Gewone	14.900,00 €	61.316,91 €
Buitengewone	<b>54.112,04 €</b>	<b>3.115,13 €</b>
Door de bisschop vastgesteld	/	4.580,00 €
<b>TOTAAL</b>	<b>69.012,04 €</b>	<b>69.012,04 €</b>

Aangezien er een gemeentelijke tussenkomst van 3 115,13€ door de Kerkfabriek gevraagd wordt;  
BESLUIT :

Een gunstig advies te verlenen voor de begrotingswijziging van het dienstjaar 2021 van de Kerkfabriek Sint Aleydis, zoals opgesteld door de Raad van de Kerkfabriek.

DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE -- STRATEGISCHE EN DUURZAME ONTWIKKELING (SDO)

**Ordre du jour n° -- Agenda nr 8**

**Protocole d'accord entre la Commission communautaire commune et la commune de Schaerbeek relatif au suivi du respect des obligations en termes de testing et de quarantaine - Approbation**

**Protocolakkoord tussen de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie en de gemeente van Schaerbeek over het toezicht op de naleving van de test- en quarantaineverplichtingen - Goedkeuring**

**Monsieur Dönmez** : Merci Madame la Présidente. Je voulais juste faire une petite remarque au nom de mon groupe, si vous le voulez bien, Madame la Présidente. Ce protocole d'accord est destiné à mieux faire appliquer le respect et l'obligation de quarantaine et de dépistage lors de l'arrivée ou du retour en Belgique. Nous le savons, le transfert de ces données qui vont être récoltées dès l'arrivée, donc ce qu'on appelle le PLF, peut, à un moment donné, circuler et arriver jusqu'à la Commune s'il y avait éventuellement une suspicion. Nous concédons que ce dispositif est nécessaire dans l'intérêt de tous, mais qu'il fallait un cadre légal limité dans le temps. Donc, c'est vraiment très important à ce niveau-là afin que ces mesures soient appliquées de manière cohérente sur l'ensemble de notre territoire. Elles ont dû être soumises à la ratification de l'ensemble des entités fédérées et encore aujourd'hui nous avons débattu de cela au Parlement régional. Leur implication nécessite également la pleine coopération de notre Commune. Ce projet d'accord n'est pas parfait, malheureusement, donc comme beaucoup de textes à ce niveau-là, et je pense que vous le savez tous. J'ai pu lire l'avis du Conseil d'Etat, l'autorité de Protection des Données ainsi que l'Organe de Contrôle et de l'Information Policière. Voilà, comme je vous le dit, il n'est pas parfait, je ne vais pas débattre là-dessus, sur tout ce qui nous semble ne pas être parfait. Et nous le savons aujourd'hui, il y a un risque de départ de nos concitoyens vers l'étranger pendant les vacances de Pâques, et le retour sans véritable contrôle provenant des zones touchées pourrait avoir une influence sur le développement de cette troisième vague. Il est important d'appliquer le principe de précaution. Donc, le principe de proportionnalité doit être également respecté au regard des réels dangers sanitaires que nous encourons. Dès lors, la fin de certaines libertés fondamentales, comme celle de la liberté de circulation doit être d'une absolue nécessité, et limitée dans le temps. C'est ce que le tribunal de Première Instance de Bruxelles vient d'ailleurs de confirmer aujourd'hui. Nous sommes, comme souvent depuis le début de cette pandémie, appelé à prendre nos responsabilités et nous le faisons, mais nous demeurerons vigilants à ce que ces mesures soient

31.03.2021

temporaires et qu'il conviendra que le présent Conseil veille à circonscrire son application dans le temps, mais aussi sa stricte interprétation. Alors une dernière chose, Madame la Présidente, la mise en pratique de cette convention, de cet accord entre la Cocom et Schaerbeek, elle nous pose également des questions sur sa mise en application par nos bonhommes mauves, comme on les appelle, les agents de prévention. Est-ce qu'aujourd'hui la Commune a vraiment les moyens, est-ce que nos agents sont vraiment habilités, il y a pas mal de questionnement autour de cela. Mais mon GROUPE votera pour, parce que je pense que c'est une absolue nécessité pour le moment, et nous vous soutiendrons dans toutes ces démarches. J'ai dit, Madame la Présidente.

**Madame la Bourgmestre ff** : Merci Monsieur Dönmez. Deux petits points. Vous avez raison sur les précautions à prendre au niveau de la protection des données, et en tout cas, du côté communal, nous avons l'obligation, et c'est donc bien prévu dans le protocole, de ne pas garder ces données au-delà de 7 jours. Donc, à savoir, le délai durant lequel, potentiellement, nous pourrions faire une action de sensibilisation à l'égard des citoyens qui nous auraient été signalé par la Cocom. Donc au niveau de la Commune, en tout cas, c'est très clair, et notre DPO est le garant du respect de toutes ces procédures et vous le savez, y sera très attentif. Deuxième point par rapport à la capacité des gardiens de la paix d'agir, je voudrais souligner dans le protocole que dans un premier temps, c'est au niveau du call-center qu'il y aura un appel téléphonique, et ensuite, effectivement, les gardiens de la paix. Mais cela ne se fait pas au détriment de leurs fonctions estimées essentielles. Vous avez vu qu'ils travailleront en semaine de 9 à 11 heures, c'est-à-dire après leur présence aux abords des écoles, et le weekend aussi dans des durées qui sont bien établies. Et nous avons transmis ces indications à la Cocom pour être très clair avec la Cocom sur ce que nous pouvions, ce que nous étions en capacité de mettre en place pour nous inscrire dans cet accord entre la Cocom et nous. Donc, pour participer à cette sensibilisation des citoyens qui n'auraient pas spontanément, qui ne seraient pas aller se faire tester ou qui ne suivraient pas la quarantaine, mais évidemment dans les mesures de nos capacités.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu l'article 128 et l'article 135 de la Constitution ;

Vu l'article 133 de la nouvelle loi communale du 24 juin 1988 ;

Vu la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, article 6, § 1, VIII, alinéa 2 ;

Vu l'ordonnance du 19 juillet 2007 relative à la politique de prévention en santé, articles 13, 13/1, 14 et 15 ;

Vu l'article 28 du règlement général sur la protection des données ;

DECIDE

d'approuver le Protocole d'accord entre la Commission communautaire commune et la Commune de Schaerbeek relatif au suivi du respect des obligations en termes de testing et de quarantaine.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikel 128 en artikel 135 van de Grondwet;

Gelet op artikel 133 van de Nieuwe Gemeentewet van 24 juni 1988;

Gelet op de bijzondere wet van 8 augustus 1980 tot hervorming der instellingen, artikel 6, §1, VIII, tweede lid;

Gelet op de ordonnantie van 19 juli 2007 betreffende het preventieve gezondheidsbeleid, artikelen 13, 13/1, 14 en 15;

Gelet op artikel 28 van de Algemene Verordening Gegevensbescherming;

BESLUIT

Het Protocolakkoord tussen de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie en de gemeente van Schaerbeek over het toezicht op de naleving van de test- en quarantaineverplichtingen goed te keuren.

**Ordre du jour n° 9 -- Agenda nr 9**

**Règlement relatif au remboursement des frais de transport (taxi) vers les centres de vaccination Covid-19 -  
Approbation**

**Reglement betreffende de terugbetaling van taxikosten van vervoer naar Covid-19 vaccinatiecentra -  
Goedkeuring**

**Madame la Bourgmestre ff** : C'est aussi dans le cadre de cette crise sanitaire qu'on vous propose un règlement relatif au remboursement des frais de transport vers les centres de vaccinations Covid 19. Monsieur Nimal, est-ce que vous souhaitez peut-être, de manière synthétique, expliquer comment cela va se passer, et je passerai ensuite la parole à Monsieur Dönmez.

**Monsieur Nimal** : De manière synthétique, le règlement s'intègre dans le cadre régional, et à l'instar d'autres communes, pour vouloir aider effectivement dans le cadre de vaccination et contribuer à la vaccination des plus fragiles. Nous savons bien cependant, d'abord, que principalement, que beaucoup de PMR et de personnes âgées sont d'abord aidés par leur famille, sont aidés par les mutuelles, sont aidés par des personnes autour d'eux. Donc, c'est vraiment à titre subsidiaire, je dirais, pour ceux qui n'ont pas d'autres solutions. Et vous l'aurez vu, le remboursement vise 12 euros par trajet, ce qui implique une gratuité, vu qu'à priori, l'aller comme le retour, 12 fois deux, on voit mal comment la personne saurait dépasser 12 euros sur un trajet schaarbeekois. On demande la preuve de la vaccination, la preuve du ticket de paiement. Et alors, il y a trois catégories, et là je vais arriver à une petite différence. Soit quel que soit l'âge, le statut BIM et un document médical, soit quel que soit l'âge, la preuve de 66% d'handicap ou de 2 points du SPF, soit, et le texte que vous avez sous les yeux prévoyait 75 ans et un document médical pour s'inscrire dans le cadre de la politique régionale. Le texte modifié que l'on va vous proposer sera de 65 ans et non pas 75. On en avait parlé notamment hier en commission et cela impliquera une modification dans le cadre du règlement, et à l'article 1, et à l'article 2, on vous proposera que ce soit toutes les personnes de plus de 65 ans avec un document médical. Et alors, évidemment, on a prévu un effet rétroactif qui sera daté du 15 mars, parce qu'il y a déjà des personnes qui pour le moment font l'objet de transport et qui pourraient venir demander le remboursement. Mais ce qui est important, c'est que l'idée ce n'est pas uniquement les personnes âgées, ce sont aussi les personnes qui ont des difficultés de déplacements et les PMR quel que soit leur âge. Et je termine en disant qu'il n'y a pas d'obligation que ce soit un centre schaarbeekois. C'est pour cela qu'on a prévu un forfait et qu'on a prévu un budget de 50.000 euros dans ce cadre-là.

**Monsieur Dönmez** : Merci à Monsieur l'échevin. Effectivement j'avais des questions par rapport à ce que j'avais lu au départ sur Hubsession. Donc l'âge de 75 ans, effectivement c'est descendu à 65 ans, cela nous fait également plaisir. Sur le montant de 12 euros forfaitaire, on le sait, il y a deux vaccinations, cela revient à 48 euros sur la totalité des trajets, ce qui revient plus ou moins à 1.000 personnes qui seraient susceptibles, à un moment donné, de pouvoir bénéficier de cela. Alors ma question c'est de savoir, Madame la Présidente, Monsieur l'échevin, comment on en fait la promotion, d'abord. Vous savez, on est en pleine vaccination pour le moment, cet accord arrive tard, je l'entends bien, on a deux semaines rétroactives pour pouvoir en bénéficier. Mais aujourd'hui, comment on en fait la promotion d'abord, et puis les demandes se font comment, par les familles, par les aidants ? Et comment on peut s'assurer, effectivement, qu'il n'y ait pas de doublon avec les mutualités notamment. Peut-être qu'il y a des gens qui peuvent bénéficier de cette aide au niveau de la mutualité, et voudront peut-être aussi en bénéficier au niveau communal, et empêcher de cette manière-là, puisqu'on a des budgets très restreints, je vais dire, d'empêcher les autres de pouvoir en bénéficier. Voilà quelques compléments de réponse, s'il vous plaît. Merci.

**Madame Boxus** : Merci Madame la Présidente. Avec le groupe Ecolo-groen, nous nous réjouissons de cette mesure, parce qu'effectivement, on touche là une mesure qui permet de favoriser les plus fragiles d'entre nous, les personnes qui seraient soit les plus âgées, tant mieux si finalement l'âge atteint 65 ans au lieu de 75, mais aussi les personnes qui seraient les plus isolées, qui n'auraient pas d'aide d'un membre de leur famille, ou déjà qui ne s'inscriraient pas, comme le disait Monsieur Dönmez, dans une aide de la mutuelle auquel ils sont habitués. Pour toutes ces raisons nous nous réjouissons que cette aide soit prévue. Par rapport à l'information, je ne sais pas quelle est l'information qui est prévue au niveau de la Commune, mais je voulais en profiter pour dire qu'au niveau du Foyer schaarbeekois, nous avons prévu de lister l'ensemble des personnes qui seront concernées en raison de leur âge et d'aller

leur mettre un mot dans leur boîte aux lettres pour qu'elles puissent en être au courant. On trouvait cela une mesure importante puisque ce sera probablement une série de personnes qu'on peut toucher assez facilement puisqu'on les a déjà identifiées dans le cadre d'autres actions seniors que nous avons faites au Foyer schaarbeekois.

**Monsieur Nimal** : L'information sera relayée par nos différents canaux d'information en disant bien que le point central c'est le call-center communal, c'est-à-dire que vous avez tout un ensemble de personnes qui téléphonent, que ce soit au service Seniors, que ce soit à la Commune, pour dire : on a un problème de vaccination, que peut-on faire ? Et ce sont eux qui sont en première ligne et qui d'abord vérifieront et expliqueront à la personne d'abord pour voir si elle n'a pas d'autres possibilités. C'est certains que si elle a d'autres possibilités, parce que là, c'est un vrai accompagnement, parce qu'ici, c'est juste un trajet taxi. Si la personne sait se faire aider par la mutuelle ou un membre de sa famille, autant qu'elle le fasse. Et nous lui expliquerons dans le cadre du call-center, que le cas échéant, il y a une aide, il y a un formulaire qui est préparé, qui est tout simple, qui sera à compléter, soit sous format papier, soit par internet évidemment, à posteriori pour avoir le remboursement. Et alors, pour éviter que la personne ait plusieurs trajets, mais je vois mal, si elle l'a fait par la mutuelle, elle est déjà vaccinée, donc elle ne va pas arriver après pour avoir le remboursement ici. Elle doit avoir la preuve de la vaccination et donc s'il y a eu un trajet qui a été fait par la mutuelle, à priori, elle ne va pas avoir une deuxième, une troisième vaccination, elle n'en aura que deux. Mais en tout cas on va bien pousser, lorsqu'on entend les gens au call-center, il leur sera bien expliqué que c'est vraiment une solution subsidiaire et que s'il y a d'autres solutions, les pousser vers d'autres solutions possibles.

**Madame la Bourgmestre ff** : Donc Madame Boxus, très bien pour l'information, mais donc il faut vraiment veiller de renvoyer vers le call-center, ne pas donner une information brute, puisque c'est au call-center qu'on fait, et cela rejoint une des remarques de Monsieur Dönmez, chaque dé-callder, comme on dit, aura un questionnaire disant : est-ce que vous n'avez pas quelqu'un dans votre entourage, dans votre famille qui peut, et comme l'a souligné Frédéric Nimal, vous accompagner dans tout le processus, c'est-à-dire jusque dans la cabine de vaccination ? Sinon est-ce que votre mutuelle n'intervient pas ? Et là souvent aussi il peut y avoir un accompagnant. La STIB éventuellement aussi, met en place son système de navette. Et seulement en dernier recours, parce que c'est le moins confortable pour les personnes, parce que le chauffeur de taxi, il ne va pas accompagner la personne jusqu'au bout. Donc il faut vraiment renvoyer vers le call-center, pour qu'on puisse vraiment orienter vers d'abord les solutions les plus conviviales et les plus sûres aussi pour des personnes qui seraient dans cette difficulté de se rendre seules au centre de vaccination. Et donc, le délai, c'était aussi de voir un petit peu et d'avoir la confirmation dans quelle mesure la Région, puisque la Région a annoncé aussi qu'elle interviendrait pour aider les communes dans cette mise en place. Et donc nous, nous avons reçu les informations de la Région et de toute façon, il fallait aussi que ce règlement passe au Conseil communal avant de pouvoir l'annoncer et le rendre tout à fait effectif. Et par rapport au montant, on aura toujours, le cas échéant, la possibilité, si vraiment on arrive très, très vite à la consommation de ce budget, de prendre en considération, éventuellement, une augmentation. C'est quelque chose qu'on peut toujours envisager. On fera un suivi, Monsieur Nimal, de l'utilisation de cela.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu l'article 249 §1er al 2 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu l'article 117 de la Nouvelle loi communale ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 22 mars 2021,

DECIDE :

D'adopter le règlement qui suit :

RÈGLEMENT RELATIF AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT (TAXI) VERS LES CENTRES DE VACCINATION COVID-19

#### ARTICLE 1ER – OBJET

Dans la limite des crédits budgétaires disponibles pour l'exercice 2021, et suivant les conditions fixées par le présent règlement, le Collège des Bourgmestres et Echevins peut accorder un remboursement forfaitaire de 12€ par trajet pour les frais de transport en taxi de personnes âgées de + 65 ans ou reconnues à mobilité réduite vers les centres de vaccination COVID-19, pour l'injection de la première comme pour la deuxième dose de vaccin.

#### ARTICLE 2 – DEMANDE DE REMBOURSEMENT

La demande de remboursement doit être introduite à l'aide du formulaire ad hoc, dûment signé et complété par le demandeur.

A ce formulaire, doivent être joints :

1. La preuve de la vaccination (1ère dose) avant le 15 mai 2021;
2. Les tickets de paiement des trajets aller et retour ;
3. Un des documents suivants :
  - Quel que soit son âge, une attestation BIM (bénéficiaire de l'intervention majorée) accompagnée d'une déclaration du médecin confirmant l'impossibilité pour le demandeur de se déplacer en transport commun ou d'utiliser un véhicule privé
  - Quel que soit son âge, une reconnaissance de handicap de 66 % ou une reconnaissance de handicap du SPF Sécurité sociale, Direction générale Personnes handicapées, de 2 points au moins pour le critère 1 « se déplacer » ;
  - Pour les personnes âgées de 65 ans et plus, une déclaration du médecin confirmant l'impossibilité pour le demandeur de se déplacer en transport en commun ou d'utiliser un véhicule privé.

Le règlement s'applique pour les déplacements à partir du 15 mars 2021.

4. Les coordonnées bancaires du demandeur.

La demande de prime doit être introduite au plus tard avant le 30 septembre 2021 :

Soit à l'adresse suivante : Service enrôlement, place Colignon, 1030 Schaerbeek

Soit en déposant la demande à l'Hôtel Communal

Soit via le site communal: <https://www.1030.be/>

#### ARTICLE 3 – CRITÈRE D'ATTRIBUTION

Dans l'hypothèse où le nombre de demandes excède le budget disponible, les demandes seront traitées selon la date de leur dépôt jusqu'à épuisement du budget.

#### ARTICLE 4 – LIQUIDATION

Le montant du remboursement est versé au demandeur sur le numéro de compte mentionné par ce dernier dans le formulaire visé à l'article 2.

#### ARTICLE 5 – REMBOURSEMENT

Le demandeur ayant bénéficié du remboursement est tenu d'en restituer l'intégralité à l'administration communale en cas de déclaration inexacte ou frauduleuse déposée dans le seul but d'obtenir indûment ledit remboursement.

#### ARTICLE 6 – CONTESTATIONS

La décision refusant l'octroi d'une prime communale peut faire l'objet d'une réclamation auprès du Collège des Bourgmestres et Echevins.

La réclamation doit être introduite, par écrit, signée et motivée, et sous peine de déchéance, dans un délai d'un mois prenant cours lors de la notification de la décision de refus.

#### DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikel 249 §1 al 2 van de Nieuwe Gemeentewet ;

Gelet op artikel 117 van de Nieuwe Gemeentewet;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 22 maart 2021,

BESLUIT :

REGLEMENT BETREFFENDE DE TERUGBETALING VAN TAXIKOSTEN VAN VERVOER NAAR COVID-19 VACCINATIECENTRA.

#### ARTIKEL 1 – VOORWERP

Binnen de grenzen van de voor het boekjaar 2021 beschikbare begrotingskredieten en overeenkomstig de voorwaarden zoals vastgesteld door het huidige reglement kan het college van burgemeester en schepenen een forfaitaire terugbetaling toekennen van de taxikosten voor het vervoer van personen van 65 jaar en ouder

of die erkend zijn als personen met beperkte mobiliteit, naar de covid-19-vaccinatiecentra met het oog op de toediening van zowel de eerste als de tweede dosis van het vaccin.

#### ARTIKEL 2 – AANVRAAG VAN TERUGBETALING

De aanvraag van terugbetaling moet worden ingediend met behulp van het ad-hocformulier dat de aanvrager naar behoren dient in te vullen en te ondertekenen.

Bij dit formulier moeten de volgende stukken worden gevoegd:

1. Het bewijs van de vaccinatie (1e dosis) vóór 15 mei 2021;;
2. De betalingsbewijzen van de heen- en terugreis;
3. Een van de volgende documenten:
  - Ongeacht de leeftijd, een RVT-attest (recht op verhoogde tegemoetkoming), samen met een verklaring van de arts betreffende de onmogelijkheid voor de aanvrager om zich met het openbaar vervoer te verplaatsen of gebruik te maken van een privévoertuig.
  - Ongeacht de leeftijd, een erkenning van handicap van 66% of een erkenning van handicap door de FOD Sociale Zekerheid, Directie-generaal Personen met een handicap, van ten minste 2 punten voor criterium 1 "zich verplaatsen";
  - Voor personen van 65 jaar en ouder, een verklaring van de arts betreffende de onmogelijkheid voor de aanvrager om zich met het openbaar vervoer te verplaatsen of gebruik te maken van een privévoertuig.

Het reglement is van toepassing op reizen vanaf 15 maart 2021.

4. De bankgegevens van de aanvrager.

De aanvraag van terugbetaling moet uiterlijk vóór 30 september 2021 worden ingediend:

- hetzij op het volgende adres : Dienst Inkohieringen, Colignonplein, 1030 Schaarbeek

- hetzij door de aanvraag neer te leggen op het Gemeentehuis

- Ofwel via de gemeentelijke website: <https://www.1030.be/>

#### ARTIKEL 3 – TOEKENNINGSCRITERIUM

Zo het aantal aanvragen het beschikbare budget zou overstijgen, worden de aanvragen behandeld volgens hun datum van indiening tot het budget is uitgeput.

#### ARTIKEL 4 – UITBETALING

Het bedrag van de terugbetaling wordt aan de aanvrager betaald op het rekeningnummer dat deze laatste heeft vermeld in het formulier zoals bedoeld in artikel 2.

#### ARTIKEL 5 – TERUGBETALING

De aanvrager die een terugbetaling heeft ontvangen, is gehouden het bedrag volledig terug te betalen aan het gemeentebestuur in geval van onjuiste of bedrieglijke aangifte die als enig doel had de genoemde terugbetaling op onrechtmatige wijze te verkrijgen.

#### ARTIKEL 6 – BETWISTINGEN

Tegen de beslissing tot weigering van een gemeentelijke premie kan bezwaar worden aangetekend bij het college van burgemeester en schepenen.

Het bezwaarschrift moet schriftelijk ondertekend en met redenen omkleed, op straffe van verval, worden ingediend binnen een termijn van één maand die ingaat bij de betekening van de beslissing tot weigering.

#### Mobilité -- Mobiliteit

#### Ordre du jour n° 10 -- Agenda nr 10

#### **Contrat de Mobilité - Renouvellement 2021- SCH025 - Approbation**

#### **Mobiliteitscontract - Hernieuwing 2021- SCH025 - Goedkeuring**

#### DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu la nouvelle loi communale ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 juillet 1996 déterminant les règles pour l'octroi de subventions aux Communes dans le cadre d'un contrat de mobilité ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 juillet 1997 modifiant l'arrêté du 18 juillet 1996 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 20 décembre 2001 portant exécution de l'ordonnance du 11 mars 1999 relative à l'euro en matière de travaux publics et de transport, section II adaptation de l'arrêté du 17 juillet 1997 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du 18 juillet 1996 déterminant les règles applicables pour l'octroi de subventions aux communes dans le cadre du contrat de mobilité ;

Considérant les intentions du Plan Régional de Développement qui précise "qu'il appartient aux Communes de prendre les mesures pour gérer la circulation, notamment en affectant des agents à cette tâche et en convenant des modalités d'interventions rapides en cas d'accident qui perturbe la circulation sur les voiries où le trafic est important" ;

Considérant que la Région Bruxelloise doit évoluer vers une mobilité durable ;

Considérant que les transports en commun, les déplacements à pied et à vélo sont des éléments essentiels d'une mobilité durable ;

Considérant que la promotion de l'utilisation des transports en commun passe notamment par l'amélioration de leur vitesse commerciale ;

Considérant que la promotion des déplacements à pied et à vélo passe par une augmentation de leur sécurisation ;

Considérant que la congestion est néfaste pour le fonctionnement socio-économique de la Commune et qu'elle entraîne des effets dommageables sur la santé et l'environnement ;

Considérant que la Région encourage les Communes à amplifier la présence de leur police sur les voiries régionales afin d'y maintenir de bonnes conditions de circulation ;

Vu le rapport relatif à l'exécution du contrat de mobilité en cours ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 16 mars 2021;

Après en avoir délibéré;

DECIDE :

1. D'approuver le rapport relatif à l'exécution du contrat de mobilité en cours ;
2. De solliciter une subvention auprès de la Région de Bruxelles-Capitale, conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 20 décembre 2001 portant exécution de l'ordonnance du 11 mars 1999 relative à l'euro en matière de travaux publics et de transport, section II - adaptation de l'arrêté du 17 juillet 1997 modifiant l'arrêté du 18 juillet 1996 déterminant les règles pour l'octroi de subventions aux communes dans le cadre d'un contrat de mobilité, pour la surveillance de 2 carrefours prioritaires établis en voirie régionale et de 5,6 kilomètres de voiries régionales dont le détail figure au contrat de mobilité joint en annexe de la présente délibération ;
3. De souscrire aux engagements figurant au contrat de mobilité joint en annexe de la présente délibération (SCH025) ;
4. De charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de l'exécution de la présente décision.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 18 juli 1996 tot vaststelling van de regels die van toepassing zijn voor de toekenning van toelagen aan de gemeenten in het raam van het mobiliteitscontract;

Gelet op het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 17 juli 1997 tot wijziging van het besluit van 18 juli 1996 ;

Gelet op het besluit van 20 december 2001 van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering houdende uitvoering van de verordening van 11 maart 1999 betreffende de euro inzake openbare werken en vervoer afdeling II aanpassing van het besluit van 17 juli 1997 tot wijziging van het besluit van 18 juli 1996 tot bepaling van de regels voor het toekennen van subsidies aan de gemeenten in het kader van het mobiliteitscontract;

Overwegende de bedoelingen van het Gewestelijk Ontwikkelingsplan waarin wordt gesteld "dat de Gemeenten dan ook de nodige maatregelen moeten treffen voor het beheer van het verkeer, met name door agenten voor deze taak in te zetten en door nadere regels uit te werken voor de snelle tussenkomsten bij ongevallen die het verkeer op de drukke wegen verstoren" ;

Overwegende dat het Brussels Hoofdstedelijk Gewest naar een duurzame mobiliteit moet streven;  
Overwegende dat het openbaar vervoer, de verplaatsingen met de fiets en te voet de voornaamste elementen uitmaken van een duurzame mobiliteit;  
Overwegende dat de promotie van het gebruik van het openbaar vervoer in het bijzonder de verbetering van de commerciële snelheid inhoudt;  
Overwegende dat de promotie van de verplaatsingen te voet en met de fiets gepaard gaan met een verhoging van hun beveiliging;  
Overwegende dat verkeersverzadiging rampzalig is voor de socio-economische werking van de gemeente en dat zij schadelijke gevolgen heeft op de gezondheid en het leefmilieu;  
Overwegende dat het Gewest de gemeenten aanmoedigt om de aanwezigheid van hun politie op de gewestwegen te verhogen teneinde er goede verkeersomstandigheden te bewaren;  
Gelet op het verslag betreffende de uitvoering van het lopende mobiliteitscontract;  
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 16 maart 2021;  
Na erover beraadslaagd te hebben;

BESLIST:

1. Het verslag betreffende de uitvoering van het lopende contract goed te keuren ;
2. En subsidie aan te vragen bij het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest overeenkomstig het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 20 december 2001 houdende uitvoering van de verordening van 11 maart 1999 betreffende de euro inzake openbare werken en vervoer afdeling II aanpassing van het besluit van 17 juli 1997 tot wijziging van het besluit van 18 juli 1996 tot bepaling van de regels voor het toekennen van subsidies aan de gemeenten in het kader van het mobiliteitscontract voor het toezicht op 2 kruispunten en 5,6 kilometer voorrangsweg, waarvan de bijzonderheden in het mobiliteitscontract zijn opgenomen gevoegd als bijlage bij onderhavig raadsbesluit;
3. De verbintenissen te onderschrijven vermeld in het als bijlage van onderhavig raadsbesluit gevoegd mobiliteitscontract (SCH025);
4. Het College van Burgemeester en Schepenen te belasten met de uitvoering van onderhavig raadsbesluit.

### **Ordre du jour n° 11 -- Agenda nr 11**

#### **Subsidie "PAVE 2020" - Avenant à la convention avec la Région de Bruxelles-Capitale - Approbation**

#### **Subsidie "PAVE 2020" - Bijakte bij de overeenkomst met het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Goedkeuring**

#### DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

#### LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu l'Ordonnance du 17 décembre 2019 contenant le Budget général des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2020 ;  
Vu le catalogue des subventions "soutien régional aux actions communales de mobilité et de sécurité routière 2020";  
Considérant qu'une série de mécanismes de soutien, déclinés sous forme de subventions, de cofinancements ou de services, ont été élaborés par la Région bruxelloise à l'attention des communes afin de les stimuler à oeuvrer dans le sens d'une mobilité plus durable ;  
Considérant que la collaboration Commune/Région qui en résulte est au bénéfice de tous : la Commune, ses habitants, ses usagers et la cohérence de la politique de mobilité sur le territoire régional ;  
Vu l'avenant à la convention en annexe ;  
Vu la nouvelle loi communale et plus particulièrement l'article 17 ;  
Sur proposition du Collège du 23 mars 2021;  
DÉCIDE:  
D'approuver l'avenant à la convention ci-annexée entre la Région de Bruxelles-Capitale et la commune de Schaerbeek.

31.03.2021

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de ordonnantie van 17 december 2019 met de algemene begroting van de uitgaven van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor de begroting 2020 ;

Gelet op de catalogus van de subsidies "gewestelijke ondersteuning voor de gemeentelijke mobiliteits-en verkeersveiligheidsacties 2020";

Overwegende dat een reeks steunmechanismen, achteruitgegaan in de vorm van subsidies, van cofinanciering of diensten, door het gewest ter attentie van de Gemeenten werden uitgewerkt teneinde ze te stimuleren om zich in de richting van een duurzamere mobiliteit in te spannen;

Overwegende dat de medewerking Gemeente/Gewest ten gunste van iedereen is: de Gemeente, zijn inwoners, zijn gebruikers en samenhang van het beleid inzake mobiliteit op het regionale grondgebied;

Gelet op de bijakte bij de overeenkomst toegevoegd aan het dossier;

Gelet op de nieuwe gemeentewet en meer bepaald artikel 17;

Op voorstel van het College van 23 maart 2021;

BESLIST:

De bijgevoegde bijakte bij de overeenkomst tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de Gemeente goed te keuren

#### **Subventions et partenariats -- Subsidies & partnership**

#### **Ordre du jour n° 12 -- Agenda nr 12**

#### **Politique de la Ville (PdV) - Programmation 2021-2025 - Convention - Approbation**

#### **Stadsbeleid (Sb) - Programma 2021-2025 - Overeenkomst - Goedkeuring**

#### DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

#### LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu la nouvelle loi communale;

Vu l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 6 octobre 2016 sur la revitalisation urbaine, visant aux articles 51 à 68 le développement de la "Politique de la Ville";

Vu l'arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 janvier 2017 relatif à la Politique de la Ville;

Vu le courrier du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale notifiant à la Commune un principe de subvention maximale de 8.751.103,18€ destinée au développement d'un programme dans le cadre de la Politique de la Ville 2021-2025;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 1 décembre 2020 approuvant l'ensemble du programme développé pour le montant total de la subvention susmentionnée;

Vu le courrier du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale notifiant à la Commune l'approbation du programme transmis en décembre 2020;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 février 2021 octroyant une subvention de 8.751.103,18 € à la Commune de Schaerbeek pour l'exécution du programme pluriannuel Politique de la Ville 2021-2025;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 23 mars 2021;

DECIDE

1. D'approuver la convention "Politique de la Ville 2021-2025 / Schaerbeek" conclue entre la Commune et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ;
2. De donner délégation au Collège des Bourgmestres et Echevins pour signer les conventions particulières d'exécution avec les partenaires locaux;

31.03.2021

3. D'approuver la nouvelle composition de l'équipe de coordination de la Politique de la Ville pour la programmation 2021-2025 : M. Martin Lagneaux et Mme Valentina Morselli, département Subventions et Partenariats.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de ordonnantie van 6 oktober 2016 van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest houdende organisatie van de stedelijke herwaardering, gericht op de artikelen 51 tot 68 van de ontwikkeling van het "Stadsbeleid";

Gelet op het uitvoeringsbesluit van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 19 januari 2017 met betrekking tot het Stadsbeleid;

Gelet op de brief van de minister-president van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest waarin hij de gemeente op de hoogte brengt van een principe van maximale subsidie van 8.751.103,18€ bestemd voor de ontwikkeling van een programma in het kader van het Stadsbeleid 2021-2025;

Gelet op het besluit van het College van Burgemeester en Schepenen van 1 december 2020 tot goedkeuring van het volledige programma ontwikkeld voor het totale bedrag van voormelde subsidie;

Gelet op de brief van de minister-president van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, dat in december 2020 is verzonden en waarin de gemeente wordt geïnformeerd over de goedkeuring van het programma;

Gelet op het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering tot toekenning van een toelage van de 8.751.103,18 euro aan de Gemeente Schaarbeek in het kader van het meerjarenprogramma 2021-2025 « Stadsbeleid via wijkontwikkeling »;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 23 maart 2021

BESLUIT :

1. De overeenkomst "Stadsbeleid 2021-2025 / Schaarbeek" tussen de Gemeente en de Brusselse Hoofdstedelijk Regering goed te keuren;
2. Aan het College van Burgemeester en Schepenen volmacht te geven om de overeenkomsten met de partners te ondertekenen;
3. De nieuwe samenstelling van het coördinatieteam Stadsbeleid voor de programmering 2021-2025: de heer Martin Lagneaux en mevrouw Valentina Morselli, departement Subsidies en Partnerships, goed te keuren.

AFFAIRES GÉNÉRALES == ALGEMENE ZAKEN

**Affaires juridiques == Juridische zaken**

**SP 13.- Convention entérinant le droit d'utilisation, par la Commune, du réseau de fibres optiques de la Zone de police - Approbation == Overeenkomst bekrachtigende het gebruiksrecht van de Gemeente over het glasvezels netwerk van de Politiezone - Goedkeuring**

**Madame la Bourgmestre ff** : C'est la convention dont on vous avait parlé au Conseil communal du 3 mars, qui a été retirée parce qu'on a adapté quelque peu la convention qui permet à la Commune de Schaarbeek d'utiliser le réseau de fibres optiques de la zone de police pour pouvoir stabiliser notre réseau, suite, comme vous le savez, aux incidents graves qui ont eu lieu en début d'année. Et pour les conseillers de police, vous savez que nous avons approuvé cette même convention au conseil de police du 17 mars.

DÉCISION DU CONSEIL == BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté == Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu l'article 232 de la Nouvelle Loi Communale ;

31.03.2021

Considérant les nombreux incidents qui ont affecté le réseau de fibres optiques de la Commune ;  
Considérant que ces incidents ont gravement affecté le fonctionnement de la Commune ;  
Considérant la nécessité pour la Commune d'assurer, en toute circonstance, ses missions de service public auprès de la population ;  
Considérant la solution technique du service Informatique pour remédier à ces perturbations ;  
Considérant que cette solution consiste à utiliser le réseau de fibres optiques de la Zone de police ;  
Considérant que cette solution présente de nombreux avantages pour la Commune ;  
Considérant que la Zone de police accepte de partager son réseau de fibres optiques avec la Commune ;  
Considérant que ce partage et le droit d'utilisation du réseau de fibres optiques de la Zone de Police par la Commune seront coulés une convention ;  
Considérant que le texte de cette convention a été approuvé par le Collège des Bourgmestre et échevins en sa séance du 23 mars 2021 ;  
DECIDE :  
d'entériner la convention approuvée le 23 mars 2021 par le Collège des Bourgmestre et échevins.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikel 232 van de Nieuwe Gemeentewet ;  
Overwegende de talrijke storingen die het glasvezels netwerk van de Gemeente geraakt hebben ;  
Overwegende dat deze storingen de werking van de Gemeente ernstig geraakt hebben ;  
Overwegende de behoefte van de Gemeente om zijn openbare opdrachten bij de bevolking te vervullen onder alle omstandigheden ;  
Overwegende de technische oplossing van de Informatica dienst om deze storingen op te lossen ;  
Overwegende deze oplossing in het gebruik van het Politiezone glasvezels netwerk bestaat ;  
Overwegende dat deze oplossing talrijke voordelen voor de Gemeente heeft ;  
Overwegende dat Politiezone zijn glasvezels netwerk aanvaardt te delen ;  
Overwegende dat dit delen en de door de Gemeente gebruiksrecht van het Politiezone glasvezels netwerk in een overeenkomst zullen worden bevestigen ;  
Overwegende dat de tekst van deze overeenkomst tijdens de zitting van 23 maart 2021 door het College van Burgemeester en schepenen goedgekeurd is ;  
BESLUIT :  
de overeenkomst, goedgekeurd door het College van Burgemeester en Schepenen op 23 maart 2021, goed te keuren.

#### **Gestion immobilière == Vastgoedbeheer**

#### **Ordre du jour n° 14 == Agenda nr 14**

**Biens sis Rue du Tilleul 50 et Rue Fernand Séverin 85 - Contestation de l'enrôlement au précompte immobilier - Recours en justice - Approbation**

**Goed gelegen Lindestraat 50 en Fernand Séverinstraat 85 - Bezwaarschrift tegen inkohiering aan de onroerende voorheffing - Gerechtelijk beroep - Goedkeuring**

**Madame Geraets** : A la lecture des documents qui étaient joints, la situation semble vraiment complexe. Et donc, la question était, si j'ai bien compris, qu'on ne sait pas finalement qui est propriétaire du bâtiment ? Est-ce que j'ai bien compris, ou bien ce n'est pas de cela qu'il s'agit ?

**Monsieur Nimal** : Vous avez bien compris. C'est assez Kafkaïen parce que ce sont des logements sociaux et il est évident que c'est le Foyer qui est propriétaire du bien, cela je crois que personne ne conteste. Mais on continue à être imposé du point de vue du précompte immobilier comme si on en était le propriétaire. Et quand la Commune conteste en disant qu'elle n'en est pas le propriétaire, on nous répond qu'elle l'est et qu'il n'y aurait jamais eu aucun acte de propriété ou de transmission ou de cession. Les vérifications sont en cours pour régulariser la situation et voir ce qu'il en est. Et en tout cas, pratiquement, on a un délai de recours qui évidemment doit user ne fusse que conservatoirement. Mais vous avez bien compris le problème qui est assez étrange.

31.03.2021

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 37 voix contre 0 et 4 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 37 stem(men) tegen 0 en 4 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Décidé, par 37 voix contre 0 et 4 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117 et 270 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les avertissements extrait de rôle - précompte immobilier exercices 2017, 2018 et 2020 enrôlant les biens Rue du Tilleul 50 et Rue Fernand Séverin 85 au nom de la Commune de Schaerbeek ;

Vu les courriers de la Commune portant réclamation contre ces enrôlements (exercices 2017 et 2018), aux motifs que la Commune n'est pas propriétaire des biens précité mais bien le Foyer Schaerbeekois / Schaarbeekse Haard, qui en a d'ailleurs l'entier usage et l'entière jouissance ;

Vu le courrier de Bruxelles Fiscalité du 04.01.2021 rejetant cette réclamation, considérant que la Commune de Schaerbeek détient une quote-part de propriété dans chacun des biens en cause ;

Considérant qu'il y a lieu d'introduire un recours en justice contre cette décision de Bruxelles Fiscalité, au moins à titre conservatoire (jusqu'à clarifier la situation) ; que sont en jeu tant les exercices écoulés (2017, 2018 et 2020) que ceux du futur ;

Considérant que l'autorisation du Conseil communal est requise à cet effet (article 270 de la Nouvelle Loi Communale) ;

DECIDE

d'accorder l'autorisation d'agir en justice contre la décision de Bruxelles Fiscalité notifiée par courrier du 4 janvier 2021 rejetant la réclamation de la Commune contre les avertissements-extraits de rôle au précompte immobilier établis à sa charge pour les exercices 2017 et 2018 pour les biens sis Rue du Tilleul, 50 et Rue Fernand Séverin, 85 à 1030 Schaerbeek.

DE GEMEENTERAAD

*Besloten, met 37 stem(men) tegen 0 en 4 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117 en 270 van de Nieuwe Gemeentewet ;

Gelet op de aanslagbiljetten - onroerende voorheffing belastingjaren 2017, 2018 en 2020 waarbij de goederen Lindestraat 50 en Fernand Séverinstraat 85 in naam van de Gemeente Schaarbeek ingekohierd werden ;

Gelet op de brieven van de Gemeente Schaarbeek waarbij bezwaarschrift ingediend werd tegen die inkohierungen (belastingjaren 2017 en 2018), om de reden dat de Gemeente geen eigenaar van de genoemde goederen is, maar wel de Foyer Schaerbeekois / Schaarbeekse Haard, die er trouwens volledig gebruik en volledig genot heeft ;

Gelet op de brief van Brussel Fiscaliteit dd. 04.01.2021 waarbij deze bezwaarschrift afgewezen wordt, omdat de Gemeente Schaarbeek over een deel van eigendom in elk van die goederen in kwestie beschikt ;

Overwegende dat er gewezen wordt een hoger beroep in rechte in te dienen tegen deze beslissing van Brussel Fiscaliteit, ten minste ten conservatoire titel (tot opheldering van de situatie) ; dat op het spel staan zowel de afgelopen belastingjaren (2017, 2018 en 2020) als die van de toekomst ;

Overwegende dat de machtiging van de Gemeenteraad daartoe vereist is (artikel 270 van de Nieuwe Gemeentewet) ;

BESLUIT

de machtiging te geven om in rechte op te treden tegen de beslissing van Brussel Fiscaliteit genotificeerd bij brief dd. 04.01.2021 waarbij de bezwaarschrift van de Gemeente afgewezen wordt tegen de aanslagbiljetten van de onroerende voorheffing ten laste van de Gemeente, voor de belastingjaren 2017 en 2018 voor de goederen gelegen Lindestraat 50 en Fernand Séverinstraat 85 te 1030 Schaarbeek.

**Ordre du jour n° 15 -- Agenda nr 15**

**Bâtiment CSA - Chaussée de Haecht, 226 - Convention d'occupation à titre gracieux avec l'asbl RenovaS pour des formations "Logement" au 4ème étage - Approbation**

31.03.2021

**Pand SAC - Haachtsesteenweg, 226 - Bezettingsovereenkomst ten kostelozen titel met de vzw RenovaS voor vormingen "Huisvesting" op 4de verdieping - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale

Vu la demande de l'asbl RenovaS pour des formations/animations "Logement" dans le cadre du CQD Pogge et Conseil en Logement

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 23.03.2021

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à cette décision

DECIDE :

d'adopter la convention d'occupation à titre gracieux (avec fin maximale en septembre 2022) , déposée au dossier, avec l'asbl RenovaS (Rue d'Aerschot, 208 - 1030 Bruxelles) pour des formations animations Logement dans le cadre du Contrat de Quartier durable Pogge et Conseil en Logement à partir du 1er avril 2021 deux fois par semaine au 4ème étage du CSA (chaussée de Haecht, 226 - 1030 Schaerbeek)

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikel 117 van de Nieuwe Gemeentewet

Gelet op aanvraag van de vzw Renovas voor vormingen/animations "Huisvesting" in het raam van DWC Pogge en Huisvestingadvies

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 2303.2021

Overwegen dat het betaamt gevolg geven aan deze beslissing

BESLUIT :

de bezettingsovereenkomst ten kostelozen titel (met een maximaal termijn tot september 2022), neergelegd in het dossier, met de vzw Renovas (Aarschotstraat, 208 - 1030 Schaarbeek) voor vormingen/animations "Huisvesting" in het raam van het Duurzame Wijkcontract Pogge en Huisvestingadvies vanaf 1 april 2021 twee keer per week op de 4de verdieping van het SAC (Haachtsesteenweg, 226 - 1030 Schaarbeek) aan te nemen

**Ordre du jour n° 16 ==- Agenda nr 16**

**Contrat de quartier durable Petite Colline - Acquisition pour cause d'utilité publique du bien sis rue Brichaut 13 (appartement) - Occupation à titre gracieux du vendeur jusqu'au 30.11.2021 - Approbation**

**Duurzaam wijkcontract Heuveltje - Aankoop ten algemene nutte van het gebouw gelegen aan de Brichautstraat 13 (appartement) - Gratis bewoning door de verkoper tot 30.11.2021 - Goedkeuring**

**Madame la Bourgmestre ff** : Une acquisition que nous avons déjà votée, rue Brichaut 13, un appartement, un souhait du propriétaire occupant actuel de pouvoir occuper à titre gracieux son bien jusque fin novembre et c'est la même chose pour le point 17, mais là il s'agit du garage de ce même bâtiment où là aussi, le vendeur souhaite, pour pouvoir terminer ses activités calmement et correctement. Et je vous avoue aussi que cela nous arrange, que ces biens soient toujours occupés, du coup, ils seront entretenus durant cette occupation, donc jusqu'à la fin de l'année.

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 34 voix contre 0 et 7 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté ==- Besloten, met 34 stem(men) tegen 0 en 7 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd

31.03.2021

LE CONSEIL COMMUNAL

*Décidé, par 34 voix contre 0 et 7 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté*

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale

Vu la décision du Collège du 08.12.2020 et du Conseil du 16.12.2020 d'acquérir le bien

Vu la décision du Collège du 23.03.2021 d'autoriser le vendeur à occuper le bien à titre gratuit jusqu'au 30.11.2021

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à ces décisions

DECIDE:

De marquer son accord sur l'occupation à titre gratuit du bien sis à la rue Brichaut 13 (appartement) par le vendeur jusqu'au 30.11.2021

DE GEMEENTERAAD

*Besloten, met 34 stem(men) tegen 0 en 7 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikel 117 van de Nieuwe Gemeentewet

Gelet op de beslissing van het College van Burgmeester en Schepenen dd. 08.12.2020 en van de Gemeenteraad dd. 16.12.2020 om het pand te verwerven

Gelet op de beslissing van het College van Burgmeester en Schepenen dd. 23.03.2021 om de verkoper te machtigen om het pand gratis te bewonen tot 30.11.2021

Overwegend dat het betaamt gevolg geven aan deze beslissingen

BESLUIT:

Akkoord te gaan met de gratis bewoning van het pand gelegen aan de Brichautstraat 13 (appartement) door de verkoper tot 30.11.2021

**Ordre du jour n° 17 -- Agenda nr 17**

**Contrat de quartier durable Petite Colline - acquisition pour cause d'utilité publique du bien sis rue Brichaut 13 (garage) - Occupation à titre gracieux du vendeur jusqu'au 31.12.2021 - Approbation**

**Duurzaam wijkcontract Heuveltje - Verwerving voor openbaar nut van het gebouw gelegen aan de Brichautstraat 13-15 (garage) - Gratis bewoning door de verkoper tot 31.12.2021 - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 34 voix contre 0 et 7 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 34 stem(men) tegen 0 en 7 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Décidé, par 34 voix contre 0 et 7 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté*

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale

Vu la décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 08.12.2020 et du Conseil communal du 16.12.2020 d'acquérir le bien

Vu la décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 23.03.2021 d'autoriser le vendeur à occuper le bien à titre gratuit jusqu'au 31.12.2021

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à ces décisions

DECIDE:

De marquer son accord sur l'occupation à titre gratuit du bien sis à la rue Brichaut 13 (garage) par le vendeur jusqu'au 31.12.2021

DE GEMEENTERAAD

*Besloten, met 34 stem(men) tegen 0 en 7 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikel 117 van de Nieuwe Gemeentewet

Gelet op de beslissing van het College van Burgmeester en Schepenen dd. 08.12.2020 en van de Gemeenteraad dd. 16.12.2020 om het pand te verwerven

Gelet op de beslissing van het College van Burgmeester en Schepenen dd. 23.03.2021 om de verkoper te machtigen om het pand gratis te bewonen tot 31.12.2021

Overwegend dat het betaamt gevolg geven aan deze beslissingen

BESLUIT:

Akkoord te gaan met de gratis bewoning van het pand gelegen aan de Brichautstraat 13 (garage) door de verkoper tot 31.12.2021

### Ordre du jour n° 18 -- Agenda nr 18

**Contrat de quartier durable Pogge - Immeuble sis rue de Jerusalem 41-43 - Situation de squat - Autorisation d'agir en justice en vue de l'expulsion - Approbation**

**Duurzaam wijkcontract Pogge - Gebouw gelegen op Jeruzalemstraat 41-43 - squat situatie - Machtiging om in rechte op te treden voor een uitzetting - Goedkeuring**

**Monsieur Nimal** : Je voulais effectivement préciser ce qui est d'ailleurs repris en toute lettre dans la décision du Collège et dans le projet de délibération du Conseil communal. Donc c'est un bâtiment qui a été acquis dans le cadre du Contrat de quartier, qui est squatté actuellement, qui a fait l'objet d'un effondrement partiel en 2020 et il y a des travaux qui ont été faits à cette date-là. Le but ici, en tout cas il y a un ingénieur en stabilité qui a été sur place et qui constate qu'il n'y a pas de problème de stabilité, autrement il y aurait eu lieu, le cas échéant, un arrêté du Bourgmestre. Donc ici c'est simplement une action en justice à titre conservatoire. Le but n'est évidemment pas d'avoir des personnes à la rue, cela certainement pas. Le but est d'être prêt pour le début des opérations du chantier. Donc l'analyse et la délibération qui vous est proposée prévoient clairement que l'expulsion ne devrait avoir lieu qu'au moment où les opérations du chantier le nécessitent et pas avant. Ou s'il y a un souci de sécurité, évidemment. La sécurité des personnes est évidemment prioritaire. Et prévoit également que les services sociaux doivent évidemment être mis au courant de la situation pour pouvoir contacter ces diverses personnes et voir ce qu'il en est.

**Madame Geraets** : Apparemment, c'est un squat où il y a des personnes adultes, mais aussi des enfants. Et donc, c'est un peu pour savoir vers quelle solution on se dirige pour ces personnes et ces enfants, et est ce qu'on a déjà des pistes à l'heure actuelle ?

**Madame Belkhatir** : Bonsoir tout le monde. Comme dans tous les points concernant les expulsions, repris dans les points du jour à des différents Conseils communaux, la question est la suivante : la majorité s'était engagée pour un suivi. Quels ont été les suivis entrepris par les personnes expulsées ? Ont-ils retrouvé un logement et ont-ils été pris en charge, comme promis, par la majorité ? Merci bien.

**Monsieur Verzin** : Merci Madame la Présidente. Dans la foulée de ce que nous avons effectivement discuté lundi dans votre commission, je voulais savoir si les contacts nécessaires ont été pris avec les services pour vérifier la situation dans laquelle se trouve le squat qui est à côté immédiatement de l'école n° 16. Et savoir si, effectivement, vos services ont pu vérifier, enfin si les services communaux ont pu vérifier l'état encore occupé ou inoccupé, et dans le cas d'une inoccupation, qu'on prenne les mesures nécessaires pour le fermer de manière définitive. Est-ce qu'on a des informations suite à ma question de lundi soir ? Merci.

**Monsieur Nimal** : Pour les deux premières questions, moi je peux dire que, comme cela a été dit tout à l'heure, dès le début, en tout cas, le message a été fait auprès des services sociaux, du service Gardiens de la paix et de tous les services, je dirais, de première ligne, qui s'occupent de cette problématique pour essayer de trouver une solution avec les personnes en question. Donc ça c'est certain que c'est en cours. Et en deux, sont-ils relogés ? Pour le moment il n'y a pas d'expulsion et notre but n'est pas une expulsion demain. Comme je vous l'ai dit, le but c'est une procédure conservatoire avec un travail qui doit être fait, pour le moment avec tout le personnel de première ligne qui peuvent aider ces personnes à trouver une solution. Et on espère bien qu'il n'y aura pas lieu à devoir expulser. On le fait pour le début des travaux qui n'est pas avant plusieurs mois. Mais donc, il y a un suivi qui va être fait pour essayer d'éviter cela au maximum, suivi CPAS, suivi Gardiens de la paix, suivi de toutes les personnes en premières lignes. Par contre, pour l'école 16, ça je ne sais pas.

31.03.2021

**Madame la Bourgmestre ff** : Pour l'école 16, l'avocat a lancé la procédure judiciaire, donc à nouveau à titre conservatoire. Mais cela nécessite de préférence une requête bilatérale et pour cela il faut avoir l'identité des personnes qui sont dans le squat. Or ils changent régulièrement, mais la police va voir, mais c'est difficile, soit d'avoir les personnes et qu'elles restent là, soit il y a au moment où elle passe, visiblement une occupation, mais les personnes ne sont pas là au moment où elle passe. Donc pour le moment, nous n'avons pas encore pu mettre en œuvre, ni concrétiser auprès du juge la requête bilatérale pour une demande d'autoriser l'expulsion, ni des travaux qui permettraient de rendre ce bâtiment inaccessible. C'est un des squats, enfin comme les autres, qui est régulièrement suivi et pour lequel il n'y a pas encore eu de changement par rapport à il y a quelques semaines, malheureusement.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 29 voix contre 12 et 0 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 29 stem(men) tegen 12 en 0 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Décidé, par 29 voix contre 12 et 0 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117 et 270 de la nouvelle loi communale

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 23.03.2021 d'agir en justice en vue de l'expulsion des occupants (le futur jugement ne sera pas exécuté avant le début des travaux sauf impératif de sécurité).

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à ces décisions

DECIDE:

1. Autoriser le Collège des Bourgmestre et Echevins à agir en justice contre les occupants du bâtiment communal sis rue de Jerusalem 41-43, 1030 Schaerbeek
2. Désigner Maître Véronique Melis, rue Georges Leclercq 55, 1190 Bruxelles, pour déposer une action en justice pour l'expulsion des occupants de l'immeuble sis rue de Jerusalem 41-43 - 1030 Schaerbeek

DE GEMEENTERAAD

*Besloten, met 29 stem(men) tegen 12 en 0 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet de artikelen 117 en 270 van de nieuwe gemeentewet

Gelet de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen in zitting van 23.03.2021 (het toekomstige oordeel zal niet worden uitgevoerd voor de aanvang van de werkzaamheden, tenzij er een beveiligingsvereiste is).

Overwegend dat het betaamt gevolg te geven aan deze beslissingen

BESLUIT:

1. Het College van Burgemeester en Schepenen te machtigen om in rechte op te treden tegen de bezetters van het gemeentelijke gebouw gelegen Jerusalemstraat 41-43, 1030 Schaarbeek
2. Meester Melis Veronique, Georges Leclercqstraat 55, 1190 Brussels, aan te wijzen om een justitie aktie voor de uitzetting van de bezetters van het gemeentelijke gebouw gelegen Jerusalemstraat 41-43, 1030 Schaarbeek

**Ordre du jour n° 19 -- Agenda nr 19**

**Contrat de quartier durable Stephenson - Terrain sis rue Navez 72-74 - Création d'un compost collectif dans le cadre du budget participatif du contrat de quartier Stephenson - Occupation à titre gratuit du 01.04.2021 au 30.09.2023 - Approbation**

**Duurzaam wijkcontract Stephenson - Pand gelegen Navezstraat 72-74 - Creëren van collectieve compost in het kader van het participatief budget van het Stephenson-districtscontract - Gratis bezetting van 01.04.2021 tot 30.09.2023 - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

31.03.2021

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 23.03.2021 d'autoriser l'occupation à titre gratuit du terrain sis rue Navez 72-74 du 01.04.2021 au 30.09.2023 par le collectif citoyen "Compost Terre"

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à ces décisions

DECIDE:

Approuver la convention d'occupation, déposée au dossier, avec le collectif citoyen "Compost Terre" pour l'occupation à titre gracieux du bien sis rue Navez 72-74, 1000 Bruxelles, du 01.04.2021 au 30.09.2023

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 23.03.2021 om de vrije bezetting van het terrein gelegen aan de Navezstraat 72-74 van 01.04.2021 tot 30.09.2023 door het burgercollectief "Compost Terre" toe te staan

Overwegend dat het betaamt gevolg te geven aan deze beslissingen

BESLUIT :

De bezettingsovereenkomst, neergelegd in het dossier, met het burgercollectief "Compost Terre" voor de bezetting ten kosteloze titel van het gemeentelijk pand gelegen aan Navezstraat 72-74, 1000 Brussel, van 01.04.2021 tot 30.09.2023 goed te keuren.

RESSOURCES HUMAINES -- HUMAN RESOURCES

**Appui -- Steun**

**Ordre du jour n° 20 -- Agenda nr 20**

**Création d'un cadre temporaire spécifique Subside "Plan de pilotage des écoles" - Approbation -- Oprichting van een tijdelijk specifiek gesubsidieerde personeelsformatie "Besturingsplannen voor scholen" - Goedkeuring**

**Monsieur Verzin** : J'ai en fait une observation et une question. En commission, effectivement, l'échevin de l'Enseignement a bien spécifié ce dont il retournait en la matière. Et donc, comme lui, je me réjouis, évidemment, qu'on puisse engager 5 équivalents temps plein pour accompagner les processus des plans de pilotage dans les différents établissements qui en bénéficient. Par contre, j'ai découvert dans les décisions du Collège une décision qui m'interpelle, qui nous interpelle, je pense, qui est la suivante : j'ai remarqué que ces personnes, ces 5 personnes, équivalents temps plein, ne sont pas affectés au service des Ressources Humaines du département de l'Enseignement, alors que fonctionnellement, ils dépendent évidemment de l'Inspection pédagogique ou du coordinateur pédagogique dans l'enseignement primaire, mais bien au service RH de la Commune ! Et donc je pense qu'il y a là une rupture de cohérence qui m'inquiète, parce qu'effectivement, je ne comprends pas, ou alors il s'agit du début du transfert du service des Ressources Humaines du département de l'Enseignement vers le département général des Ressources Humaines, qui m'inquiète effectivement, vu la spécificité des législations en vigueur au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Merci.

**Monsieur De Herde** : Bonsoir à toutes et à tous. Je suis étonné de ce que Monsieur Verzin a repéré. A mon avis, cela doit être une erreur administrative, parce que pour le moment il y a déjà 4 agents engagés sur 5, le 5<sup>ème</sup> n'est pas encore recruté. Il est bien prévu qu'ils travaillent au sein du département de l'Enseignement communal. Ils sont d'ailleurs présents sur le même plateau que Monsieur Lochet, etc. Donc je vais vérifier. C'est probablement une coquille ou une erreur. Merci d'avoir attiré notre attention là-dessus.

31.03.2021

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117 et 145 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités ;

Vu l'article 67 du décret du 24 juillet 1997 de la Communauté française définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre tel que modifié par le Décret adopté par le Parlement de la communauté française le 13 septembre 2018 et publié le 09 octobre 2018 ;

Vu la circulaire 6637 de la Communauté française relative à l'aide spécifique liée à la mise en œuvre des plans de pilotage;

Vu la délibération du Collège du 12 juin 2018 relative à l'utilisation des subventions accordées par la Communauté française pour la mise en oeuvre des plans de pilotage des établissements scolaires;

Considérant qu'il y a lieu de créer un cadre temporaire spécifique des emplois liés à ces subventions;

Vu l'avis favorable du Comité d'accompagnement du plan de redressement du 3 décembre 2020 sur le budget 2021 qui inclut les dépenses liées à ces emplois;

Vu le protocole d'accord signé en séance du Comité particulier de négociation du 17 mars 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 9 mars 2021;

DECIDE

De créer le cadre temporaire des emplois prévus pour les Plans de pilotage des écoles selon ce qui suit:

1. création de 1 emploi d'assistant administratif
2. création de 4 emplois de secrétaire administratif

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117 en 145 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 19 december 1974 tot regeling van de betrekkingen tussen de overheid en de vakbonden van haar personeel;

Gelet op artikel 67 van het decreet van 24 juli 1997 van de Franse Gemeenschap, dat de prioritaire missies van het basisonderwijs en het secundair onderwijs definiëren en de structuren organiseren die geschikt zijn om deze te verwezenlijken, zoals gewijzigd door het decreet aangenomen door het Parlement van de Franse Gemeenschap op 13 september 2018 en gepubliceerd op 9 oktober 2018 ;

Gelet op de omzendbrief 6637 van de Franse Gemeenschap betreffende de specifieke hulp verbonden aan de uitvoering van de besturingsplannen;

Gelet op de beraadslaging van het College van 12 juni 2018 betreffende het gebruik van de subsidies van de Franse Gemeenschap voor de uitvoering van de besturingsplannen van de scholen;

Overwegende dat het past om een tijdelijke specifieke personeelsformatie van de betrekkingen verbonden aan deze subsidies op te richten;

Gelet op het gunstig advies van het Begeleidingscomité van het saneringsplan van 3 december 2020 op de begroting 2021 die de uitgaven verbonden aan deze betrekkingen omvat;

Gelet op het protocol van akkoord ondertekend in vergadering van het Onderhandelingscomité op datum van 17 maart 2021;

Op het voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 9 maart 2021;

BESLIST

een tijdelijke specifieke personeelsformatie van de betrekkingen voorzien voor de Besturingsplannen van de scholen als volgt op te richten:

1. oprichting van 1 betrekking van administratief assistent
2. oprichting van 4 betrekkingen van administratief secretaris

Carrière -- Loopbaan

Ordre du jour n° 21 -- Agenda nr 21

**Adhésion à l'assurance hospitalisation collective du Service fédéral des Pensions - Service social collectif -  
Approbation**

**Toetreding tot de collectieve hospitalisatieverzekering van de Federale Pensioendienst - Gemeenschappelijke  
Sociale Dienst - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117 , 119 et 145 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités ;

Vu sa délibération du 7 juillet 1988 portant affiliation de la commune au Service Social Collectif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1989;

Vu la délibération du Conseil communal du 13 octobre 1988, approuvant l'affiliation de la commune à l'assurance collective "Soins de santé en cas d'hospitalisation ou de maladie grave" contractée par l'ONSS-APL au nom des administrations locales affiliées au Service Social Collectif;

Vu sa délibération du 22 février 2006, modifié le 23 janvier 2008 et le 25 octobre 2017 arrêtant le règlement relatif à la prise en charge des cotisations à l'assurance collective soins de santé contractée par le service social collectif de l'ONSS-APL auprès d'ETHIAS-assurances;

Vu la loi du 18 mars 2016 portant notamment reprise du Service Social Collectif (SSC) de l'Office des régimes particuliers de sécurité sociale par le Service fédéral des Pensions (SFP);

Considérant que pour la période 2018-2021 la société AG Insurance a été retenue comme adjudicataire;

Considérant le courrier du Service Fédéral des Pensions (SFP) - Service Social Collectif (SSC), réceptionné en date du 11 février 2021, relatif au lancement d'un nouveau marché public pour l'assurance hospitalisation collective soins de santé dans le courant du premier semestre 2021;

Considérant qu'en séance du 9 mars 2021, le Collège des Bourgmestre et Echevins a pris acte des principales modifications du cahier des charges et a décidé de participer et de rester dans le contrat-cadre du SFP-SSC, qu'il a également décidé d'informer le SFP-SSC que la commune prendra en charge la prime des assurés principaux en formule de base, pour autant qu'ils remplissent les conditions précisées dans le règlement adopté par le Conseil communal du 22 février 2006 modifié le 23 janvier 2008 et le 29 novembre 2017 et qu'il a décidé d'inscrire ce point pour information au comité de négociation du 17 mars 2021;

En application de la loi du 19 décembre 1974, organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités, ces dispositions ont été soumises préalablement au Comité de négociation, le 17 mars 2021;

Sur la proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins des 9 et 23 mars 2021;

DECIDE

Article 1

L'administration communale maintient son adhésion au contrat-cadre relatif à l'assurance hospitalisation collective que propose le Service fédéral des Pensions (SFP) - Service Social Collectif (SSC).

Article 2

L'administration prend totalement à charge la prime pour les membres du personnel statutaires et contractuels, pour autant qu'ils remplissent les conditions précisées dans le règlement adopté par le Conseil communal du 22 février 2006 et ses modifications ultérieures, et opte pour la formule de base.

Article 3

Un exemplaire de la présente délibération sera transmise au SFP-SSC

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117, 119 et 145 van de nieuwe Gemeentewet;

Gelet op de wet van 19 december 1974 tot regeling van de betrekkingen tussen de overheid en de vakbonden van haar personeel;

Gelet op zijn besluit van 7 juli 1988 met betrekking tot de aansluiting van de gemeente aan de Gemeenschappelijke Sociale Dienst met ingang van 1 januari 1989;

Gelet op zijn besluit van 13 oktober 1988, betreffende de goedkeuring van de aansluiting van de gemeente met de groepsverzekering "Gezondheidszorg ingeval van hospitalisatie of ernstige ziekte", aangegaan door de dienst RSZ-PPO in naam van de besturen die aan de collectieve sociale dienst aangesloten zijn;

Gelet op zijn besluit van 22 februari 2006, gewijzigd op 23 januari 2008 en op 25 oktober 2017, stellende vast het reglement betreffende het ten laste nemen van de bijdragen voor de collectieve verzekering der gezondheidszorg, aangegaan door de gemeenschappelijke sociale dienst RSZ-PPO, met ETHIAS-VERZEKERINGEN;

Gezien de wet van 18 maart 2016 tot overname van in het bijzonder de Gemeenschappelijke Sociale Dienst (GSD) van de dienst voor de bijzondere socialezekerheidsstelsels, door de federale pensioendienst (FPD);

Overwegende dat voor de periode 2018-2021 de verzekeringsmaatschappij AG Insurance werd toegewezen;

Overwegende de brief van de federale pensioendienst (FPD) - Gemeenschappelijke Sociale Dienst (GSD), ontvangen op 11 februari 2021, betreffende de nieuwe offerteaanvraag voor de collectieve verzekering der gezondheidszorg tijdens het eerste semester 2021;

Overwegende dat in zitting van 9 maart 2021, heeft het College van Burgemeester en Schepenen de belangrijkste wijzigingen van de specificaties akte genomen en besloot deel te nemen en te blijven deelnemen aan de kaderovereenkomst van de FPD-GSD, dat het ook heeft besloten om het FPD-GSD te laten weten dat de gemeente de premies voor de basisformule van de hoofdverzekerder ten laste te blijven nemen, op voorwaarde dat ze voldoen aan de voorwaarden bepaald in het reglement aangenomen door de gemeenteraad van 22 februari 2006 gewijzigd op 23 januari 2008 en 29 november 2017 en dat hij beslist heeft om dit punt ter informatie op te nemen in het onderhandelingscomité van 17 maart 2021;

In overeenstemming met de wet van 19 december 1974 tot regeling van de betrekkingen tussen de overheid en de vakbonden van haar personeel, werden deze bepalingen vooraf voorgelegd aan het onderhandelingscomité op 17 maart 2021;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 9 en 23 maart 2021;

BESLIST

Artikel 1

Het gemeentebestuur handhaaft zijn toetreding aan de kader overeenkomst betreffende de collectieve hospitalisatieverzekering die voorgesteld wordt door de Federale Pensioendienst (FPD) - Gemeenschappelijke Sociale Dienst (GSD).

Artikel 2

Het bestuur neemt de premie volledig ten laste voor zijn statutaire en contractuele personeelsleden, mits ze voldoen aan de voorwaarden die bepaald zijn in het reglement die door de Gemeenteraad van 22 februari 2006, en zijn latere wijzigingen, zijn goedgekeurd en opteert voor een basisformule .

Artikel 3

Een exemplaar van dit besluit zal worden overgemaakt aan de FPD-GSD.

INFRASTRUCTURES -- INFRASTRUCTUUR

Equipement -- Uitrusting

Ordre du jour n° 22 -- Agenda nr 22

**Acquisition de diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services - Marchés publics de faible montant conclus par facture acceptée - Semaine 09/21- pour information**

**Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten -  
Overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur - Week 09/21 - ter  
informatie**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale;  
Vu la loi du 17 juin 2016 – notamment son article 92 - relative aux marchés publics  
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 - notamment ses articles 6, 7 et 124 - relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;  
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 - notamment les articles 1er à 8, 12, 13, 17, 18, 44 à 65, 115 à 135 et 145 à 160 - établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;  
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;  
Vu la décision du 02/03/2021 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant la procédure de passation et les conditions des marchés ayant pour objet « Acquisition des diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services » ;  
Considérant que les dépenses seront financées par emprunts et/ou subsides;  
Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2021 ;  
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;  
PREND POUR INFORMATION :  
La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 02 mars 2021 de passer des marchés publics de faible montant conclus par facture acceptée, ayant pour objet « Acquisition des diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services » selon la liste suivante :

BC	Article budgétaire	Type financement	Service concerné	Objet	Montant TVAC	Adjudicataire
261	766/725-60/642	Emprunt/subsides	EEP	Panneau d'information Agility	1919,83	Sablo
313	734/744-51/921	Emprunt	Ens-Com	Instruments de musique	1764	Music Company
362	766/744-51/642	Emprunt	EEP	Accessoire de tracteur	4706,9	Sebastien Dubois
321	764/744-51/620	Emprunt/subsides	Sports	Vestiaires	3720,75	Manutan
351	764/744-51/620	Emprunt/subsides	Mag-Royale Ste Marie	Dalles en caoutchouc	2541	Schmidt
329	751/744-51/620	Prélèvement	Mag-EC Chazal	Filtres	3235,2	TROX
361	700/744-51/921	Emprunt	Mag-Ens-Com	Outillages	6269,25	Vandamme

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet inzake overheidsopdrachten van 17 juni 2016 - in het bijzonder artikel 92 ;  
 Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren - in het bijzonder artikelen 6, 7 en 124 ;  
 Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten - in het bijzonder artikelen 1 tot 8, 12, 13, 17, 18, 44 tot 65, 115 tot 135 en 145 tot 160 ;  
 Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;  
 Gelet op de beslissing van 02/03/2021 van het College van Burgemeester en Schepenen die de plaatsingsprocedure en de voorwaarden goedkeurt voor de opdrachten met als voorwerp "Aankoop van diverse leveringen / diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten" ;  
 Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen en/of toelagen;  
 Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2021;  
 Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;  
 NEEMT KENNIS VAN :

De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 02 maart 2021 om overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur, met als voorwerp "Aankoop van diverse leveringen en / of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten" te plaatsen, volgens de volgende lijst:

BB	Begrotingsartikel	Soort financiering	Betrokken dienst	Voorwerp van de uitgave	Bedrag BTWI	Oprachtnemer
261	766/725-60/642	Leningen/subsidies	EOP	Maatwerk	1919,83	Sablo
313	734/744-51/921	Leningen	Ens-Com	Muziek instruments	1764	Music Company
362	766/744-51/642	Leningen	EOP	Toebehoren voor trekkers	4706,9	Sebastien Dubois
321	764/744-51/620	Leningen/subsidies	Sports	garderobe kast	3720,75	Manutan
351	764/744-51/620	Leningen/subsidies	Mag-Royale Ste Marie	rubberen tegels	2541	Schmidt
329	751/744-51/620	Overboekingen	Mag-EC Chazal	Filters	3235,2	TROX
361	700/744-51/921	Leningen	Mag-Ens-Com	Gereedschap	6269,25	Vandamme

### **Ordre du jour n° 23 -- Agenda nr 23**

**Acquisition de diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services - Marchés publics de faible montant conclus par facture acceptée - Semaine 11/21- Pour information**

**Aankoop van diverse leveringen en/of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten - Overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur - Week 11/21 - Ter informatie**

#### DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

#### LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale;  
 Vu la loi du 17 juin 2016 – notamment son article 92 - relative aux marchés publics  
 Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 - notamment ses articles 6, 7 et 124 - relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 - notamment les articles 1er à 8, 12, 13, 17, 18, 44 à 65, 115 à 135 et 145 à 160 - établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 16/03/2021 du Collège des Bourgmestres et Echevins approuvant la procédure de passation et les conditions des marchés ayant pour objet « Acquisition des diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services » ;

Considérant que les dépenses seront financées par emprunts et/ou subsides;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2021 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins;

PREND POUR INFORMATION :

La décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 16 mars 2021 de passer des marchés publics de faible montant conclus par facture acceptée, ayant pour objet « Acquisition des diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services » selon la liste suivante :

BC	Article budgétaire	Type financement	Service concerné	Objet	Montant TVAC	Adjudicataire
485	734/744-51/921	Emprunt	Ens-Com	2 pianos	13980	Pianos Hanlet
556	722/744-51/823	Emprunt/Subsides	Ned Onderwijs	Matériels sportifs	3703,28	Allard Sport

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet inzake overheidsopdrachten van 17 juni 2016 - in het bijzonder artikel 92 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren - in het bijzonder artikelen 6, 7 en 124 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten - in het bijzonder artikelen 1 tot 8, 12, 13, 17, 18, 44 tot 65, 115 tot 135 en 145 tot 160 ;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;

Gelet op de beslissing van 16/03/2021 van het College van Burgemeester en Schepenen die de plaatsingsprocedure en de voorwaarden goedkeurt voor de opdrachten met als voorwerp "Aankoop van diverse leveringen / diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten" ;

Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen en/of toelagen;

Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2021;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE :

De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 16 maart 2021 om overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door een aanvaarde factuur, met als voorwerp "Aankoop van diverse leveringen en / of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten" te plaatsen, volgens de volgende lijst:

BB	Begrotingsartikel	Soort financiering	Betrokken dienst	Voorwerp van de uitgave	Bedrag BTWI	Opdrachtnemer
485	734/744-51/921	Emprunt	Ens-Com	2 pianos	13980	Pianos Hanlet
556	722/744-51/823	Emprunt/Subsides	Ned Onderwijs	Sport materialen	3703,28	Allard Sport

**Ordre du jour n° 24 -- Agenda nr 24**

**Adhésion à la centrale d'achat Mobiclick de Sibelga - Approbation**

**Aansluiting bij de aankoopcentrale Mobiclick van Sibelga - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234, 234bis et 236 de la Nouvelle loi communale ;  
Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics - en particulier l'article 47 ;  
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;  
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;  
Vu la centrale d'achat Mobiclick lancée par Sibelga valable jusque 2024;  
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 23 mars 2021;

DECIDE

1. D'adhérer à la centrale d'achat Mobiclick de Sibelga ;
2. D'approuver le règlement d'adhésion.
3. D'imputer les dépenses aux différents articles prévus à cet effet au budget extraordinaire aux codes fonctionnels et économiques adéquats et exécutoires au cours de la validité du marché conclu et financés par emprunts, subsides ou autres financements.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117, 234, 234bis en 236 van de nieuwe gemeentewet;  
Gelet op de wet overheidsopdrachten van 17 juin 2016 - in het bijzonder artikel 47;  
Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;  
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest;  
Gelet op de aankoopcentrale Mobiclick van Sibelga geldig tot 2024;  
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 23 maart 2021;

BESLUIT

1. Aan te sluiten bij de aankoopcentrale Mobiclick van Sibelga.
2. Het reglement van aansluiting goed te keuren.
3. De uitgaven te boeken op de begrotingsartikels op de verschillende hiertoe op de buitengewone begrotingen voorziene artikels met de adequate functionele en economische codes en deze te financieren door leningen, toelagen of andere financieringen.

**Ordre du jour n° 25 -- Agenda nr 25**

**Dépenses liées à l'acquisition de diverses fournitures et/ou services relatifs à la gestion de la crise sanitaire COVID-19 auxquelles le CBE du 09 mars 2021 à pourvues conformément l'article 249 §1 al 2 NLC - Admettre ces dépenses**

**Uitgaven gelinkt aan de verwerving van diverse leveringen en / of diensten in het kader van de sanitaire crisis COVID-19 waarin werd voorzien door het CBS van 09 maart 2021 conform artikel 249 §1 al 2 NGW - Instemmen met deze uitgaven**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu l'article 249 §1er al 2 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu la circulaire relative aux dépenses urgentes à pourvoir dans le cadre de la gestion de la pandémie de Covid-19;

Considérant les divers besoins en fournitures et/ou services qui se sont avérés nécessaires et indispensables dans le chef de nombreux services communaux dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire Covid-19;

Considérant le fait que ces dépenses n'étaient pas prévues lors de l'élaboration des budgets communaux ni de ses modifications budgétaires pour l'exercice 2021 et qu'elles sont engendrées et réclamées par les circonstances impérieuses et imprévues causées par la pandémie de Covid 19 étant entendu que le moindre retard dans la mise à disposition aux services communaux demandeurs de ces fournitures et services occasionnerait un préjudice irréparable évident pour la santé publique, les citoyens et les agents;

Vu la décision du 09/03/2021 du Collège des Bourgmestres et Echevins de pourvoir dans le cadre de l'article 249 §1 al 2 NLC aux dépenses liées à l'acquisition de diverses fournitures et/ou services relatifs à la gestion de la crise sanitaire COVID-19 ;

BC	Article budgétaire	Procédure 249 § 1 er al 2 NLC	Service concerné	Montant TVAC	Adjudicataire Marché Stock	Adjudicataire MPPMFA	Nature
446	140/124-02/ - /921	oui	PSE	2.594,24	Wurth		Masques de protection FFP2
447	140/124-02/ - AB/614	oui	Magasin stock	2.087,25	Eco multi		Lingettes désinfectantes

DECIDE:

d'admettre ces dépenses à financer par emprunts et/ou par subsides et à imputer sur le(s) article(s) budgétaire(s) à inscrire à la prochaine modification budgétaire 2021.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikel 249 §1er al 2 van de Nieuwe Gemeentewet;

Gelet op de omzendbrief met betrekking tot dringende uitgaven waarin moet worden voorzien in het kader van het beheer van de pandemie Covid-19;

Overwegende de diverse behoeften aan leveringen en /of diensten die noodzakelijk en essentieel zijn gebleken in hoofde van veel gemeentelijke diensten in het kader van het beheer van de sanitaire crisis Covid-19;

Overwegende dat deze uitgaven niet waren voorzien bij de opstelling van de gemeentelijke begrotingen noch de begrotingswijzigingen voor het begrotingsjaar 2021 en dat ze werden gegenereerd en vereist door de dwingende en onvoorziene omstandigheden veroorzaakt door de pandemie Covid 19 met dien verstande dat de minste vertraging bij het ter beschikking stellen van deze leveringen en diensten aan de gemeentelijke diensten die daarom verzoeken, onbetwistbaar onherstelbare schade zou veroorzaken aan de volksgezondheid, de burgers en de ambtenaren;

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 09/03/2021 te voorzien in het kader van artikel 249 §1er al 2 NGW in de uitgaven gelinkt aan de verwerving van diverse leveringen en / of diensten in het kader van de sanitaire crisis COVID-19 ;

BC	Article budgétaire	Procédure 249 § 1 er al 2 NLC	Service concerné	Montant TVAC	Adjudicataire Marché Stock	Adjudicataire MPFMFA	Nature
446	140/124-02/ - /921	oui	PSE	2.594,24	Wurth		Masques de protection FFP2
447	140/124-02/ - AB/614	oui	Magasin stock	2.087,25	Eco multi		Lingettes désinfectantes

BESLUIT:

in te stemmen met deze uitgaven en deze te financieren met leningen en/of toelagen en aan te rekenen op het of de begrotingsartikels in te schrijven bij de volgende begrotingswijziging 2021.

#### Ordre du jour n° 26 -- Agenda nr 26

**Direction Infrastructure - Service Equipement - Arrêter le mode de financement des dépenses liées à l'acquisition des fournitures et services divers commandés auprès des adjudicataires des marchés stock à bons de commande et contrats cadres conclus et devant être imputée sur le service extraordinaire 2021.**

**Directie Infrastructuur - Dienst Uitrusting - Vastleggen van de financieringswijze van de uitgaven gelinkt aan de aankoop van diverse leveringen en diensten besteld bij de aannemers van de geldig afgesloten bestelbonopdrachten en raamovereenkomsten en te boeken op de buitengewone begroting 2021.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour -- Dit punt wordt aan de agenda onttrokken

#### Ordre du jour n° 27 -- Agenda nr 27

**Capture et garde des animaux abandonnés ou dangereux errants sur la voie publique - Mandater la zone de police pour lancer et attribuer un marché de service en 2021 - Approbation**

**Vangen en bewaken van verlaten of gevaarlijke zwerfdieren op de openbare weg - Mandaat aan de politiezone om een gezamenlijke overheidsopdracht voor diensten in 2021 uit te schrijven en te gunnen - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234, 234bis et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Considérant que la compétence pour la capture des animaux errants sur le territoire de la zone relève de la compétence de la zone de police.

Considérant qu'en revanche la garde des animaux errants relève de la police administrative et donc de la compétence communale.

Vu la circulaire du 1<sup>er</sup> décembre 2006 sur l'allègement et la simplification des tâches de Police locale invitant les communes à établir des conventions avec des services spécialisés pour la capture et la garde des animaux errants.

Vu le courrier joint du 11 février 2021 de la zone de Police 5344.

Considérant qu'il est recommandé qu'un même service soit désigné pour l'ensemble des communes d'une même zone de Police.

Vu la décision du 11 février 2021 du Collège de Police marquant son accord de principe sur la possibilité de charger la zone de police 5344 de passer le marché pour compte des 3 communes Schaerbeek, Evere et Saint Josse ten Node et faisant partie de la zone de police.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 9 mars 2021,

DECIDE :

1. Prendre connaissance de et approuver la proposition de la zone de Police 5344 (Schaerbeek- Evere - Saint Josse Ten Node) de se charger de passer un marché de service couvrant une période de 4 ans et de désigner une société spécialisée pour la capture et la garde des animaux errants pour compte des trois communes de la même zone.
2. Mandater la Zone de Police à cet effet.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117, 234, 234bis et 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juin 2016 inzake overheidsopdrachten;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten en concessies;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest;

Overwegende dat de bevoegdheid voor het vangen van zwerfdieren op het grondgebied van de zone tot de bevoegdheid van de politiezone behoort.

Overwegende dat daarentegen het bewaken van zwerfdieren behoort tot de administratieve politie en dus tot de bevoegdheid van de gemeente.

Gelet op de omzendbrief van 1 december 2006 gericht op het verlichten en het vereenvoudigen van de taken van de lokale politie met verzoek tot de gemeentes contracten af te sluiten met diensten gespecialiseerd in het vangen en in het bewaken van zwerfdieren.

Gelet op de gevoegde brief van 11 februari 2021 van de politiezone 5344.

Overwegende dat het aangewezen is dat eenzelfde dienstverlener wordt aangeduid voor alle gemeentes die deel uitmaken van dezelfde politiezone.

Gelet op de beslissing van 11 februari 2021 van het College van Politie waarbij deze zijn principe-akkoord verleent met de mogelijkheid de politiezone 5344 te belasten een opdracht uit te schrijven voor rekening van de 3 gemeentes Schaarbeek, Evere en Sint-Joost-Ten-Node deeluitmakend van de politiezone.

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 9 maart 2021,

BESLUIT :

1. akte te nemen van en goedkeuring te verlenen aan het voorstel van de politiezone 5344 (Schaerbeek, Evere en Sint-Joost-Ten-Node) zich te belasten met het uitschrijven en het gunnen van een overheidsopdracht voor diensten lopende over een periode van 4 jaar aan een firma gespecialiseerd in het vangen en het bewaken van zwerfdieren voor rekening van de drie gemeentes van dezelfde zone.
2. de politiezone daarvoor te mandateren.

**Ordre du jour n° 28 -- Agenda nr 28**

**Marché public de fournitures pour l'achat de bois et panneaux - Choix de la procédure de passation et fixation des conditions du marché - Pour information**

**Overheidsopdracht voor leveringen voor de aankoop van hout en panelen - Keuze van de plaatsingsprocedure en vastlegging van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234, 234bis et 236 de la nouvelle loi communale ;  
Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;  
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;  
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;  
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;  
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;  
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 23 mars 2021 ;

PREND POUR INFORMATION

1. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 23 mars 2021 de passer un marché par procédure négociée directe avec publication préalable ayant pour objet l'achat de bois et panneaux tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2021/010.
2. La dépense, dont le montant est estimé à 215.000€ TVAC, ne pouvant dépasser le montant maximal autorisé de la procédure choisie soit 214 000€ HTVA, sera imputée aux différents articles prévus à cet effet aux budgets ordinaires et extraordinaires aux codes fonctionnels et économiques adéquats et exécutoires au cours de la validité du marché conclu et financés par emprunts, subsides ou autres financements.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117, 234, 234bis et 236 van de nieuwe gemeentewet;  
Gelet op de wet van 17 juin 2016 inzake overheidsopdrachten;  
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten en concessies;  
Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren;  
Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;  
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest;  
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 23 maart 2021;

NEEMT TER INFORMATIE

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 23 maart 2021 om een opdracht te gunnen bij vereenvoudigde onderhandelingsprocedure met voorafgaande bekendmaking, met als voorwerp de aankoop van hout en panelen zoals beschreven in het bestek SCHA/EQUIP/2021/010.
2. De uitgave, geraamd op 215.000€ BTWI, die het maximaal toegestane bedrag van de gekozen procedure niet mag overschrijden hetzij 214 000€ BTWE zal worden aangerekend op de verschillende hiertoe op de gewone en buitengewone begrotingen voorziene artikels met de adequate functionele en economische codes en zal worden gefinancierd door leningen, toelagen of andere financieringen.

**Bâtiment == Gebouwen**

**Ordre du jour n° 29 == Agenda nr 29**

**Divers bâtiments communaux - Travaux légers de rénovation - Partenariat d'insertion socio-professionnelle -  
Convention entre la commune de Schaerbeek et l'ASBL communale "Schaerbeek Action Emploi" (SAE) -  
Engagement du budget 2021 - Pour information**

**Verschillende gemeentegebouwen - Lichte renovatiewerken - Partnership voor socio-professionele integratie  
- Overeenkomst tussen de gemeente Schaarbeek en de gemeentelijke VZW "Schaerbeek Action Emploi" (SAE)  
- Vastlegging van het budget voor 2021 - Ter informatie**

DÉCISION DU CONSEIL == BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté == Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu l'ordonnance du 5 juillet 2018 relative aux modes spécifiques de gestion communale et à la coopération intercommunale;

Considérant que l'article 30 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics prévoit que sont exclus de son champ d'application les contrats conclus par un adjudicateur avec une personne morale de droit privé ou public sur laquelle il exerce un contrôle in house;

Vu la décision du collège des Bourgmestre et Echevins du 7 avril 2020 prenant acte des nouveaux statuts de l'ASBL "Schaerbeek Action Emploi" (en abrégé SAE) et des conclusions de leur examen par le département Budget /Contrôle déclarant que cette asbl répond bien aux conditions fixées par la loi pour être caractérisée comme asbl sur laquelle la commune exerce un contrôle in house;

Considérant que l'asbl SAE dispense des formations professionnelles à destination de personnes peu qualifiées leur permettant ainsi d'accéder au marché de l'emploi;

Considérant que ces formations concernent des travaux légers en bâtiment;

Considérant que le service Bâtiment n'a pas les moyens nécessaires et le personnel suffisant à l'exécution de tous les travaux légers dans tous les bâtiments communaux, et en particulier des écoles;

Considérant que confier l'exécution de divers travaux légers dans des bâtiments communaux à l'asbl SAE lui permettra de disposer des missions et des moyens utiles pour dispenser ces formations professionnelles;

Vu la convention approuvée par le conseil communal du 30 septembre 2020 formalisant la collaboration entre SAE et la commune;

Considérant que les bâtiments dans lesquels SAE exécute sa mission sont principalement les suivants:

- Ecoles communales.
- Séniories.

Considérant que les travaux suivants sont exécutés par l'ASBL dans le cadre de la convention précitée:

- Réalisation de cloisons intérieures.
- Fourniture et pose d'enduits intérieurs.
- Travaux de peinture et de revêtements muraux.
- Travaux de démolition.
- Travaux de menuiserie.

Considérant que le coût lié à l'exécution de ces travaux s'élève à un maximum de 130.000€ TVAC par an;

PREND POUR INFORMATION:

l'engagement de 130.000€ TVAC à l'article 137/724-60/-/620 du budget extraordinaire 2021 en vue de financer la convention précitée.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de ordonnantie van 5 juli 2018 betreffende de specifieke gemeentelijke bestuursvormen en de samenwerking tussen gemeenten;  
Overwegende dat artikel 30 van de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten voorziet dat overeenkomsten gesloten door een aanbestedende overheid met een publiek- of privaatrechtelijke rechtspersoon waarop zij een in-house-toezicht uitoefent, buiten het toepassingsgebied van deze wet vallen;  
Gelet op het collegebesluit van 7 april 2020 waarbij akte werd genomen van de nieuwe statuten van de vzw 'Schaerbeek Action Emploi' (kort SAE) en van de conclusies van het onderzoek door het departement Begroting /Controle, waaruit blijkt dat deze vzw wel degelijk beantwoordt aan de voorwaarden vastgelegd in de wet om als vzw te worden beschouwd waarop de gemeente een in-house-toezicht uitoefent;  
Overwegende dat de vzw SAE beroepsopleidingen organiseert voor laaggeschoolden, waardoor zij meer kansen krijgen op de arbeidsmarkt;  
Overwegende dat deze opleidingen lichte renovatiewerken in gebouwen betreffen;  
Overwegende dat de dienst Gebouwen noch over de nodige middelen, noch over het nodige personeel beschikt om alle lichte werken in de gemeentebouwen, en in het bijzonder in de scholen, uit te voeren;  
Overwegende dat door het toevertrouwen van verschillende lichte werken in de gemeentebouwen aan de vzw SAE, zij kan beschikken over nuttige opdrachten en middelen voor het geven van deze beroepsopleidingen;  
Gelet op de overeenkomst goedgekeurd door de gemeenteraad op 30 september 2020, waarbij de samenwerking tussen SAE en de gemeente werd geformaliseerd;  
Overwegende dat de gebouwen in welke SAE haar opdrachten uitvoert, in hoofdzaak de volgende zijn :

- Gemeentescholen
- Seniorieën

Overwegende dat in het kader van voornoemde overeenkomst de VZW volgende werken uitvoert :

- Realisatie van binnenscheidingswanden
- Binnenpleisterwerken
- Schilderwerken en aanbrengen van muurbekledingen
- Afbraakwerken
- Schrijnwerken

Overwegende dat de kosten voor de uitvoering van deze werken maximum 130.000€ BTW inbegrepen per jaar bedragen;

NEEMT TER INFORMATIE

het vastleggen van 130.000 € BTW inbegrepen op artikel 137/724-60/-/620 van de buitengewone begroting over 2021 voor de financiering van voornoemde overeenkomst.

### **Ordre du jour n° 30 -- Agenda nr 30**

**Divers bâtiments - Placement de ventilations et systèmes de traitement de l'air (contrat-cadre à un seul opérateur économique) - Relance de la consultation auprès des opérateurs économiques selon conditions modifiées - Pour information**

**Verschillende gemeentebouwen - Plaatsing van verluchtungs- en luchtbehandelingssystemen (raamovereenkomst met één enkele ondernemer) - Herlancering van de raadpleging bij een aantal ondernemers, onder gewijzigde voorwaarden - Ter informatie**

#### DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 - en particulier son article 42 §1, 1°, a - relative aux marchés publics, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;  
Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la nouvelle loi communale;  
Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins, en séance du 27 octobre 2020, d'arrêter la procédure de passation et de fixer les conditions du marché public de travaux (accord-cadre) visant au placement de ventilations et de systèmes de traitement de l'air dans les bâtiments communaux selon le cahier spécial des charges Scha/Infra/2020/035;  
Vu la délibération au conseil communal du 25 novembre 2020 prenant pour information la décision précitée du collège;  
Vu le crédit de 70.000 € inscrit à l'article 137/724-60/-/620 du budget extraordinaire 2020 pour ce projet;  
Considérant qu'à l'issue du délai imparti pour la remise des offres, sur les quatre entreprises consultées, une seule a remis une offre d'un montant inacceptable de 940.831,73 €, hors TVA;  
Considérant dès lors qu'il convient de ne pas attribuer le marché et de relancer l'appel à concurrence sur base de conditions modifiées reprises dans le cahier des charges Scha/Infra/2021/005 et principalement d'un bordereau de prix allégé;  
Considérant que des quatre sociétés initialement consultées, seule celle ayant remis prix sera à nouveau interrogée;  
Considérant que sept autres entreprises seront également consultées;  
Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 2 mars 2021 :

1. d'acter la remise d'une seule offre d'un montant de 940.831,73 €, hors TVA
2. de déclarer le prix inacceptable au vu du budget disponible et de la procédure de passation du marché public envisagée
3. de ne pas attribuer le marché aux conditions initiales du cahier des charges Scha/Infra/2020/035
4. de relancer la procédure selon les conditions du marché modifiées d'après le cahier spécial des charges Scha/Infra/2021/005
5. d'approuver la liste des entreprises à consulter
6. d'imputer la dépense à l'article 137/724-60/-/620 du budget extraordinaire 2021
7. de financer la dépense de 70.000 € par l'emprunt

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;  
Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder zijn artikel 42, §1, 1°, a - betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;  
Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;  
Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;  
Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;  
Gelet op het collegebesluit van 27 oktober 2020, om de plaatsingsprocedure en de voorwaarden van de overheidsopdracht voor werken (raamovereenkomst) vast te leggen voor de plaatsing van verluchtungs- en luchtbehandelingsinstallaties in de gemeentegebouwen, volgens het bestek Scha/Infra/2020/035;  
Gelet op het raadsbesluit van 25 november 2020 nemende ter informatie voormeld collegebesluit;  
Gelet op het krediet van € 70.000,-, dat voor dit project werd ingeschreven op artikel 137/724-60/-/620 van de buitengewone begroting over 2020;  
Overwegende dat op de uiterste datum voor indiening van de offertes, van de vier geraadpleegde ondernemingen, één enkele een offerte indiende voor een onaanvaardbaar bedrag van 940.831,73 €, zonder BTW;  
Overwegende dat het bijgevolg aangewezen is deze opdracht niet te gunnen en een nieuwe oproep tot mededinging uit te schrijven, op basis van de gewijzigde voorwaarden, zoals opgenomen in het bestek Scha/Infra/2021/005 en voornamelijk op basis van een minder zware prijslijst;  
Overwegende dat van de vier initieel geraadpleegde ondernemingen, enkel deze die een offerte overmaakte opnieuw zal worden geconsulteerd;

Overwegende dat zeven andere ondernemingen eveneens zullen worden geraadpleegd;

Gelet op het collegebesluit van 2 maart 2021, namelijk:

1. akte te nemen van de indiening van één enkele offerte voor het bedrag van 940.831,73 €, zonder BTW;
2. rekening houdend met het beschikbare budget en de beoogde plaatsingsprocedure, deze prijs als onaanvaardbaar te verklaren;
3. de opdracht niet te gunnen aan de initiële voorwaarden van het bestek Scha/Infra/2020/035;
4. een nieuwe procedure uit te schrijven volgens gewijzigde opdrachtvoorwaarden, namelijk het bestek Scha/Infra/2021/005;
5. de lijst van de te raadplegen ondernemingen goed te keuren;
6. de uitgave vast te leggen op artikel 137/724-60/-/620 van de buitengewone begroting over 2021;
7. de uitgave van 70.000 € te financieren met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE

voormeld collegebesluit

### Ordre du jour n° 31 -- Agenda nr 31

**CTR - Pergola et kiosque du parc Josaphat - Sécurisation des sites communaux par des caméras de surveillance - Avenant au marché (majoration de la dépense) - Approbation**

**TCR - Pergola en kiosk van het Josafatpark - Beveiliging van de gemeentelijke sites met bewakingscamera's - Aanhangsel bij de opdracht (verhoging van de uitgave) - Goedkeuring**

#### DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 37 voix contre 0 et 4 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 37 stem(men) tegen 0 en 4 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd

#### LE CONSEIL COMMUNAL

*Décidé, par 37 voix contre 0 et 4 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 - en particulier son article 92 - relative aux marchés publics, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la nouvelle loi communale;

Vu le crédit récurrent de 135.000 € inscrit au budget extraordinaire 2021 à l'article 137/724-60/-/620 pour la mise en conformité des installations de sécurisation des différents bâtiments communaux;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 18 septembre 2018 concernant la procédure de passation (marché à faible montant sur facture acceptée) et l'attribution du marché de travaux visant une extension du système de surveillance du CTR par le placement de trois caméras IP haute définition, la remise en état du système équipant la pergola du parc Josaphat et le remplacement des caméras du kiosque au sein du parc;

Vu la délibération au conseil communal du 25 octobre 2018 prenant pour information la décision précitée concernant la procédure de passation;

Considérant que, dans une approche globale de la gestion de la sécurité, il conviendrait actuellement d'étendre la surveillance du magasin communal au CTR par le placement de 7 caméras;

Vu le devis n°00383, du 9 décembre 2020, pour un montant de 8.624,88 € TVA incluse, en guise d'avenant au marché de base pour extension de la surveillance du magasin communal par le placement de 7 caméras;

Considérant que le prix du marché de base était de 6.678,18 €;

Considérant dès lors que le montant total du marché s'élèverait à 15.303,06 €;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 9 mars 2021;

DECIDE

1. d'approuver le devis n°00383, du 9 décembre 2020, pour un montant de 8.624,88 € TVA incluse, en guise d'avenant au marché de base pour extension de la surveillance du magasin communal par le placement de 7 caméras;
2. d'approuver le financement de la dépense par l'emprunt;
3. d'approuver la majoration du coût du marché initial au montant total de 15.303,06 €.

DE GEMEENTERAAD

*Besloten, met 37 stem(men) tegen 0 en 4 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder zijn artikel 92 - betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;

Overwegende het recurrente bedrag van 135.000 €, ingeschreven op artikel 137/724-60/-/620 van de buitengewone begroting over 2021, voor de in conformiteitstelling van de installaties ter beveiliging van de verschillende gemeentebouwen;

Gelet op het collegebesluit van 18 september 2018 betreffende de plaatsingsprocedure (opdracht van beperkte waarde op aanvaarde factuur) en toewijzing van de opdracht van werken voor de uitbreiding van het bewakingssysteem van het TCR door het plaatsen van drie hoge definitie IP-camera's, de herstelling van het systeem waarmee de pergola is uitgerust in het Josafatpark en de vervanging van de camera's van de kiosk in het park;

Gelet op het raadsbesluit van 25 oktober 2018 nemende ter informatie voormeld collegebesluit betreffende de plaatsingsprocedure;

Overwegende dat in het kader van een globale aanpak van het beveiligingsbeheer, het aangewezen is eveneens het gemeentemagazijn in het TCR te beveiligen door de plaatsing van 7 camera's;

Gelet op het bestek nr. 00383 van 9 december 2020, voor een bedrag van 8.624,88 € incl. BTW, als aanhangsel voor de uitbreiding van de basisopdracht, namelijk de beveiliging van het centraal magazijn door de plaatsing van 7 camera's;

Overwegende dat de prijs van de basisopdracht 6.678,18 € bedroeg;

Overwegende dat bijgevolg de totale prijs van de opdracht momenteel 15.303,06 € bedraagt;

Gelet op het collegebesluit van 9 maart 2021;

BESLUIT

1. het bestek nr. 00383 van 9 december 2020, voor een bedrag van 8.624,88 €, inclusief BTW, als aanhangsel bij de basisopdracht, voor de uitbreiding ervan met de bewaking van het gemeentemagazijn door de plaatsing van 7 camera's, goed te keuren;
2. de financiering van de uitgave met een lening goed te keuren;
3. de verhoging van de kosten van de oorspronkelijke opdracht tot een totaal bedrag van 15.303,06 €, goed te keuren

### **Ordre du jour n° 32 -- Agenda nr 32**

**Construction d'un nouveau bâtiment pour l'extension de l'école Chazal - Mission d'études - Supplément d'honoraires - Pour information**

**Optrekken van een nieuw gebouw voor de uitbreiding van school Chazal - Studieopdracht - Bijkomende erelonen - Ter informatie**

31.03.2021

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 - en particulier son article 80- établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics;

Vu l'ordonnance du 17 juillet 2003 modifiant la nouvelle loi communale;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 9 décembre 2014 de désigner un bureau d'architecture comme équipe "auteur de projet" chargée de concevoir et de suivre l'exécution de la construction d'un nouveau bâtiment pour l'extension de l'école Chazal, pour une somme de 79.255€ TVAC (dépense estimée à 97.500€ TVAC et pris pour information par le conseil communal du 22/10/2014);

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 8 décembre 2015 de désigner une entreprise générale en construction comme adjudicataire pour les travaux susmentionnés, pour une somme de 1.184.206,42€ TVAC et pour un délai d'exécution de 120 jours ouvrables;

Vu le considérable retard d'exécution des travaux, et ce pour divers facteurs (défaillances dans le suivi de l'entreprise de construction; décomptes; retard dans le planning, etc.);

Considérant que ce retard entraîne un travail supplémentaire pour le bureau d'architecture dans sa mission de suivi de chantier;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 27 février 2018 d'accorder des honoraires complémentaires de 16.000€ TVAC au bureau d'architecture, décision prise pour information par le conseil communal du 28 mars 2018;

Considérant que les travaux pour ce chantier n'ont été terminés qu'en septembre 2020;

Vu la nouvelle demande d'honoraires complémentaires du bureau d'architecture, invoquant la précédente décision du collège;

Considérant que cette demande paraît justifiée à la fonctionnaire dirigeante de ce chantier, vu les services complémentaires fournis par ce bureau pour faire face aux retards de chantier;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 9 mars 2021:

1. D'accorder un supplément d'honoraires de 16.000€ TVAC au bureau d'architecture en charge de la mission susmentionnée.
2. De financer la dépense par l'emprunt (16.000€ demandés en MB 1).

PREND POUR INFORMATION

l'augmentation de la dépense pour ce projet.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, zoals zij tot op heden werd gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 - in het bijzonder het artikel 80- tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;

Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het collegebesluit van 9 december 2014 om een architectenbureau aan te duiden, te belasten met het ontwerpen en opvolgen van de werken voor het optrekken van een nieuw gebouw als uitbreiding van school Chazal, voor een som van 79.255 €, BTW inbegrepen (uitgave geraamd op 97.500 €, BTW inbegrepen en ter kennis genomen door de gemeenteraad op 22/10/2014);

Gelet op het collegebesluit van 8 december 2015 om een algemene bouwonderneming aan te duiden als opdrachtnemer voor bovenvermelde werken, voor de som van 1.184.206,42 € BTW inbegrepen en voor een uitvoeringstermijn van 120 werkdagen;

Gelet op de enorme vertraging in de uitvoering van de werken, ten gevolge van verschillende factoren (tekortkomingen in de opvolging door de bouwonderneming; verrekeningen; vertraging in de planning, etc.);

Overwegende dat deze vertraging bijkomend werk met zich meebrengt voor het architectenbureau, voornamelijk voor wat betreft de werfopvolging;

Gelet op het collegebesluit van 27 februari 2018 om aan het architectenbureau voor 16.000 € (BTW inbegrepen) aan bijkomende erelonen toe te staan, beslissing die door de gemeenteraad op 28 maart 2018 ter informatie werd genomen;

Overwegende dat de werken van deze werf pas in september 2020 werden beëindigd;

Gelet op de nieuwe vraag van het architectenbureau voor bijkomende erelonen, waarbij de voorgaande collegebeslissing werd ingeroepen;

Overwegende dat deze aanvraag door de leidende ambtenaar voor deze werf als gerechtvaardigd wordt beschouwd, gelet op de bijkomende diensten die het bureau diende te leveren om het hoofd te bieden aan de werfvertragingen;

Gelet op het collegebesluit van 9 maart 2021:

1. om voor 16.000 € incl. BTW aan bijkomende erelonen toe te staan aan het architectenbureau belast met bovenvermelde opdracht;
2. deze uitgave te financieren met een lening (16.000 € werden bij BW 1 aangevraagd).

NEEMT TER INFORMATIE  
de verhoging van de uitgave voor dit project.

**Ordre du jour n° 33 -- Agenda nr 33**

**Espace Vogler - Rénovation de la façade et du rez-de-chaussée - Augmentation de la dépense - Pour information**

**Ruimte Vogler - Renovatie van de gevel en van het gelijkvloers - Verhoging van de uitgave - Ter informatie**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics - en particulier son article 42, §1er, 1°, a - telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la Nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux;

Considérant que l'espace Vogler, sis Rue Vogler 38, est dégradé et nécessite des rénovations;

Vu le budget de 100.000€ TVAC prévu au budget extraordinaire 2021 en vue de rénover la façade et le rez-de-chaussée de ce bâtiment;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 9 février 2021 de lancer un marché public par procédure négociée à cette fin;

Vu les trois entreprises consultées dans le cadre de ce marché;

Considérant que deux des trois entreprises ont remis offre;

Considérant que l'offre économiquement la plus avantageuse reçue pour ce marché s'élève à 130.093,55€ TVAC, et que l'autre offre s'élève à 140.118,76€ TVAC;

Considérant que les prix unitaires remis par les entreprises ont été estimés corrects par la fonctionnaire dirigeante de ce marché;

Considérant que la différence de prix avec le montant inscrit au budget est la conséquence d'une erreur d'estimation dans le chef de l'administration;

Considérant que la désignation de l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus intéressante nécessiterait un engagement de 150.000€ TVAC en tenant compte, conformément à la circulaire régionale du 2 août 2006 et à l'article 38 de l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013, de la révision des prix et d'éventuels suppléments

Considérant que cette somme est disponible à l'article 922/723-60/-/10/62A du budget extraordinaire 2021 ;  
Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 16 mars 2021:

1. De déclarer les offres réceptionnées comme régulières et considérer ces entreprises comme qualifiées et aptes à exécuter le marché.
2. De désigner l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse comme adjudicataire de ce marché, aux conditions du CSC Scha/Infra/2021/001 et de son offre du 2 mars 2021 pour un montant de 130.093,55€ TVAC.
3. D'engager la somme de 150.000€ TVAC à l'article 922/723-60/-/10/62A du budget extraordinaire 2021 en tenant compte, conformément à la circulaire régionale du 2 août 2006 et à l'article 38 de l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013, de la révision des prix et d'éventuels suppléments.
4. De financer la dépense par le prélèvement (à hauteur de 95.000€) et par l'emprunt (à hauteur de 55.000€).

PREND POUR INFORMATION

l'augmentation de la dépense susmentionnée.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten - inzonderheid artikel 42, §1, 1°, a - zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Overwegende dat de Ruimte Vogler, gelegen Voglerstraat 38, zich in slechte staat bevindt en dient te worden gerenoveerd;

Gelet op het budget van 100.000 € BTW inbegrepen, voorzien op de buitengewone begroting over 2021, voor de renovatie van de gevel en het gelijkvloers van dit gebouw;

Gelet op het collegebesluit van 9 februari 2021 om hiertoe een overheidsopdracht uit te schrijven bij onderhandelingsprocedure;

Gelet op de drie in het kader van deze opdracht geraadpleegde firma's;

Overwegende dat twee van de drie ondernemingen een offerte indienden;

Overwegende dat de economisch voordeligste offerte voor deze opdracht 130.093,55 € BTW inbegrepen bedraagt en de andere offerte 140.118,76 € BTW inbegrepen;

Overwegende dat de door beide ondernemingen overgemaakte eenheidsprijzen door de leidende ambtenaar voor deze opdracht als correct worden beschouwd;

Overwegende dat het prijsverschil met het op de begroting ingeschreven bedrag het gevolg is van een ramingsfout uit hoofde van het bestuur;

Overwegende dat voor de aanduiding van de onderneming die de economisch interessantste offerte indiende een vastlegging van 150.000 €, BTW inbegrepen, nodig is, rekening houdend met de prijsherziening en eventuele meerwerken, conform de gewestelijke omzendbrief van 2 augustus 2006 en artikel 38 van het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013;

Overwegende dat dit bedrag beschikbaar is op artikel 922/723-60/-/10/62A van de buitengewone begroting over 2021;

Gelet op het collegebesluit van 16 maart 2021 om :

1. de ontvangen offertes als regelmatig te beschouwen en de ondernemingen als gekwalificeerd en bekwaam om de opdracht uit te voeren;
2. de onderneming die de economisch voordeligste offerte indiende aan te duiden als opdrachtnemer, aan de voorwaarden van het bestek Scha/Infra/2021/001 en van haar offerte van 2 maart 2021 voor een bedrag van 130.093,55 €, BTW inbegrepen;
3. een som van 150.000 € incl. BTW vast te leggen op artikel 922/723-60/-/10/62A van de buitengewone begroting over 2021, rekening houdend met de prijssherziening en eventuele meerwerken, conform de gewestelijke omzendbrief van 2 augustus 2006 en artikel 38 van het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013;
4. de uitgave te financieren met een overboeking (voor een bedrag van 95.000 €) en met een lening (voor een bedrag van 55.000 €).

NEEMT TER INFORMATIE

de bovenvermelde verhoging van de uitgave.

#### **Ordre du jour n° 34 --- Agenda nr 34**

**Lycée Emile Max, section Dailly - Etude relative à la rénovation de la chaufferie dans le cadre de la centrale des marchés de l'Intercommunale INTERFIN - Pour information**

**Lyceum Emile Max, afdeling Dailly - Studies betreffende de renovatie van de stookkamer in het kader van de opdrachtcentrale van de Intercommunale INTERFIN - Ter informatie**

#### DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

#### LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la Nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux;

Vu la délibération au conseil communal du 21 décembre 2016 approuvant l'adhésion de la commune à la centrale des marchés UPRÉG de l'intercommunale INTERFIN pour la passation, l'exécution et le financement de travaux, de fournitures et de services visant à une utilisation performante et rationnelle de l'énergie au profit des pouvoirs locaux de la Région de Bruxelles-Capitale;

Considérant que, dans ce cadre, la commune décide de confier à un bureau d'études privé, par le biais de Sibelga, l'étude de projet ainsi que le suivi des travaux de rénovation de la chaufferie du Lycée Emile Max, section Dailly;

Considérant obtenir ainsi un rendement amélioré de l'ordre de 15%;

Considérant que les procédures administratives de passation du marché public de services ont été entièrement menées par Sibelga.

Vu la fiche de projet SIBELGA-NRClick: 1030-LEM-Dailly du 01/02/2021;

Considérant que les honoraires du bureau d'études, d'un montant de 18.643,12 € seront à payer sur le compte de SIBELGA;

31.03.2021

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 23 mars 2021:

1. Approuver la prise en charge de l'étude ainsi que le suivi des travaux de rénovation de la chaufferie du lycée Emile Max, section Dailly par Sibelga dans le cadre de la centrale des marchés de l'intercommunale INTERFIN
2. Financer la dépense par prélèvement

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Gelet op het raadsbesluit van 21 december 2016 houdende goedkeuring van de toetreding van de gemeente tot de opdrachtcentrale UPREG van de Intercommunale INTERFIN voor de plaatsing, uitvoering en financiering van werken, leveringen en diensten met het oog op een performant en rationeel energiegebruik ten behoeve van de plaatselijke besturen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Overwegende dat, in dit kader, de gemeente beslist heeft de projectstudie en de opvolging van de renovatiewerken aan de stookkamer van lyceum Emile Max, afdeling Dailly, door tussenkomst van Sibelga, aan een privé studie bureau toe te vertrouwen;

Overwegende dat op die manier het rendement met ongeveer 15% zou worden verbeterd;

Overwegende dat de administratieve procedures voor de plaatsing van de overheidsopdracht van diensten volledig door Sibelga werden uitgevoerd;

Gelet de projectfiche SIBELGA-NRClick: 1030-LEM-Dailly du 01/02/2021;

Overwegende dat de erelonen van het studie bureau, voor een bedrag van 18.643,12 €, op de rekening van SIBELGA moeten worden overgemaakt;

Gelet op het collegebesluit van 23 maart 2021 houdende :

1. goedkeuring dat Sibelga de studie op zich neemt en de opvolging van de renovatiewerken aan de stookkamer van Lyceum Emile Max, afdeling Dailly in het kader van de opdrachtcentrale van de intercommunale INTERFIN
2. financiering van de uitgave door overboekingen

NEEMT TER INFORMATIE

voormeld collegebesluit

### **Ordre du jour n° 35 == Agenda nr 35**

**Séniorie Radium - Interventions de dépannage sur ascenseur 1398164 - Procédure de passation et conditions du marché - Pour information**

**Seniorie Radium - Interventies voor de herstelling van lift 1398164 - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie**

DÉCISION DU CONSEIL == BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté == Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

31.03.2021

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 - en particulier son article 92 - relative aux marchés publics, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la Nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux;

Considérant que, suite à une panne à la mise à l'arrêt de l'ascenseur n°1398164 dans la séniorie Radium, l'adjudicataire désigné pour la maintenance périodique des appareils de levage rapporte un dysfonctionnement nécessitant le remplacement des joints de piston ainsi que le remplacement d'un capteur d'informations en gaine;

Considérant que cette intervention n'est pas couverte par le contrat de maintenance, l'ascensoriste a transmis les devis n°146520944 du 25 janvier 2021 et n°146547728 du 8 février 2021 aux montants respectifs de 2.584,92 € et 1.483,16 €, TVA incluse de 6% pour réparation;

Vu la difficulté de mise en concurrence sous peine de perdre le bénéfice de la garantie de l'entretien périodique;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 2 mars 2021 qui décide:

1. Approuver les devis n°146520944 du 25 janvier 2021 et n°146547728 du 8 février 2021 aux montants respectifs de 2.584,92 € et 1.483,16 €, TVA incluse de 6%, remis par l'ascensoriste désigné pour la maintenance des ascenseurs équipant la séniorie Radium
2. Engager la dépense de 4.068,08 € à l'article 922/724-60/-/620 du budget extraordinaire 2021
3. Financer la dépense par emprunt

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder zijn artikel 92 - betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Overwegende dat, ten gevolge van een panne bij het stilleggen van lift 1398164 in de seniorie Radium, de opdrachtnemer aangeduid voor het periodieke onderhoud van de liften een disfunctie meldt en het noodzakelijk blijkt de zuigerpakkingen en de informatiedetector in de schacht te vervangen;

Overwegende dat deze interventie niet gedekt is door het onderhoudscontract en de firma ons bijgevolg twee offertes voorlegt voor de reparatie : nr. 146520944 van 25 januari 2021 en nr. 146547728 van 8 februari 2021 voor de respectieve bedragen van 2.584,92€ en 1.483,16€, 6 % BTW inbegrepen;

Gelet op de moeilijkheid om een beroep te doen op de mededinging op het gevaar af de garantie van het periodieke onderhoud te verliezen;

Gelet op het collegebesluit van 2 maart 2021, houdende:

1. goedkeuring van de offertes, nr. 146520944 van 25 januari 2021 en nr. 146547728 van 8 februari 2021, voor de respectieve bedragen van 2.584,92 € en 1.483,16 €, 6 % BTW inbegrepen, overgemaakt door de firma die belast is met het onderhoud van de liften van de seniorie Radium;
2. vastlegging van de uitgave van 4.068,08 € op artikel 922/724-60/-/620 van de buitengewone begroting over 2021;

3. financiering van de uitgave met een lening  
NEEMT TER INFORMATIE  
bovenvermeld collegebesluit

**Ordre du jour n° 36 -- Agenda nr 36**

**Bibliothèque communale Sésame - Travaux de modification de l'éclairage dans l'amphithéâtre - Procédure de passation, conditions du marché de travaux - Pour information**

**Gemeentelijke bibliotheek 'Sésame' - Wijziging van de verlichting in het auditorium - Plaatsingsprocedure, voorwaarden van de opdracht van werken - Ter informatie**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;  
Vu la loi du 17 juin 2016 - en particulier son article 92 - relative aux marchés publics, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;  
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;  
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;  
Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la nouvelle loi communale;  
Vu la demande de la direction de la bibliothèque Sésame d'optimiser l'éclairage de l'amphithéâtre par la pose de spots coulissants sur rails;  
Considérant qu'il convenait de passer un marché public à faible montant pour répondre à cette demande;  
Considérant que trois sociétés spécialisées ont été consultées à cette fin;  
Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 9 février 2021;

1. Arrêter la procédure de passation et fixer les conditions du marché: procédure de marché à faible montant avec consultation de trois firmes spécialisées.
2. Engager la dépense, estimée à 7.000 € TVA incluse, à l'article 767/724-60/-620 du budget extraordinaire 2021.
3. Financer la dépense par l'emprunt.

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;  
Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder zijn artikel 92 - betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;  
Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;  
Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;  
Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;  
Gelet op de vraag van de directie van de bibliotheek 'Sésame' om de verlichting in het auditorium te optimaliseren door het plaatsen van op rails verplaatsbare spots;  
Overwegende dat, om aan deze vraag te voldoen, het aangewezen was een overheidsopdracht van beperkte waarde uit te schrijven ;

Overwegende dat drie ondernemingen hiertoe werden geraadpleegd;  
Gelet op het collegebesluit van 9 februari 2021, houdende :

1. vaststelling van de plaatsingsprocedure en de voorwaarden van de opdracht : overheidsopdracht van beperkte waarde, na raadpleging van drie gespecialiseerde ondernemingen.
2. aanrekening van de uitgave, geraamd op 7.000 € BTW inbegrepen, op artikel 767/724-60/-620 van de buitengewone begroting over 2021.
3. financiering van de uitgave met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE  
voormeld collegebesluit

**Ordre du jour n° 37 -- Agenda nr 37**

**Bâtiments communaux - Calorifugeage des tuyauteries de chauffage - Procédure de passation et conditions de marché - Pour information**

**Gemeentebouwen - Isolatie van de verwarmingsleidingen - Gunningwijze en opdrachtvoorwaarden - Ter informatie**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics - en particulier son article 42, §1er, 1° a -, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la Nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux;

Considérant la nécessité de poursuivre les travaux d'isolation des tuyauteries de chauffage, d'eau chaude sanitaire et d'eau froide dans les bâtiments communaux.;

Considérant que ces travaux permettront une nette diminution des déperditions d'énergie par l'isolation thermique des tuyauteries;

Considérant qu'il convient de confier ce marché à une entreprise privée ;

Considérant que le coût de l'opération est estimé à 52.500€ TVAC ;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 2 mars 2021 par laquelle il décide:

1. d'approuver le principe du marché visant aux travaux de calorifugeage des tuyauteries dans les bâtiments communaux;
2. d'arrêter la procédure de passation et les conditions du marché : procédure négociée sans publication préalable, après consultation de trois firmes spécialisées et aux conditions du CSC Scha/Infra/2021/004;
3. d'imputer la dépense estimée à 52.500€ à l'article 137/724-60/-/620 du budget extraordinaire 2021;
4. de financer la dépense par l'emprunt.

PREND POUR INFORMATION

La décision précitée du Collège des Bourgmestre et Echevins du 2 mars 2021

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - inzonderheid artikel 42 § 1, 1° a -betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Overwegende de noodzaak om de isolatiewerken verder te zetten van de buizen van de verwarmingsinstallaties en van het sanitair warm en koud water in de gemeentegebouwen;

Overwegende dat de energieverliezen dankzij deze werken duidelijk zullen verminderen door de thermische isolatie van de buizen;

Overwegende dat het past om deze opdracht toe te vertrouwen aan een privéonderneming;

Overwegende dat de kosten voor deze operatie geraamd werden op 52.500 €, BTW inbegrepen;

Gelet op het Collegebesluit van 2 maart 2021 houdende:

1. principiële goedkeuring van de werken met het oog op de thermische isolatie van de buizen in de gemeentegebouwen ;
2. vaststelling van de gunningswijze en de voorwaarden van de opdracht: onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking, na raadpleging van drie gespecialiseerde ondernemingen, aan de voorwaarden van het bestek Scha/Infra/2021/004;
3. aanrekening van de op 52.500 EUR geraamde uitgave, op artikel 137/724-60/-/620 van de buitengewone begroting over 2021;
4. financiering van de uitgave met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE

Voornoemd besluit van het College van Burgemeester en Schepenen van 2 maart 2021

#### **Ordre du jour n° 38 -- Agenda nr 38**

**Crèche "Les Petits Débrouillards", rue Vogler 38 - Intervention de dépannage sur ascenseur 1190274 - Procédure de passation et conditions du marché - Pour information**

**Crèche "Les Petits Débrouillards", Voglerstraat 38 - Interventie voor de herstelling van lift 1190274 - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie**

#### DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 - en particulier son article 92 - relative aux marchés publics, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la Nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux;

Considérant que, suite à une panne et à la mise à l'arrêt de l'ascenseur n°1190274 équipant la crèche communale "Les Petits débrouillards" située au n°38 de la rue Vogler, l'adjudicataire désigné pour la maintenance périodique des appareils de levage rapporte un dysfonctionnement nécessitant le remplacement du circuit électronique principal assurant la manoeuvre de l'appareil;

Considérant que cette intervention n'est pas couverte par le contrat de maintenance, l'ascensoriste a transmis le devis n°146494279 du 01/02/2021, d'un montant de 2.577,48 €, TVA incluse de 21% pour réparation;

Vu la difficulté de mise en concurrence sous peine de perdre le bénéfice de la garantie de l'entretien périodique;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 9 mars 2021 qui décide:

1. Approuver le devis n°146494279 du 01/02/2021, d'un montant de 2.577,48 €, TVA incluse de 21% , remis par l'ascensoriste désigné pour la maintenance des ascenseurs équipant la crèche "Les Petits débrouillards"
2. Engager la dépense de 2.577,48 € à l'article 844/724-60/-/620 du budget extraordinaire 2021
3. Financer la dépense par prélèvement

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder zijn artikel 92 - betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet teneinde de

bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Overwegende dat ten gevolge van een panne en bij het stilleggen van lift nr. 1190274 in de gemeentelijke crèche "Les Petits débrouillards", gelegen Voglerstraat 38, de opdrachthouder aangeduid voor het periodieke onderhoud van de liften, een disfunctie meldt, waaruit blijkt dat het elektronisch hoofdcircuit dat het toestel aanstuurt, moet worden vervangen ;

Overwegende dat deze interventie niet gedekt is door het onderhoudscontract en de firma ons voor de herstelling offerte nr. 146494279 dd 01/02/2021 voorlegt, voor een bedrag van 2.577,48 €, 21 % BTW inbegrepen;

Gelet op de moeilijkheid om een beroep te doen op de mededinging op het gevaar af de garantie van het periodieke onderhoud te verliezen;

Gelet op het collegebesluit van 9 maart 2021, houdende:

1. goedkeuring van offerte nr. 146494279 van 1 februari 2021, voor het bedrag van 2.577,48 €, 21 % BTW inbegrepen van de firma die belast is met het onderhoud van de liften van de crèche "Les Petits Débrouillards";
2. vastlegging van de uitgave van 2.577,48 € op artikel 844/724-60/-/620 van de buitengewone begroting over 2021;
3. financiering van de uitgave door overboekingen

NEEMT TER INFORMATIE

bovenvermeld collegebesluit

**Ordre du jour n° 39 -- Agenda nr 39**

**Croisement avenues Voltaire et Louis Bertrand - Conception et placement d'un mât lumineux contemporains - Marché de services - Procédure de passation et conditions de marché - Approbation**

**Kruispunt Voltaire- en Louis Bertrandlaan - Ontwerp en plaatsing van een hedendaagse lichtmast - Opdracht voor diensten - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht -Goedkeuring**

**Madame la Bourgmestre ff** : Le projet du Mât lumineux au croisement des avenues Voltaire et Louis Bertrand. Je vais peut-être rappeler qu'il s'agit d'un projet, d'une idée qui a été lancée il y a une bonne quinzaine d'années. Il peut voir ici sa concrétisation grâce à l'ASBL Des Nouveaux Commanditaires, avec laquelle nous avons fait, et vous l'avez vu au Conseil communal, une convention pour nous aider à réaliser cette œuvre artistique et lumineuse sur le carrefour Voltaire – Louis Bertrand, c'est-à-dire symétriquement au Mât de Lallaing qui se trouve au carrefour Deschanel - Louis Bertrand.

**Monsieur Dönmez** : Merci Madame la Présidente. Alors, ici on parle de 200.000 euros. C'est un montant important, surtout en période de Covid, avec toutes les priorités que nous avons pour le moment. Ici je parle sous le contrôle de l'échevin du Budget qui, il y a quelques semaines, nous a parlé d'un budget que, je cite, compliqué. Nous pouvons malgré tout faire un effort, et voter pour cette œuvre d'art qu'on pense mettre à cet endroit-là, mais je pense que ces périodes sont très compliquées, surtout pour nos artistes, en période de Covid, et pourquoi pas mettre une condition à ce point, inciter justement que ce soit des artistes schaarbeekois, parce qu'on en a beaucoup, ou bruxellois, à la limite, dans les 19 communes, et se limiter uniquement à cela, pour soutenir les artistes en Région bruxelloise. Parce que c'est quand même un montant important, tant qu'à faire, soutenons les artistes schaarbeekois en priorité, Madame la Présidente.

**Madame Lahssaini** : Merci. Je dois dire qu'on est effectivement aussi assez surpris des montants de 185.000 euros plus 15.000 euros pour l'ASBL pour la mise en lien avec les artistes et le suivi du projet. Dans les documents, on ne voit pas très bien comment est dégagée, ou alors j'ai mal lu, mais j'aimerais bien avoir un peu d'explication de comment est dégagée cette somme, sur base de quoi ? Ce sont les matériaux qui coûtent cher ? On est dans une période, effectivement, de grande crise sociale, et avec des artistes qui sont dans des difficultés énormes, et 185.000 euros par rapport à ce que gagne des artistes plasticiens ou de théâtre, c'est vraiment une somme énorme. Donc, j'aimerais un peu avoir plus d'explications sur ce montant. Et également, si je comprends bien, le fait qu'il s'agit d'une procédure sans publication préalable mais donc, vous avez parlé d'un processus de 15 ans, mais est-ce qu'il y a eu des discussions avec les habitants du quartier sur ce projet, sinon pourquoi ? Je vous remercie.

**Madame Nyssens** : Je vous remercie Madame la Présidente. Ma préoccupation et celle de mon groupe rejoint celle de Monsieur Dönmez qui s'est déjà exprimé. D'une part, je pense que nous devons urgemment nous poser la question des dépenses et des réductions de dépenses. Nous approuvons chaque Conseil des nouvelles dépenses qui sont liées à la crise Covid. Nous ne voyons pas encore beaucoup de décisions par rapport à des réductions de dépenses. Et nous devons nous poser la question de cette dépense-ci : est-elle vraiment essentielle aujourd'hui ? Ensuite j'aimerais effectivement revenir sur les artistes proposés par Les Nouveaux Commanditaires, cette ASBL qui permet, en effet, de faire enfin avancer ce projet. Cinq noms d'artistes sont proposés, 2 français, 1 Londonien et 2 belges. Je voudrais aussi aller dans le sens de mon collègue, et vous poser la question : à Schaerbeek, la grande majorité des sculptures qui ornent notre espace public, et qui font aujourd'hui notre identité, proviennent de sculpteurs locaux. Cet argent, s'il doit être dépensé, doit-il nourrir le Brexit ? Au moment où il partirait en Angleterre, cet argent, quelque part, ferait cet effet-là. Doit-il nourrir les sculpteurs en dehors de nos frontières ? Ça, c'est ma deuxième question. Et enfin, 200.000 euros, cela paraît beaucoup, mais si cette sculpture doit faire le pendant du Mât de Lallaing, je dois vous dire qu'en tant que sculpteur moi-même, ayant déjà réalisé une œuvre en cuivre, je pense qu'on arriverait à un Mât de Lallaing à une hauteur d'un mètre cinquante. Je pense que là aussi, même avec la meilleure volonté du monde, si on choisit un sculpteur local et qu'on lui demande pour ce montant-là de faire quelque chose qui doit faire le pendant du Mât de Lallaing, on arrivera malheureusement à un triste résultat, à un compromis à la Belge, qui, à l'image d'une passerelle qui « décore » la place Verboeckhoven, sera malheureusement, finalement, un échec. Je vous remercie pour votre écoute.

**Monsieur Verstraete** : Bedankt Mevrouw de Burgemeester. Pour Ecolo-Groen, nous trouvons que c'est très important d'investir dans la culture et dans l'art. Et c'était déjà un chouette projet avant, et ce projet devient plus pertinent encore avec cette crise que nous vivons. Il faut rappeler qu'il y a énormément de secteurs qui ont été touchés par crise, et notamment le secteur de la culture et des artistes ont été touchés très, très, très durement par cette crise. D'autant plus, c'est pertinent d'avancer maintenant avec ce projet en ce qui nous concerne. ... Iets anders dat ik ook wou bevestigen en ik heb dit al gezegd in de twee commissies waar het ter sprake is gekomen, Ecolo-Groen is voorstander van het aanspreken van lokale artiesten in de mate van het mogelijke. Wij delen de mening dat het goed is dat er veel kunstenaars zijn in Brussel en dat het goed is om die te ondersteunen, anderzijds moeten we daar ook niet totalitair in zijn, maar we vinden het belangrijk dat er naar die mogelijkheid gekeken wordt.

**Monsieur Verzin** : Une fois n'est pas coutume, mais je voulais apporter mon soutien total à ce projet que j'ai défendu en son temps, au moment où j'étais moi-même en charge de la Culture dans cette Commune, entre 2000 et 2012. Effectivement, je pense que l'art dans la ville est un élément central, effectivement, pour le développement du vivre ensemble dans la ville. Et opposer un signal ancien, qui date de 1926, qui est le Mât de Lallaing, à un signal contemporain, démontre la volonté de notre Commune de s'inscrire dans la trace de ce que nos anciens collègues, des Collèges précédents, avant-guerre, ont effectivement souhaité faire. Je vous rappelle que la Commune est la cité des Arts et des

Artistes. Et donc, à ce titre-là, je pense qu'un signal donné dans ce sens-là par le Collège actuel est effectivement un signal qui est vraiment porteur de sens. Maintenant, au-delà, je pense qu'en matière artistique, il ne faut pas prendre en considération particulièrement l'origine nationale ou régionale de l'artiste qui sera sélectionné. Ce qui compte, c'est vraiment la qualité de son projet et la manière dont il s'inscrit, effectivement, dans le concept qui est défendu par le Collège. Je pense que c'est cela vraiment l'essentiel. Alors, j'espère évidemment que dans les 5 artistes sélectionnés, les deux artistes qui sont de nationalité belge sortiront, produiront les deux meilleurs projets. Mais quand bien même ce ne serait pas le cas, je pense qu'il faut vraiment donner la priorité à la qualité du projet, en signalant, pour terminer, qu'il doit être d'envergure, puisqu'il se situe dans un endroit de l'avenue Voltaire qui est juste en bas de l'immeuble Brusilia, et que s'il est effectivement trop petit, il n'aura évidemment pas valeur de signal et donc il doit être lumineux et spectaculaire. Je vous remercie.

**Madame Loodts** : Merci Madame la Présidente. Je vais être très brève, simplement pour dire qu'on est effectivement très attaché à ce projet, mais que pour moi, l'art ne connaît pas de frontière et comme l'a dit Monsieur Verzin, le plus important est la qualité artistique du projet. Merci.

**Madame la Bourgmestre ff** : Merci pour toutes ces questions qui montrent que voilà un projet qui suscite de l'intérêt. Pour commencer, je voudrais rappeler : ces 200.000 euros, 15.000 euros viennent du Fond Patrimoine, qui a été créé il y a une dizaine d'années, et prend en charge ce montant-là. Les 185.000 euros proviennent de réserves qui ont été constituées déjà il y a un certain temps, puisque, comme je l'ai rappelé, c'est un projet qui est dans les escarcelles depuis longtemps, et que nous pouvons concrétiser maintenant, ici. Certes, il faut les sortir maintenant, mais c'est un projet qui était prévu déjà de longue date. Alors, oui, Madame Nyssens a raison, c'est un petit budget. Nous espérons, et nous sommes en train d'y travailler aussi, pouvoir lancer justement avec l'aide non seulement Des Nouveaux Commanditaires mais aussi du Fond Patrimoine, qui je le rappelle, est logé à la Fondation Roi Baudouin, de pouvoir faire un appel à mécénat. Donc, nous travaillons aussi à cela pour pouvoir augmenter le budget disponible pour cette œuvre. Parce que plusieurs personnes l'ont dit, notamment Madame Nyssens et Monsieur Verzin, mais il s'agit évidemment d'avoir une œuvre d'une ampleur qui puisse répondre à la qualité extraordinaire du Mât de Jacques de Lallaing. Donc, c'est un enjeu important aussi. Je voudrais rappeler que, bien sûr, nous devons nous inscrire aussi dans le respect de marchés publics, et c'est bien là que Les Nouveaux Commanditaires sont aussi très, très précieux pour nous, parce qu'ils ont l'habitude de travailler avec des Pouvoirs publics. Et donc, effectivement, après avoir fait, après d'abord vous avoir entendu sur les volontés que nous avons et les attentes, les espoirs, les ambitions que nous avons pour ce Mât, ils ont sélectionné, effectivement, 5 artistes. Et ensuite viendra donc la sélection parmi ces 5. Au-delà, on l'a dit également, bien sûr, ils ont d'abord prospecté auprès d'artistes belges et aussi européens, mais avec en tête, évidemment, une exigence aussi de difficultés techniques. Evidemment, un Mât comme celui-là, qu'on espère voir exister pendant 1 siècle, 2 siècles, 3 siècles, et en plus avec une conception lumineuse, il faut énormément de compétences techniques. Et donc, il s'agira de mettre ça dans la balance, à côté, bien évidemment, et je rejoins les deux dernières interventions, la qualité du projet, et son ambition au regard du Mât de Lallaing. Je souhaite évidemment, et je serais très heureuse, si un des deux artistes sélectionnés belges pouvait être le finaliste. On verra. Par rapport à : est-ce que c'est une dépense essentielle ? Oui, je pense qu'il faut pouvoir continuer à investir dans des projets comme celui-là. Et par ailleurs, je vous l'ai dit, c'est un projet auquel on réfléchit depuis longtemps, dont le budget a d'ailleurs pu un petit peu s'étoffer, et je le rappelle, effectivement pour lequel nous allons lancer aussi un appel à du mécénat. Je pense avoir répondu globalement aux questions sur ce projet pour lequel, bien sûr, vous aurez des nouvelles dans les mois à venir.

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 26 voix contre 4 et 11 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté ==- Besloten, met 26 stem(men) tegen 4 en 11 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Décidé, par 26 voix contre 4 et 11 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics - en particulier son article 42, §1er, 1°, i - telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la Nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux;

Considérant la volonté de la Commune de Schaerbeek d'ériger un mât lumineux au croisement des avenues Voltaire et Louis Bertrand;

Considérant que ce mât serait le pendant contemporain du mât électrique de Jacques de Lalaing situé au croisement des avenues Paul Deschanel et Louis Bertrand;

Vu la décision du conseil communal du 23 septembre 2020 par laquelle il approuve la convention passée avec "Les Nouveaux commanditaires" pour accompagner le processus de décision, de création et de mise en oeuvre de la future oeuvre lumière;

Considérant que la réalisation de cette oeuvre serait confiée à un artiste privé;

Vu l'article 42, §1er, 1°, i de la loi du 17 juin 2016 concernant les services qui ne peuvent, pour des raisons artistiques, être confiés qu'à un prestataire de services déterminé;

Considérant que ce marché de services serait passé par procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article de loi susmentionné;

Vu le CSC Scha/Infra/2021/006 régissant cette mission;

Vu le crédit de 185.000€ TVAC alloué à ce projet;

DECIDE

1. De fixer la procédure de passation: procédure négociée sans publication préalable selon l'article 42 §1er, 1°, i de la loi du 17 juin 2016;
2. De fixer les conditions du marché de services selon le cahier spécial des charges Scha/Infra/2021/006;
3. D'imputer la dépense de 185.000€ TVAC à l'article 763/712-60/-/c01 du budget extraordinaire 2021;
4. de financer la dépense par prélèvement

#### DE GEMEENTERAAD

*Besloten, met 26 stem(men) tegen 4 en 11 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten - inzonderheid artikel 42, §1, 1°, i - zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Overwegende de wens van de gemeente Schaerbeek om op de rotonde Voltaire- / Louis Bertrandlaan een hedendaagse lichtmast te plaatsen;

Overwegende dat deze mast de eigentijdse tegenhanger zou zijn van de elektriciteitsmast van Jacques de Lalaing, die zich op het kruispunt van de Paul Deschanel- en de Louis Bertrandlaan bevindt;

Gelet op het raadsbesluit van 23 september 2020, waarbij de overeenkomst werd goedgekeurd met "De Nieuwe opdrachtgevers", die het beslissingsproces, de creatie en de uitvoering van het toekomstige kunstwerk zouden begeleiden;

Overwegende dat de realisatie van dit werk aan een privé-artiest zou worden toevertrouwd;

Gelet op artikel 42, §1, 1°, i van de wet van 17 juni 2016 betreffende diensten die omwille van artistieke redenen enkel aan een welbepaalde dienstverlener kunnen worden toevertrouwd;

Overwegende dat deze opdracht voor diensten zal worden geplaatst bij onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking, conform bovenvermeld wetsartikel;

Gelet op het bestek Scha/Infra/2021/006 dat deze opdracht regelt;

Gelet op het krediet van 185.000 €, BTW inbegrepen, dat aan dit project werd toegekend;

BESLUIT

1. de plaatsingsprocedure vast te leggen : onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking, volgens artikel 42 §1, 1°, i van de wet van 17 juni 2016;
2. de voorwaarden van deze opdracht voor diensten vast te leggen, vervat in het bestek Scha/infra/2021/006;
3. de uitgave van 185.000 € BTW inbegrepen aan te rekenen op artikel 763/712-60/-/c01 van de buitengewone begroting over 2021;
4. de kosten te financieren door een overboeking

**Ordre du jour n° 40 -- Agenda nr 40**

**Parc Josaphat - Adaptation de la signalétique du parc Josaphat suite à la modification du RGPC et du règlement spécifique de police "Espaces verts" - Procédure de passation du marché - Approbation**

**Josafatpark - Aanpassing van de signalisatie in het Josafatpark, ten gevolge van de wijziging van het APR en van het specifieke politiereglement "Groene ruimten" - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 - en particulier son article 42 §1er, 1°, d ii - relative aux marchés publics, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux; ;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins, en sa séance du 30 décembre 2014, de désigner une entreprise en qualité d'adjudicataire chargé de la signalétique du parc Josaphat pour compte et à charge de l'entreprise initialement désignée, cette dernière ayant été reconnue incapable d'exécuter le marché;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins, en date du 25 août 2020, d'approuver l'adaptation de la signalétique du parc Josaphat sur 25 totems informatifs suite à la modification du RGPC et du règlement spécifique de police "Espaces verts";

Vu le devis S0201991, daté du 8 novembre 2020, d'un montant de 32.476,40 €, remis par l'entreprise ayant repris les activités de l'adjudicataire désigné;

Considérant que tout compte fait, il s'agit selon le devis de procéder à la modification de seulement 22 totems; Considérant qu'il convient de conserver l'aspect des panneaux existants au parc Josaphat et la typologie du texte;

Considérant dès lors que la commande de l'adaptation du texte sur les totems concernés ne peut se faire qu'auprès de l'entreprise chargée du placement de la signalétique après décision du collège en sa séance du 30 décembre 2014;

Vu le contrat de cession de fonds de commerce et de cession de marques du 9 octobre 2015;

Vu l'attestation du 24 février 2021 de reprise des activités de l'entreprise chargée du placement de la signalétique ;

DECIDE :

1. de confier le marché public visant à l'adaptation de la signalétique du parc Josaphat à l'entreprise ayant repris les activités de celle initialement chargée du placement de ladite signalétique et ce par procédure négociée sans publication préalable et sans consultation de la concurrence en vertu des dispositions de l'article 42 §1er, 1°, d) ii de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics

2. d'approuver l'offre S0201991, datée du 8 novembre 2020, de l'entreprise ayant repris les activités de l'adjudicataire initialement désigné en 2014 pour la pose d'une signalétique au sein du parc Josaphat
3. engager la dépense de 32.476,40 € à l'article 766/725-60/-642 du budget extraordinaire 2021
4. financer la dépense par l'emprunt

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder zijn artikel 42 §1, 1°, d ii - betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Gelet op het collegebesluit van 30 december 2014, om een onderneming aan te duiden als aannemer voor de plaatsing van een nieuwe signalisatie in het Josafatpark, dit namens en voor rekening van de oorspronkelijk aangeduide onderneming, waarvan was gebleken dat zij niet in staat was de opdracht uit te voeren ;

Gelet op het collegebesluit van 25 augustus 2020, waarbij de aanpassing van de gegevens van 25 informatieborden van het Josafatpark, ten gevolge van een wijziging van het APR en van het specifieke politiereglement "Groene ruimtes", werd goedgekeurd;

Gelet op het bestek S0201991 van 8 november 2020, voor een bedrag van 32.476,40 €, ingediend door de onderneming die de activiteiten van de aangeduide aannemer had overgenomen;

Overwegende dat het uiteindelijk, volgens het bestek, om de aanpassing van slechts 22 borden gaat;

Overwegende dat het aangewezen is het model van de bestaande borden in het Josafatpark en de typologie van de tekst te behouden;

Overwegende dat bijgevolg de aanpassing van de teksten op de borden in kwestie enkel kan worden besteld bij de ondernemer die op grond van het collegebesluit van 30 december 2014 werd belast met de plaatsing van de signalisatie;

Gelet op de overeenkomst van 9 oktober 2015 betreffende de overname van het handelsfonds en van de merken;

Gelet op het attest van 24 februari 2021 betreffende de overname van de activiteiten van de onderneming die werd belast met de plaatsing van de signalisatie;

BESLUIT :

1. de overheidsopdracht betreffende de aanpassing van de signalisatie van het Josafatpark toe te vertrouwen aan de onderneming die de activiteiten overnam van de firma die oorspronkelijk werd belast met de plaatsing van genoemde signalisatie, en dit bij onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking en zonder raadpleging van de concurrentie, krachtens de bepalingen van artikel 42 §1, 1°, d) ii van de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten;
2. het bestek S0201991 dd 8 november 2020 goed te keuren, van de onderneming die de activiteiten heeft overgenomen van de aannemer die in 2014 initieel werd aangeduid voor de plaatsing van een signalisatie in het Josafatpark;
3. de uitgave van 32.476,40 € vast te leggen op artikel 766/725-60/-/642 van de buitengewone begroting over 2021;
4. de kosten te financieren met een lening;

**Contrats de quartier -- Wijkcontracten**

**Ordre du jour n° 41 -- Agenda nr 41**

**Contrat de Quartier Durable Pogge, Opération 3-1 - Mission d'études espaces publics - Marché d'étude –  
Avenant à la convention, supplément d'honoraires - Approbation**

**Duurzaam wijkcontract Pogge, Operatie 3-1 - Studieopdracht openbare ruimten - Studieopdracht –  
Aanhangsel bij de overeenkomst – Ereloonsupplement - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de service ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 22 juin 2017 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu l'Ordonnance du 6 octobre 2016, organique de la revitalisation urbaine ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 novembre 2016, relatif aux Contrats de quartier durable ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif du 8 décembre 2016 approuvant le programme du contrat de quartier durable Pogge ;

Considérant que la mission d'étude encadrant les projets de réaménagement de l'espace public constitue l'opération 3-1 de ce programme ;

Vu la délibération du Conseil communal du 25 octobre 2017 par laquelle il décide de passer le marché de service par procédure concurrentielle avec négociation conformément à l'article 38 § 1er, 1° de la loi du 17 juin 2016 sur les marchés publics et suivant les termes du cahier des charges SCHAE / INFRA / 2017 / CQDPO /3-1 dressé à cette fin ;

Considérant qu'en date du 17 juillet 2018, le Collège a désigné le bureau d'études « Société d'architecture Karbon' SCRL & Atelier 4d SPRL – Association momentanée » comme auteur de projet pour l'opération reprise sous rubrique ; engagement fait à hauteur de 175.450,00 € TVAC (139.150,00 € TVAC en tranche ferme et 36.300,00 € TVAC en tranche conditionnelle) ;

Considérant qu'un 1er avenant à hauteur de 30.250,00 € TVAC a déjà été octroyé en date du 07 avril 2020 pour rémunérer le travail supplémentaire effectué durant le processus de participation avec les riverains et usagers du quartier lors de l'élaboration de l'avant-projet ; portant les honoraires à un total de 205.750,00 € TVAC ; Considérant que les honoraires de l'auteur de projet nécessitent une revalorisation afin de correspondre au volume de travail exigé pour le projet voulu par la Commune de Schaerbeek.

Considérant qu'en date du 09 mars 2021, le collège a approuvé le principe d'un avenant à la convention initiale pour la mission d'étude au regard de l'augmentation du marché de travaux qui porte aujourd'hui à un total estimé de 2.487.422,96 € TVAC (hors site d'intervention de la STIB) soit une augmentation de 721.422,96 € ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir une compensation en faveur de l'attributaire afin de rééquilibrer l'équilibre économique du marché à son égard, en particulier au regard de l'importance du marché de travaux ;

Considérant que le mécanisme budgétaire opéré pour répondre à cette demande d'avenant (et alléger les finances du projet) consiste à prévoir une tranche conditionnelle au marché de travaux ;

DECIDE :

1. D'approuver l'avenant à la convention initiale pour la mission d'étude, portant les honoraires de 205.750,00 € TVAC (tranche ferme et conditionnelle + Avenant #1) à 252.093,18 € TVAC (supplément de 46.393,18 € TVAC) ;
2. Permettre d'imputer le montant de 46.393,18 € TVAC à l'article "922/747-60/ -10/62a" qui sera approvisionné lors de la prochaine MB de 2021
3. De prendre acte que cette augmentation des honoraires sera subsidiée à 100% par le CQD Pogge

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet

Gelet op de wet van 17 juni 2016 met betrekking tot de overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren

Gelet op het koninklijk besluit van 22 juni 2017 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten

Gelet op de ordonnantie van 6 oktober 2016, houdende de organisatie van de Stedelijke herwaardering;

Gelet op het besluit van de regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 24 november 2016, met betrekking tot de duurzame wijkcontracten;

Gelet op het besluit van de Executieve van 8 december 2016 dat het programma van het duurzaam wijkcontract Pogge goedkeurt;

Overwegende dat de studieopdracht die de herinrichtingsprojecten van de openbare ruimte omkadert de operatie 3-1 van dit programma vormt;

Gelet op de beraadslaging van de gemeenteraad van 25 oktober 2017 waarin werd beslist om de opdracht voor diensten te gunnen via een mededingingsprocedure met onderhandeling overeenkomstig artikel 38 § 1er, 1° van de wet van 17 juni 2016 op de overheidsopdrachten en volgens de bepalingen van het bestek SCHAE / INFRA / 2017 / CQDPO /3-1 dat hiervoor werd opgesteld;

Overwegende dat het college op 17 juli 2018 het studiebureau "Société d'architecture Karbon' SCRL & Atelier 4d SPRL – Association momentanée" heeft aangeduid als projectauteur voor de operatie vermeld in rubriek ; verbintenis aangegaan ten bedrage van 175.450,00 € BTWI (139.150,00 € BTW inbegrepen in de vaste tranche en 36.300,00 € BTW inbegrepen in de voorwaardelijke tranche);

Overwegend dat een eerste amendement voor een bedrag van 30.250,00 € BTW inbegrepen reeds werd toegekend op 07 april 2020 om het extra werk te vergoeden dat werd verricht tijdens het inspraakproces met de omwonenden en gebruikers van het gebied tijdens de uitwerking van het voorontwerp; wat de vergoedingen op een totaal van 205.750,00 € BTW inbegrepen brengt;

Overwegende dat de erelonen voor de projectauteur moesten herwaardeerd worden om overeen te stemmen met het volume van het geëiste werk voor het project dat werd gevraagd door de gemeente Schaarbeek zoals begroot door de begunstigde;

Overwegende dat het college op 09 maart 2021 in principe heeft ingestemd met een wijziging van de oorspronkelijke overeenkomst voor de studiemissie in verband met de verhoging van het contract voor de werken, dat nu wordt geraamd op een totaalbedrag van € 2.487.422,96 inclusief belastingen (exclusief de interventielocatie van de MIVB), d.w.z. een verhoging van € 721.422,96.

Overwegende dat een compensatie moet worden voorzien voor de begunstigde om het economisch evenwicht van de opdracht voor hem te herstellen, vooral gezien de omvang van de opdracht voor werken;

Overwegende dat het begrotingsmechanisme dat wordt gebruikt om aan dit verzoek om een aanhangsel te voldoen (en om de financiën van het project te verlichten) bestaat in het voorzien in een voorwaardelijke tranche in het contract voor de werken;

BESLIST :

1. Het aanhangsel bij de initiële overeenkomst voor de studieopdracht dat de erelonen van 205.750,00 € BTWI (vaste en voorwaardelijke tranche + aanhangsel#1) naar 252.093,18 € BTWI brengt goed te keuren;
2. Het bedrag van 46.393,18 euro inclusief btw ten laste te laten komen van artikel "922/747-60/ - 10/62a", dat in de volgende begrotingswijziging van 2021 zal worden gefinancierd
3. Er akte van te nemen dat deze vermeerdering van de erelonen voor 100% zal worden gesubsidieerd via een financiering van het DWC Pogge

#### **SPEV – gestion du charroi ==- ONGR - Beheer van het wagenpark**

#### **Ordre du jour n° 42 ==- Agenda nr 42**

#### **Convention d'échange de matériel technique avec Vivaqua - Approbation**

#### **Overeenkomst met VIVAQUA betreffende de omwisseling van technisch materieel - Goedkeuring**

#### **DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD**

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

31.03.2021

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi communale ;  
Vu l'ordonnance du 20 octobre 2006 établissant un cadre pour la politique de l'eau ;  
Considérant que la commune utilise des cols de cygne non réglementaires qui ne permettent pas de comptabiliser la consommation réelle de l'eau ;  
Considérant l'utilité de mesurer les volumes d'eau utilisés par les services communaux ;  
Considérant que Vivaqua souhaite remplacer ces cols de cygne par des modèles conformes, appelés "stand pipes" ;  
Considérant que les 31 cols de cygne utilisés par la commune seront remplacés gratuitement par Vivaqua ;  
Vu la convention avec Vivaqua relative à l'échange et à l'utilisation de "stand pipes" ;  
Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins du 9 mars 2021 ;  
DECIDE :  
d'approuver la convention avec VIVAQUA relative à l'échange de matériel technique

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet,  
Gelet op ordonnantie van 20 oktober 2006 m.b.t. de opstelling van een kader voor het waterbeleid,  
Overwegende dat de gemeente niet reglementaire zwanenhals gebruikt, die niet toelaten het werkelijke waterverbruik te meten ;  
Overwegende de noodzaak de water volumes te meten die door de gemeentediensten worden gebruikt ;  
Overwegende dat Vivaqua de zwanenhals door een conform model, "stand pipes" genaamd, wil vervangen ;  
Overwegende dat 31 zwanenhals momenteel gebruikt door de gemeente, gratis worden vervangen door Vivaqua ;  
Gelet op de overeenkomst met Vivaqua betreffende de omwisseling en het gebruik van "stand pipes" ;  
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 9 maart 2021  
BESLIST :  
de overeenkomst met VIVAQUA betreffende de omwisseling van technisch materieel goed te keuren

**Voirie ==- Wegen**

**Ordre du jour n° 43 ==- Agenda nr 43**

**Réaménagement des rues Rubens et Vondel - Augmentation des crédits consacrés au projet - Approbation**

**Heraanleg van de Rubens- en de Vondelstraat - Verhoging van de kredieten bestemd voor dit project - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;  
Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant la Nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétence en matière de marchés publics communaux ;  
Vu la loi du 17 juin 2016 - en particulier son article 41, §1er, 2° - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle que modifiée à ce jour ;  
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel que modifié à ce jour ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, tel que modifié à ce jour;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle que modifiée par la loi du 16 février 2017;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles Capitale, tel que modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 16 juillet 1998 relative à l'octroi de subsides destinés à encourager la réalisation d'investissements d'intérêt public ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 juillet 2018 fixant les procédures de demande et de liquidation des subsides visées par l'Ordonnance du 16 juillet 1998 relative à l'octroi de subsides destinés à encourager la réalisation d'investissements d'intérêt public, tel que modifié à ce jour;

Vu le projet n° 6 de Programme Triennal d'Investissement 2016-2018 ;

Vu sa décision du 20 juin 2018 par laquelle il approuve la procédure de passation (procédure négociée directe avec publication préalable), fixe les conditions du marché relatif aux travaux de réaménagement des rues Rubens et Vondel et sollicite les subsides auprès de la Région de Bruxelles-Capitale, dans le cadre du PTI 2016-2018;

Vu la lettre du 31 août 2018, par laquelle le Service Public Régional de Bruxelles - Pouvoirs Locaux, signale que le délai imparti pour statuer sur la délibération du 20 juin 2018 est expiré;

Vu sa décision du 17 décembre 2018 par laquelle il approuve l'augmentation de 80.000€ des crédits consacrés à la présente entreprise et de porter le montant total de la dépense à 800.000€ afin de tenir compte de la révision des prix, de l'éventuel dépassement des quantités présumées ou de modifications d'entreprises, conformément à la circulaire régionale du 2 août 2006 et à l'arrêté royal du 14 janvier 2013 relatif à l'exécution des marchés publics (article 38);

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 18 décembre 2018 par laquelle il désigne l'adjudicataire pour l'exécution des travaux, pour un montant de 726.737,80€ tva ;

Vu l'octroi de subsides du 13 mars 2019, au montant de 654.064,02€ du Service Public Régional de Bruxelles - Direction des Investissements;

Vu la lettre du 5 mars 2019, par laquelle le Service Public Régional de Bruxelles - Pouvoirs Locaux, signale que le délai imparti pour statuer sur la délibération du 18 décembre 2018 est expiré;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 22 septembre 2020 par laquelle il approuve la dépense supplémentaire de 93.632,78€ hors tva et révision, concernant l'évacuation et le traitement des sols et matériaux pollués imposés par la réglementation en Région Flamande;

Vu le cahier spécial des charges Scha/Infra/2018/017 qui régit le présent marché, prévoyant deux lots : LOT 1 : «Travaux de réaménagement global» et LOT 2 : «Signalisation horizontale – Marquages»;

Considérant que les travaux exécutés par l'impétrant Vivaqua avant la rénovation des trottoirs, ont fortement dégradé le revêtement de la chaussée des rues Vondel et Rubens;

Considérant qu'il était nécessaire de procéder au réasphaltage complet de ces deux rues par l'adjudicataire désigné dans le cadre de l'accord-cadre "Entretien des chaussées";

Considérant que les marquages prévus au lot 2 n'ont pu être réalisés dans la foulée des travaux de renouvellement des trottoirs, et ont par conséquent été réalisés par les services communaux après les travaux de réasphaltage qui ont eu lieu plusieurs mois après le renouvellement des trottoirs;

Vu le procès-verbal de réception provisoire en date du 1er octobre 2020;

Vu le décompte final s'élevant à la somme de 802.252,74€ tva et révision incluses;

Considérant que le montant du décompte final dépasse le montant approuvé par le Conseil communal (soit 800.000€);

DECIDE :

1. d'approuver l'augmentation de 2.252,74€ des crédits consacrés à la présente entreprise et de porter le montant total de la dépense à 802.252,74€ afin de tenir compte de la révision des prix, de l'éventuel dépassement des quantités présumées ou de modifications d'entreprises, conformément à la circulaire régionale du 2 août 2006 et à l'arrêté royal du 14 janvier 2013 relatif à l'exécution des marchés publics (article 38);
2. d'engager la dépense à l'article 421/735-60/-/650 du budget extraordinaire de 2021.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest tot wijziging van de nieuwe gemeentewet, teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder het artikel 41, §1, 2° - betreffende de overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten van werken, leveringen en diensten, zoals gewijzigd door de wet van 16 februari 2017;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende organisatie van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 16 juli 1998 betreffende de toekenning van subsidies om investeringen van openbaar nut aan te moedigen;

Gelet op het besluit van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 19 juli 2018 tot vaststelling van de procedures voor het aanvragen en de vereffening van de subsidies beoogd door de ordonnantie van 16 juli 1998 betreffende de toekenning van subsidies om investeringen van openbaar nut aan te moedigen, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het Driejarig Investeringsprogramma 2016-2018 - ontwerp nr 6;

Gelet op het raadsbesluit van 20 juni 2018 waarbij de plaatsingsprocedure (vereenvoudigde onderhandelingsprocedure met voorafgaande bekendmaking) werd goedgekeurd, de voorwaarden van de opdracht betreffende de heraanleg van de Rubens- en de Vondelstraat werden vastgelegd en de subsidies bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest werden aangevraagd, in het kader van het DIP 2016-2018;

Gelet op de brief van 31 augustus 2018, waarbij het Ministerie van de Gewestelijke Overheidsdienst Brussel - Plaatselijke Besturen- Plaatselijke Besturen ons meedeelt dat het raadsbesluit van 20 juni 2018 uitvoerbaar is geworden door het verstrijken van de termijn;

Gelet op het raadsbesluit van 17 december 2018 waarbij de kredieten voor deze aanneming met 80.000€ werden verhoogd en het totale bedrag van de uitgave op 800.000€ werd gebracht, rekening houdend met de prijsherziening, de eventuele overschrijding van de vermoedelijke hoeveelheden of aannemingswijzigingen, conform de gewestelijke omzendbrief van 2 augustus 2006 en het koninklijk besluit van 14 januari 2013 betreffende de uitvoering van de overheidsopdrachten (artikel 38);

Gelet op het collegebesluit van 18 december 2018 waarbij de opdrachtnemer werd aangeduid voor de werken, voor een bedrag van 726.737,80€ btw inbegrepen;

Gelet op de toekenning van subsidies van 13 maart 2019, namelijk een bedrag van 654.064,02€ van de Gewestelijke Overheidsdienst Brussel - Directie Investeringen;

Gelet op de brief van 5 maart 2019, waarbij de Gewestelijke Overheidsdienst Brussel - Plaatselijke Besturen, ons laat weten dat de termijn om uitspraak te doen over het raadsbesluit van 18 december 2018 verstreken is;

Gelet op het collegebesluit van 22 september 2020, waarbij een bijkomende uitgave van 93.632,78€, zonder btw en revisie, werd goedgekeurd voor de verwijdering en behandeling van vervuilde grond en materialen, opgelegd door de reglementering van het Vlaams Gewest;

Gelet op het bestek Scha/Infra/2018/017 dat deze opdracht regelt en dat twee percelen voorziet : PERCEEL 1 : «Werken betreffende de globale heraanleg» en PERCEEL 2 : «Horizontale signalisatie – Markeringen»;

Overwegende dat door de werken, door concessiehouder Vivaqua uitgevoerd vóór de renovatie van de voetpaden, de rijbaanbekledingen van de straten Vondel en Rubens erg werden beschadigd;

Overwegende dat het noodzakelijk was beide straten door de opdrachthouder aangeduid in het kader van de raamovereenkomst "Onderhoud van de wegen" volledig te laten herasfalteren;

Overwegende dat de markeringen voorzien in perceel 2 niet onmiddellijk na de renovatie van de voetpaden konden worden uitgevoerd en deze werken bijgevolg door de gemeentediensten werden gedaan, na de herasfalteringswerken, die maanden na de vernieuwing van de voetpaden werden uitgevoerd;

Gelet op het proces-verbaal van voorlopige oplevering, op datum van 1 oktober 2020;

31.03.2021

Gelet op de eindafrekening die 802.252,74€ btw, herziening inbegrepen, bedraagt;  
Overwegende dat het bedrag van de eindafrekening het door de Gemeenteraad goedgekeurde bedrag, namelijk 800.000€, overschrijdt;

BESLUIT :

1. de verhoging met 2.252,74 € van de kredieten bestemd voor deze aanneming goed te keuren en het totale bedrag van de uitgave op 802.252,74€ te brengen, rekening houdend met de prijsherziening, de eventuele overschrijding van de vermoedelijke hoeveelheden of aannemingswijzigingen, overeenkomstig de gewestelijke omzendbrief van 2 augustus 2006 en het koninklijk besluit van 14 januari 2013 betreffende de uitvoering van overheidsopdrachten (artikel 38);
2. de uitgave vast te leggen op artikel 421/735-60/-/650 van de buitengewone begroting over 2021;

VIE CITOYENNE -- BURGERLEVEN (LEVEN IN DE GEMEENTE)

Tourisme et folklore -- Toerisme & folklore

Ordre du jour n° 44 -- Agenda nr 44

### **Subside à l'asbl Explore Brussels - Exercice 2021 - Approbation**

### **Subsidies aan de vzw Explore Brussels - Dienstjaar 2021 - goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu la nouvelle loi communale et notamment ses articles 117 et 123 ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes et la Région de Bruxelles-Capitale ;

Considérant qu'un crédit de 8000 € est disponible à l'article 561/332-02/ -AA/832 du budget ordinaire 2021 pour l'octroi de "Subsidies aux organismes au service des ménages - Subside à Explore Brussels" ;

Considérant que l'asbl Explore Brussels - en organisant chaque année le festival Art Nouveau et Art Déco - permet de faire découvrir à un public très large (bruxellois mais aussi international) les richesses patrimoniales de Schaerbeek et particulièrement son magnifique patrimoine Art nouveau et Art Déco. Le Festival en raison du COVID est déplacé du mois de mars à la période du 22/5 au 6/6 2021.

Considérant que l'asbl Explore Brussels organise pour la première fois en octobre 2021 la Brussels Biennale of Eclectic Architecture (BBEA).

Considérant que le secteur du tourisme et particulièrement les associations de promotion du patrimoine et organisant des visites guidées sont aujourd'hui fragilisées,

Considérant qu'il y a lieu d'octroyer un subside de 8000 € à cette asbl ;

Vu le rapport du Collège des Bourgmestres et Echevins en date du 9/3/2021

DECIDE :

**Article unique** : d'octroyer, pour l'exercice 2021, un subside de 8000 € à l'Asbl Explore Brussels, inscrit à l'article 561/332-02/ -AA/832 du budget ordinaire 2021

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de nieuwe gemeentewet en in het bijzonder de artikels 117 en 123;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende de administratieve voogdij op de Gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Overwegende dat een krediet van 8000 € beschikbaar is op het artikel 561/332-02/ -AA/832 van de gewone begroting 2021 voor de toekenning van "Subsidies aan organisaties ten behoeve van huishoudens - Subsidie aan Explore.Brussels";

31.03.2021

Overwegende dat de vzw Explore Brussels door de jaarlijkse organisatie van het festival Art Nouveau en Art Deco – het mogelijk maakt om de erfgoedrijksdommen van Schaarbeek door een ruim publiek (Brussels, maar ook internationaal) te laten ontdekken en in het bijzonder haar prachtige Art Nouveau- en Art Deco-erfgoed. Het Festival ivm COVID wordt verplaatst van maart naar de periode van 22-05-2021 tot 6-6-2021. Gezien het feit dat de vzw Explore Brussels in oktober 2021 voor het eerst de Brusselse Biennale voor Eclectische Architectuur (BBEA) organiseert.

Overwegende het feit dat de toerismesector en met name verenigingen die het erfgoed promoten en rondleidingen organiseren, tegenwoordig verzwakt zijn,

Overwegende dat het aangewezen is om een betoelaging van 8000 € aan deze vzw toe te kennen;

Gelet op het verslag van het College van Burgemeester en Schepenen van 9/3/2021

BESLUIT :

**Enig artikel:** Een subsidie van 8000 € voor het dienstjaar 2021 toe te kennen aan de vzw Explore Brussels, ingeschreven op het artikel 561/332-02/ -AA/832 van de gewone begroting 2021

ENSEIGNEMENT COMMUNAL FRANCOPHONE -- FRANSTALIG GEMEENTELIJK ONDERWIJS

Ordre du jour n° 45 -- Agenda nr 45

### **Motion relative à la revalorisation des barèmes des directions de écoles communales**

### **Motie voor een verhoging van de lonen van de directie van de gemeentelijke scholen**

**Monsieur De Herde** : Merci Madame la Bourgmestre. Ces points ont été évoqués et débattus en commission, mais pour les autres membres du Conseil, il est évident que les points 45 et 46 sont liés. Donc, si vous adopté le point 46, nous serons la 10<sup>ème</sup> commune bruxelloise à, d'une manière ou d'une autre, reconnaître que, vu la masse de travail qui incombe aux directions, en particulier avec les Plans de pilotage, on en parlait tout à l'heure, et bien entendu aussi avec le Covid, il est temps de remercier les directions d'école pour la qualité et la quantité du travail qui est fourni. La voie que nous avons choisie, ce sont des remboursements de frais. Rassurez-vous, un avocat spécialisé a été consulté pour ne pas dépasser des limites qui sont fixées par le droit fiscal et le droit social. Et en même temps, à l'occasion des discussions que nous avons pu avoir avec les directions d'école, ils nous ont quand même attiré l'attention sur le fait que, pour des raisons de normes, au fur et à mesure du temps, il y a quand même des bizarreries dans l'échelle des barèmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles en ce qui concerne l'enseignement, c'est vrai pour tous les réseaux, où certains instituteurs, par exemple, qui ont le courage de décrocher un Master en Science de l'éducation sont revalorisés au barème 501 et de par ce fait, touchent plus que leur directeur d'école. En même temps, dans la motion qui vous a été transmise, et cela a été expliqué en commission je crois, nous avons pu comparer les barèmes des directions avec les grades de directeur-adjoint de l'Administration, et on a vu aussi que ces barèmes étaient en-deçà. Et donc, c'est pour cela que nous vous proposons une motion pour attirer l'attention du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sa Ministre de l'Enseignement, mais aussi les chefs de groupe au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, où on veut attirer leur attention sur la nécessité de faire des corrections dans les grilles de barèmes, afin que le genre de situation que j'ai soulevé ne se produise plus. Voilà l'introduction que je voulais faire à l'attention des membres du Conseil.

**Monsieur Degrez** : Je vous remercie Madame la Présidente. Je m'excuse d'abord auprès de l'échevin de n'avoir pas pu assister à sa commission, mais malheureusement il y a eu beaucoup de réunions. Je le remercie finalement d'associer le Conseil communal à cette demande de revalorisation barémique pour les directeurs d'écoles, et je partage évidemment celle-ci au niveau du principe. Je m'interroge sur quelques points, que je vais introduire, mais en tout cas au niveau du principe, je le partage. Cela aurait été évidemment magnifique que le Collège propose également des motions de revalorisation barémique des fonctions dans notre Administration à adresser au Gouvernement Régional bruxellois. Cela aurait été aussi quelque chose de relativement positif, mais peut-être que ça va arriver. Non, plus sérieusement, je voulais avoir une information, quid de la situation des directions d'école dans l'enseignement néerlandophone ? Est-ce qu'il y a une distinction ou non qui a été faite ? Et après, vous avez effectivement comparé avec la situation des directions au sein de l'Administration par rapport aux directions d'école, mais quid aussi au niveau d'autres communes ? Vous en avez fait un peu allusion dans votre introduction, mais sauf erreur, certaines communes versent des indemnités aux directions

d'école. Donc là, le choix qui a été fait, c'est le point suivant, c'est plutôt effectivement un dédommagement à titre de frais. Il n'est pas question pour l'autorité, si je comprends bien, d'aller au-delà de ce qui est prévu par le règlement. J'aimerais quand même vous entendre là-dessus, surtout si d'autres communes vont tout de même plus loin que ce que nous proposons de faire. Je vous remercie.

**Monsieur Bah** : Merci Madame la Présidente. Le groupe Ecolo a pris connaissance de la lettre de la direction des écoles communales et l'Inspection Pédagogique francophone communale adressée au Collège, concernant la valorisation salariale par le biais d'une prime communale, à cause des charges de travail qui pèsent sur les directions des écoles communales. Par ailleurs, il faut rappeler que cela concerne 22 directions et 5 directions adjointes. Le groupe Ecolo-Groen est reconnaissant du travail qui est en train d'être abattu par l'ensemble des directions des écoles communales de Schaerbeek. C'est pourquoi, Madame la Présidente, notre groupe salue cette décision du Collège de prendre ses responsabilités vis-à-vis de la demande légitime par ces directions d'école, à cause des charges lourdes et épuisantes liées au Covid 19, que ces directions sont confrontées, et qui s'accommodent aussi difficilement à d'autres charges qui sont indexées dans la lettre, qui sont, entre autre, la gestion administrative relationnelle pédagogique et le Plan de pilotage. Car il est vrai que les charges des écoles sont de plus en plus importantes. Madame la Présidente, notre groupe est conscient des difficultés liées aux paramètres à la fois budgétaire et légal entourant la marge de manœuvre assez étroite du Pouvoir organisateur face à cette nouvelle demande, car il y a 22 directions et 5 directions adjointes qui sont concernées. Nous saluons cette décision du Collège de proposer au Conseil d'approuver le texte de la motion qui est soumise aujourd'hui, dont le contenu pointe les anomalies liées au traitement mensuel brut d'une direction fondamentale avec 10 ans d'expérience, et des écarts avec un fonctionnaire A5 de notre Administration. Donc, nous saluons l'orientation de cette demande par le Collège en mettant l'accent dans la motion, d'un cadre plus large, c'est-à-dire orienter cette question vers une revalorisation des barèmes des directions des écoles communales par le pouvoir de tutelle, en adressant une lettre en ce sens à la Ministre de l'Education, Madame Caroline Désir, en insistant sur la nécessité de corriger les anomalies constatées, dont Monsieur l'échevin vient de nous faire part. Ma question : vu l'urgence et le caractère pertinent de la demande formulée, quelles sont les marges de manœuvre dont le Collège disposerait au cas où cette demande ne trouverait pas un traitement favorable auprès du Ministre de tutelle ? Merci Madame la Présidente.

**Madame Nyssens** : Merci Madame la Présidente. Merci pour cette motion que nous partageons. Effectivement, l'importance de revaloriser ces fonctions, d'apporter le vrai soutien, le soutien nécessaire qui est soulevé aussi au point 20 de cet ordre du jour par l'allègement de la charge de travail par le renforcement des effectifs. Parce que ce n'est pas une prime, ce n'est pas des titres services qui vont alléger la charge de travail des directeurs. Et donc, là où j'avais des hésitations en lisant l'analyse, c'était le fait qu'était souligné le caractère à bout des directions. Ils sont à bout. Oui, ils sont à bout parce qu'ils ont été maltraités dans la manière dont on leur a demandé, d'un jour à l'autre, de changer de disposition dans la crise. On ne leur a pas facilité la tâche. Et je pense que ce n'est pas une augmentation de salaire qui va aider cela. On doit les considérer et les préparer mieux à ce genre de situation de crise avec eux. Et dans la concertation bien entendu. Et ni la Commune, ni la Région bien entendu, ne sont responsables de cette crise Covid. Par contre, je souligne aussi la justesse de cette motion. Par rapport au point suivant, des titres repas et des remboursements de frais, une autre irrégularité, c'est que le personnel enseignant se voit défrayer annuellement les frais informatiques, et ce n'est pas le cas des directions. Spécialement en période Covid, où on sait que cette charge est reportée sur le domicile pour beaucoup, cela me paraît vraiment une remise à niveau importante. Donc voilà, je vous remercie pour cela. J'aimerais quand même souligner une fois de plus, qu'il faut quand même prendre en considération aussi la sécurité de l'emploi, et que dans cette période de grosse crise où des personnes perdent leur boulot, ou sont au chômage technique depuis des mois, je pense qu'on doit être attentif à une justesse par rapport à différents publics. Et donc, la question de demander cette revalorisation doit quand même prendre en compte aussi ces aspects-là. Je vous remercie.

**Monsieur Verzin** : Merci Madame la Présidente de me donner la parole, mais comme ancien échevin de l'Instruction publique, je suis évidemment totalement solidaire de la proposition qui est faite ce soir par l'échevin Michel De Herde. Cela fait effectivement très longtemps que nos directions d'école ne sont pas reconnues financièrement au niveau qu'elles méritent assurément. Je pense qu'un des problèmes que nous avons dans les PO communaux c'est, effectivement, de ne pas pouvoir récompenser ou valoriser en tout cas les fonctions de directions d'école avec un différentiel suffisant par rapport aux instituteurs qui exercent dans la même école. Cela crée vraiment une crise de vocation. Même si certains ont envie de postuler, pourquoi diable iraient-ils postuler pour se mettre des problèmes supplémentaires, et on

sait qu'ils en assument beaucoup, et de très lourds en même temps, pour un différentiel de salaire qui est vraiment souvent limite, voir même parfois ridicule. Et donc, je soutiens totalement la demande qui est faite par Michel De Herde. Mais il y a un point d'attention sur lequel je voudrais attirer effectivement l'express attention de l'ensemble de nos membres du Conseil communal et du Collège. Les directions d'école, c'est une chose. Mais nos directions d'école ne sont rien sans leur secrétariat. Bien souvent, lorsque des demandes sont faites à nos directions d'école, celles-ci, évidemment, répercutent une partie de l'exécution de ces demandes sur leurs secrétaires. Et donc, les réelles personnes qui assument des charges de plus en plus importantes et de plus en plus diversifiées, notamment dans le cadre de cette crise du Covid, mais pas que, ce sont effectivement les secrétaires d'école. Et donc, je voudrais demander à Michel De Herde d'associer dans sa demande, non seulement les directions, pour toutes les raisons qu'il a évoquées, mais également les secrétariats qu'ils ont à leurs côtés. Parce qu'il ne s'agirait pas de motiver les uns en démotivait les autres. Et donc, le signal que la Commune, en tant que Pouvoir Organisateur devrait donner, c'est vraiment d'associer la direction, mais la direction, c'est souvent, très souvent, le plus souvent, toujours d'ailleurs, des binômes. Donc je demande expressément que cette demande puisse être prise en compte par le Collège et par l'échevin, en attirant l'attention sur un dernier élément, c'est, il me semble, que quand bien même notre demande auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne serait pas couronnée de succès, cela n'empêcherait pas notre Commune, dans des modifications budgétaires, de les proposer à l'approbation de notre Conseil. Quand on prend des décisions relatives, effectivement, à une enveloppe, pour créer un Mât lumineux, et je soutien parfaitement l'idée en matière de culture, on doit évidemment accorder au minimum la même attention à nos directions d'école et à leurs secrétariats. Je vous remercie.

**Madame Loodts** : Merci Madame la Présidente. Mes collègues ont déjà été très explicites. Au nom du groupe LB je salue cette motion déposée par le Collège qui permettra de revaloriser le rôle des directions. Que serait un bateau sans son capitaine ? Et de la même manière, que serait une école sans un bon capitaine qui peut la diriger, surtout à travers les tempêtes actuelles. Actuellement, la fonction de direction n'attire que difficilement, comme l'a relevé Georges Verzin, en raison de sa pénibilité mais aussi, peut-être, en raison de toutes ces incohérences salariales qui ont déjà été relevées. Et donc voilà, on essaye de corriger cette situation par cette motion. Un grand merci au Collège, un grand merci à Monsieur l'échevin pour ce travail.

**Monsieur De Herde** : Je voudrais d'abord remercier tous les intervenants pour leurs paroles, parce qu'elles sont toutes fondées. Dire à Monsieur Degrez, et je pense que Madame Byttebier pourra lui préciser si nécessaire que, heureusement pour eux, les barèmes des directeurs des écoles néerlandophones sont meilleurs que ceux des écoles francophones. Et je pense qu'il n'y a pas, c'est les anomalies que certains profs gagnent plus que les directions, à la même ancienneté évidemment. Dire évidemment, et Monsieur Degrez l'a bien deviné, c'est que le Pouvoir Organisateur à Bruxelles qui est le plus généreux avec ses directions d'école, c'est évidemment la Ville de Bruxelles, mais on connaît les moyens de la Ville qui ne sont pas comparables à toutes les autres communes. Et là, ils n'ont pas choisi eux, la formule du remboursement de frais, mais c'est une vraie prime de fonction, et de mémoire, à la Ville de Bruxelles, c'est 700 euros bruts par mois. Alors, il y a d'autres communes, c'est 300, 400, 500, c'est très, très variable. Mais j'attire l'attention de Monsieur Degrez, et je parle sous le contrôle du Ministre de tutelle, j'attire votre attention, et cela vaut pour l'attention de Monsieur Verzin aussi, sur l'article, de mémoire, 243 de la Loi communale qui dit explicitement que les communes qui sont en déficit budgétaire ne peuvent pas octroyer de prime à leur personnel enseignant. Donc, tant qu'on en a les moyens, il n'y a pas de souci, il y a l'autonomie locale, mais dès qu'on bascule en déficit, ces primes sont suspendues ou interdites. Je parle des primes. C'est une des raisons pour laquelle on a choisi la formule des remboursements de frais, parce que cela ne pose pas alors de problème avec cet article de la Loi communale. Je vous invite à aller le lire. Je remercie aussi l'intervention de Monsieur Bah. Et quant à l'intervention de Monsieur Verzin, donc il y a deux choses différentes, et il le sait aussi bien que moi, c'est que nous avons pris une décision de principe, il y a maintenant quelques années, qui vise à faire que tous les secrétariats d'écoles fondamentales et maternelles, qui sont à charge du Pouvoir Organisateur, on a décidé progressivement de les faire basculer en niveau C. Donc, il y a toute une série de gens qui étaient en niveau D qui ont passé des examens niveau C, qui les ont réussis, et maintenant ils sont payés niveau C. Et pour tous les nouveaux engagements suite à des départs à la retraite, nous ne recrutons plus que des gens de niveau C. En revanche, en ce qui concerne les secrétaires d'école en secondaire, secrétaire de direction, secrétaire économe, etc., je ne connais pas bien la question des barèmes, Georges, donc je vais examiner cela et si c'est nécessaire, effectivement, on pourra aussi s'adresser au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, parce que, comme tu l'as très bien dit,

les secrétaires de direction sont effectivement des chevilles ouvrières très importantes pour assister et adjoindre les directions. Et j'attire ton attention, Georges, mais je pense que tu l'avais lu, c'est que nous donnons le même avantage pour les directions adjointes, ce qu'on appelait dans le temps les proviseurs, parce qu'on sait bien que ça bosse aussi bien que les préfets qu'on appelle aujourd'hui directeurs. Et pour être complet, je voudrais signaler au point 46, à l'article 8, qu'il y a une petite coquille. Le règlement rentre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et non pas au 1<sup>er</sup> juin 2021. C'est-à-dire que si vous adopter ce règlement ce soir et que la tutelle marque son accord, il y aura les premiers paiements à effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile. Merci beaucoup Mesdames, Messieurs.

**Madame Byttebier** : Ik denk dat het inderdaad interessant is om te kijken hoe de situatie is langs Nederlandstalige kant. Punt 45 van de agenda, de motie, voor de Fédération Wallonie Bruxellois lijkt ons zeer pertinent omdat de nood daar het hoogst is. Bij de Vlaamse Gemeenschap is verschillende jaren geleden een compensatie financieel voorzien voor de extra verantwoordelijkheid van onze Directeurs maar de realiteit is dat ook langs Nederlandstalige kant, het verschil tussen leerkrachten en directeurs eigenlijk zo klein is dat ook daar het heel moeilijk is om goede directeurs te vinden, om leerkrachten te vinden die ook Directeur willen zijn. Wij begrijpen dus perfect wat de motie vraagt aan de hogere overheid. Wat betreft de vraag van de heer Degrez, over de situatie langs Nederlandstalige kant. Weet dat het regime wel heel verschillend is voor onze twee gemeentescholen. Het zomerreces kent andere data, onze directeurs zijn er toch wel tot half juli herbeginnen tot augustus. Ze hebben ook de verantwoordelijkheid, neem nu als een schoolarts gezocht wordt, bij ons is dat via het CLB dat de ondersteuning moet gevonden worden en is de Directeur eigenlijk op gemeentelijk vlak rechtstreeks degene die naar het CLB moet gaan. Er is dus geen schoolarts. Bijvoorbeeld ook, als er communicatie moet gegeven worden aan ouders nu in COVID-tijd, is dit ook telkens via het CLB. Voor wat betreft de contracten van de leerkrachten is er het platform Groot Bos Aan Zee. De directeurs zitten met die netwerken, zitten altijd intermediair meer te werken. Ik kan U dus zeggen dat het punt 46 de extra geste van maaltijdcheques en tussenkomen bij kosten, zeer welkom zal zijn ook bij onze twee Directeur in onze twee gemeentescholen.

**Monsieur Degrez** : Merci Madame la Présidente. Je remercie évidemment les échevins Byttebier et De Herde pour leurs réponses. Après vérification, et ce n'est pas dans mon oreille qu'on me l'a dit, mais c'est l'article 253 de la Nouvelle Loi Communale qui précise, effectivement, que les communes qui n'ont pas présenté un budget à l'équilibre ne peuvent payer de prime. Mais dois-je comprendre de cet argument que si Schaerbeek, pour autant, évidemment, que Schaerbeek ait un budget à l'équilibre, il y aura un engagement à verser une indemnité plus importante aux directions d'école ?

**Monsieur De Herde** : Moi, je ne peux pas m'engager à cela, Matthieu, je l'aimerais bien moi, j'aimerais bien qu'on s'aligne sur le système de la Ville de Bruxelles, mais je ne peux pas m'engager à ça parce que ça doit faire l'objet de recherche de consensus. Je ne veux pas préempter les rares moyens financiers communaux qui se dégageraient le jour où l'on revient à l'équilibre budgétaire. Donc oui, intimement, je le souhaite, mais je ne veux pas m'y engager parce que je ne suis pas sûr que notre Commune, d'abord retrouvera rapidement l'équilibre budgétaire, et deux, que cela sera jugé le plus prioritaire parmi les priorités. En toute franchise.

**Monsieur Verzin** : Merci, excusez-moi, toute dernière question. En fait je voulais apporter mon soutien à la stratégie développée par Michel De Herde, par rapport à cette augmentation barémique via non pas une prime, mais via des frais tels qu'il les a présentés. Je pense que c'est beaucoup plus sûr et comme il le dit très bien, et comme il est aussi échevin du Budget, il sait pertinemment bien comme moi que le budget 2022 sera extrêmement difficile si on veut le présenter à l'équilibre. Et donc, dans ces conditions-là, je ne peux que souscrire à la proposition qu'il a faite. Par contre, je voudrais attirer son attention sur le fait qu'à mon sens, et vu le travail abattu, même si c'est très bien d'avoir fait passer depuis quelque temps déjà, certains secrétariats de niveau D au niveau C, je pense que, objectivement, et il devrait demander au service de l'Enseignement de le faire, je pense que le niveau barémique requis pour une secrétaire d'école, c'est vraiment aujourd'hui le niveau B et pas le niveau C, vu les responsabilités qu'elles assument. Mais je lui demande à ce sujet de faire peut-être une étude, d'abord au sein du service, et ensuite au sein des différents autres Pouvoirs Organisateurs communaux de la Région de Bruxelles-Capitale. Merci beaucoup.

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

31.03.2021

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu l'arrêté royal fixant au 1er avril 1972 les échelles des fonctions des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement de l'Etat, des membres du personnel du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements, des membres du personnel du service d'inspection de l'enseignement primaire subventionné et les échelles des grades du personnel des centres psycho-médico-sociaux de l'Etat ;

Vu le Décret du 06 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif aux fonctions, titres de capacité et barèmes portant exécution des articles 7, 16, 50 et 263 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française

Considérant que la charge de travail des directions des établissements scolaires est de plus en plus importante, notamment à cause des plans de pilotage ;

Considérant que la gestion de la crise sanitaire covid-19 au sein des établissements scolaires fait peser une charge supplémentaire sur les épaules des directions ;

Considérant que les directions des écoles communales se disent à bout ;

Considérant que le traitement mensuel brut d'une direction du fondamental avec 10 ans d'ancienneté est de 4012,78€ alors que celui d'un directeur adjoint dans le secondaire est de 4308,02€ et que celui d'un fonctionnaire A5 de notre administration est de 4714,43€ ;

Considérant que le faible traitement des directions au regard de leur charge de travail peut être perçu comme une anomalie ;

Considérant que certains instituteurs titulaires d'un Master en sciences de l'éducation gagnent plus que leur directeur d'établissement, ce qui est une anomalie dans la grille barémique ;

DECIDE

De charger le Collège des Bourgmestre et échevins d'adresser un courrier à la Ministre de l'Education, Caroline Désir, ainsi qu'à l'ensemble des chefs de groupes du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, leur demandant de réviser à la hausse les barèmes des directions de l'enseignement et d'aussi corriger les anomalies par rapport aux barèmes de certains enseignants.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het koninklijk besluit van 1 april 1972 tot vaststelling van de barema's der functies van de leden van het directeur- en onderwijzend personeel, van het hulponderwijzend personeel, van het paramedisch personeel van de Rijksonderwijsinstellingen, van de personeelsleden van de inspectiedienst belast met het toezicht op deze instellingen, van de personeelsleden van de inspectiedienst van het gesubsidieerd lager onderwijs en van de barema's van de graden van het personeel van de psycho-medisch-sociale centra van de Staat;

Gelet op het decreet van 6 juni 1994 tot vaststelling van het statuut van de leden van het gesubsidieerd personeel van het officieel gesubsidieerd onderwijs;

Gelet op het besluit van de regering van de Franse Gemeenschap betreffende de functies, kwalificaties en barema's ter uitvoering van de artikelen 7, 16, 50 en 263 van het decreet van 11 april 2014 tot regeling van de kwalificaties en functies in het door de Franse Gemeenschap georganiseerd en gesubsidieerd basis- en secundair onderwijs

Gezien het feit dat de werklust van de schooldirecties steeds groter wordt, met name vanwege de proefprojecten ;

Overwegende dat door het beheer van de covid-19 sanitaire crisis binnen de scholen, een extra last op de schouders van de directies legt;

Gezien het feit dat de directeuren van de gemeentelijke scholen zeggen dat ze aan het eind van hun Latijn zijn;

Overwegende dat het bruto maandsalaris van een directeur van het basisonderwijs, met 10 jaar anciënniteit, 4.012,78€ bedraagt, terwijl dat van een adjunct-directeur in de secundaire sector 4.308,02€ bedraagt en dat van een ambtenaar A5 van ons bestuur 4.714,43€;

Gezien het feit dat het lage salaris van de directeurs in verhouding tot hun werklast als een anomalie kan worden beschouwd;  
Sommige leerkrachten met een Masters degree in het onderwijs meer verdienen dan hun hoofdonderwijzer, wat een anomalie is in de salarisschaal;

BESLIST

Het college van burgemeester en schepenen op te dragen een brief te richten aan de minister van Onderwijs, Caroline Désir, en aan alle fractieleiders van het Parlement van de federatie Wallonië-Brussel, waarin zij worden verzocht de salarisschalen van de onderwijsdirecties naar boven bij te stellen en tevens de anomalieën met betrekking tot de salarisschalen van bepaalde leerkrachten recht te zetten

\* \* \*

**Monsieur Yildiz quitte la séance -- De heer Yildiz verlaat de vergadering**

\* \* \*

#### **Ordre du jour n° 46 -- Agenda nr 46**

**Règlement relatif à l'octroi de titres-repas et aux remboursements de frais aux directions d'école du réseau officiel communal - Approbation**

**Reglement aangaande de toekenning van maaltijdencheques en de teruggave van kosten aan de directies van de scholen in het officieel gemeentelijk scholennetwerk - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 119 et 145 de la nouvelle loi communale;

Vu l'arrêté royal fixant au 1er avril 1972 les échelles des fonctions des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement de l'Etat, des membres du personnel du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements, des membres du personnel du service d'inspection de l'enseignement primaire subventionné et les échelles des grades du personnel des centres psycho-médico-sociaux de l'Etat ;

Vu le Décret du 06 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif aux fonctions, titres de capacité et barèmes portant exécution des articles 7, 16, 50 et 263 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française

Vu la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités ;

Vu l'article 19bis de l'Arrêté royal du 28 novembre 1969, pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs ;

Vu la délibération du Conseil communal du 28 février 2018 arrêtant le règlement relatif à l'octroi de titres-repas au personnel communal ;

Vu la délibération du Conseil communal du 18 décembre 2019 augmentant la valeur faciale des chèques-repas ;

Vu la décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 24 novembre 2020 ;

Considérant que les titres-repas ne sont pas octroyés en remplacement ou en conversion d'une rémunération ;

Considérant la fonction spécifique des directeurs d'école sous le prisme de leur double responsabilité, administrative et pédagogique, et l'augmentation de la charge de travail quant à l'évolution des contraintes sociétales et décrétales;

Considérant la différence de barème entre les agents de l'administration communale et les directeurs d'école;  
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 23 mars 2021 ;

DECIDE

d'arrêter le règlement suivant :

**Art.1 Principes généraux**

Les indemnités prévues par le présent règlement ont pour but de dédommager les directeurs et directeurs adjoints d'école du réseau officiel communal de Schaerbeek des dépenses supplémentaires occasionnées par l'exécution de tâches à l'extérieur du lieu ordinaire de travail.

**Art. 2 Principe de remboursement**

1. Les indemnités de représentation, d'utilisation de moyens IT et kilométriques sont fixées dans le présent règlement.
2. Les preuves de ces dépenses en matière IT et de représentation sont conservées par les bénéficiaires.

**Art. 3 Titres-repas**

1. Les directeurs et directeurs adjoints du réseau d'enseignement communal officiel bénéficient de titres-repas au même titre et selon le même processus d'octroi que le personnel non-enseignant communal de Schaerbeek, conformément à la délibération du Conseil communal du 28 février 2018 telle que modifiée à ce jour.
2. L'octroi n'est par ailleurs pas conditionné par une prestation journalière de 7h30 mais bien par les jours de prestation (c'est-à-dire les jours de travail effectif normal) tels que définis par le statut des directeurs (Décret fixant le statut des directeurs du 02 février 2007 modifié par les Décrets du 13 septembre 2018 et du 14 mars 2019 modifiant certaines dispositions relatives aux fonctions de directeurs/directrices, aux autres fonctions de promotion et aux autres fonctions de sélection).

**Art.4 Remboursement de frais liés à l'utilisation de moyens IT**

1. Un remboursement forfaitaire est octroyé, par mois, pour l'utilisation, dans le cadre de la fonction professionnelle des directeurs et directeurs adjoints, d'internet à la maison, d'un GSM / smartphone privé et de l'amortissement de matériel informatique personnel.
2. Le montant de ce forfait est fixé à 47 euros par mois.

**Art .5 Remboursement des frais de représentation**

1. Des frais de représentation forfaitaires liés à leur fonction professionnelle sont octroyés par mois ;
2. Le montant de ce forfait est fixé à 40 euros par mois pour les directeurs et à 20 euros par mois pour les directeurs adjoints

**Art.6 Frais de déplacement**

1. Le montant des frais de déplacements professionnels, hors trajet domicile-travail est fixé à 0,3542 euros/km pour des déplacements réalisés avec leur propre véhicule. Ce montant est lié au forfait admis par l'ONSS et peut être modifié chaque année sur base d'une décision du Collège des Bourgmestre et Echevins (en fonction des modifications admises par l'ONSS).
2. Pour être indemnisé de ses dépenses, Le directeur ou le directeur adjoint, doit enregistrer de manière précise, avec l'indication de la date, du lieu (départ et arrivée) et de l'objet, les déplacements effectués dans le formulaire prévu à cet effet
3. Le directeur ou le directeur adjoint rédige sa note de déplacements personnelle au plus tard à la fin de chaque trimestre et la présente, après l'avoir signée, pour validation au directeur de l'Enseignement communal de Schaerbeek
4. Le délai pour le remboursement des frais et des indemnités de l'année en cours est fixé au 15 janvier de l'année suivante. Passé ce délai, plus aucun remboursement n'est effectué
5. Il est à noter que si le directeur ou le directeur adjoint opte pour le remboursement des frais de déplacement réels, il ne peut plus bénéficier de l'assurance automobile omnium prise en charge actuellement par la commune de Schaerbeek et qui couvre ses déplacements professionnels

**Art.7 Indexation**

Le Collège des Bourgmestre et Echevins pourra décider de l'indexation des montants précisés dans le présent règlement.

**Art.8 Date d'entrée en vigueur**

La date d'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2021.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117, 119 en 145 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 19 december 1974 tot regeling van de betrekkingen tussen de overheid en de vakbonden van haar personeel;

Gelet op artikel 19bis van het koninklijk besluit van 28 november 1969 tot uitvoering van de wet van 27 juni 1969 tot herziening van de besluitwet van 28 december 1944 betreffende de maatschappelijke zekerheid der arbeiders;

Gelet op het koninklijk besluit dat op 1 april 1972 de schaal van de functies van de leden van de directeur en het onderwijzend personeel, het ondersteunend onderwijzend personeel, het paramedisch personeel van de staatsonderwijsinstellingen, de leden van het personeel van de dienst inspectie in belast met het toezicht op deze inrichtingen, op het personeel van de inspectiedienst van het gesubsidieerd basisonderwijs en de weegschaal van het personeel van de psycho-medisch-sociale centra van de Staat;

Gelet op het decreet van 6 juni 1994 tot vaststelling van het statuut van de leden van het gesubsidieerde personeel van het gesubsidieerd officieel onderwijs;

Gelet op het decreet van de regering van de Franse Gemeenschap met betrekking tot de functies, titels van bevoegdheden en schalen ter uitvoering van de artikelen 7, 16, 50 en 263 van het decreet van 11 april 2014 tot regeling van de titels en functies in het georganiseerde basis- en secundair onderwijs en gesubsidieerd door de Franse Gemeenschap

Gelet op de wet van 19 december 1974 tot organisatie van de betrekkingen tussen de openbare autoriteiten en de vakbonden van agenten die aan deze autoriteiten rapporteren;

Gelet op de beraadslaging van de gemeenteraad van 28 februari 2018 tot vaststelling van het reglement betreffende de toekenning van maaltijdcheques aan het gemeentepersoneel;

Gelet op de beraadslaging van de gemeenteraad van 18 december 2019 tot verhoging van de nominale waarde van maaltijdcheques;

Gelet op de beslissing van het college van burgemeester en schepenen van 24 november 2020;

Overwegende dat de maaltijdcheques niet worden toegekend als vervanging of omzetting van loon;

Gelet op de specifieke functie van schooldirecteuren onder het prisma van hun dubbele verantwoordelijkheid, administratief en pedagogisch, en de toegenomen werklast wat betreft de evolutie van maatschappelijke en decretale beperkingen;

Op voorstel van het college van burgemeester en schepenen van 23 maart 2021;

BESLUIT

het onderstaand reglement goed te keuren :

**Art. 1 Algemene principes**

De vergoedingen waarin dit reglement voorziet, hebben tot doel de directeurs en adjunct-directeurs van de scholen van het officiële gemeentelijke onderwijsnet van Schaarbeek te vergoeden voor de extra kosten die ze moeten maken om taken buiten de normale werkplek uit te voeren.

**Art. 2 Terugbetalingsprincipe**

1. De vergoedingen in verband met representatie, het gebruik van IT-middelen en verplaatsingen worden in dit reglement vastgesteld.
2. De bewijsstukken van de IT- en representatiekosten worden door de begunstigten bijgehouden.

**Art. 3 Maaltijdcheques**

1. De directeurs en adjunct-directeurs van de scholen van het officiële gemeentelijke onderwijsnet ontvangen maaltijdcheques op dezelfde wijze en volgens dezelfde toekenningsprocedure als het niet-onderwijzend gemeentepersoneel van Schaarbeek, overeenkomstig de beraadslaging van de gemeenteraad van 28 februari 2018 zoals tot op heden gewijzigd.
2. De toekenning is bovendien niet afhankelijk van een dagprestatie van 7,5 uur, maar wel van de prestatiedagen (met andere woorden de dagen waarop normaal effectief wordt gewerkt) zoals bepaald in het statuut van de directeurs (decreet tot vaststelling van het statuut van de directeurs van 2 februari 2007, gewijzigd bij decreten van 13 september 2018 en 14 maart 2019 tot wijziging van verschillende bepalingen met betrekking tot de ambten van directeur en directrice, andere bevorderingsambten en selectieambten).

**Art. 4 Terugbetaling van kosten in verband met het gebruik van IT-middelen**

1. Voor het gebruik van internet thuis, een persoonlijke gsm/smartphone en de afschrijving van persoonlijke computerapparatuur in het kader van de beroepsfunctie van de directeurs en adjunct-directeurs wordt per maand een forfaitaire som terugbetaald.
2. Die forfaitaire som wordt vastgesteld op 47 euro per maand.

**Art. 5 Terugbetaling van representatiekosten**

1. Voor representatiekosten in verband met hun beroepsfunctie wordt per maand een forfaitaire som terugbetaald;
2. Die forfaitaire som wordt vastgesteld op 40 euro per maand voor directeurs en 20 euro per maand voor adjunct-directeurs.

**Art. 6 Verplaatsingskosten**

1. Het bedrag van de professionele verplaatsingskosten, met uitzondering van het woon-werktraject, wordt vastgesteld op 0,3542 euro/km voor verplaatsingen met hun eigen voertuig. Dit bedrag is gekoppeld aan het door de RSZ toegestane forfait en kan ieder jaar worden aangepast na een beslissing daartoe van het college van burgemeester en schepenen (afhankelijk van de door de RSZ toegestane wijzigingen).
2. Om deze uitgaven vergoed te krijgen, moet de directeur of adjunct-directeur zijn of haar verplaatsingen nauwkeurig noteren op het daartoe bestemde formulier, met vermelding van de datum, de plaats (vertrek en aankomst) en het doel van de verplaatsingen
3. De directeur of adjunct-directeur stelt ten laatste aan het einde van elk trimester zijn of haar persoonlijke verplaatsingsnota op, ondertekent die en legt die vervolgens voor goedkeuring voor aan de directeur van het gemeentelijk onderwijs van Schaarbeek
4. De uiterste datum voor de terugbetaling van de kosten en de betaling van de vergoedingen voor het lopende jaar is 15 januari van het volgende jaar. Na die datum kunnen er geen terugbetalingen meer gebeuren.
5. Indien de directeur of adjunct-directeur er evenwel voor kiest om zijn of haar werkelijke verplaatsingskosten te laten terugbetalen, kan die geen aanspraak meer maken op de omniumautoverzekering die momenteel door de gemeente Schaarbeek wordt aangeboden en die zijn of haar professionele verplaatsingen dekt.

**Art. 7 Indexering**

Het college van burgemeester en schepenen kan beslissen om de in dit reglement vastgestelde bedragen te indexeren.

**Art. 8 Datum van inwerkingtreding**

Dit reglement treedt in werking op 1 januari 2021.

**Stratégie et contrôle interne (Perecs) ==- Strategie en interne controle**

**Ordre du jour n° 47 ==- Agenda nr 47**

**ASBL "Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel" en abrégé FAPEO - Convention 2021  
- Approbation**

**VZW "Fédération des Association de Parents de l'Enseignement Officiel" afgekort FAPEO - Overeenkomst  
2021 – Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu la Loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certains subsides;

Vu la délibération du Conseil communal du 19 mars 2019 adoptant le règlement relatif à l'octroi, l'emploi et le contrôle de subventions communales;

31.03.2021

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 23/03/21  
DECIDE  
d'approuver la convention 2021 liant la Commune et l'ASBL FAPEO

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;  
Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning van het gebruik van sommige toelagen;  
Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 19 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de uitreiking, het gebruik en de controle van gemeentelijke toelagen,  
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 23/03/21  
BESLUIT

de Overeenkomst 2021 tussen de gemeente en de VZW FAPEO goed te keuren

POINTS EN URGENGE --- PUNTEN IN SPOED

VIE CITOYENNE --- BURGERLEVEN (LEVEN IN DE GEMEENTE)

**Ordre du jour n° 68 --- Agenda nr 68**

**Egalité des Chances - 5 cycles de formation en " Premiers Secours Psychologiques" liés à la violence de genre -  
Approbation**

**Gelijke Kansen - 5 opleidingscycli in "Psychologische Eerste Hulp" in verband met gendergeweld -  
Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

L'urgence est admise à l'unanimité. --- De dringendheid wordt eenparig aangenomen.

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117 et 123 de la nouvelle loi communale ;  
Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales;  
Considérant qu'un crédit de 15.000 € est prévu au budget ordinaire 2021 pour la politique de l'égalité des genres;  
Considérant la volonté du Collège de contribuer à l'éradication des violences à l'égard des femmes;  
DECIDE  
D'attribuer un subside de 5.000€ à l'asbl Women Now, association active dans le domaine des droits des femmes;

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;  
Gelet op de beslissing van de gemeenteraad van 27 maart 2019 tot vaststelling van de verordening op de gemeentelijke subsidies;  
Overwegende dat in de gewone begroting voor 2021 een krediet van 15.000 euro is uitgetrokken voor het gendergelijkheidsbeleid;  
Gezien de bereidheid van het College om bij te dragen tot de uitroeiing van geweld tegen vrouwen;

BESLUIT

Toekenning van een subsidie van 5.000 euro aan de non-profitorganisatie Women Now, een vereniging die actief is op het gebied van de rechten van de vrouw;

ENSEIGNEMENT COMMUNAL FRANCOPHONE -- FRANSTALIG GEMEENTELIJK ONDERWIJS

**Ordre du jour n° 69 -- Agenda nr 69**

**Enseignement communal secondaire - Convention de mise à disposition de personnel entre la Commune de Schaerbeek et l'ASBL « Association pour la Promotion de la Formation en cours de carrière dans l'enseignement non confessionnel (FCC) » - Approbation**

**Gemeentelijk Secundair Onderwijs - Personeelsovereenkomst tussen de gemeente Schaerbeek en de vzw "Association pour la Promotion de la Formation en cours de carrière dans l'enseignement non confessionnel (FCC) - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

L'urgence est admise à l'unanimité. -- De dringendheid wordt eenparig aangenomen.

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté*

Vu la nouvelle loi communale et notamment ses articles 117 et 123;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins des 23 et 30 mars 2021

Vu les projets de conventions en annexe;

DECIDE

d'approuver les conventions tripartites entre la FCC et la Commune de Schaerbeek.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de nieuwe gemeentewet en in het bijzonder haar artikelen 117 en 123;

Gelet op de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen van 23 en 30 maart 2021

Gelet op het ontwerp van overeenkomsten in bijlage;

BESLUIT :

de tripartiete overeenkomsten tussen de FCC en de Gemeente Schaerbeek goed te keuren.

\* \* \* \* \*

**Après le point 69 vote nominal auquel participent les conseillers communaux suivants -- Na het punt 69 hoofdelijke stemming waaraan de volgende gemeenteraadsleden deelnemen :**

Mme-mevr. Cécile Jodogne; M.-h. Vincent Vanhalewyn; M.-h. Mehmet Bilge; Mme-mevr. Adelheid Byttebier; M.-h. Michel De Herde; M.-h. Frederic Nimal, Mmes-mevr. Sihame Haddoui, Deborah Lorenzino, MM.-hh. Thomas Eraly, Quentin Van den Hove, Mme-mevr. Lorraine de Fierlant; MM.-hh. Bernard Guillaume, Bernard Clerfayt, Georges Verzin, Emin Ozkara, Sadik Koksai, Ibrahim Dönmez, Abobakre Bouhjar, Mme-mevr. Angelina Chan, M.-h. Hasan Koyuncu, Mmes-mevr. Done Sonmez, Fatiha El Khattabi, MM.-hh. Arnaud Verstraete, Matthieu Degrez, Mmes-mevr. Claire Geraets, Leila Lahssaini, Myriam Boxus, Fatima Ben Abbou, Leticia Sere, Lucie Petre, MM.-hh. Abdelhakim El Karaoui, Yusuf Yildiz, Mohammed Abkoui, Mmes-mevr. Naima Belkhatir, Emel Kose, Vanessa Loodts, Marie Nyssens, MM.-hh. Hamza BOUKHARI, Cedric Mahieu, Elyass EL YAKOUBI, Mamadou Bah, Kevin Likaj, Mohamed Echouel.

\* \* \* \* \*

31.03.2021

RESULTAT DU VOTE – UITSLAG VAN DE STEMMING

OUI – JA : 0

NON – NEEN : N

ABSTENTION – ONTHOUDING : -

PAS DE VOTE/VOTE ANONYME – GEEN STEM/ANONIEME STEMMING : —

Points de l'O.J. Punten agenda	1-13, 15, 19-25, 27-30, 32-38, 40-47, 68-69	14, 31	16-17
VANHALEWYN VINCENT	0	0	0
BILGE MEHMET	0	0	0
BYTTEBIER ADELHEID	0	0	0
DE HERDE MICHEL	0	0	0
NIMAL FREDERIC	0	0	0
HADDIOUI SIHAME	0	0	0
LORENZINO DEBORAH	0	0	0
ERALY THOMAS	0	0	0
VAN DEN HOVE QUENTIN	0	0	0
DE FIERLANT LORRAINE	0	0	0
GUILLAUME BERNARD	0	0	0
CLERFAYT BERNARD	0	0	0
VERZIN GEORGES	0	0	0
OZKARA EMIN	0	0	0
KOKSAL SADIK	0	0	0
DÖNMEZ IBRAHIM	0	0	-
BOUJAR ABOBAKRE	0	0	-
CHAN ANGELINA	0	0	0
BERNARD AXEL	0	0	0
KOYUNCU HASAN	0	0	-
SONMEZ DONE	0	0	-
EL KHATTABI FATIHA	0	0	0
VERSTRAETE ARNAUD	0	0	0
BEN ADDI TAOUFIK	0	0	0
DEGREZ MATTHIEU	0	0	-
GERAETS CLAIRE	0	-	0
LAHSSAINI LAILA	0	-	0
BOXUS MYRIAM	0	0	0
HAMMOUTI YOUSSEF	0	0	0
BEN ABOU FATIMA	0	-	0
SERE LETICIA	0	0	0
PETRE LUCIE	0	0	0
EL KARAOUI ABDELHAKIM	0	-	0
DOGANCAN EMEL	0	0	0
YILDIZ YUSUF	0	0	0
ABKOUI MOHAMMED	0	0	-
BELKHATIR NAIMA	0	0	-
KOSE EMEL	0	0	0
LOODTS VANESSA	0	0	0
NYSENS MARIE	0	0	0
BOUKHARI HAMZA	0	0	0
MAHIEU CEDRIC	0	0	0
EL YAKOUBI ELYASS	0	0	0
BAH MAMADOU	0	0	0
LIKAJ KEVIN	0	0	0
ECHOUEL MOHAMED	0	0	0
JODOGNE CÉCILE	0	0	0
OUI-JA	41	37	34
NON-NEEN	0	0	0
ABSTENTIONS - ONTHOUDINGEN	0	4	7

## RESULTAT DU VOTE – UITSLAG VAN DE STEMMING

OUI – JA : 0

NON – NEEN : N

ABSTENTION – ONTHOUDING : -

PAS DE VOTE/VOTE ANONYME – GEEN STEM/ANONIEME STEMMING : —

Points de l'O.J. Punten agenda	18	39	50	70
VANHALEWYN VINCENT	0	0	-	0
BILGE MEHMET	0	0	0	0
BYTTEBIER ADELHEID	0	0	-	0
DE HERDE MICHEL	0	0	N	0
NIMAL FREDERIC	0	0	N	0
HADDIOUI SIHAME	0	0	-	0
LORENZINO DEBORAH	0	0	-	0
ERALY THOMAS	0	0	-	0
VAN DEN HOVE QUENTIN	0	0	-	0
DE FIERLANT LORRAINE	0	0	-	0
GUILLAUME BERNARD	0	0	-	0
CLERFAYT BERNARD	0	0	0	0
VERZIN GEORGES	0	0	-	0
OZKARA EMIN	0	0	0	0
KOKSAL SADIK	—	—	0	0
DÖNMEZ IBRAHIM	N	-	N	0
BOUJAR ABOBAKRE	N	-	N	0
CHAN ANGELINA	0	0	0	0
BERNARD AXEL	—	—	—	—
KOYUNCU HASAN	N	-	N	0
SONMEZ DONE	N	-	N	0
EL KHATTABI FATIHA	0	0	0	0
VERSTRAETE ARNAUD	0	0	-	0
BEN ADDI TAOUFIK	—	—	—	—
DEGREZ MATTHIEU	N	-	N	0
GERAETS CLAIRE	N	-	-	-
LAHSSAINI LEILA	N	-	-	-
BOXUS MYRIAM	0	0	-	0
HAMMOUTI YOUSSEF	—	—	—	—
BEN ABOU FATIMA	N	-	-	-
SERE LETICIA	0	0	-	N
PETRE LUCIE	0	0	-	0
EL KARAOUI ABDELHAKIM	N	-	-	-
DOGANCAN EMEL	—	—	—	—
YILDIZ YUSUF	—	—	—	—
ABKOU MOHAMMED	N	-	-	0
BELKHATIR NAIMA	N	-	0	0
KOSE EMEL	0	N	0	-
LOODTS VANESSA	0	0	0	0
NYSENS MARIE	0	N	0	-
BOUKHARI HAMZA	N	N	0	0
MAHIEU CEDRIC	0	N	0	-
EL YAKOUBI ELYASS	0	0	-	0
BAH MAMADOU	0	0	-	0
LIKAJ KEVIN	0	0	0	0
ECHOUEL MOHAMED	0	0	-	-
JODOGNE CÉCILE	0	0	0	0
OUI-JA	29	26	14	33
NON-NEEN	12	4	7	1
ABSTENTIONS - ONTHOUDINGEN	0	11	21	8

## RÉSULTAT DES VOTES ANONYMES – UITSLAG VAN ANONIEME STEMMINGEN

NUMÉRO DU POINT/ PUNT NUMMER	Oui/ JA	Non/ NEE	ABSTENTION/ ONTHOUDING
49	41	0	0

ORDRE DU JOUR (REPRISE) -- AGENDA (VERVOLG)

POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE DE CONSEILLERS COMMUNAUX -- PUNT(EN) OPGETEKEND OP VERZOEK VAN GEMEENTERAADSLEDEN

**Ordre du jour n° 48 -- Agenda nr 48**

**La gestion politique actuelle du CPAS ayant mené à des arrêts de travail et à un malaise social persistant  
(Demande de Monsieur Cédric MAHIEU)**

**Het huidige politieke beheer van het ocmw dat geleid heeft tot een sociaal ongenoegen (Verzoek van de heer  
Cédric MAHIEU)**

**Monsieur Mahieu** : Bonsoir Madame la Présidente. Bonsoir à toutes et tous. Je souhaitais ce soir qu'on puisse reparler, et mes collègues se sont joints, de la situation du CPAS et de sa gestion politique qui pour nous est de plus en plus désastreuse, après deux ans de fonctionnement de votre majorité au sein du CPAS. Cela fait plusieurs fois que je suis inquiet et je fais part de mon inquiétude ici, au sein du Conseil communal, et je crois que mes craintes se sont révélées fondées au vu de la situation décrite dans la presse ces dernières semaines et vécue sur le terrain ces dernières semaines par les travailleurs. Pour le groupe Cdh, nous identifions 5 points d'attention. Le 1<sup>er</sup>, c'est le fait que les citoyens bénéficiaires puissent être payés en temps et en heure. On sait que le CPAS a connu une crise majeure liée à la mise en place du nouveau logiciel de gestion et que durant de nombreux mois, beaucoup de citoyens bénéficiaires ont perçu avec parfois beaucoup de retard leurs allocations. Encore aujourd'hui, personne ne peut nous dire avec exactitude combien de citoyens ont été lésés et durant combien de temps. Cela a pourtant eu un impact majeur pour ces personnes avec de faibles revenus. Certains se sont même retrouvés à la rue faute de pouvoir payer leur loyer. Nous regrettons qu'à l'époque, la Présidente ait limité la hauteur des aides d'urgence, ce qui aurait permis de trouver certaines solutions. La prime Covid de 50 euros a également connu plusieurs mois de cafouillage. Et surtout, à ce jour, aucune excuse officielle n'a été prononcée, ce qui est bien sûr regrettable. Enfin, il n'y a toujours pas aujourd'hui de monitoring mis en place ni d'indicateurs de gestion qui permettraient d'anticiper une nouvelle crise. Nous demandons avec insistance que la mise en place d'un monitoring et d'indicateurs de performance soit une priorité et que ces indicateurs puissent faire l'objet d'une présentation trimestrielle de la Présidente au Conseil communal. Le second point, c'est évidemment le malaise social persistant, dont on a encore vu aujourd'hui, hier en tout cas, des stigmates. Les équipes sont épuisées, les services de base ont du mal à être rendus, tant par les équipes de première ligne que par les équipes des maisons de repos. L'absentéisme reste important, le turn over continue à être extrêmement important, les équipes ne sont toujours pas complètes, sans parler des cadres qui sont exsangues depuis 2 ans. Le Secrétaire Général a été remplacé avec beaucoup de retard suite à sa mise à la pension, la Secrétaire Générale adjointe, après de longs mois de maladie de longue durée a décidé de se réorienter, sur 11 directeurs de département, la gestion actuelle a abouti à 4 démissions, 1 mise à l'écart et 1 licenciement, d'ailleurs malgré un dépôt de plainte pour harcèlement, ce qui pose question dans le chef d'un employeur public. Au niveau des adjoints et responsables d'équipe, 6 démissions, 5 maladies de longue durée et au moins 12 postes de cadres non pourvus. Le malaise au sein de l'institution est énorme, il est plus que temps d'enfin réagir ! Un préavis de grève a été lancé le 5 mars dernier et plusieurs arrêts de travail se sont produits en mars, et il y a eu une action de grève ce mardi 30 mars. Le 3<sup>ème</sup> point d'attention pour nous, c'est la mise en place des nouvelles lignes de conduite et l'impact que cela aura sur le travail des assistants sociaux et des assistants sociaux en chef. Actuellement, le manque de cohérence dans l'analyse des dossiers sociaux est à déplorer. L'absence de clarté et de transparence a tendance à accentuer la disparité de traitement des allocataires sociaux, sans parler de l'augmentation accrue de la souffrance psychique des assistants sociaux qui n'ont ni lignes claires, ni prise de position précise pour pouvoir gérer une charge de travail pesant sur leurs épaules. La rédaction et discussions de

ces lignes de conduite doit enfin devenir une priorité afin de rendre le travail des travailleurs sociaux plus fluide et plus qualitatif toujours évidemment dans l'intérêt des citoyens bénéficiaires. Le 4<sup>ème</sup> point d'attention pour nous, c'est la confusion des rôles dans le chef de l'Ombudsman. L'Ombudsman est chargé de défendre les droits des citoyens face aux pouvoirs publics. Son impartialité et son apparence de neutralité doivent être totales. Or, il s'avère que les responsabilités de l'Ombudsman actuel, et ses responsabilités aussi dans le passé assez proche, sont confuses et plurielles mettant à mal tant son positionnement neutre vis-à-vis des demandes faites par les citoyens que pour les aspects liés aux enquêtes et aux recommandations à faire à l'Administration. A ce jour, la rédaction des lignes de conduites a, par exemple, été confiée à l'Ombudsman, ce qui met quand même à mal sa neutralité puisqu'il y a lieu de penser à ce stade que l'apparence d'impartialité et l'objectivité est mise à mal. Nous avons un doute quant à la possibilité de l'Ombudsman d'assurer une neutralité exemplaire par rapport à des procédures qu'il a lui-même écrites, et de proposer par la suite des améliorations sur des procédures qu'il a lui-même écrites. Et donc, nous souhaitons une clarification urgente du contenu de cette fonction. Enfin, le 5<sup>ème</sup> point d'attention majeur, c'est ce que nous appelons le dévoiement des outils de comm' au CPAS. La gestion politique actuelle accord beaucoup plus d'importance à la comm' par rapport au travail de fond et les outils de communication du CPAS sont appropriés à des fins de promotion personnelle de l'image de la Présidente. Un exemple criant est la page Facebook du CPAS 1030 dans laquelle la plupart des posts cite la Présidente ou montre une photo d'elle. Nous demandons l'application de la règle de neutralité de la communication institutionnelle au CPAS comme c'est d'ailleurs le cas pour les réseaux sociaux de la Commune. Il y a un budget de 67.500 euros qui est prévu cette année-ci pour des dépenses de communication. Nous demandons sa suppression et sa réorientation vers les citoyens bénéficiaires ou le soutien aux membres du personnel. Enfin je terminerai en disant que nous demandons vraiment que la majorité se ressaisisse enfin dans ce dossier, ramène le calme et la sérénité dans les équipes. Cela doit avant tout passer par une reprise du dialogue social dans le respect des différents interlocuteurs sociaux. Je vous remercie.

**Monsieur Degrez** : Je vous remercie Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs les échevins, mes chers collègues. Les conséquences sociales de la crise sanitaire se font de plus en plus sentir sur de nombreux schaarbeekois. Tout indique que le pire est à venir. Le second semestre 2021 va être plus difficile sur le plan social et économique. Pour le groupe socialiste, tant la Commune que le CPAS doivent être prêt à agir, à réagir, à soutenir et accompagner nos concitoyens, notamment ceux qui sont le plus frappé par la crise économique. Mon collègue Mahieu l'a déjà rappelé, mais en 2020 nous avions déjà dû faire le constat d'importants disfonctionnements au CPAS et d'importants retards dans le paiement des aides aux bénéficiaires. Ces retards ont plongé de très nombreux citoyens bénéficiaires dans le désarroi : impossibilité de payer leur loyer, les factures d'énergie ou de soins, les frais scolaires qui ne peuvent pas être payés. Ces retards ont pu être résorbés grâce à l'engagement et la mobilisation des travailleurs du centre. Et je tiens, et je profite de l'occasion, pour saluer les équipes d'assistants sociaux et leurs collègues du support administratif, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour venir en aide aux citoyens bénéficiaires, et singulièrement en période de crise. Depuis le premier confinement au mois de mars de l'année dernière, des moyens nouveaux ont été alloués par l'Etat fédéral et la Région aux CPAS du pays. Au moment du vote du budget 2021 du CPAS par ce Conseil, nous avons compris que ces moyens avaient été sous-utilisés en 2020. Mais qu'il n'était même pas clair dans l'esprit des responsables du Centre sur la manière d'allouer ces moyens à de nouvelles mesures. Il est aussi singulier de constater que le Collège avait demandé finalement au CPAS de fournir des efforts pour rester dans le cadre budgétaire, malgré les effets de la crise. Mes questions sont les suivantes : le télétravail est donc la norme, or le suivi des citoyens-bénéficiaires doit être réalisé dans des délais raisonnables. Il manque de PC et de matériels informatiques pour permettre le travail à domicile dans de bonnes conditions. Il m'est revenu que 60 PC avaient été commandés par le CPAS mais n'ont toujours pas été livré. Pourquoi la mise à disposition de matériel informatique adéquat n'a pas été plus anticipé, alors que la crise dure depuis plus d'un an ? A combien s'élève l'investissement et est-ce que via la dotation communale, un investissement supplémentaire dans le matériel informatique est envisagé ? Bien qu'ils doivent disposer par eux du matériel et de la connexion suffisante, les travailleurs du Centre ne bénéficient d'aucune prime ou indemnité forfaitaire pour le télétravail. Un règlement télétravail a pourtant été voté et un montant de 135.000 euros à titre d'indemnité forfaitaire de télétravail a été inscrit au budget 2021. Pour quel motif cette indemnité forfaitaire n'a toujours pas été versée aux travailleurs ? Le cadre des assistants sociaux n'est pas rempli. Certains assistants sociaux gèrent plus de 240 dossiers individuels, ce qui rend impossible tout travail d'accompagnement social de qualité. Vu l'augmentation des demandes à venir, il est nécessaire d'engager plus d'assistants sociaux et également plus de collègues pour le

soutien administratif. Est-ce que des engagements sont prévus pour remplir le cadre ? Quels sont les moyens mis en œuvre pour attirer et motiver des candidats ? En outre, dès que le cadre sera rempli, après une évaluation objective, est-ce qu'une augmentation du cadre peut être envisagée et ce faisant, un accord de la Commune et une augmentation de la dotation communale pour financer ces augmentations ? Mon collègue Mahieu l'a déjà dit aussi, mais est-ce que les priorités ne doivent pas parfois être revues ? Un budget de 67.500 euros pour la communication externe du CPAS, qui semble surtout dédié à la communication personnelle de la Présidente n'a aucun sens. Ces dépenses sont inacceptables quand on connaît les conditions de travail au sein du CPAS et les demandes des citoyens-bénéficiaires. Ne pourrait-elle pas plus utilement, cette somme, être consacrée à dynamiser la communication en vue d'améliorer le recrutement de nouveaux travailleurs sociaux ? Mais plus important encore, les travailleurs du CPAS sont à bout. Je me suis rendu, suite au mouvement social et à l'arrêt de travail sur place, et j'ai rencontré des travailleurs qui aiment leur métier, mais qui n'en peuvent tout simplement plus. L'absentéisme a explosé. Dans les fonctions dirigeantes, il y a eu plus généralement des départs volontaires, et plus rarement des licenciements. En bref, les forces vives du CPAS s'en vont quand elles le peuvent. Il est évident que le dialogue social fonctionne très difficilement. Je vous l'ai dit, il y a eu plusieurs actions syndicales. Il y a un accord qui est intervenu, je suppose que le Collège le dira, hier, et cet accord a pu être validé lors d'un Conseil de l'Action Sociale qui a été convoqué à l'initiative de l'opposition. Ma question, c'est finalement pour créer les conditions d'un apaisement durable avec les représentants des travailleurs, est-ce que le Collège, éventuellement par l'Echevin ayant la tutelle sur le CPAS, peut s'engager dans un dialogue plus constructif avec les représentants des travailleurs ? Ce qui me frappe, c'est le manque d'implication de l'Echevin de tutelle et également de la Bourgmestre, qui légalement, a le droit de présider le Conseil de l'Action Sociale, dans la gestion du CPAS, et dans le cadre de la crise que le CPAS a traversé. Considérant la détérioration de la situation au CPAS et vu les conséquences sociales actuelles de la crise sanitaire, il est plus que temps d'avoir une réaction forte des autorités communales. Tant le management que les prises de positions de la Présidence du CPAS sont actuellement très critiqués et nous avons également, comme groupe socialiste, de vives craintes concernant le travail actuel de rédaction des lignes de conduite relatives à la politique sociale du CPAS. Je peux en tout cas vous dire que les socialistes n'accepteront pas une réforme des lignes de conduite défavorables aux droits des citoyens-bénéficiaires et qui soient seulement rédigées dans une optique de droite conservatrice. C'était mes questions, je vous remercie.

**Madame Lahssaini** : Merci Madame la Présidente. Merci à tous pour ce débat. Vous savez, la situation est vraiment dramatique au CPAS. Elle est dramatique et nous le dénonçons depuis longtemps. Nous avons interpellé à de nombreuses reprises à ce Conseil communal et je regrette, par la même occasion, que Madame Querton, qui n'est plus conseillère communale, ne soit pas invitée à un débat sur le CPAS, vu la dégradation de la situation qui se produit depuis des mois. Les problèmes sont connus et ils ont été répétés par les travailleurs depuis des mois. Il y a une surcharge de travail et des manques de moyens. Les travailleurs, que ce soit les assistants sociaux ou les travailleurs administratifs croulent sous le travail. Ils doivent parfois gérer, on l'a dit quand on est passé aux piquets de grève et aux arrêts de travail, des personnes doivent parfois gérer 240 dossiers par personne. Alors que la norme devrait se situer aux alentours d'une petite centaine de dossiers grand maximum, pour pouvoir faire un suivi correct. Il y a un manque énorme de personnel, il y a un manque dans la formation à l'entrée en service aussi, il y a des difficultés, par exemple, à l'utilisation du nouveau programme informatique. Depuis la crise sanitaire, les travailleurs doivent, par ailleurs, travailler de chez eux, avec leur propre matériel. Et les frais de télétravail ne sont toujours pas indemnisés. Les PC portables ne sont toujours pas fournis. On nous a dit, effectivement, que des ordinateurs avaient bien été commandés, mais la livraison est particulièrement lente et ne sera apparemment finalisée qu'à la fin de l'année 2021. Donc, on a des problèmes de manque de personnel criants, des problèmes de matériel criants, et malgré cela, les travailleurs se sont donnés sans compter pour servir au mieux les citoyens qui en ont énormément besoin. On est dans une crise sans précédent, et la crise va perdurer encore de nombreux mois. Donc on n'est pas du tout sorti de l'auberge de ce point de vue-là. Donc, les assistants sociaux et les travailleurs administratifs n'en peuvent plus et l'ont fait savoir depuis des mois que cette situation est intenable. On a eu des arrêts de travail quotidien la semaine passée, un jour de grève hier. Il a fallu tout ça, il a fallu tous ces mois, ces arrêts de travail, pour qu'enfin leur message soit pris au sérieux et entendu, puisque, effectivement, on a aussi appris hier qu'un accord serait intervenu avec la direction du CPAS. Donc, il faut d'abord saluer la persévérance des agents, saluer leur mobilisation pour faire évoluer leur situation, et aussi saluer les points positifs qui nous reviennent du terrain sur cet accord. Il y aurait une indemnisation pour le télétravail, enfin, et enfin rétroactive depuis le début du confinement en mars

2020. On se demande par contre pourquoi elle n'est pas arrivée plus tôt. On va fournir des PC portables, soi-disant, d'ici la fin de l'année, mais donc, cela fait déjà un an que les travailleurs sont en télétravail ! Et on promet aussi des engagements pour enfin remplir le cadre des assistants sociaux. En attendant toutes ces avancées, on se pose néanmoins de nombreuses questions. Pourquoi est-ce qu'il a fallu attendre tellement longtemps avant d'avoir une réaction face à cette situation, et quelle est la position de la tutelle par rapport à cette situation ? Est-ce que la tutelle de la Commune a pu prendre connaissance des résultats de l'audit qui est actuellement en cours ? Et qu'est ce qui est fait pour que la situation évolue plus rapidement ? Sur le contenu de l'accord, pourquoi est-ce qu'il a fallu plus d'un an pour fournir des PC portables ? Pourquoi est-ce qu'on n'a pas pu aller plus vite ? Quel est le délai fixé pour l'engagement de personnel supplémentaire, et surtout est ce que ça va être du personnel pérenne, des contrats durables, et non pas des contrats jusqu'à la fin de l'année comme on avait pu l'entendre jusqu'à présent ? Quel est le budget qui était dégagé pour tout cela ? Il y a aussi une discussion en cours sur les grades des travailleurs, parce qu'il y a des travailleurs qui sont seulement à des grades E et D alors qu'ils exercent une fonction d'un grade supérieur. Il est bien sûr urgent que le personnel soit payé correctement pour le travail fourni, et il faut supprimer ces grades très bas pour les travailleurs. Voilà, on attend une réaction forte tant de la Commune que de la direction du CPAS, qui est déficiente depuis de nombreux mois et de nombreuses années. Et on ne voudrait pas que la mobilisation forte des travailleurs depuis des semaines, soit à nouveau trahie en les laissant dans une situation actuelle intenable pendant encore des mois. Je vous remercie.

**Monsieur Verzin** : Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers collègues, cela fait exactement un an qu'avec mes collègues de l'opposition nous sommes intervenus pour dénoncer ce qui était véritablement un scandale, lorsque nous avons appris que 3.000 dossiers de demande d'allocation sociale n'avaient pas été versés depuis de nombreux mois aux allocataires sociaux. Tout le monde se souviendra de cet épisode dramatique, et il a fallu plusieurs mois pour que, sous la pression, la Présidence du CPAS prenne les mesures nécessaires pour mettre fin à cette situation intolérable. Lorsque je suis intervenu dans ce Conseil, à l'époque, j'ai signalé à vous-même, et aux membres du Collège et du Conseil communal, qu'il y avait véritablement un problème de management important au CPAS, et j'avais indiqué à la Présidente que si ces problèmes devaient se poursuivre, voire se multiplier, sa responsabilité politique serait mise en jeu. Qu'est-ce qui se passe aujourd'hui ? Depuis ce moment-là, on ne compte plus, d'une part les démissions en cascade, tant de cadres dirigeants que de travailleurs sociaux. Evidemment, le cadre actuel et le cadre temporaire ne sont pas complets, ce qui reporte d'autant plus la charge de travail sur le personnel social restant. Compliquée en plus par le Covid, on mesure bien que la charge de travail qui incombe aujourd'hui aux travailleurs, on l'a dit, passe carrément les 200 dossiers par mois, et rend le travail purement impossible. J'ajoute à ce point que dans la ligne du temps, nous avons constaté vers la fin de l'année, que les montants importants consentis par le Fédéral pour soutenir l'action du CPAS en cette période de crise du Covid n'avaient pas été dépensés, avaient dû être reportés en 2021. Enfin, je remarque qu'alors que le télétravail est évidemment la règle, le retard actuel des PC portables est à peine croyable ! Et que seuls 60 PC portables ont été commandés sur le budget 2020, et que le montant prévu sur le budget 2021, à savoir 500.000 euros, n'a même pas encore été entamé. Alors qu'il y a plus de 200 demandes en cours tant pour les travailleurs en télétravail que pour les travailleurs du CPAS sur place. De même, nous n'avons pas reçu la moindre information sur un dossier que je demande inlassablement depuis plus de 15 ans ! D'abord à Madame Decoux et ensuite maintenant, à savoir la finalisation du dossier social unique informatisé. Ceci ajoute encore plus de lourdeur aux procédures administratives. Mes collègues Degrez et Mahieu l'ont dit, l'établissement des lignes de conduite s'est fait vraiment au mépris total de la concertation minimale avec les travailleurs sociaux concernés. Et donc, je pense qu'il y a, aujourd'hui, une véritable nécessité de constater qu'il y a un manque criant de dialogue entre le manager de transition et le personnel, dans la mise en place de la réforme du middle management et de la direction des assistants sociaux. C'est le moins qu'on puisse dire. Et je pense que la responsabilité de la Présidence et de la majorité est évidemment engagée. C'est pour ça qu'aujourd'hui, la coupe est pleine et cette grève générale organisée pour la première fois depuis 30 ans, montre bien d'une part l'incapacité de la Présidence à développer un management collaboratif et à mettre en place les conditions d'un véritable dialogue social. Il a donc fallu, hier, une grève inédite pour que les travailleurs du CPAS obtiennent un début de réponse. Il a fallu que les 6 conseillers de l'opposition fassent pression sur la Présidente pour qu'elle accepte d'organiser hier un Conseil de l'Aide Sociale extraordinaire. Ce ne sont pas là, me semble-t-il, des méthodes de management acceptables de la part d'une mandataire politique qui après plus de deux ans, ne peut plus, aujourd'hui, invoquer l'excuse de la précédente présidence pour justifier ses multiples

manquements. Il appartient donc, je termine par-là, à votre majorité Ecolo-groen-Liste du Bourgmestre, de tirer les conclusions qui s'imposent, en retirant votre confiance à la Présidence actuelle. Le temps n'est plus, en effet, et je m'adresse ici au groupe Ecolo, où le groupe Ecolo du CPAS devrait aller à chaque couvert de l'opposition dans son coin en encourageant l'opposition à exprimer ce qu'il n'ose pas dire publiquement, mais qu'il répète à l'envie dans les couloirs. Il est temps que le groupe Ecolo et son échevin de tutelle sorte de son mutisme et exige de la Liste du Bourgmestre qu'elle procède au remplacement de la Présidence, qui est aujourd'hui, me semble-t-il, le préalable indispensable au rétablissement d'un véritable dialogue social, à la mise en place de nouveaux outils de gestion et à l'amélioration de la qualité des services rendus aux citoyens-bénéficiaires, ce qui est finalement l'objectif que nous poursuivons tous ici, au sein de ce Conseil, par rapport à notre population qui est aujourd'hui encore plus que d'habitude dans le besoin. Et les besoins sont criants, vous le savez tous. J'ai dit.

**Monsieur Abkoui** : Bonsoir Madame la Présidente. Je vais être bref, tout ce qui a été dit avec mes collègues concernant la situation du CPAS, le dysfonctionnement, le management, mais moi je voulais seulement ajouter un point très important concernant la gestion des dossiers et le retard. J'ai 4, 5 personnes que je trouve scandaleux qu'un jeune, cela fait 4 mois, qui fait ses études ici à l'ULB, et cela fait 4 mois, depuis le mois de décembre, que son dossier n'a pas été géré. On sait très bien que dans les 30 jours le CPAS doit répondre, je sais, c'est une situation, on va dire que c'est un cas parmi des cas. Ce que je trouve scandaleux, c'est qu'on envoie des mails à notre Présidente, et elle ne répond même pas aux mails ! Et normalement, la compétence d'urgence pour gérer un dossier ou bien dégager une aide en urgence c'est parmi les compétences d'une Présidente ou d'un Président du CPAS.

**Madame la Bourgmestre ff** : Monsieur Abkoui, excusez-moi, mais vous parlez d'un dossier en particulier ce qui n'est vraiment pas le lieu. La loi est très, très claire, donc s'il vous plaît, on a entendu qu'il y avait une personne de votre entourage, mais on arrête là.

**Monsieur Abkoui** : Il n'y a pas une personne, Madame, il y a 5 dossiers parmi les dossiers que j'ai.

**Madame la Bourgmestre ff** : Monsieur Abkoui, s'il vous plaît, on ne parle pas de dossier individuel ici, certainement pas au Conseil communal.

**Monsieur Abkoui** : On parle d'une situation, Madame !

**Monsieur Eraly** : Merci Madame la Présidente. Nous vivons actuellement la troisième vague sur le plan sanitaire, c'est dur, et beaucoup sont à bout, physiquement, psychologiquement. Il y a donc cette troisième vague, et puis il y a l'autre vague, la vague sociale, pour certaines et certains, c'est carrément d'ailleurs, ce n'est pas la vague, c'est la montée des eaux, et ce depuis mars dernier. Et ce qu'a dû accomplir le CPAS depuis le début de la crise sanitaire est considérable. Je pense que ni la Secrétaire Générale, Amélie Vanwissen, ni la Présidente et les conseillères et conseillers de l'Action Sociale, ne me contrediront pas. Il a fallu faire face à la crise et assurer l'aide sociale de toutes celles et ceux qui en ont besoin, et ils sont malheureusement de plus en plus nombreux. Il a fallu protéger les travailleurs de cette pandémie, notamment, et vous êtes nombreux à en avoir parlé, via le télétravail. Et trois, il a fallu poursuivre en même temps les projets fondamentaux et structurels pour le bon fonctionnement de cette institution. Tout cela s'est fait évidemment en étroite concertation avec la Commune. Toujours ! Que ce soit en Collège, de manière évidemment plutôt informelle, ou lors des Comités de concertation. Depuis mars 2020, chaque Comité de concertation, je dis bien, chaque Comité de concertation a été le lieu de discussions, d'orientations, d'échanges de points de vue, pour que le CPAS parvienne à assurer et rassurer, protéger, parvienne à garder le cap face aux trois défis auxquels il était confronté. Que des assistants sociaux soient à bout et en viennent à faire des arrêts de travail n'est pas acceptable. Et j'imagine leur déchirement et leur épuisement pour en arriver là. Car chaque minute qui passe, c'est une minute en moins qu'ils peuvent consacrer au soutien de citoyens-bénéficiaires, ce pour quoi ils s'engagent chaque jour, ce pourquoi ils se battent pour avoir plus de temps à leur consacrer. Et c'est donc évidemment une très bonne nouvelle que le CPAS et les travailleurs aient trouvé un accord et que le climat puisse s'apaiser bien plus. Alors, pour répondre aux questions, je peux donc vous rassurer, la tutelle a bien pris connaissance de ce qui se passe au CPAS et depuis le début. Pas uniquement pour s'inquiéter du malaise et du mal-être au sein du CPAS, pas simplement pour débattre des mesures proposées par le CPAS. Non ! Des actes ont été posés, et non des moindres ! Celui notamment de valider l'extension du cadre pour l'engagement de 5 assistants sociaux supplémentaires le 15 mars 2021, celui d'engager deux ATP pour le service Jeunes de l'ISP, un ATP au service Logement pour le soutien des sans-abris, il y a l'épicerie sociale aux personnes âgées le 11 janvier dernier et je pourrais également ajouter les engagements pour les contrats locaux social santé, les trois travailleurs sociaux au service Energie, Séjour illégal le 19 novembre 2020, etc. Par ailleurs, vous-même, conseillères et conseillers,

avez voté le budget du CPAS au mois de décembre dernier, et dans ce budget une enveloppe spéciale est consacrée aux indemnités pour le télétravail. Je réponds là évidemment aux questions qui concernent la tutelle. Pour toutes les autres questions, comme l'établi la Loi organique, c'est du ressort du Conseil de l'Action Sociale, et je vous renvoie donc vers le CPAS, vers vos conseillers, excellents conseillers de l'Action Sociale. Toutefois, c'est vrai, il faut le reconnaître, les questions qui sont posées sont légitimes, et les réponses existent ! Et vu la situation sociale extrêmement tendue que nous connaissons actuellement il a semblé important pour le Collège que les conseillers puissent obtenir des réponses à ces questions. Et c'est pourquoi nous proposons une réunion spéciale. Elle réunira l'ensemble des conseillers communaux qui le souhaitent et les membres du Conseil de l'Action Sociale, ainsi que la Présidente du CPAS. Cette réunion est prévue, je vous le dis d'ores et déjà, vous êtes invités tous, à 12 heures 45, ce vendredi. Cette réunion permettra d'amener à la connaissance des conseillers communaux une série d'éléments pointés dans leurs interpellations. Alors, je voudrais finir quand même par dire que si certains parlent de demander à quelque uns de faire des pas de côté, pour le Collège, il n'y a qu'une chose qui compte : passer cette côté, cette crise qui touche un nombre très important de schaarbeekoises et de schaarbeekoïses, et tout le monde, Commune comme CPAS, sont unis pour y arriver. Je vous remercie.

Madame la Bourgmestre ff : Merci Monsieur Eraly d'avoir ainsi rappelé les priorités du Collège et du CPAS au côté de l'ensemble du personnel.

**Monsieur Mahieu** : Je ne sais pas si je dois vous remercier pour votre réponse, parce que je trouve que la réponse du Collège, elle est atterrante, et en fait, c'est presque une injure qui est faite tant à nous, conseillers communaux, que à l'ensemble des citoyens que l'on représente. Nous n'avons même pas droit à la présence de la Présidente du CPAS de Schaerbeek ! Donc, dame Querton ne daigne pas venir nous rejoindre pour parler de sa gestion du CPAS ! Je dois dire que je suis quand même très, très, très surpris de cela ce soir, et je ne m'attendais certainement pas à ne même pas avoir la Présidente du CPAS ce soir ! Je rappelle que la Loi communale permet que la Présidente du CPAS assiste aux réunions du Conseil communal, surtout quand on parle du CPAS, surtout quand on parle d'une crise telle que celle qui est vécue aujourd'hui par le CPAS et par les collaborateurs et collaboratrices du CPAS. Et vraiment, je voudrais encore leur tirer mon chapeau, parce que, franchement, tout ce qu'ils font depuis le début de la crise, dans les conditions dans lesquelles ils sont, et avec le management politique qu'ils ont, franchement, ils ont beaucoup de mérite. Donc, je dois dire que vous avez fait une jolie réponse qui essaye de bien noyer le poisson. Vous magnez très bien la langue de bois verte mais ce que l'on voit c'est qu'il y a beaucoup de lieux de discussion, beaucoup de blablas, mais aucun résultat concret. Je trouve que la manière dont on a dû, nous, faire pression, et nos conseillers de l'Action Sociale faire pression pour qu'enfin il y ait cette réunion du Conseil de l'Action Sociale extraordinaire qui se fasse, et bien nous, on a encore des traces, des traces que la Présidente refusait cette réunion. Des traces écrites, par mail, on peut les produire quand vous voulez ! Donc il y avait un refus total de la Présidente d'avoir cette réunion, on l'a forcée, on a forcé cette réunion, on a forcé l'accord avec les syndicats ! Parce que votre Présidente ne voulait rien savoir ! Et donc, franchement, cautionner comme vous le faites le fonctionnement de votre Présidente depuis deux ans, je trouve cela lamentable, je trouve cela lamentable surtout pour un parti qui se dit progressiste. Et essayer de nous faire croire que les difficultés sont seulement liées au Covid, je vous rappelle quand même que c'est le seul CPAS de Bruxelles et de Wallonie qui fait grève en ce moment, hein ! Donc ce n'est pas tous les CPAS de Wallonie et de Bruxelles qui font grève, parce qu'il y aurait des problèmes supplémentaires qui seraient liées au Covid. Evidemment qu'ils existent ! Mais le seul CPAS qui est en grève, c'est celui de Schaerbeek ! Et vous ne donnez aucune réponse à cela. Je trouve vraiment cela lamentable, et je trouve en plus que nous dire : on va faire une réunion à huis clos, etc. Non ! Non ! Ce qu'on veut, c'est une réunion publique où la Présidente vient s'expliquer publiquement ! On ne va pas encore faire un truc à huis clos, hein ! Cela, c'est hors de question !

**Madame la Bourgmestre ff** : Merci Monsieur Mahieu, vous avez terminé votre temps.

**Monsieur Mahieu** : Je termine, juste deux secondes pour dire que je trouve que dans ces cas-là, le minimum c'est quand même aussi de tenir compte des agendas de tout le monde, et de faire des propositions de dates avant de poser une date, comme ça, en pleine semaine, un midi. Franchement, c'est lamentable.

**Madame Loodts** : Merci Madame la Présidente. Je voudrais juste demander un vote sur l'interruption de la discussion, vu qu'il a été annoncé qu'il y aurait une commission plus détaillée sur ce sujet très prochainement.

**Madame Boxus** : Merci Madame la Présidente. Je suis un peu étonnée que vous n'ayez pas donné la parole à Monsieur Elyass El Yakoubi qui demandait la parole, puisque je pense qu'il voulait réagir à la proposition d'avoir une commission. Et donc, je pense qu'il s'agit d'une question d'ordre des travaux et qu'il y avait tout à fait moyen qu'il puisse répondre à cette proposition du Collège à avoir une commission le vendredi. Je souhaiterais qu'il puisse avoir la parole également.

**Madame la Bourgmestre ff** : Je viens d'avoir un petit message, en effet, je suis désolée, je pensais que Monsieur El Yakoubi souhaitait s'inscrire dans une réponse. Mea culpa, je suis désolée, donc je vais alors passer la parole à Monsieur El Yakoubi.

**Monsieur El Yakoubi** : Merci Madame la Présidente. Avec mon groupe nous sommes inquiet du sort des travailleurs ainsi que de l'impact que cela peut avoir sur les bénéficiaires du CPAS de notre Commune. Nous n'avons de cesse de défendre l'intérêt des bénéficiaires du CPAS, ainsi que le confort des travailleurs. Nous tenons à soutenir les travailleuses et travailleurs du CPAS pour le travail accompli au quotidien, encore plus dans cette période où malheureusement, les gens se trouvent dans des situations de plus en plus précaires. Leur état de santé physique et psychique est mis à rude épreuve et nous nous devons de leur fournir les garanties d'un emploi stable et sécurisant. De plus, les usagers pour lesquels ils se démènent au quotidien ont droit également à recevoir toute l'empathie et le respect de leur dignité, ce qui peut être remis en cause vu la situation actuelle. Les conseillers CPAS de notre groupe, comme ceux de l'ensemble du Conseil de l'Action Sociale ont heureusement pris les choses en mains. Les syndicats ont pu faire entendre leurs revendications et nous nous réjouissons qu'un accord ait pu être trouvé. Monsieur l'échevin de tutelle sur le CPAS ne peut malheureusement apporter la clarification à la place de la Présidente du CPAS. C'est pour ces raisons-là que nous soutenons et que nous nous réjouissons de la proposition du Collège d'organiser une réunion spéciale entre les conseillers communaux et le Conseil de l'Action Sociale. Ce sera l'occasion pour la Présidente du CPAS et le Conseil de l'Action Sociale d'apporter des explications, des clarifications sur ce qui se passe au CPAS, afin que nous puissions comprendre de quelle manière elle compte gérer cette crise sociale qui impacte directement, au quotidien, les schaarbeekois ainsi que l'état de santé des travailleurs. Le débat est urgent et plus que légitime, car nous parlons du sort de milliers de schaarbeekois et nous nous devons de leur apporter une réponse et une aide. Notre groupe, tant au niveau du Conseil de l'Action Sociale qu'au niveau communal reste, et restera attentif au bon fonctionnement du CPAS. Merci beaucoup à tout le monde de votre attention.

**Madame la Bourgmestre ff** : Madame Loodts, Monsieur El Yakoubi, si j'ai bien compris, vous souhaitez qu'on fasse un vote pour stopper le débat à ce moment-ci, puisqu'une réunion est proposée. Alors j'entends bien Monsieur Mahieu votre remarque sur le délai, mais je pense que c'est là, ou c'est reporté après les vacances de Pâques. Donc, si vous ne pouvez pas être là, mais en même temps réclamer l'urgence, c'est un peu compliqué. Donc, je vais en tout état de cause, Monsieur Clerfayt, je suppose que c'était la même demande, donc qu'on soumette la demande d'interruption de ce débat, vu la réunion qui est proposée en présence du Comité de l'Action Sociale, pour qu'on puisse stopper le débat, maintenant, à la demande des conseillers, si c'est la majorité des conseillers qui le demande ? Donc on va passer au vote. Alors, Monsieur Degrez souhaite réagir par rapport au fait qu'on demande le vote. Je ne vais faire la réaction que des personnes qui ont réagi dans le débat, parce qu'on n'est pas reparti pour un tour, par rapport à cette demande-là, mais ce ne sera pas autre chose.

**Monsieur Degrez** : Mais je vais répondre tout de suite, c'est très, très clair, Madame la Présidente, l'organisation des débats que vous êtes en train de mener foire. J'ai entendu mon collègue Ecolo intervenir, ce n'était donc pas une réaction sur un point mais une réaction totale, alors que l'échevin avait parlé. Et j'ai entendu la proposition de Madame Loodts d'interrompre le débat en ayant un vote, ce qui signifie en d'autres termes la confiscation du droit de réplique à la réponse de l'échevin des conseillers. C'est totalement et absolument inacceptable ! Inacceptable ! Et je pèse mes mots. Et donc, franchement, la scène à laquelle on vient d'assister c'était, je comptais faire une réplique, mais j'ai dit que je ne le ferai pas, parce que je reprendrai la parole après, mais je ne vais pas faire de réplique sur ce qu'a dit l'échevin, mais rien que sur la scène à laquelle nous venons d'assister, mais non de Dieu, quel respect pour la démocratie locale ! C'est assez impressionnant ! Vous vous rendez compte de ça ? Vous proposez un vote pour interrompre un débat public contradictoire devant des schaarbeekois qui sont en train de nous écouter, parce que vous avez peur de ce débat ! C'est la seule explication qu'on peut en tirer. C'est ça que vous proposez ! C'est ça que vous proposez ! Pour éviter que les conseillers qui se sont bien inscrits, conformément au règlement, pour pouvoir intervenir et qui après cela, ont un droit de réplique, pour confisquer leur droit de réplique par rapport à la réponse de l'échevin ! Non mais c'est impressionnant ! C'est fabuleux ! C'est complètement inacceptable !

**Madame la Bourgmestre ff** : Nous vous avons entendu. Donc si c'est pour conforter cela, je propose qu'on passe au vote maintenant. Il y a une demande, comme le règlement le prévoit, de conseillers communaux qui souhaitent qu'on arrête de parler de ce débat. Je vois la liste de demande de parole qui s'annonce, ce n'est pas du tout dans ce sens-là que l'on souhaite aller. Je propose qu'on passe au vote sur cette demande qui a été exprimée par deux conseillers communaux, d'effectivement interrompre le débat.

**Monsieur Mahieu** : Je trouve cela absolument scandaleux comme manière de faire, franchement, je vous le dis, c'est une confiscation du débat démocratique. C'est absolument scandaleux ! Si c'est cela la bonne gouvernance à la sauce Défi et Ecolo, franchement c'est scandaleux !

**Monsieur Verzin** : C'est le moins qu'on puisse dire ! Je savais que la Bourgmestre était parti-pris, mais de là à violer elle-même le propre règlement qu'elle impose à tous les conseillers communaux successifs, je...

**Madame la Bourgmestre ff** : Messieurs, s'il vous plaît, je voudrais quand même redire que dans le règlement, il y a la possibilité pour les conseillers communaux de demander d'arrêter un débat. Cette demande a été exprimée

**Monsieur Bouhjar** : Madame la Présidente, vous n'avez pas respecté le règlement.....

**Madame la Bourgmestre ff** : Je voudrais qu'on puisse faire le vote

**Monsieur Bouhjar** ; Vous accordez la parole à des personnes que vous avez choisies, et seulement pour demander ce vote-là. Ce n'est pas normal ! Il n'était pas inscrit dans le tour de parole, vous ne deviez pas lui donner la parole.

**Monsieur Mahieu** : C'est un scandale total, mais total ! Oui, on nous fait taire ! Interrompez les micros ! On nous fait taire ! On nous fait taire ce soir ! Alors que la situation est scandaleuse ! Scandaleuse.....

**Madame la Bourgmestre ff** : Je voudrais rétablir un peu d'ordre dans ce Conseil et donc, effectivement rappeler que les conseillers communaux ont le droit de demander un vote sur l'interruption d'un débat. Cela fait partie de notre règlement. C'est dans notre règlement ! Cette demande de parole a été exprimée, cette demande de vote a été exprimée et donc je demande maintenant ....

**Monsieur Verzin** : C'est un mépris total des règles qui nous gouvernent ! C'est totalement.....

**Monsieur Degrez** : Est-ce que le Secrétaire communal peut nous indiquer sous quelle disposition du règlement communal vous nous interdisez d'avoir un droit de réplique des conseillers ?

**Madame la Bourgmestre ff** : S'il vous plaît, je vais suspendre la séance

**Monsieur Mahieu** : Et bien suspendez là alors, parce que c'est scandaleux ! Ce que vous faites là est scandaleux ! Confisquer la démocratie locale, c'est vraiment scandaleux ! Je ne sais pas ce que vous voulez nous cacher, mais c'est scandaleux !

**Madame Lahssaini** : Cela n'a aucun sens !

**Madame la Bourgmestre ff** : Messieurs, s'il vous plaît...

**Monsieur Verzin** : Suspendez-la, suspendez-la !

**Monsieur Mahieu** : C'est la Présidente du CPAS et elle n'est même pas capable de venir assumer ici ce qu'elle fait ! C'est scandaleux ! C'est inacceptable !

**Madame Lahssaini** : De quoi vous avez peur pour les répliques ? C'est vraiment incompréhensible.

**Monsieur Verzin** : Suspendez, suspendez, ce sera toujours mieux que ce simulacre de démocratie !

**Madame la Bourgmestre ff** : Arrêtez d'hurler alors ! Si vous voulez que l'on suspende la séance...

**Monsieur Mahieu** : Quel bazar ! Pourquoi vous refusez les répliques ! Pourquoi vous refusez les répliques ! C'est scandaleux ! C'est absolument scandaleux !

**Monsieur Degrez** : On enlève le droit à un conseiller de répliquer à une réponse du Collège !

**Monsieur Mahieu** : Cela n'existe nulle part !

**Monsieur Verzin** : Même Roger Nols n'osait pas faire ça ! Demandez à Monsieur Clerfayt, même Roger Nols n'osait pas faire ça !

**Monsieur Mahieu** : Mais qu'est-ce qu'il y a à cacher pour faire ça comme ça, quoi ! Franchement, qu'est-ce qu'il y a à cacher ! Scandaleux !

**Monsieur Verzin** : Faut-il que vous soyez coupable ! Faut-il que vous vous sentiez coupable !

**Monsieur Degrez** : Bon, on interrompt deux minutes là, parce que...

**Monsieur Mahieu** : Et qu'on laisse les gens répliquer, c'est quand même fini !

**Monsieur Degrez** : Franchement, on aurait laissé répliquer, le truc serait déjà fini.

**Monsieur Mahieu** : Ce serait déjà fini ! Si on avait laissé répliquer tout le monde, ce serait déjà fini. Je ne comprends pas pourquoi vous faites ça. C'est vraiment n'importe quoi.

**Monsieur Verzin** : Exactement.

**Monsieur Mahieu** : Et tant que j'ai la parole, je voudrais quand même répondre à l'attaque *ad hominem* qui m'a été faite par la Bourgmestre, et ça, c'est prévu dans le règlement.....

Madame la Bourgmestre ff suspend la séance de 20 heures 45 minutes à 20 heures 55 minutes.

**Madame la Bourgmestre ff** : Pour ramener de la sérénité dans les débats, de chaque côté d'ailleurs, je voudrais que l'on puisse fermer la parenthèse de ces échanges, effectivement, qui ne sont pas constructifs. Je voudrais vous dire aussi, au nom du Collège, que je suis désolée de la manière dont les choses se sont mal emmanchées, que le fait que ce soit en visioconférence n'aide pas non plus, évidemment, à ce genre d'exercice, que même si effectivement, le règlement prévoit bien, et je peux renvoyer à l'article 11 de notre règlement, à une demande par mesure d'ordre d'interruption, mais pour ramener, je vous dis, la sérénité dans les débats, nous allons reprendre l'ordre du jour là où on l'avait laissé, et donc, laisser Monsieur Degrez, Madame Lahssaini et Monsieur Verzin répliquer. Je voudrais aussi vous dire que Madame Querton ne pouvait effectivement pas être présente ce soir, que la réunion qui est proposée vendredi est donc bien, effectivement, pour permettre à des conseillers communaux, justement parce que les enjeux, et nous partageons ces enjeux, parce qu'il est essentiel de faire en sorte que cela se passe bien au CPAS, au bénéfice de tous les bénéficiaires qui ont besoin, et certainement en ces moments difficiles, de la présence d'un CPAS à leurs côtés pour les aider. Donc, cette réunion, nous pouvons nous engager à ce que le PV soit rendu public et soit joint aussi aux documents, enfin soit transmis à l'ensemble des conseillers communaux et qu'on puisse lui trouver, si vous le souhaitez, une forme publique. Donc, ici je voudrais, je le répète et je voudrais que chacun partage avec moi ce souhait de ramener la sérénité dans le débat pour le Conseil de ce soir. Et donc je donne la parole aux trois personnes qui ne l'ont pas encore prise dans le cadre d'une réplique à la réponse du Collège, suite à leur interpellation. Monsieur Mahieu a eu l'occasion de faire sa réplique dans les 2 minutes qui lui étaient imparties, je l'en remercie. Je vais proposer à Monsieur Degrez, Madame Lahssaini et Monsieur Verzin de pouvoir faire de même. Et donc, je vous demanderai aussi, je vous ai présenté mes excuses et celles de l'ensemble du Collège par rapport à cela, donc je voudrais compter sur vous aussi pour que nous puissions directement poursuivre les répliques et poursuivre notre ordre du jour.

**Monsieur Degrez** : Je vous remercie Madame la Présidente. Je vais donc maintenant pouvoir faire mes répliques. C'est évidemment un peu délicat parce qu'on a donné, lors d'un petit intermède, un spectacle peu glorieux à ceux qui nous écoutent. Je vais quand même essayer de ramener cela un tout petit peu sur le front. J'ai pris note de la proposition, si j'ai bien compris, de l'échevin, d'une réunion en commission concernant la situation au niveau du CPAS. Elle est, disons, positive dans la manière, dans la nature du fait qu'elle va informer les conseillers avec la Présidente, de ça. Je regrette, parce qu'il y a quand même une grosse différence, cette réunion n'est pas publique. Et donc, je pense que les dysfonctionnements que nous avons constatés, les problèmes que nous avons constatés, que ce soit le mouvement social, que ce soit le burnout des travailleurs sociaux, que ce soit les dysfonctionnements en matière de paiement, en matière de suivi des citoyens-bénéficiaires, tout cela, à mon avis, est suffisamment grave pour justifier, pour mériter un débat public au sein de ce Conseil. Je trouve que votre proposition est intéressante, je ne la rejette pas totalement, mais je pointe quand même le fait que celle-ci n'est pas publique et que c'est bien dommage. Pour revenir sur la réponse de l'échevin, elle est finalement assez pauvre, pour ne pas dire un peu lamentable, parce qu'elle dénote comme souvent une forme d'absence d'implication forte de la part de l'échevin de tutelle du Collège et de la Bourgmestre dans les problèmes que rencontre actuellement le CPAS. Et j'avais dit qu'elle est l'implication finalement de l'échevin, qu'elle est l'implication du Bourgmestre ? Ce sont beaucoup de beaux mots, mais il n'y a pas grand-chose de plus. Pour terminer, parce que je pourrais revenir, évidemment, sur les discussions qu'il y a eu en Comité de concertation Commune-CPAS en novembre 2020, et sur l'effort qui a effectivement été demandé par le Collège au CPAS, mais ce serait technique et je réserverais ça pour une prochaine fois. Mais je pense que quand on voit l'ensemble des dysfonctionnements, l'ensemble des problèmes de gestion, le management qui est à ce point critiqué, oui, je pense qu'on peut dire ce soir, c'est un carton rouge pour la Présidente du CPAS. Et quand on reçoit un carton rouge, il faut qu'on quitte le terrain. Je pense sincèrement que la confiance s'est très, très largement entamée, que des questions doivent être tirées par cette majorité. J'ai dit.

**Madame Lahssaini** : Très honnêtement je trouve cela un peu bizarre de faire tout un grand foin autour de ça, d'interrompre la séance, d'interdire aux conseillers communaux de répliquer, et puis maintenant

de dire que surtout, il ne faut pas en parler et qu'on doit répliquer comme si rien ne s'était passé, alors qu'on nous a coupé le micro, alors qu'on nous a empêché de prendre la parole. C'est vous qui fixez les règles du jeu, mais il ne faut quand même pas rigoler non plus. Donc je pense qu'on a le droit de dire que ce qui s'est passé n'était pas normal, que c'était vraiment d'une incompréhension totale d'interrompre un débat qui était un débat public, un débat démocratique, un débat serein. Il n'y avait aucun problème d'ordre qui se posait dans ce débat. Donc, vraiment c'est assez inacceptable ce qui s'est passé et on ne comprend pas du tout ce que vous cherchez à atteindre. Alors, sur la question de la commission, vraiment, c'est à chaque fois la même chose avec cette majorité, à chaque fois on a un en-commissionnement des débats. On nous dit que le Conseil communal existe comme organe démocratique, mais en fait, à chaque fois on va aller faire une réunion privée à des heures, à 12 heures 45 un vendredi. C'est tellement accessible à tout le monde que ça en devient vraiment absurde. Bien sûr qu'on fera notre possible pour être présent à cette réunion, mais c'est prévu même pas deux jours à l'avance que cette réunion ait lieu, alors qu'on a un débat ici, que vous avez passé ¾ d'heures à perdre du temps alors qu'on aurait pu avoir un vrai débat de fond au Conseil communal avec la Présidente du CPAS et nous regrettons à nouveau qu'elle ne soit pas présente alors que c'est historique ce qui s'est passé au CPAS, c'est historique d'avoir des assistants sociaux qui arrêtent toute une journée de travailler dans une période de crise sanitaire. Voilà, donc cette question d'en-commissionnement, c'est systématique et c'est fatigant, et vraiment, ça ne fait pas avancer le débat démocratique, pas du tout. Alors sur la réponse de l'échevin, oui, je vais répliquer, mais elle était relativement assez vide cette réponse, elle a été très courte pour nous dire que oui, la tutelle suivait le dossier, on ne sait pas quels sont les points forts qu'il en est ressorti. Il a dit oui, c'est déplorable que des assistants sociaux soient débordés. Eh bien oui, c'est déplorable. On va engager 5 assistants sociaux après un an de crise sanitaire. Mais voilà, est ce qu'on a été sur le terrain rencontrer des gens lors du piquet, qui vous disent : mais 5 assistants sociaux, c'est une goutte d'eau dans la mer ! il n'y a pas grand-chose à répliquer sur la réponse de l'échevin, parce qu'il n'y a pas eu grand-chose comme réponse. C'est assez décevant et on voit mal que la majorité prend vraiment la mesure de ce qui est en train de se passer là-bas, tant d'un point de vue social, que d'un point de vue conditions de travail des travailleurs. C'est ce qu'on peut dire aujourd'hui, mais c'est effectivement très décevant comme réponse.

**Monsieur Verzin** : Madame la Bourgmestre ff, je pense que le déplorable spectacle que nous avons donné ce soir est, je pense, et je pèse mes mots, effectivement grave dans votre chef en tant que Présidente de ce Conseil. Alors que vous aviez commencé à donner le droit de réplique à un des intervenants qui avait demandé la parole, et qui l'avait exprimé, vous avez supprimé ce débat à la demande d'un membre de votre faction politique pour, effectivement, empêcher les autres de répliquer à la réponse de l'échevin. C'est donc regrettable, parce que vous avez quitté votre fonction de Présidente et de neutralité qui est la vôtre dans ce cadre des débats. Ceci dit, vous avez présenté vos excuses, probablement à la demande de Monsieur Vanhalewyn, et je vous remercie tous les deux. Comme mes collègues, sur le fond, je pense qu'il est très peu acceptable qu'une réunion privée soit organisée en dehors d'un débat public, pour confronter la Présidente du CPAS à ses responsabilités. Aujourd'hui, nous avons l'occasion de nous expliquer en public devant les schaarbeekois qui nous écoutent et qui nous regardent, vous avez raté cette occasion et donc le faire dans un débat privé cela peut présenter un certain intérêt, sauf que vous n'allez pas confronter effectivement publiquement la personne en question à ses responsabilités. C'est donc encore une fois une manœuvre d'évitement, c'est un véritable déni de la démocratie. Ceci dit sur le fond de la réponse de Monsieur Eraly, je ne peux que confirmer ce que mes collègues disent : il est évident que c'est une volée de bois vert qu'il mérite, tellement sa réponse est vide, creuse et vraiment déplorable. J'espère que ses qualités intellectuelles lui permettront un jour de reconnaître que la faute qu'il est en train de commettre au nom de son groupe, en ne donnant pas suite à.....

**Madame la Bourgmestre ff** : Monsieur Verzin, je ne vous permets pas d'être insultant.

**Monsieur Verzin** : Je ne suis pas insultant !

**Madame la Bourgmestre ff** : Oh, excusez-moi !

**Monsieur Verzin** : Je ne suis pas du tout insultant ! J'espère qu'il prendra un jour la mesure de la responsabilité...

**Madame la Bourgmestre ff** : Vous êtes insultant, Monsieur Verzin.

**Monsieur Verzin** : Non, pas du tout. Si moi je suis insultant, je ne sais pas comment les autres sont alors. Je ne suis pas du tout insultant.

**Madame la Bourgmestre ff** : Vous êtes en train d'attaquer une personne.

**Monsieur Verzin** : Je n'attaque pas une personne. Je dis et je réplique à l'échevin en disant qu'il recevra une volée de bois vert pour ne pas avoir pris ses responsabilités, alors que tous les membres de son groupe au CPAS sont du même avis que les 6 membres de l'opposition. Nous assisterons à ce débat mais nous en retirerons évidemment toutes les conséquences.

**Madame la Bourgmestre ff** : Merci Monsieur Verzin. Donc je voudrais rappeler, je ne vais pas prendre le temps de relire l'article 11, mais je vous invite à le faire, que la demande de prise de parole par motion d'ordre est bien prévue par un règlement. Je voudrais aussi vous rappeler que, effectivement, je regrette et déplore la manière dont les choses se sont passées ici. Je crois que tout le monde maintenant a bien entendu. C'est une position qui est partagée par le Collège, et je n'ai eu besoin de personne pour le proposer et le faire. Par rapport à la réunion, ce que je peux vous proposer également aussi, c'est de demander qu'on puisse envoyer un Doodle pour voir une autre date, mais je vous dis qu'à ce moment-là, or il avait semblé à l'échevin, la Présidente et moi-même, qu'il y avait une certaine urgence à faire ce débat et à vous apporter des réponses. Si vous préférez que cela se fasse après les vacances de Pâques, nous pouvons le faire. Donc, nous allons envoyer un message à l'ensemble des conseillers pour voir ce qu'il en est : le maintien de la réunion, vendredi à 12 heures 45, ou trouver une date plus tard. Et comme je l'ai dit, nous pourrions aussi trouver un moyen de rendre ces échanges publics. Le même article 11, je vous signale, mais je suis désolée, je ne peux pas en même temps lire ce qui est écrit, et donc, le Secrétaire communal me dit que Monsieur Mahieu souhaite répondre suite à ce qu'il a estimé être une attaque *ad hominem*, donc c'est le même article qui prévoit cela aussi, donc je passe la parole à Monsieur Mahieu sur ce point.

**Monsieur Mahieu** : Merci Madame la Bourgmestre. J'estime effectivement que vous avez mal interprété mes propos, donc je voudrais les re-clarifier. Donc, ce que j'ai dit, ce n'est pas que je ne voulais pas d'une réunion en urgence. Je m'étonnais juste de la manière de faire. C'est-à-dire qu'on a inscrit des points depuis des jours, voire des semaines à ce Conseil communal ici ce soir, donc on aurait pu organiser le débat ce soir, donc il n'y avait pas de raison particulière d'organiser une réunion supplémentaire en plus. Donc c'est ça que je voulais dire. Et que je trouve cela scandaleux. Pour le reste, je trouve qu'en-commissionner le débat, ce n'est pas une bonne chose pour la démocratie. Je pense qu'il faut un débat public et je pense qu'on peut faire un Conseil communal extraordinaire. Alors si vous le voulez, le vendredi à 12 heures 45 on peut faire un Conseil communal extraordinaire qui sera retransmis par YouTube et cela permet une publicité parfaite des débats. Et franchement, c'est un débat qui mérite quand même qu'il y ait un minimum de publicité. Voilà, je pense quand même que c'est une situation qui est extraordinaire, on est dans une situation où il y a une grève...

**Madame la Bourgmestre ff** : Monsieur Mahieu, vous avez eu votre droit de réplique et vous savez que la Loi organique détermine très clairement ce qui est de la responsabilité du CPAS qui a aussi son organe propre avec un Comité de concertation qui est justement ce lien entre la Commune et le CPAS. On ne va pas, si vous le voulez bien, rouvrir cette discussion-là.

**Monsieur Mahieu** : D'accord, je veux bien, mais à un moment donné, on est très gentil, mais je pense que pour ce débat-là, il faut faire une réunion qui est publique. C'est vrai, mais quand ça dérape comme aujourd'hui, il faut pouvoir avoir un débat public. Et ça dérape aujourd'hui, donc il faut un débat public. Simplement.

**Madame la Bourgmestre ff** : Vous avez eu une réponse complète...

**Monsieur Mahieu** : Quand ça fonctionne bien, ça fonctionne bien. Quand ça ne fonctionne pas bien, il faut un débat public. Non, on a eu une réponse qui n'était pas complète. On a eu une réponse qui était évasive. La langue de bois vert.

**Madame la Bourgmestre ff** : Vous avez eu une réponse complète de la position des deux délégués au Comité de concertation du CPAS et de la Commune. Je propose maintenant que nous puissions passer au point suivant de l'ordre du jour.

**Ce point est reporté -- Dit punt wordt overgedragen**

#### Ordre du jour n° 49 -- Agenda nr 49

**L'engagement de la commune de Schaerbeek dans la lutte contre toute forme de violence ou de discrimination fondée sur l'identité de genre, l'orientation ou les caractéristiques sexuelles et dans la protection effective des personnes LGBTQI+ (Motion de Madame Angelina CHAN)**

**Het engagement van de gemeente Schaarbeek in de strijd tegen alle vormen van geweld of discriminatie op basis van genderidentiteit, seksuele geaardheid of seksuele kenmerken en in de effectieve bescherming van LGBTQI+ personen (Motie van Mevrouw Angelina CHAN)**

**Madame Chan** : Merci Madame la Présidente, chers collègues. La présente motion vise à renforcer la lutte contre toute forme de violence ou de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Elle fait suite, notamment, au faits dramatiques qui se sont déroulés à Beveren le 6 mars dernier, ayant entraîné la mort d'un homme LGBTQI+. Donc il me semblait important que Schaarbeek réaffirme son engagement à la diversité et à la non-discrimination et qu'elle condamne toute forme de violences fondées sur l'identité de genre ou l'orientation sexuelle. La motion est axée sur l'aide, la prévention et la sécurité des personnes LGBTQI+. L'une des demandes qui est faite au Collège des Bourgmestre et Echevins, est d'organiser, dès que la situation sanitaire le permettra, les « assises de la diversité arc-en-ciel » en réunissant certains services communaux, le milieu associatif, la zone de police POLBRUNO et le CPAS. Grâce à ces acteurs de terrains, on pourra faire un état des lieux précis de la situation à Schaarbeek, et en fonction des résultats et des recommandations qui seront faites à l'issue de ces assises, nous pourrons renforcer la politique de diversité de la Commune, en créant, par exemple, seul ou avec d'autres communes, un refuge LGBTQI+ ou tout au moins un logement de transit. Il est essentiel aussi de maximiser l'acceptation et des personnes LGBTQI+. C'est pour cela qu'on demande de mettre en place des actions de sensibilisation des citoyens, dont les jeunes, dans les écoles communales, stages, clubs sportifs, associations, et cela pour maximiser leur acceptation et leur protection. On demande aussi au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'actualiser l'étude menée par Equal.brussels, qui est une étude qualitative sur les sentiments d'insécurité et les expériences de discrimination et les violences ressenties par les personnes LGBTQI+. L'idée est de faire de la lutte contre les violences à l'égard de ces personnes une priorité pour Bruxelles Prévention et Sécurité. On demande aussi au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de garantir un cours d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle dans l'ensemble de l'Enseignement francophone, demander au Gouvernement Fédéral Belge d'entreprendre les démarches nécessaires pour renouveler et renforcer le Plan d'Action Interfédéral contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTQI+, et enfin, de demander au Conseil et à la Commission européenne de considérer que l'Union Européenne est une zone de liberté pour ces personnes et d'utiliser tous les moyens financiers et judiciaires en leur possession pour protéger les citoyens européens. Merci.

**Madame Loodts** : Merci Madame la Présidente. Le groupe LB est très heureux de soutenir cette motion pour favoriser l'inclusion des LGBTQI+ surtout en ce jour symbolique. Nous sommes en effet aujourd'hui le 31 mars, c'est la journée internationale de la visibilité des personnes transgenres, qui font partie des personnes dont l'inclusion est soutenue par cette motion. Schaarbeek a toujours investi pour soutenir l'inclusion et le développement de tous, sans discrimination aucune, y compris de discriminations liées au genre ou à l'orientation sexuelle. Je pense néanmoins que cette motion permettra, par un état des lieux, de mettre en lumière cette problématique et d'évaluer la pertinence de diverses actions, tel qu'un label, par exemple. Encore une fois, Schaarbeek se bat pour plus de tolérance, bravo !

**Madame Sere** : Merci Madame la Présidente. Merci Angelina, Madame Chan d'introduire cette motion. Au nom du groupe Ecolo-Groen, nous sommes aussi ravis de cosigner cette motion pour engager la Commune dans la lutte contre toute violence ou discrimination fondée sur le genre, l'orientation et les caractéristiques sexuelles et dans la protection des personnes LGBTQI+. Je ne vais pas faire de longs discours, mais je crois qu'il est surtout important de montrer de l'empathie et de se mettre surtout à la place des gens. Comme Madame Loodts l'a dit tantôt, c'est la journée de la visibilité des transgenres et je ne sais pas, pour ceux qui ne connaissent pas, moi en tout cas je ne connaissais pas le concept, par exemple, du « *dead naming* », et c'est le fait qu'on utilise le vieux nom d'une personne transgenre, expressément ou pas, mais ce sont des choses qui vexent cette personne. Et donc c'est aussi un moment pour regarder à l'intérieur de ses connaissances pour mieux connaître la communauté. Et je suis aussi curieuse de voir les résultats de l'analyse avec la société civile et les organismes communaux. Merci pour cette motion.

**Monsieur Degrez** : Merci Madame la Présidente, merci à Angelina Chan pour proposer cette motion. Au nom du groupe socialiste j'ai le plaisir de la soutenir et de la cosigner. Je me réjouis aussi de voir l'unanimité qui arrive dans ce Conseil sur ces questions-là, qui démontre finalement que Schaarbeek, au-delà de Bruxelles et de la Belgique, ce sont vraiment des contrées progressistes en la matière, et on

peut évidemment s'en réjouir. J'insisterai sur un des points qui est dans la motion, c'est l'importance de développer un hébergement d'urgence pour les LGBTQI+, qui sont en rupture familiale, qui doivent quitter, qui sont chassés par leur famille. Je pense que c'est un enjeu qui est quand même extrêmement important et sans doute que des projets peuvent être portés au niveau communal en la matière. Donc, soyons tous très attentifs à cette question. Merci.

**Madame Lahssaini** : Merci Madame la Présidente. Avec le groupe PTB nous soutenons également bien sûr cette motion qui aborde des questions extrêmement importantes pour l'égalité réelle entre tous les citoyens en Belgique et ailleurs, et à Bruxelles et à Schaerbeek. Il y a des points très importants dans cette motion, notamment la question de l'EVRAS, l'éducation à la vie sexuelle et affective est un des points indispensables si on veut avancer, tant dans la connaissance de sa propre sexualité que celle des autres, aller vers plus d'égalité. Donc, c'est vraiment un point sur lequel on insiste à tous les niveaux de pouvoir et surtout au niveau communautaire, bien sûr. C'est problématique que tous les élèves en Belgique n'aient pas accès à ce genre de cours d'éducation. Donc c'est vraiment un point très important dans cette motion. Et également les points concernant les forces de police, et de façon générale tous les services publics qui doivent bien sûr être exemplaires en cette matière-là. Donc, ça fait partie des nombreuses raisons pour lesquelles le PTB soutient cette motion. Merci.

**Monsieur Verzin** : Merci Madame la Présidente. Vous vous souviendrez sans doute, Schaerbeek a, en son temps, célébré quasiment en même temps que Charles Piquet, le premier mariage homosexuel dans notre Commune. Nous étions donc pionniers, c'est moi qui l'ai célébré. Nous étions déjà à l'époque pionniers. Aujourd'hui, nous continuons et nous poursuivons dans le même sens, pour reconnaître à chacun et à chacune le droit de définir son identité sexuelle et affective, et de jouir paisiblement, en tant que citoyen, d'un ensemble des droits qu'ils leur sont reconnus en tant que personne. C'est donc avec plaisir que je me joins avec l'ensemble de mes collègues du Conseil communal pour cosigner la motion qui nous est présentée ce soir. J'ai dit.

**Madame Nyssens** : Merci Madame la Présidente. Un tout grand merci à Angelina et au groupe MR d'avoir proposé cette motion. Quand j'étais jeune, il y a longtemps, la première cause de suicide chez les jeunes, c'était ce problème du genre. Aujourd'hui, je ne connais pas les chiffres sur ce sujet. En tout cas, pour que tout cela change, je pense effectivement, comme Madame Sere l'a dit, la question de l'éducation, et d'apprendre et de continuer à apprendre sur comment s'accepter les uns les autres, quels que soient nos choix, qu'ils soient de genre, qu'ils soient d'habillement, qu'ils soient de religion, quels que soient nos choix, de continuer d'apprendre à vivre ensemble et je pense que cette motion va vraiment dans ce sens-là, et je suis aussi, de même que mon groupe, heureuse de la signer ce soir avec vous. Je vous remercie.

**Vote sur la motion à mains levées -- Stemming op de motie met handopsteken :**  
**41 oui, 0 non et 0 abstentions -- 41 ja, 0 neen en 0 onthoudingen**

**La motion est adoptée à l'unanimité -- De motie wordt eenparig aangenomen**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité.*

Considérant les faits dramatiques qui se sont déroulés à Beveren le 6 mars 2021, ayant entraîné la mort d'un homme LGBTQI+ ;

Considérant que, si le motif des auteurs est confirmé par l'enquête, les faits de Beveren constitueraient le second assassinat à caractère homophobe en Belgique après l'affaire Ihsane Jarfi en 2012 ;

Considérant que les droits des personnes LGBTQI+ sont des droits humains ;

Considérant que la protection des droits humains et des minorités constitue le fondement de nos valeurs européennes communes, telles que définies par la Convention européenne des Droits de l'Homme et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ;

Considérant les principes de Jogjakarta sur l'application de droit international en matière d'orientation sexuelle, d'identité de genre, d'expression de genre et de caractéristiques sexuelles auxquels la Belgique et la Région de Bruxelles-Capitale adhèrent;

Considérant que l'orientation sexuelle et l'identité de genre font partie des critères de non-discrimination inclus dans la législation du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination.

Considérant que la Belgique est considérée comme un pays avancé concernant les droits et les conditions de vie des personnes LGBTQI+, en deuxième position selon le classement 2020 établi par ILGA-Europe;

Considérant que, malgré tout, l'étude menée par equal.brussels en 2019 conclut qu'« [À Bruxelles], la situation des LGBTQI+ n'est pas positive » et que « les personnes LGBTQI+ ne peuvent pas vivre librement leur identité de genre et leur orientation sexuelle dans l'espace public, particulièrement dans certains quartiers. »

Considérant que, depuis mars 2019, plus de 100 régions, districts et municipalités de toute la Pologne ont adopté des résolutions pour se déclarer libres de ce qu'ils appellent « l'idéologie LGBTI », ou des « chartes régionales des droits de la famille » ;

Considérant qu'en novembre 2020, la ville hongroise de Nagykovács a adopté une résolution interdisant « la diffusion et la promotion de la propagande LGBTIQ » ;

Considérant la résolution du Parlement européen sur la déclaration de l'Union européenne en tant que zone de liberté pour les personnes LGBTIQ adopté le 11 mars 2021.

Considérant que Schaerbeek, participe depuis 2015 au projet « All Genders Welcome », organisé par la Rainbow House.

Considérant que dans sa déclaration de politique générale, le Collège s'engage à promouvoir l'égalité des chances en poursuivant entre autres les initiatives et actions de prévention autour de tout type de discrimination.

DECIDE

1. d'affirmer sa volonté de renforcer la lutte contre toute forme de violence ou de discrimination fondée sur l'identité de genre, l'orientation ou les caractéristiques sexuelles et dans la protection effective des personnes LGBTQI+.
2. de demander au Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Schaerbeek
  1. D'organiser, dès que la situation sanitaire le permettra, les « assises de la diversité arc-en-ciel » en réunissant le milieu associatif, le CPAS, certains services communaux et la police de la Zone POLBRUNO afin de faire un état des lieux précis de la situation à Schaerbeek grâce aux acteurs de terrain.
  2. En fonction des recommandations issues de ces assises :
    - de mettre en place des actions de sensibilisation des citoyens – dont les jeunes (écoles communales, stages, clubs sportifs, associations, etc.) - pour maximiser l'acceptation et la protection des personnes LGBTQI+;
    - de renforcer la politique de diversité de la commune, par exemple avec une reconnaissance communale (label ou autre) des organisations qui mettent en place un accueil et un environnement sécurisant et sans jugement, indépendamment de l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre ; ou encore avec la création, seule ou en collaboration avec d'autres communes, d'un « refuge LGBTQI+ » dédié à l'hébergement temporaire et à l'accompagnement de victimes de discrimination intra-familiale ou d'exclusion en raison de l'orientation sexuelle et/ou de l'identité de genre.
3. de demander au Gouvernement de la région de Bruxelles Capitale
  1. D'actualiser annuellement l'étude menée en 2019 par equal.brussels et de dresser, par la même occasion, un état des lieux des politiques menées, complété par une série de recommandations élaborées avec le secteur associatif pour renforcer les politiques régionales ;
  2. De faire de la lutte contre les violences à l'égard des personnes LGBTQI+ une priorité pour Bruxelles Prévention et Sécurité ;
  3. De soutenir les zones de police dans la formation des agents et la lutte contre les violences et discriminations vis-à-vis des Personnes LGBTQI+ ;
  4. D'inviter à ce que les différents bâtiments gouvernementaux à arborer le drapeau arc-en-ciel chaque 17 mai, Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie.
4. de demander au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
  1. De garantir un cours d'EVRAS inclusif et ambitieux dans l'ensemble de l'Enseignement francophone ;
  2. D'inviter à ce que les différents bâtiments gouvernementaux arborent le drapeau arc-en-ciel chaque 17 mai, Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie.
5. de demander au Gouvernement fédéral Belge
  1. D'entreprendre les démarches nécessaires pour renouveler et renforcer le Plan d'action Interfédéral contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTI ;

2. D'inviter à ce que les différents bâtiments gouvernementaux arborent le drapeau arc-en-ciel chaque 17 mai, Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie ;
3. De mettre un accent spécifique sur la défense des droits des personnes LGBTQI+ au sein des instances européennes et dans les discussions bilatérales menées par la Belgique.
6. de demander au conseil et à la commission européenne
  1. À l'image de la résolution votée par le Parlement européen le 11 mars 2021, de considérer que l'Union européenne est une zone de liberté pour les personnes LGBTQI+ et d'utiliser tous les moyens financiers et judiciaires en leur possession pour protéger les citoyens européens qui seraient victimes de discrimination ou de violence à cause de leur orientation sexuelle, de leurs caractéristiques sexuelles ou de leur identité de genre.
7. La présente motion sera transmise au Président du Conseil européen; à la Présidente de la Commission européenne; au Premier Ministre Belge; à la Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes; à la Ministre de l'Intérieur; à la Secrétaire d'État à l'Égalité des Chances; au Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles; au Vice-président et Ministre francophone de l'Égalité des chances, à la Ministre francophone de l'Enseignement, au Ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale; à la Secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de l'Égalité des chances; aux 18 autres communes bruxelloises.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.*

Gezien de dramatische gebeurtenissen in Beveren op 6 maart 2021, die hebben geleid tot de dood van een LGBTQI+-man

Gezien dat, als het motief van de daders door het onderzoek wordt bevestigd, de feiten in Beveren de tweede homofobe moord zou zijn in België na de zaak van Ihsane Jarfi in 2012;

Overwegende dat de rechten van LGBTQI+-mensen mensenrechten zijn;

Overwegende dat de bescherming van de rechten van de mens en van minderheden de grondslag vormt van onze gemeenschappelijke Europese waarden, zoals omschreven in het Europees Verdrag tot bescherming van de rechten van de mens en het Handvest van de grondrechten van de Europese Unie;

Gezien de Yogyakarta-beginselen inzake de toepassing van het internationaal recht met betrekking tot seksuele geaardheid, genderidentiteit, genderexpressie en geslachtskenmerken, waartoe België en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest zich hebben verbonden

Overwegende dat seksuele gerichtheid en genderidentiteit deel uitmaken van de criteria voor non-discriminatie die zijn opgenomen in de wetgeving van 10 mei 2007 ter bestrijding van bepaalde vormen van discriminatie

Overwegende dat België wordt beschouwd als een geavanceerd land wat betreft de rechten en levensomstandigheden van LGBTQI+-personen, zelfs op de tweede plaats volgens de door ILGA-Europe opgestelde ranglijst voor 2020;

Overwegende dat desondanks de studie van equal.brussels in 2019 concludeert dat "(In Brussel) de situatie van LGBTQI+'ers niet positief is" en dat "LGBTQI+'ers hun genderidentiteit en seksuele geaardheid niet vrij kunnen beleven in de openbare ruimte, en dit vooral in sommige buurten. "

Overwegende dat vanaf maart 2019 meer dan 100 regio's, districten en gemeenten in heel Polen resoluties hebben aangenomen om zich vrij te verklaren van wat zij "LGBTI-ideologie" noemen, of "regionale handvesten van gezinsrechten";

Overwegende dat de Hongaarse stad Nagykáta in november 2020 een resolutie heeft aangenomen die "de verspreiding en bevordering van LGBTIQ-propaganda" verbiedt ;

Gezien de resolutie van het Europees Parlement over het uitroepen van de Europese Unie tot een zone van vrijheid voor LGBTIQ-personen, die op 11 maart 2021 is aangenomen.

Gezien het feit dat Schaarbeek, sinds 2015 deelneemt aan het project "All Genders Welcome", georganiseerd door het Regenbooghuis.

Overwegende dat het College zich er in zijn algemene beleidsverklaring toe verbindt gelijke kansen te bevorderen door onder meer initiatieven en acties te ontplooiën ter voorkoming van elke vorm van discriminatie.

BESLUIT

1. te bevestigen dat de gemeenteraad de strijd tegen alle vormen van geweld of discriminatie op grond van genderidentiteit, seksuele gerichtheid of seksuele kenmerken wil versterken en de daadwerkelijke bescherming van LGBTQI+-personen wil opvoeren.

2. Vraagt het College van Burgemeester en Schepenen van de gemeente Schaarbeek
  1. Om, zodra de gezondheidstoestand het toelaat, de "regenboog diversiteit conferentie" te organiseren door het verenigingsmilieu, het OCMW, sommige gemeentediensten en de politie van de POLBRUNO-zone samen te brengen om de situatie in Schaarbeek nauwkeurig te inventariseren dankzij de actoren op het terrein.
  2. Volgens de aanbevelingen die uit deze vergaderingen voortvloeien :
    - bewustmakingsacties op te zetten voor burgers alsook jongeren (gemeenschapsscholen, stages, sportclubs, verenigingen, enz;
    - het diversiteitsbeleid van de gemeente te versterken, bijvoorbeeld met een gemeentelijke erkenning (al dan niet met een keurmerk) van organisaties die een gastvrije en veilige omgeving bieden zonder oordeel, ongeacht seksuele geaardheid en/of genderidentiteit; of met de oprichting, alleen of in samenwerking met andere gemeenten, van een "LGBTQI+ opvanghuis" voor tijdelijk onderdak en steun aan slachtoffers van discriminatie of uitsluiting binnen het gezin wegens seksuele geaardheid en/of genderidentiteit.
3. Aan de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest te vragen
  1. De in 2019 door equal.brussels uitgevoerde studie jaarlijks bij te werken en tegelijkertijd een inventaris op te maken van het gevoerde beleid, aangevuld met een reeks aanbevelingen die samen met de associatieve sector zijn uitgewerkt om het regionale beleid te versterken;
  2. Om van de bestrijding van geweld tegen LGBTQI+-personen een prioriteit te maken voor Brussel Preventie en Veiligheid;
  3. Om de politiezones te ondersteunen bij de opleiding van agenten en de bestrijding van geweld tegen en discriminatie van LGBTQI+-personen;
  4. Om de verschillende overheidsgebouwen uit te nodigen om op elke 17<sup>de</sup> mei, de internationale dag tegen homofobie, transfobie en bifobie, de regenboogvlag te tonen.
4. Aan de Regering van de Federatie Wallonië-Brussel te verzoeken
  1. Een inclusieve en ambitieuze EVRAS-cursus te garanderen in ieder Franstalig onderwijs;
  2. Om de verschillende overheidsgebouwen uit te nodigen om op elke 17<sup>de</sup> mei, de Werelddag tegen homofobie, transfobie en bifobie, de regenboogvlag te tonen.
5. om aan de Belgische Federale Regering te vragen
  1. de nodige stappen te zetten om het interfederaal actieplan tegen discriminatie van en geweld tegen LGBTI-personen te vernieuwen en te versterken;
  2. de regenboogvlag op te hangen in verschillende overheidsgebouwen op 17 mei, de internationale dag tegen homofobie, transfobie en bifobie;
  3. een specifieke aandacht te schenken voor de verdediging van de rechten van LGBTQI+-mensen in Europese instanties en in bilaterale besprekingen onder leiding van België.
6. Om de raad en de Europese commissie te verzoeken
  1. Zoals de resolutie die het Europees Parlement op 11 maart 2021 heeft aangenomen, om de Europese Unie te beschouwen als een ruimte van vrijheid voor LGBTQI+-personen en alle financiële en justitiële middelen waarover zij beschikken, in te zetten ter bescherming van Europese burgers die het slachtoffer zijn van discriminatie of geweld vanwege hun seksuele geaardheid, seksuele kenmerken of genderidentiteit.
7. Deze motie zal worden toegezonden aan de voorzitter van de Europese Raad; de voorzitter van de Europese Commissie; de eerste minister van België; de vice-eerste minister en minister van Buitenlandse en Europese Zaken; de minister van Binnenlandse Zaken; de staatssecretaris voor Gelijke Kansen; de minister-president van de Federatie Wallonië-Brussel; de vice-voorzitter en de Franstalige minister van Gelijke Kansen; de Franstalige minister van Onderwijs; de minister-president van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest; de staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Gelijke Kansen; en de 18 andere Brusselse gemeenten.

\* \* \*

**Monsieur Köksal entre en séance -- De heer Köksal treedt ter vergadering**

\* \* \*

**Ordre du jour n° 50 -- Agenda nr 50**

**Le financement des bâtiments scolaires dans le cadre de la relance économique européenne (Motion de Monsieur Cédric MAHIEU)**

**De financiering van de schoolgebouwen in kader van de Europese economische herlansering (Motie van de heer Cédric MAHIEU)**

**Monsieur Mahieu** : Re-bonsoir. Le but de cette motion ce soir, c'est d'abord de se réjouir du fait que le Plan de relance et de résilience européen prévoit des investissements de l'ordre de 230 millions dans la rénovation des écoles. Nous sommes malheureusement scandalisés par le fait que le Gouvernement MR-PS-Ecolo de la Fédération Wallonie-Bruxelles ait décidé de traiter de manière inéquitable l'ensemble des élèves et des écoles. Cette manne offerte par l'Europe doit être utilisée avec un souci d'équité entre les différents réseaux. La proposition actuelle du Gouvernement ne respecte pas cette équité, en réservant 58,5% des crédits pour l'enseignement officiel organisé par la Communauté française, et lèse fortement tant l'enseignement communal que l'enseignement libre. Nous souhaitons rappeler, par cette motion, au Gouvernement la situation financière difficile des communes et de certains Pouvoirs Organismes subventionnés. Et la nécessité de les soutenir de manière proportionnée dans les politiques d'investissement à mener. La clef de répartition de ces moyens européens doit donc être identique à celle figurant dans le décret relatif au programme prioritaire de travaux, afin d'assurer l'égalité de traitement entre tous les élèves. Nous vous invitons donc à voter cette motion, afin de soutenir les nombreux élèves établissements scolaires, et communautés éducatives du réseau communal et du réseau libre présents sur notre belle Commune. Je vous remercie.

**Monsieur Bouhjar** : Merci Monsieur l'échevin. Je ne vais pas vous lire toute la motion que j'ai écrite, mais je vais justement vous lire les propositions que nous faisons en terme de ce qu'on pourrait décider au niveau du Conseil. Ce que je vous propose, c'est que le Conseil décide de soutenir la volonté du Gouvernement de la Communauté française d'investir massivement dans les infrastructures scolaires, de s'inscrire dans l'ambitieux chantier des Bâtiments scolaires initié par le Gouvernement et d'exprimer, au travers de l'enquête en cours, les besoins propres de notre Commune, d'appeler le Gouvernement de la Communauté française à ne pas limiter l'effort d'investissement dans les bâtiments scolaires aux montants débloqués dans le cadre du Plan de relance européen, de demander au Gouvernement d'assurer une répartition équilibrée des moyens entre les réseaux, tenant compte des besoins et des spécificités propres à chacun, de tenir compte de la qualité des projets dans les choix qui, nécessairement, devront être opérés, de s'engager à tout mettre en œuvre pour que, le cas échéant, les dossiers communaux qui seront déposés répondent strictement aux impératifs techniques et temporels exigés par le Plan de relance européen, de transmettre la présente délibération au Ministre en charge des bâtiments scolaires, au Ministre-Président de la Communauté française et aux autres Ministres de son Gouvernement.

**Monsieur Vanhalewyn** : Merci Monsieur Bouhjar. Et donc nous avons deux motions traitant le même sujet, les deux demandant une révision de la clef de répartition qui est aujourd'hui sur la table. L'une allant un peu plus loin dans le mode de calcul de cette clef. Je parle de la motion de Monsieur Mahieu. L'autre étant un peu plus générale, demandant au Gouvernement de réfléchir à de meilleurs équilibres. Si je puis résumer ainsi. Il y a des différents conseillers qui ont demandé la parole. Par facilité des débats, puis je demander à chacun d'entre les conseillers, les conseillères, s'ils soutiennent plutôt l'un ou l'une des deux motions, ou s'ils souhaitent apporter des amendements à l'une ou l'autre, pour pouvoir faciliter les débats et les votes futurs. Dans l'ordre de demande de parole, je donne la parole à Monsieur Verzin, Madame Lahssani, et puis cabinet de Schaerbeek, je ne sais pas qui c'est, cela doit être Monsieur De Herde me semble-t-il. Monsieur Verzin.

**Monsieur Verzin** : Mais je suis prêt à céder ma parole à l'échevin en charge, avant de prendre la parole moi-même, si vous le souhaitez.

**Monsieur Vanhalewyn** : Même chose pour Madame Lahssani et Madame Nyssens et Madame Loodts ? D'accord, donnons la parole à l'échevin et/ou à l'échevine en charge, même si l'échevine, Madame Byttebier est un petit peu moins concernée puisqu'il s'agit d'un Plan de financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je vais peut-être tout de suite faire réagir l'échevin en charge de l'Enseignement communal et puis chacun, je reprendrai l'ordre de parole en fonction de l'ordre de la demande, s'il y a un consensus là-dessus. Monsieur De Herde.

**Monsieur De Herde** : Donc moi je m'étais inscrit pour apporter la réponse du Collège mais je ne voudrais surtout pas préempter le droit de parole de Madame Nyssens, de Madame Lahssaini, de Madame Loodts. Vous êtes sûrs ? C'est évidemment un sujet qui fera l'objet d'un débat au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, puisque tout le monde devrait savoir que le Gouvernement doit déposer un décret. On sait bien que les positions des uns ne sont pas les positions des autres. Je voudrais quand même faire remarquer à tout le monde qu'il y a quand même une différence entre les différents patrimoines scolaires. Les bâtiments scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ils appartiennent à la collectivité de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les bâtiments des Provinces, ils appartiennent à la collectivité provinciale en question, et évidemment, les bâtiments scolaires, par exemple de la Commune de Schaerbeek, ils appartiennent à la collectivité schaarbeekoise. Ce qui n'est évidemment pas le cas des bâtiments scolaires de l'enseignement libre, qu'ils soient affiliés au SeGEC ou à la FELSI puisqu'ils appartiennent généralement à une ASBL de droit privé. C'est donc un patrimoine privé. Ces choses-là devaient quand même être rappelées. Je veux dire très clairement aussi à Monsieur Mahieu qui défend la position du SeGEC, et c'est son droit le plus strict, que si on devrait suivre sa position, effectivement, le grand vainqueur de cette proposition, ce serait l'enseignement libre qui rafferait plus de 50% des moyens tandis que pour les réseaux provinciaux et communaux, cela améliorerait la clef de 2%. Bon, 2% sur 240 millions, si vous calculez comme moi, cela fait exactement 4,8 millions. Si on répartit entre Bruxelles et la Wallonie, l'enjeu pour la Région bruxelloise, c'est donc  $\frac{1}{4}$ , c'est 1,2 millions, et pour une Commune comme Schaerbeek, c'est à peu près 10% de ce montant, c'est-à-dire 120.000 euros. Voilà l'enjeu. Je dois dire qu'en tant qu'échevin de l'Enseignement communal et je pense que Monsieur Verzin peut en témoigner aussi, comme étant le titulaire sortant, je dis bien, tous les dossiers, tous les dossiers d'agrandissement ou de rénovation que nous avons introduit à la Fédération Wallonie-Bruxelles ont toujours été jugés éligibles. Donc nous ne pouvons pas dire que notre réseau a été défavorisé. Et à ma connaissance, chaque fois que le réseau catholique francophone a introduit des dossiers, en général les dossiers sont admis. Je viens par exemple d'apprendre, il y a quelques jours, que la demande parfaitement légitime de l'Institut Notre Dame de la Paix, situé à la rue du Radium, qui vise à remplacer tous les châssis de cette école a été approuvée sans difficulté par les autorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je veux dire par là que ceux qui connaissent bien Schaerbeek et vous en êtes, promenez-vous dans les écoles, quel que soit le réseau. En général, nos écoles sont en bon état. Malheureusement, il y a un bâtiment scolaire qui n'est pas à la hauteur des enjeux pour les enfants qui le fréquentent, c'est justement le bâtiment de l'athénée Verwee situé à la rue Royale Sainte Marie tout près de la place Lehon, vous le connaissez en passant devant régulièrement en venant à l'Hôtel communal. Pourquoi ? Pourquoi ce fait ? parce qu'évidemment, à la différence des réseaux subventionnés, qu'ils soient officiels ou libres, c'est les crédits qui étaient inscrits dans le passé pour entretenir le patrimoine de la Fédération Wallonie-Bruxelles, y compris son patrimoine scolaire, mais c'est évidemment là, que pendant des années tous les Ministres, quelles que soient leur couleur ont trouvé un moyen de faire une économie et il y aurait semble-t-il un consensus pour dire que en général, c'est vrai à Schaerbeek, c'est vrai en Fédération Wallonie-Bruxelles, les bâtiments scolaires qui sont dans le plus mauvais état, ce sont en général les bâtiments des écoles qui appartiennent aujourd'hui au réseau Wallonie-Bruxelles enseignement. Alors, qu'il faille améliorer les propositions formulées par Monsieur Daerdenne, que le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est en train de chercher un moyen de trouver des moyens financiers complémentaires au Plan de relance européen pour rendre éligible tous les dossiers qui le méritent, quels que soit le réseau auquel appartiennent ces bâtiments, au niveau des problèmes de fuites, des problèmes de déperdition d'énergie qui a une importance aussi pour le Plan climat. C'est ça qui est l'enjeu et je pense que le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est bien conscient qu'il faut prendre ce dossier en mains. Donc moi je préfère la formulation plus prudente et plus générale telle qu'elle a été déposée par le parti socialiste, plutôt que la motion telle qu'elle a été déposée par Monsieur Mahieu, qui me semble trop orientée en faveur des revendications du SeGEC. Et donc, au nom du Collège des Bourgmestres et Echevins, je vous propose que nous nous rallions tous à la motion qui a été déposée par Monsieur Bouhjar, chef de groupe du parti socialiste.

**Monsieur Verzin** : Merci Monsieur l'échevin. J'ai bien entendu l'analyse qu'a faite Michel De Herde et je peux vous dire que je la partage sur l'ensemble des points. Non seulement au cours de mon mandat d'échevin de l'Instruction publique nos dossiers ont été régulièrement suivis, et de réactions positives de la part des pouvoirs finançant de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Communauté française à l'époque, et tant le CPE que le CPEONS ont toujours soutenus nos demandes. Et donc, sur ce plan-là, objectivement, je pense que notre enseignement communal n'a pas à se plaindre en quelque manière que ce soit du sort

qui lui a été réservé. Cela étant, pour préciser quand même quelque chose, je pense que dans le financement des bâtiments affectés à des fonctions d'intérêt public, que ce soit les écoles ou que ce soit les universités, le distinguo ne doit pas être fait entre le caractère public du Pouvoir Organisateur, ou son caractère privé, mais bien sous l'affectation des moyens qui sont attribués à un bâtiment en terme d'éligibilité de dépense. Et donc, pour prendre un exemple, si l'ULB devait recevoir un subside tendant à rénover telle ou telle partie de ses locaux, et si ces locaux venaient un jour à être désaffectés avant la prescription trentenaire, l'ULB serait à ce moment-là condamnée à reverser la part du subside qu'il ne promèterait plus. Il en va de même, je pense, *mutatis mutandis*, en ce qui concerne l'enseignement libre. Et donc je pense que sur ce plan-là, nous avons toutes les garanties qu'une demande équivaut en clair à une autre demande. Cela étant, je suis plutôt pragmatique et je pense, comme le Ministre-Président Jeholet l'a expliqué lors d'un débat dominical, que plutôt que de s'affronter sur des pourcentages, quand bien même ces clefs existent réellement, et je crois qu'on doit tous les reconnaître en terme de fréquentation de nos établissements scolaires, quand bien même cette clef existe, je pense qu'il faut plutôt partir d'un point de vue pragmatique, et le pragmatisme nous impose de faire l'exercice que le Ministre Jeholet proposait, c'est-à-dire de mettre sur la table l'ensemble des dossiers présentés par tous les Pouvoirs Organisateurs en terme de rénovation de bâtiments scolaires et de voir effectivement si ces dossiers se situent dans ou en dehors de l'enveloppe qui est distribuée par les fonds européens, voir à augmenter ces fonds par une subvention complémentaire de la Fédération. Si nous avons la sagesse aujourd'hui de proposer comme la motion de Monsieur Bouhjar l'indique de demander au Gouvernement de la Fédération de s'accorder sur la mise à plat de l'ensemble des dossiers, on partirait sur une base qui est, à mon sens, plus objective qu'une base qui est « partisane ». Je vous remercie.

**Madame Lahssaini** : Dans ce débat, il faut bien sûr répartir, et on l'a fait déjà, mais sur le contexte de ces motions et le contexte dans lequel on discute. Donc on a le Gouvernement de la Communauté française qui utilise une part des moyens européens qu'il reçoit pour investir dans la rénovation énergétique des bâtiments scolaires et il décide de le faire selon une clef de répartition qui favorise les écoles dont il est lui-même Pouvoir Organisateur. Soit le réseau de Wallonie-Bruxelles Enseignement. Et on a des réactions des différents autres réseaux pour essayer de grappiller un peu plus de moyens. On voit donc ici qu'il y a une vraie lutte entre réseaux pour obtenir chacun une plus grande part du gâteau de ces moyens. Alors qu'en soit, le problème principal c'est le désinvestissement global dans les bâtiments scolaires depuis 30 ans. Donc bien sûr qu'il est indispensable d'investir dans les bâtiments scolaires et notamment et certainement pour plus de durabilité au niveau énergétique, mais le PTB va s'abstenir sur ces deux motions, parce que nous estimons que l'enjeu principal consiste à obtenir beaucoup plus de moyens et non pas à essayer de favoriser tel ou tel réseau ou tel ou tel investissement à tel ou tel pourcentage. Les 300 millions qui sont envisagés en provenance des fonds européens ne sont pas les seuls fonds destinés aux bâtiments scolaires, et ils sont en soit largement insuffisant parce que les besoins sont évalués à plus de 1,8 milliards selon une extrapolation d'un cadastre qui a été réalisé il y a 20 ans. Mais entretemps les dernières estimations confirment ce chiffre. Donc on est vraiment à une disproportion totale entre les moyens et les besoins. Par conséquent, le PTB refuse de s'embarquer dans une lutte étreiquée pour modifier la répartition alors que l'enjeu principal ne se situe pas là mais dans le désinvestissement total dans les bâtiments scolaires. Désinvestissements dont sont responsable tous les Gouvernements d'ailleurs de la Communauté française depuis 30 ans. Je vous remercie.

**Madame Nyssens** : Merci. Donc on m'avait proposé d'allumer mon micro juste avant, ce qui n'était pas juste. Excusez-moi, Madame Lahssaini de vous avoir interrompue. D'abord, Monsieur De Herde, vous dire qu'on est heureux d'entendre que les bâtiments scolaires communaux sont en bon état. Ce n'est pas le cas des bâtiments dans le libre. Les enfants qui fréquentent ces écoles ont le droit de fréquenter des écoles dans de bonnes conditions, dans les bâtiments rénovés et actualisés. Et au niveau de la qualité énergétique de ces bâtiments, il n'y a rien à faire, c'est pour nous tous que cela jouera. Ça aura un impact sur l'avenir de tout le monde, même les personnes âgées, de l'avenir de tout le monde. Donc je ne peux pas dire que cela, ça doit être du ressort uniquement de ces congrégations à qui appartiennent ces bâtiments du libre tout en sachant bien qu'il n'y a plus d'argent là-dedans non plus et que si l'enseignement libre avait une homogénéité comme on suspecte souvent qu'il l'a, ça se saurait. On sait très bien que les écoles libres de Schaerbeek accueillent des enfants qui sont tout autant dans le besoin et certainement bien plus dans le besoin de fréquenter une école dont la qualité du bâtiment est adéquate. Donc voilà, vous dire que je soutien bien entendu la motion de Monsieur Mahieu, et je pense que on devrait vraiment réfléchir avant de la balayer d'un coup de brosse. Il s'agit ici de tous les élèves, de tous les enfants, de toutes les communautés qui fréquentent ces écoles. A Schaerbeek il y a

beaucoup d'écoles de l'enseignement libre et beaucoup dont les bâtiments laissent à désirer. J'ai dit, merci.

**Madame Loodts** : Merci beaucoup Monsieur le Président. Donc c'est vrai qu'en cette période, en particulier cette période troublée, on entend beaucoup que l'enseignement est essentiel. Personne ne va nier cela. Mais cette mission essentielle peut-elle s'exercer dans des locaux insalubres, des bâtiments qui s'effondrent, des locaux trop humides. Non, ce n'est pas possible. Pour un enseignement essentiel, il faut aussi des locaux qui vont avec. C'est pour cela que le groupe LB demande au Ministre d'investir dans la rénovation de tous les bâtiments scolaires. Et, effectivement, en tenant compte de certains besoins. Heureusement, comme on l'a rappelé dans le débat, l'Enseignement communal est plutôt bien loti en cette matière. Donc en particulier nous demandons d'investir dans l'isolation énergétique, dans l'augmentation de l'efficacité du chauffage, notamment au regard des objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, et surtout dans l'objectif que tous puissent avoir cours dans de bonnes conditions. Merci beaucoup.

**Monsieur Clerfayt** : Je rejoins ce qu'a dit Madame Loodts, je n'ai pas vu les tours de parole. Moi j'ai envie de soutenir les deux motions, elles m'ont l'air très bien toutes les deux. Je pense très sincèrement que la proposition initiale du Gouvernement de la Communauté française n'était pas acceptable, elle n'était pas juste. Le groupe Défi s'est exprimé en ce sens au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour demander une correction de la proposition initiale du Gouvernement de la Communauté française, et donc s'il y a un accord partagé maintenant pour la corriger dans un sens qui m'a l'air plus d'équité, et plus de respect pour l'ensemble des réseaux, cela me semble aller dans le bon sens. Maintenant, la manière dont on l'exprime peu me chaut, pour autant qu'on soit attentif à la qualité des bâtiments scolaires dans lesquels l'ensemble des enfants vont à l'école.

**Monsieur Vanhalewyn** : Merci Monsieur le conseiller communal. Donc Monsieur Mahieu il y a des prises de parole dans différents sens par rapport à votre motion. Vous souhaitez qu'elle soit mise au vote ? Ou est-ce que vous voulez répliquer d'abord ?

**Monsieur Mahieu** : très bien. Ecoutez dans un premier temps peut-être, un ou deux éléments de réplique. J'ai entendu plusieurs arguments, notamment celui de la propriété des bâtiments. Je trouve quand même que cet argument est un peu fallacieux. Dans quelle mesure ? D'abord parce que la grande majorité des bâtiments scolaires a été transférées à la SPABS, donc la société publique d'administration des bâtiments scolaires qui est à dominante régionale. Donc on ne peut plus vraiment dire que ce sont des bâtiments dont la Fédération Wallonie-Bruxelles est propriétaire. C'est une autre entité qui est propriétaire. Si on compare avec d'autres choses en matière hospitalière, l'intervention des pouvoirs publics est égal, au niveau des soins de santé, au niveau des bâtiments, que l'hôpital soit public, associatif ou mutualiste. En matière de culture c'est la même chose. Les aides octroyées sont similaires selon que le théâtre dans lequel vous jouez soit associatif ou public. Même raisonnement pour les infrastructures sportives. Et donc tous ces exemples montrent bien que la logique que certains veulent essayer de faire suivre est celle de pouvoirs publics qui ne veulent pas subventionner la finalité du monde politique mais bien d'autres choses et une logique de réseaux. Donc ici, aujourd'hui, ce que je voudrais, c'est qu'on puisse effectivement faire adopter cette motion dans le sens où on pourrait avoir effectivement un soutien plus grand pour le réseau communal. Alors, quand Monsieur De Herde dit que c'est à la marge, je veux bien, mais ça reste quand même un soutien plus grand au réseau communal, et au réseau libre. Et donc moi je suis d'Helmet, je me ballade souvent dans Helmet, je passe très souvent rue de l'Agriculture et rue Richard Vandeveld, je passe très souvent devant l'école n° 6 Georges Primo, et je ne peux pas dire que c'est un bâtiment exemplaire pour lequel il n'y a pas besoin d'un refinancement de la Fédération Wallonie-Bruxelles via le Plan de relance européen pour en faire un bâtiment qui soit un peu plus conforme, d'abord au confort minimal et ensuite à la lutte contre le réchauffement climatique. Voilà, je pense qu'effectivement que la motion que j'ai déposée était la première prioritaire et donc je souhaite effectivement qu'il y ait un vote sur ma motion. Je vous remercie.

**Monsieur Bouhjar** : Tout d'abord je voudrais saluer la qualité des différents intervenants et remercier aussi Monsieur De Herde, l'échevin de l'Instruction, et son prédécesseur, Monsieur Verzin pour le témoignage que vous avez pu nous faire concernant les différentes étapes et travaux et moyens que la Commune de Schaerbeek a pu avoir. Donc aussi, exprimer tout le respect que j'ai pour l'introduction faite par mon collègue Mahieu, de sa motion, donc c'est vraiment avec respect que je m'exprime ce soir. Mais donc, la motion que nous proposons, elle est équilibrée. Ce que nous demandons, c'est de demander au Gouvernement d'assurer une répartition équilibrée des moyens entre les réseaux, en tenant compte des besoins et des spécificités propres à chacun. Donc on est clair. Il n'y a pas une

compétition d'un réseau par rapport à un autre. Mais justement d'inviter le Gouvernement de bien veiller aux différents besoins et en tout cas des écoles sur notre Commune, tous réseaux confondus. Et donc je demande également un vote sur la motion que j'ai déposée. Merci.

**Monsieur Vanhalewyn** : Pas de soucis, les deux motions seront bien soumises au vote. Monsieur le Secrétaire communal, puis-je vous demander de commencer à procéder à l'appel nominatif de l'ensemble des conseillers communaux. Si je peux me permettre, pour éviter deux tours de parole, on va voter sur une motion 1, Monsieur Mahieu, motion 2, motion Bouhjar. Et je demande à chacun d'exprimer, l'une n'annulant pas l'autre, puisque les deux motions peuvent être votées de manière concomitante. 1 Monsieur Mahieu, 2 Monsieur Bouhjar. Donc on dit oui, oui - oui, non - non, oui - non, non, enfin tout ce que vous voulez, mais donc vous exprimez deux votes. Le premier vote portant sur la décision de la motion de Monsieur Mahieu, le second vote portant sur la décision de la motion de Monsieur Bouhjar. Est-ce que c'est clair pour tout le monde ? Donc on attend deux votes, le premier vote sur la motion de Monsieur Mahieu, le second vote sur la motion de Monsieur Bouhjar.

**Madame Belkhatir** : Excusez-moi, je me suis un peu embrouillée et je souhaitais, en fait, corriger mon vote.

**Monsieur Vanhalewyn** : Je ne suis pas sûr que ce soit très procédurier ça. Monsieur le Secrétaire communal, on peut considérer qu'on peut accepter un changement de vote ? Le principe du vote aléatoire veut qu'on ne positionne pas son vote en fonction du vote des autres.

**Monsieur Köksal** : C'était un double vote, et pour la motion du PS (pas celle du CDH) "C'est oui et oui, mais Mme Belkhatir change son vote je vais également réfléchir."

**Madame Belkhatir** : Mais le vote était prévu depuis le départ mais je me suis un peu embrouillée

**Monsieur Vanhalewyn** : Madame Belkhatir, pour rassurer, parce que ou sinon je dois redemander à chacun de faire le vote et tout ça. Donc le principe du tirage au sort veut qu'on ne puisse pas se positionner aléatoirement par rapport au vote de ceux qui ont exprimé leur vote précédemment.

**Madame Belkhatir** : C'est pour être cohérente avec l'ensemble de mon groupe, vous pouvez vous en douter quand même. Mais si vous n'acceptez pas, ce n'est pas grave, au moins j'ai formulé la volonté de vouloir corriger. Après, voilà, je respecte votre décision.

**Monsieur Vanhalewyn** : Il est 22 heures 03 et nous ne pouvons pas modifier chacun des votes, chaque fois, parce que, ou sinon, on va voter 3, 4 fois

**Madame Belkhatir** : Monsieur Vanhalewyn, il ne faut pas exagérer, ce n'est pas chaque fois quand même !

**Monsieur Vanhalewyn** : Je n'ai pas dit que vous c'est chaque fois, mais que si on permet ça, on prend le risque à chaque fois de recommencer un tour de parole.

**Madame Belkhatir** : Il n'y a pas de soucis, je respecte.

**Monsieur Vanhalewyn** : Je crois que de manière unanime, l'ensemble des groupes politique a exprimé le besoin et le caractère essentiel à ce que les bâtiments scolaires, tous réseaux confondus, pour tous les enfants de Schaerbeek bénéficient d'un très large subventionnement en fonction des besoins. Il y a des petites nuances qui se sont exprimées, motion par motion. Monsieur le Secrétaire communal, je vous laisse encore 3 minutes pour faire les comptes et je passe à un autre point ?

**Vote par appel nominal sur la motion de Monsieur Mahieu -- Stemming met naamafroeping op de motie van de heer Mahieu :**

**14 oui, 7 non et 21 abstentions -- 14 ja, 7 neen en 21 onthoudingen**

**La motion est adoptée -- De motie wordt aangenomen**

**Vote par appel nominal sur la motion de Monsieur Bouhjar -- Stemming met naamafroeping op de motie van de heer Bouhjar :**

**33 oui, 1 non et 8 abstentions -- 33 ja, 1 neen en 8 onthoudingen**

**La motion est adoptée -- De motie wordt aangenomen**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 14 voix contre 7 et 21 abstention(s). -- Besloten, met 14 stem(men) tegen 7 en 21 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

*Décidé, par 14 voix contre 7 et 21 abstention(s).*

Considérant que l'état des bâtiments scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles est un sujet de préoccupation majeure depuis de nombreuses années, que diverses actions ont été menées depuis l'adoption du décret du 5 février 1990 qui organise les fonds de financement des bâtiments scolaires afin d'en améliorer l'état ;

Considérant que le Pacte pour un enseignement d'excellence, constituant une réforme systémique ambitieuse pour tenter de résoudre les difficultés majeures et récurrentes de notre système d'enseignement, contient un objectif stratégique 5.1 intitulé comme suit : « *Des infrastructures scolaires en quantité et qualité suffisantes pour tous les élèves* » ;

Considérant que les communes ont accès à une série d'outils de financement pour acquérir, rénover ou étendre leurs infrastructures scolaires dont notamment le fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné et le programme prioritaire de travaux ;

Considérant que l'alimentation de ces fonds est effectuée au départ du Budget général des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Considérant que la Déclaration de politique communautaire 2019-2024 du Gouvernement de la fédération Wallonie-Bruxelles dispose que « *Le Gouvernement propose également d'accroître la qualité des infrastructures scolaires (classes, sanitaires, espaces de récréation, etc.) afin de contribuer au bien-être des enfants et à un meilleur apprentissage. Le Gouvernement entend :*

- *Veiller à l'exemplarité des rénovations des bâtiments scolaires en termes de performance énergétique et de durabilité des matériaux utilisés ;*
- *Réformer les différents fonds, programmes et mécanismes en vigueur pour gagner en performance, en efficacité et en complémentarité. »*

Considérant que cet objectif se situe pleinement dans la perspective d'investissement durables à mener pour lutter contre le changement climatique ;

Considérant que, dans l'état actuel de la législation, seul le programme prioritaire de travaux prévoit explicitement la prise en considération de travaux prioritaires visant à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. ;

Considérant la volonté du Ministre en charge des bâtiments scolaires de lancer un vaste programme d'investissements de près d'1,268 milliard euros pour l'entretien, la rénovation et la construction de bâtiments scolaires pour tous les réseaux d'enseignement ;

Considérant qu'une première partie de ce programme d'investissement sera concrétisée par le biais d'une enveloppe budgétaire de 300 millions d'euros que le Gouvernement de la Communauté française a décidé de mobiliser dans le cadre du plan de relance et de résilience européen (PRR) ;

Considérant que le Ministre en charge des bâtiments scolaires a décidé d'affecter ces budgets à hauteur de 58.5% des crédits pour l'enseignement organisé par la Communauté française et de 41.5% des crédits pour l'ensemble de l'enseignement subventionné par la Communauté française ;

Considérant que l'enseignement organisé par la Communauté française scolarise 15% des élèves, alors que l'enseignement subventionné en scolarise 85%, et que l'enseignement officiel subventionné (communal et provincial) accueille 35% des élèves sur l'ensemble du territoire de la Communauté française ;

Considérant que le décret relatif au programme prioritaire de travaux prévoit une répartition des crédits en fonction des populations scolaires par réseaux d'enseignement, consacrant ainsi le principe d'égalité entre enfants et respectant pleinement le prescrit de l'article 24 de la Constitution, ce qui permettrait à l'Enseignement Officiel Subventionné de bénéficier d'environ 37 millions d'euros complémentaires à la répartition décidée par le Ministre en charge des bâtiments scolaires;

Considérant les nombreux dossiers de rénovation des bâtiments scolaires introduits par les Communes en attente d'une décision d'octroi de subventions, parfois pendant de nombreuses années, ce délai ayant d'ailleurs tendance à s'allonger, que ces dossiers pourraient parfaitement s'inscrire dans les objectifs du PRR qui prévoit que tous les dossiers à soutenir soient finalisés avant 2026 ;

Considérant que cette perte potentielle de financement entrainerait pour notre commune un risque sérieux de ne pas pouvoir faire face à l'investissement indispensable à nos établissements scolaires;

Considérant plus globalement la situation financière de plus en plus difficile de nombreuses communes, cette difficulté ayant été accentuée par leurs interventions utiles dans le cadre de la crise sanitaire ;

Considérant que la Commune de Schaerbeek compte de nombreux établissements d'enseignement subventionnés qui peuvent, eux aussi, connaître des situations financières difficiles ;

Considérant que ce préjudice se fait au détriment des élèves, des enseignants et des directions de nos établissements scolaires et des établissements scolaires subventionnés ;

DECIDE :

1. De souligner le choix judicieux du Gouvernement de la Communauté française d'investir massivement pour le financement des bâtiments scolaires ;
2. De rappeler au Gouvernement la situation financière difficile des Communes et de certains PO subventionnés et la nécessité de les soutenir de manière proportionnée dans les politiques d'investissement à mener ;
3. De demander instamment au Gouvernement de la communauté française d'affecter l'enveloppe budgétaire issue du PRR selon une clé de répartition identique à celle figurant dans le décret relatif au programme prioritaire de travaux, afin d'assurer l'égalité de traitement entre tous les élèves ;
4. De transmettre la présente décision à l'ensemble des Ministres du Gouvernement de la Communauté française et au Président du Parlement de la Communauté française.

DE GEMEENTERAAD

*Besloten, met 14 stem(men) tegen 7 en 21 onthouding(en).*

Overwegende dat de toestand van de schoolgebouwen in de Federatie Wallonië-Brussel al vele jaren een punt van grote zorg is, dat sedert de aanneming van het decreet van 5 februari 1990, waarbij de financiële middelen voor de financiering van de schoolgebouwen worden georganiseerd met het oog op de verbetering van hun toestand, verschillende acties zijn ondernomen;

Overwegende dat het Pact voor uitstekend onderwijs, dat een ambitieuze systeemhervorming inhoudt om te trachten de grote en steeds terugkerende problemen van ons onderwijsstelsel op te lossen, een strategische doelstelling 5.1 bevat die als volgt luidt "Voldoende kwantiteit en kwaliteit van de schoolinfrastructuur voor alle leerlingen";

Overwegende dat de gemeenten toegang hebben tot een reeks financieringsinstrumenten voor de aankoop, renovatie of uitbreiding van hun schoolinfrastructuur, waaronder het gesubsidieerde fonds voor scholenbouw en het programma voor prioritaire werkzaamheden

Overwegende dat deze fondsen gefinancierd worden uit de algemene uitgavenbegroting van de Federatie Wallonië-Brussel;

Overwegende dat in de Communautaire Beleidsverklaring 2019-2024 van de Regering van de Federatie Wallonië-Brussel staat: "De Regering stelt ook voor om de kwaliteit van de schoolinfrastructuur (klaslokalen, sanitair, ontspanningsruimten, enz.) te verhogen om bij te dragen tot het welzijn van de kinderen en tot een beter leerproces. De regering is voornemens

- Ervoor te zorgen dat de renovatie van schoolgebouwen voorbeeldig is op het gebied van energieprestaties en de duurzaamheid van de gebruikte materialen;
- De hervorming van de verschillende bestaande fondsen, programma's en mechanismen om de prestaties, de doeltreffendheid en de complementariteit te verbeteren. "

Overwegende dat deze doelstelling volledig in overeenstemming is met het perspectief van duurzame investeringen die moeten worden verricht om de klimaatverandering tegen te gaan;

Overwegende dat bij de huidige stand van de wetgeving alleen het programma van prioritaire werkzaamheden uitdrukkelijk voorziet in de overweging van prioritaire werkzaamheden ter verbetering van de energie-efficiëntie van gebouwen;

Gezien het voornemen van de voor schoolgebouwen bevoegde minister om een omvangrijk investeringsprogramma van bijna 1,268 miljard euro te lanceren voor het onderhoud, de renovatie en de bouw van schoolgebouwen voor alle onderwijsnetten;

Overwegende dat een eerste deel van dit investeringsprogramma zal worden uitgevoerd door middel van een begrotingsenveloppe van 300 miljoen euro die de regering van de Franse Gemeenschap besloten heeft vrij te maken in het kader van het Europees herstel- en veerkrachtplan (PRR);

Overwegende het feit dat de Minister bevoegd voor de schoolgebouwen beslist heeft om deze budgetten toe te kennen tot 58,5% van de kredieten voor het onderwijs georganiseerd door de Franse Gemeenschap en 41,5% van de kredieten voor het geheel van het onderwijs gesubsidieerd door de Franse Gemeenschap;

Overwegende het feit dat het onderwijs georganiseerd door de Franse Gemeenschap 15% van de leerlingen inschrijft, terwijl het gesubsidieerd onderwijs 85% inschrijft, en dat het officieel gesubsidieerd onderwijs (gemeentelijk en provinciaal) 35% van de leerlingen op het hele grondgebied van de Franse Gemeenschap opvangt;

Overwegende dat het decreet betreffende het programma van prioritaire werkzaamheden voorziet in een verdeling van de kredieten per schoolbevolking door de onderwijsnetten, waardoor het beginsel van gelijkheid tussen kinderen wordt bekrachtigd en de bepalingen van artikel 24 van de Grondwet volledig worden nageleefd, waardoor het gesubsidieerd officieel onderwijs ongeveer 37 miljoen euro zou kunnen ontvangen bovenop de verdeling waartoe de minister die bevoegd is voor schoolgebouwen, heeft besloten

Gezien de talrijke dossiers voor de renovatie van schoolgebouwen die de gemeenten hebben ingediend in afwachting van een beslissing over de toekenning van subsidies, soms al vele jaren, en deze vertraging bovendien steeds groter dreigt te worden, zouden deze dossiers perfect kunnen worden ingepast in de doelstellingen van de PRR, die bepaalt dat alle te steunen dossiers vóór 2026 moeten zijn afgehandeld;

Overwegende dit potentiële verlies van financiering dat voor onze gemeente een ernstig risico zou inhouden gezien dat wij de onontbeerlijke investeringen voor onze scholen niet zouden kunnen opbrengen;

Overwegende dat en meer in het algemeen rekening houdend met de steeds moeilijker financiële situatie van vele gemeenten, die nog is verergerd door hun nuttige interventies in het kader van de sanitaire crisis

Aangezien de gemeente Schaarbeek veel gesubsidieerde onderwijsinstellingen telt, die ook in moeilijke financiële situaties kunnen verkeren;

Overwegende dat deze vooringenomenheid ten koste gaat van de leerlingen, de leerkrachten en de directie van onze scholen en gesubsidieerde scholen;

BESLUIT :

1. de oordeelkundige keuze van de Regering van de Franse Gemeenschap om massaal te investeren in de financiering van schoolgebouwen te benadrukken;
2. de Regering te herinneren aan de moeilijke financiële situatie van de gemeenten en bepaalde gesubsidieerde PO's en aan de noodzaak om hen op evenredige wijze te steunen bij het te voeren investeringsbeleid;
3. Er bij de Regering van de Franse Gemeenschap op aan te dringen de budgettaire enveloppe die voortvloeit uit de PRR te verdelen volgens een verdeelsleutel die identiek is aan die van het decreet betreffende het programma van prioritaire werken, teneinde de gelijke behandeling van alle leerlingen te waarborgen;
4. Deze beslissing over te maken aan alle ministers van de Regering van de Franse Gemeenschap en aan de voorzitter van het Parlement van de Franse Gemeenschap

#### **Ordre du jour n° 70 -- Agenda nr 70**

**La rénovation des bâtiments scolaires et aux moyens financiers octroyés dans le cadre du "Plan de relance Européen" et du "Chantier bâtiments scolaires" (Motion de Monsieur Abobakre BOUHJAR)**

**De renovatie van schoolgebouwen en de financiële middelen die daarvoor toegekend worden in kader van het "Europees herlanceringsplan" en "Werven schoolgebouwen" (Motie van de heer Abobakre BOUHJAR)**

Monsieur Bouhjar a exposé sa motion lors des débats au point 50

#### **DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD**

L'urgence est admise à l'unanimité. -- De dringendheid wordt eenparig aangenomen.

Décidé, par 33 voix contre 1 et 8 abstention(s). -- Besloten, met 33 stem(men) tegen 1 en 8 onthouding(en).

#### **LE CONSEIL COMMUNAL**

*Décidé, par 33 voix contre 1 et 8 abstention(s).*

Considérant le sous-investissement récurrent en matière de bâtiments scolaires au cours des dernières décennies ;

Considérant le vaste « Chantier » initié par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et son Ministre en charge des bâtiments scolaire scolaires ;

Considérant les moyens alloués à la Belgique et aux entités qui la composent, dans le cadre du Plan de relance européen ;

Considérant les impératifs fixés, dans le cadre du plan de relance, par les autorités européennes, notamment en terme de timing et d'objectifs liés à la transition climatique et eau numérique ;

Considérant que, sur cette base, le Gouvernement a fait le choix raisonnable et stratégique de consacrer une large part des moyens disponibles à la rénovation des infrastructures scolaires, tous réseaux confondus ;  
Considérant l'importance des infrastructures pour la qualité de vie des élèves, des professeurs et de tous les personnels à l'école ;  
Considérant le besoin en investissements de rénovation et d'amélioration des performances énergétiques des écoles de notre commune ;  
Considérant les balises fixées par la Commission européenne et les conditions techniques et temporelles à respecter pour voir les fonds effectivement versés aux pouvoirs organisateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles;  
Considérant la clé de répartition envisagée par le Gouvernement pour cette enveloppe spécifique issue du Plan de relance européen ;  
Considérant que cette enveloppe spécifique s'ajoute à celle que le Gouvernement souhaite dégager pour les écoles dans le cadre du vaste chantier des bâtiments scolaires »

DÉCIDE

1. De soutenir la volonté du Gouvernement de la Communauté française d'investir massivement dans les infrastructures scolaires ;
2. De s'inscrire dans l'ambitieux « Chantier des Bâtiments scolaires » initié par le Gouvernement et d'exprimer, au travers de l'enquête en cours, les besoins propres de notre commune;
3. D'appeler le Gouvernement de la Communauté française à ne pas limiter l'effort d'investissement dans les bâtiments scolaires aux montants débloqués dans le cadre du Plan de relance européen ;
4. De demander au Gouvernement d'assurer une répartition équilibrée des moyens entre les réseaux, tenant compte des besoins et des spécificités propres à chacun;
5. De tenir compte de la qualité des projets dans les choix qui, nécessairement, devront être opérés ;
6. De s'engager à tout mettre en oeuvre pour que, le cas échéant, les dossiers communaux qui seront déposés répondent strictement aux impératifs techniques et temporels exigés par le Plan de relance européen ;
7. De transmettre la présente délibération au Ministre en charge des bâtiments scolaires, au Ministre-Président de la Communauté française et aux autres Ministres de son Gouvernement.

DE GEMEENTERAAD

*Besloten, met 33 stem(men) tegen 1 en 8 onthouding(en).*

Gezien de voortdurende onder-investering in schoolgebouwen tijdens de afgelopen decennia  
Gezien het omvangrijke "Werf" dat is opgezet door de regering van de federatie Wallonië-Brussel en haar minister bevoegd voor schoolgebouwen  
Gezien de middelen die aan België en zijn samenstellende entiteiten zijn toegewezen in het kader van het Europees herstelplan  
Overwegende dat, en rekening houdend met de verplichtingen die de Europese autoriteiten in het kader van het herstelplan zijn aangegaan, met name wat betreft de timing en de doelstellingen in verband met de klimaat- en de digitale watertransitie;  
Overwegende dat op grond hiervan de regering de redelijke en strategische keuze heeft gemaakt om een groot deel van de beschikbare middelen te besteden aan de renovatie van de schoolinfrastructuur, alle netwerken samen;  
Gezien het belang van infrastructuur voor de levenskwaliteit van leerlingen, leerkrachten en al het personeel op school  
Gezien de behoefte aan investeringen in renovatie en verbetering van de energieprestaties van de scholen van onze gemeente;  
Overwegende en rekening houdend met de door de Europese Commissie vastgestelde richtsnoeren en de technische en temporele voorwaarden die in acht moeten worden genomen om de middelen daadwerkelijk aan de organiserende instanties van de Federatie Wallonië-Brussel te doen toekomen;  
Gezien de verdeelsleutel die de regering voor deze specifieke enveloppe van het Europees herstelplan overweegt  
Overwegende dat dit specifieke budget bovenop het budget komt dat de regering voor de scholen wil vrijmaken in het kader van het grote scholenbouwproject

BESLUIT

1. De wil van de regering van de Franse Gemeenschap te ondersteunen om massaal te investeren in schoolinfrastructuur;
2. Deel te nemen aan het ambitieuze "Schoolgebouwenproject" waartoe de regering het initiatief heeft genomen en via de huidige enquête de specifieke behoeften van onze gemeente kenbaar maken;
3. De regering van de Franse Gemeenschap op te roepen om de investeringsinspanning in schoolgebouwen niet te beperken tot de bedragen die vrijkomen in het kader van het Europees herstelplan;
4. De regering te verzoeken te zorgen voor een evenwichtige verdeling van de middelen tussen de netwerken, rekening houdend met de behoeften en specifieke kenmerken van elk netwerk;
5. Rekening te houden met de kwaliteit van de projecten bij de keuzes die noodzakelijkerwijs zullen moeten worden gemaakt;
6. Zich ertoe te verbinden alles in het werk te stellen om ervoor te zorgen dat de ingediende gemeentelijke aanvragen in voorkomend geval strikt voldoen aan de technische vereisten en de termijnen van het Europees herstelplan;
7. Dit raadsbesluit over te maken aan de Minister die bevoegd is voor de schoolgebouwen, aan de Minister-President van de Franse Gemeenschap en aan de andere Ministers van haar Regering.

Ordre du jour n° 71 -- Agenda nr 71

**La campagne de vaccination (Demande de Madame Döne SÖNMEZ)**

**De vaccinatiecampaagne (Verzoek van Mevrouw Döne SÖNMEZ)**

**Madame Sönmez** : Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins, chers collègues. La campagne de vaccination a bien débuté dans notre Commune, elle se déroule au stade du Crossing. Cette infrastructure avait servi de centre de dépistage, le dépistage est-il toujours d'actualité ? Pourriez-vous nous informer sur le nombre de vaccinations déjà effectuées à ce jour ? Combien de personnes sont mobilisées pour effectuer ce travail ? Quelle est la capacité du site en termes de vaccinations au quotidien ? Nous savons que nous accusons dans le pays un certain retard dans les vaccinations suite à des livraisons qui tardent à arriver. Est-il envisagé d'augmenter notre capacité ? Nous sommes heureux d'avoir adopté un règlement permettant aux moins valides de pouvoir se déplacer vers les centres de vaccination. Comment cela s'organise ? Quelles communications à leur égard ? Merci pour vos réponses.

**Monsieur Bouhjar** : Oui, Madame la Présidente, en fait, on aurait pu demander d'introduire une question d'actualité. J'ai vu en début de séance du Conseil des personnes qui m'ont contacté, et comme il y avait un point à l'ordre du jour qui concernait la vaccination, il me revient aujourd'hui que le centre de vaccination de Schaerbeek ne programme plus depuis trois jours parce qu'il y aurait des retards de livraison au niveau des doses de vaccins. Est-ce que vous pouvez confirmer ou infirmer, ou rassurer les personnes qui s'inquiètent de cela. Merci.

**Madame la Bourgmestre ff** : Merci. Madame la conseillère, je vous confirme bien que la campagne de vaccination a commencé dans la salle du Crossing depuis le 15 mars. Lors de notre séance de janvier, je vous expliquais que l'adaptation et la flexibilité sont des maîtres-mots dans cette campagne, principalement tributaire de la disponibilité des vaccins. C'est pour cette raison que l'ouverture du centre initialement demandée début février a été reportée à fin février, pour finalement démarrer le 15 mars. Et comme je vous le mentionnais aussi en janvier, sur demande de la Région, le centre de dépistage est également encore en activité. Les activités des deux centres, donc le centre de testing et le centre de vaccination, devraient prendre fin au plus tard fin août, pour que les activités sportives puissent reprendre dans la salle du Crossing, à la rentrée. A ce jour, et depuis donc le 15 mars, et jusqu'hier, les équipes de la Croix rouge ont vacciné au Crossing un tout petit peu moins de 4.800 personnes. 4.798 pour être précise. Nous n'avons pas accès aux données médicales, ni d'ailleurs aux données de vaccination, mais d'après le centre, une grande partie des personnes vaccinées au Crossing sont des schaerbeekois. Comme le choix du centre est laissé à la discrétion de chacun, il est évidemment possible, et même probable, que des schaerbeekois, et d'ailleurs j'en connais, se sont fait vacciner dans d'autres centres, tout comme je connais aussi des non-schaerbeekois qui sont venus se faire vacciner au

Crossing. Pour l'instant une vingtaine de personnes travaillent au centre quotidiennement, des agents administratifs et d'accueil, les vaccinateurs, des médecins, des pharmaciens, etc. Pour l'instant, car les jours et les horaires d'ouverture s'adaptent au nombre de vaccins reçus. Le centre peut augmenter ses horaires d'ouverture, comme se sera d'ailleurs le cas la semaine prochaine. Et donc, cela me permet donc de vous dire, Monsieur Bouhjar, que non, il n'y a pas eu d'interruption de ligne de vaccins. D'ailleurs tous les créneaux sont pris cette semaine-ci et ils sont ouverts aussi pour la semaine prochaine et nous allons donc étendre les heures parce que justement, nous avons plus de vaccins livrés la semaine prochaine. Donc voilà, variation dans les heures d'ouverture, variation même dans le nombre de jours, puisque, en vitesse de croisière, nous pourrions ouvrir 7 jours sur 7. Le nombre de lignes de vaccinations ouvertes, jusqu'à six lignes, peut varier aussi. Donc, il s'agit bien, comme je le disais, d'adaptation et de flexibilité en fonction du nombre de vaccins disponibles. Et comme je viens de vous le dire aussi, ça peut changer très vite puisque c'est aujourd'hui qu'on a eu la confirmation qu'on ouvrirait plus d'heures la semaine prochaine. Et donc évidemment, la capacité de vaccination, elle varie aussi, vous l'aurez compris, en fonction du nombre de vaccins disponibles. En ce qui concerne le règlement, nous avons eu un long échange en début de ce Conseil sur ce point, donc je ne vais pas revenir là-dessus. Nous avons donc décidé que c'est bien les personnes à partir de 65 ans et également insisté sur le fait que pour Schaerbeek, cela concerne aussi les PMR. Et donc comme je vous l'ai dit, et je vous le rappelle parce que c'est important, c'est bien via le call-center que toutes les informations seront données aux citoyens. Pour clôturer je voudrais peut-être profiter de cette intervention, de votre question, Madame, pour souligner une fois encore le rôle que nous avons tous, comme mandataire politique, dans la sensibilisation de nos concitoyens. Non seulement, on le répète depuis 1 an, pour appliquer les mesures de précaution et les gestes barrière, mais aussi sensibilisation à la campagne de vaccination. Elle n'est évidemment pas obligatoire, mais, on ne le redira pas assez, c'est une voie, un chemin essentiel pour que nous retournions le plus vite possible à une vie normale. J'espère avoir ainsi répondu à vos questions et partagé ces informations avec les autres membres du Conseil.

**Madame Sönmez** : Merci pour votre réponse, Madame la Bourgmestre. Donc, ce que nous pouvons espérer, c'est que les vaccins soient livrés à temps et que la vaccination s'accélère au plus vite, et que nous puissions sortir de cette crise sanitaire sans plus de dégâts. Et je pense que tous les conseillers communaux sont très affectifs à faire passer le message, que la population soit vaccinée, je n'en ai aucun doute. C'est tout ce que j'avais à dire. Merci beaucoup.

#### **Ordre du jour n° 72 -- Agenda nr 72**

##### **Invitation aux Schaerbeekoïses à contribuer à la politique locale de mobilité GoodMoove (Demande de Madame Naïma BELKHATIR)**

##### **Uitnodiging van de schaarbeekenaren om bij te dragen bij het lokaal mobiliteitsbeleid Goodmove (Verzoek van Mevrouw Naïma BELKHATIR)**

**Madame Belkhatir** : Bonsoir. Le sujet de l'interpellation de ce soir concerne l'invitation aux schaarbeekoïses à contribuer à la politique locale de mobilité GoodMoove 1030. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs du Collège, chers élus. La consultation citoyenne permet à la population de voter sur une ou plusieurs questions, d'exprimer son choix et permettre aux citoyens de proposer des idées. En date du 26 janvier 2021, lors de notre dernier Conseil communal, une des questions posées concernait la garantie du respect de la consultation citoyenne. Je cite : « Nous aimerions nous assurer qu'il y aura bien une consultation citoyenne avant la fin 2021. Quand commencera la consultation citoyenne et sous quelle forme ? ». La question précisément concerne la forme. Sous quelles formes les citoyens sont-ils invités à participer ? Est-ce uniquement via le site de la Commune et via le Schaerbeek info, dont les informations, les invitations, sont noyées dans une série d'autres articles ? La plupart ne lisent pas le Schaerbeek info pour diverses raisons dont nous n'allons pas débattre ici. Une invitation spécifique envoyée à tous les riverains aurait été plus objective, efficace et productive. Si objective était la volonté de la majorité. Même via le site de la Commune, la plupart ont du mal à s'y retrouver. La partie technologique de la participation citoyenne peut paraître simple, mais le savoir-faire pour inviter les concitoyens laisse à désirer. Nombreux riverains sont contrariés et déçus du manque de communication de cette étape importante dans le projet, alors qu'il s'agit d'un droit. Les riverains dénoncent cette mascarade de pseudo consultation citoyenne ciblée. Pour y avoir assisté, je fus

surprise par le manque d'échantillon diversifié de participants, les propositions qui y sont discutées, l'objectivation, la gestion des réponses et la modération des débats me laissent un peu perplexe. Quand on souhaite solliciter et faire participer tous les citoyens, on leur envoie un courrier, comme vous le faites lors des campagnes électorales. Certains riverains ont reçu plusieurs invitations, 2 à 3 fois ceux qui affichent certainement le « oui » sur leur façade, alors que 80% des personnes concernées n'ont rien reçu à l'heure actuelle. Les riverains dénoncent cette mascarade encore une fois. Serions-nous obligés d'imprimer à nos frais un courrier pour leur communiquer le lien pour s'inscrire sur le site, ainsi que les différentes dates des consultations ? Ne serait-ce pas le rôle de l'Administration communale ? Merci pour vos réponses.

**Madame la Bourgmestre ff** : Merci Madame Belkhatir. Alors comme vous le savez, je ne vais pas vous l'apprendre, le Plan de Mobilité Régionale, qu'on appelle GoodMoove, se met en place à l'échelle de la Région. La maille Josaphat-Colignon est une des 5 mailles prioritaires choisies par la Région de Bruxelles-Capitale. Elle est très étendue. Et il a été décidé de la diviser en trois sous-zones, ou sous mailles. Les citoyens de ces trois sous mailles ont été invités à participer à un cycle de trois soirées chacune. Vous avez, Madame la conseillère, participé à une de ces réunions, en tout cas, dans le cadre de l'étude menée par Bruxelles-Mobilité, en collaboration étroite avec nos services. Il s'agit bien de réunions organisées par Bruxelles-Mobilité dans le cadre de l'étude de la sous maille, mais avec, évidemment, la participation de la Commune. Pour inviter les citoyens, nous avons utilisé plusieurs canaux de communication : un toute-boîte pour chacune des sous mailles, qui a donc été distribué dans toutes les boîtes aux lettres, le Schaerbeek-info a relayé l'information, les médias digitaux ont également été utilisés, des ambassadeurs, comme on dit, ou des personnes-relais ont également été contactés pour relayer l'information, et bien entendu, vous aussi, les conseillers communaux, vous avez été personnellement prévenus, certains d'entre vous, pas seulement vous, mais d'autres aussi ont participé et ont pu apprécier la transparence du processus, le climat qui y règne et l'absence de débat d'ordre politique. On parlait bien des projets. Et je voudrais souligner par ailleurs aussi que le petit test qui se fait en début de réunion montrait que les personnes qui participaient ont, dans la même proportion, été prévenues soit par le Schaerbeek-info, soit par le toute-boite, une moindre partie par les réseaux sociaux ou un voisin qui les prévenait. Alors, il est évident que nous aurions préféré rencontrer en chair et en os les habitants et échanger directement avec eux. Mais les mesures sanitaires en ont décidé autrement. Nous avons donc dû tenir compte de cela et tenir ces réunions en distanciel. Nous sommes évidemment bien conscients que ce n'est pas idéal. Madame Belkhatir, certains éléments de votre question me porte à croire que vous faites peut-être une confusion entre le dossier GoodMoove et le projet du réaménagement de l'Avenue Princesse Elisabeth. En effet, vous faites allusion à une intervention du 26 janvier et aux affiches. Le projet de l'Avenue Princesse Elisabeth est un projet mené par la STIB, pour lequel un permis d'urbanisme a été déposé. Ce projet fera donc l'objet, prochainement, d'une enquête publique durant laquelle il y aura une séance d'information pour les citoyens, organisée non pas par la Commune, mais par la STIB. Ce projet spécifique, donc celui du réaménagement de l'Avenue Princesse Elisabeth, est certes concerné pour un petit bout, le bout entre le Boulevard Lambert et la Cage aux Ours, il est aussi concerné par une sous maille GoodMoove. Et c'est peut-être ce qui vous a amené à mélanger les deux projets. Mais ce sont des dossiers bien différents. Alors, croyez bien, Madame la conseillère, que tous ces projets sont menés dans le même objectif : une meilleure qualité de vie pour les citoyens, des espaces publics agréables, aérés et verdurisés, des rues où tous les usagers se sentent en sécurité et évoluent en bonne entente. Cette transformation passe une période d'aménagements, de travaux, de changements d'habitude. Notre volonté est de façonner Schaerbeek demain, et le Schaerbeek de demain, en collaboration avec des experts, mais aussi et surtout en collaboration avec les habitants. C'est ce que nous faisons au quotidien. Voilà, Madame Belkhatir, ce que je pouvais vous dire, d'une part pour vous réexpliquer comment se déroulait GoodMoove, et donner éventuellement des précisions sur le projet de l'Avenue Princesse Elisabeth, si, comme je le pense sans doute, vous avez peut-être fait un mixte des deux.

**Madame Belkhatir** : Madame la Présidente, j'aimerais revenir sur une de vos affirmations, notamment celle de l'invitation toute-boite qui est distribuée dans les boîtes aux lettres. Madame la Bourgmestre, c'est de bonne foi que je vous confirme que la majorité des citoyens n'ont pas reçu cette information via le toute-boite. Alors peut-être qu'il faudrait faire une enquête et savoir ce qui s'est passé, parce que nous n'avons pas reçu l'invitation via le toute-boite. D'autre part, je ne mélange pas tout, Madame la Bourgmestre, Madame la Présidente. Au contraire, je pense que cela forme un tout. Toujours est-il que si je me trompais, peut-être que c'est aussi confus dans l'esprit des gens et donc, toujours est-il que, eux, ils veulent être consultés et pouvoir donner leur avis, peu importe que ça soit le GoodMoove ou

que ce soit le plan Princesse Elisabeth. GoodMoove et Princesse Elisabeth, cela revient au même, parce que l'avenue Princesse Elisabeth fait partie du plan GoodMoove. Est-ce qu'on est d'accord ? Et donc c'est important, je pense, qu'il y ait une information qui passe. D'ailleurs demain c'est la 2<sup>ème</sup> réunion qui va avoir lieu et à l'heure actuelle, Madame la Bourgmestre, Madame la Présidente, les citoyens n'ont toujours pas reçu d'invitation.

**Madame la Bourgmestre ff** : Donc, je vous répète que nous sommes bien d'accord, et je l'ai précisé, qu'il y a bien un projet pour l'avenue Princesse Elisabeth spécifique à la STIB. Et donc pour cela, je vous le confirme, il y aura une enquête publique et il y aura une réunion d'information organisée par la STIB, qui a déjà déposé son permis d'urbanisme. Il est en cours de traitement à la Région, et je pense, que vous êtes probablement bien informée de par vos autres fonctions également. Donc il y a ce projet de la STIB, le temps ne s'arrête pas. La STIB ne peut pas attendre que tout le processus GoodMoove ait été terminé. Il y aura sans doute d'autres projets, eux aussi, qui seront déposés. Donc le temps ne s'arrête pas, la ville continue, des projets sont prévus pour la STIB. Ça c'est le projet auquel vous faisiez allusion avec votre question du 26 janvier. Et donc je comprends bien que ce n'est pas simple pour les habitants et pour les citoyens d'être sollicités, ou d'entendre parler de deux projets différents qui touchent tous les deux à la mobilité et à l'espace public. Ça je l'entends parfaitement. Vous pouvez leur confirmer qu'il y aura bien une réunion par rapport à Princesse Elisabeth. Nous n'en sommes pas maître, nous attendons que la STIB nous dise quand elle va s'organiser, dans le cadre de l'enquête publique. Il n'est évidemment pas impossible que dans la distribution d'un toute boîtes, et vous savez comment cela se passe, qu'il y ait quelques boîtes aux lettres qui aient été, soit oubliées, soit que l'invitation ait glissé dans des publicités qui sont jetées en vrac à la poubelle par des gens qui ne voient pas qu'il y a un courrier là-dedans. Ça arrive. C'est bien pour cela qu'on a multiplié les canaux d'information avec le Schaerbeek info, avec les réseaux sociaux, avec une information qui a circulé auprès de différentes personnes-relais, y compris vous. Donc c'est pour multiplier, effectivement, les canaux d'information sur cette réunion. Voilà tout ce que je peux vous confirmer aujourd'hui, et n'hésitez pas à demander, ou à proposer à d'autres citoyens de s'investir dans ces démarches. Maintenant, je vous rappelle aussi que c'est un parcours de trois réunions, et il est évidemment préférable d'assister aux trois réunions, puisque la première concernait une présentation diagnostic, la seconde différentes propositions et scénarios, et la troisième qui sera plutôt vers des explications ou un retour vers les habitants suite aux deux réunions précédentes. Mais on peut en parler, si vous le voulez, à un autre moment. Mais voilà ce que je tenais à vous expliquer ce soir et à réexpliquer par la même occasion à l'ensemble des conseillers communaux.

### **Ordre du jour n° 73 -- Agenda nr 73**

#### **La démolition de la Tour CCN et le Quartier Ouest de la Gare du Nord (Demande de Madame Claire GERAETS)**

##### **De afbraak van de CCN Toren en de westelijke wijk van het Noordstation (Verzoek van Mevrouw Claire GERAETS)**

**Madame Geraets** : Merci beaucoup Madame la Présidente. Il y a quelques semaines, nous avons été interpellés par les habitants du quartier Nord à Schaerbeek, qui s'inquiètent du devenir de la tour CCN de la gare du Nord. En effet, une demande de permis de démolir le bâtiment CCN de la gare du Nord est en cours d'instruction sur le site d'Openpermits.brussels. Et donc l'objet est de déconstruire le bâtiment appelé CCN jusqu'au niveau de rez-de-gare et y aménager un espace en plein air à destination de structures événementielles. Selon les informations reprises dans Openpermits, il semblerait qu'il n'y ait ni enquête publique, ni commission de concertation de prévue. Les habitants s'inquiètent à juste titre, car ils subissent déjà des nuisances depuis plus d'un an à cause des démolitions. Et d'autre part, les habitants nous alertent sur le fait que la modification du PPAS « Ilots 61-62-64 à 68-71-72 quartier Ouest de la gare du Nord », permettrait la réalisation de gabarits similaires aux tours WTC. Au-delà de la dégradation supplémentaire de l'environnement des habitants de ce quartier, la Région Bruxelloise et le quartier Nord n'ont vraiment pas besoin d'une tout de bureaux supplémentaire. Il y a des millions de m<sup>2</sup> de bureaux vides à Bruxelles, et ils n'ont pas besoin non plus d'une tour Up Site. Je pense que les bruxellois et les schaarbeekoïses ont besoin de logements de qualité et accessibles financièrement. Et donc mes questions sont les suivantes : à propos de la destruction de la tour CCN de la gare du Nord, est-il exact qu'il n'y aura ni enquête publique, ni commission de concertation ? Et quelles en sont les motivations ? Et d'autre part, à propos des îlots du

quartier Ouest de la gare du Nord, connaissez-vous les projets ? Quels sont-ils ? Pouvez-vous nous rassurer sur ce point ? Je vous remercie de vos réponses.

**Madame la Bourgmestre ff** : Merci Madame Geraets. Alors peut-être pour refaire une contexte actualisation de votre question, je voudrais vous rappeler qu'en mai 2020 nous avons, au sein de ce Conseil, lancé la procédure de modification du PPAS n° 19 intitulé « quartier Ouest de la gare du Nord ». On en a d'ailleurs parlé. Et j'ai expliqué à cette occasion-là que c'est notamment pour le bâtiment CCN qui s'était vidé de ses occupants ces dernières années, et qu'il y avait un projet de démolition – reconstruction à l'étude. Ce projet s'inscrivait, ou plus précisément, s'inscrit dans un contexte plus global, car la Région Bruxelloise développe une vision qu'elle appelle « territoire Nord », donc toute la zone qui va, grosso modo, du canal jusqu'à au-delà du chemin de fer, donc rue de Brabant, rue d'Aerschot et un peu plus haut, la petite ceinture, et en gros, Masui, plus ou moins. Donc il y a cette étude globale sur tout le territoire Nord. Par ailleurs, vous l'avez peut-être appris aussi, les tours Proximus, à côté de la gare du Nord, font également l'objet d'une étude spécifique, puisque, comme ça a été dit dans les journaux, elles seront probablement amenées à être vendues et transformées. La modification du PPAS doit donc permettre de tenir compte des nombreux enjeux du quartier, donc les deux dont je viens de vous parler, avec évidemment une étude, c'est l'objet d'un PPAS, sur la densité, les gabarits des bâtiments, la qualité des espaces publics, les affectations. Et bien évidemment, vous pouvez être rassurée là-dessus, le PPAS sera soumis à une enquête publique. Et le bureau d'étude aura d'ailleurs d'autres concertations avant, avec différents acteurs. Alors, pour en venir à vos questions plus précises, j'ai été moi-même voir le lien que vous avez indiqué et certes, je vous le concède, ce n'est pas très, très clair, mais je peux vous confirmer qu'il y aura bien une enquête publique et une commission de concertation sur ce permis qui a été déposé, et qui concerne donc la démolition du bâtiment, on ne peut pas appeler cela une tour, mais du bâtiment assez laid, reconnaissons-le, du CCN. Le service qui suit cette demande de dépôt de permis au niveau communal me confirmait qu'il n'y a pas encore de date exacte sur la tenue de cette enquête publique, mais qu'elle pourrait avoir lieu d'ici la rentrée de septembre. Mais de nouveau, cela reste au conditionnel, ça dépend du traitement de la Région sur le caractère complet ou non de ce dossier. Quand il sera complet, la Région nous le transmettra pour organiser l'enquête publique. En ce qui concerne le projet du promoteur privé pour la reconstruction, dans une seconde phase, de la tour du CCN, ce projet comporte, comme je l'ai déjà indiqué l'année dernière, du logement, du commerce, des équipements d'intérêt public (crèches, équipements sportifs, etc.). Et il est évident pour moi, pour nous, et même essentiel, que le projet promette un meilleur cadre de vie, une mixité de fonctions et redynamise le quartier. Non seulement pour ceux qui viendront s'y installer, mais évidemment aussi pour ceux qui y vivent déjà. Voilà ce que je voulais vous indiquer aujourd'hui. Nous n'avons pas encore connaissance, je vous l'ai dit, de ce permis lui-même, il est toujours à la Région et oui, il y aura une enquête publique. Et une commission de concertation.

**Madame Geraets** : Merci beaucoup pour vos réponses, que je pourrai transmettre aux habitants, et bien sûr, on va rester attentif à l'avenir de ce quartier, qui n'a déjà que trop souffert. Merci beaucoup.

**Madame la Bourgmestre ff** : Et c'est vrai qu'il y a beaucoup de chantiers pour le moment. Mais c'est pour un mieux.

#### **Ordre du jour n° 74 -- Agenda nr 74**

##### **Plan anti-pandémie dans les écoles communales schaarbeekoise (Demande de Madame Claire GERAETS)**

##### **Anti-pandemie plan in de Schaarbeekse scholen (Verzoek van Mevrouw Claire GERAETS)**

**Madame Geraets** : Merci Madame la Présidente. Le 18 mars dernier un post Facebook d'un responsable syndical alertait l'opinion à propos de la prise en charge du suivi des contaminations par le Covid 19 dans les écoles communales schaarbeekoises. Et je vais le citer ici, il disait : « la gestion Covid à Schaarbeek, chapitre... : dans une école primaire, le 16 septembre 2020, le directeur invite les enseignants à aller se faire tester à la suite d'un cluster dans l'école, et de bien garder la facture ». Or, lors de sa séance du 26 janvier dernier, le Collège communal refuse de rembourser les tests, sans aucune motivation apportée au refus. Par ailleurs, une implantation secondaire et fermée récemment à la suite d'un cluster parmi les membres du personnel. Le PSE écrit aux élèves pour les inviter à se faire tester. Pour les membres du personnel enseignants et éducateurs, rien n'est prévu. Le PSE ne s'estime pas compétent. D'autre part, des enseignants nous confirme qu'il existe encore des directions qui exigent des réunions en présentiel, sans aucune forme de procès, et en toute impunité, alors que le télétravail est obligatoire. Pour nous, de telles

attitudes sont incompréhensibles, alors que les enseignants mènent un combat incessant et exemplaire depuis un an pour maintenir les élèves et les écoles à flot. Mais aussi, certains parents se trouvent désemparés. Un de leurs enfants doit rester à la maison car un des enfants de sa classe est déclaré positif. Mais qu'en est-il de la fratrie avec qui il reste en contact étroit à la maison ? Comment organiser des dépistages ? Comment obtenir un code ? D'où mes questions : en septembre dernier, le directeur a pris les devants pour limiter au mieux la pandémie. C'est ce qui est prévu dans toutes les recommandations scientifiques internationales : le testing et le tracing. Pourquoi le remboursement des tests de ces enseignants n'est-il pas pris en charge par le Pouvoir Organisateur ? Quel est le rôle de la médecine du travail lorsqu'il y a un cluster parmi les membres du personnel, si le PSE se dit incompetent ? Quand les enseignants peuvent-ils obtenir un code pour se faire tester ? Quels est le suivi et le contrôle des directives concernant la limitation de la contamination et la tenue de réunions virtuelles et non en présentiel au sein des écoles ? Et enfin, quel est le plan de prise en charge du suivi des contaminations au sein des écoles de la Commune de Schaerbeek tant du point de vue des enseignants que du point de vue des élèves ? Je vous remercie pour vos réponses.

**Monsieur de Herde** : Comme l'a dit Madame Geraets, elle rappelle une série de faits qui ont été portés déjà de nombreuses fois à notre connaissance par les syndicats et qui ont d'ailleurs été débattus dans les organes compétents. Je voudrais signaler à Madame Geraets, et elle le sait, qu'il y a eu bien des périodes différentes pendant cette pandémie. Il y a d'abord eu le lockdown total jusqu'au 13 mai, puis il y a eu la réouverture jusqu'au 30 juin, puis il y a eu une autre ouverture avec d'autres modalités jusqu'à la veille des vacances de Toussaint, et puis il y a eu encore une autre période entre les vacances de Toussaint et les vacances d'hiver il y a encore eu d'autres conditions à partir de la rentrée, et puis, évidemment, nous savons où nous en sommes aujourd'hui. Donc, effectivement, Madame, quand le directeur de l'école 16 a été averti par les autorités communales, suite à une décision des autorités sanitaires de la Cocom, qu'il y avait un cluster dans son école, il a conseillé, et ça il a bien fait, à tous les enseignants d'aller se faire tester. Mais là où il a outrepassé ses compétences, c'est quand il a dit « et gardez bien la copie des frais que vous avez exposés ». Et là, il s'est complètement planté, parce qu'il n'a jamais été prévu, jamais, ni pour les enseignants, ni pour aucun autre membre du personnel communal que le Pouvoir Organisateur ou la Commune allait intervenir dans le remboursement des frais exposés en cas de testing. Donc, le directeur, là, il s'est trompé. La remarque lui a été faite. Ça a déjà été précisé aux syndicats, et je vois qu'ils ont besoin d'une ultime confirmation par votre intermédiaire. Heureusement, depuis, la Fédération Wallonie-Bruxelles a pris les dispositions, qui fait que le testing pour les enseignants est maintenant gratuit. Alors, vous posez une question simple. Effectivement, la PSE n'est pas compétente pour les agents enseignants. C'est bien la médecine du travail. Mais nous remarquons en général que les enseignants qui ont des symptômes, qui se déclarent d'ailleurs dans leur temps privé ou dans leur temps public, choisissaient, et on peut le comprendre, de d'abord aller voir leur médecin traitant, qui leur recommandait de faire un test. Et aujourd'hui, avec les facilités de testing, vont eux-mêmes passer un test plutôt que de s'adresser à la médecine du travail. En revanche, et c'est ça qui est parfois compliqué à comprendre, c'est que quand la commission communautaire détecte un cluster, c'est vrai qu'il demande au PSE d'informer qui les élèves, qui les parents d'élèves, et qui les membres du personnel. Donc ça peut prêter à confusion mais néanmoins les choses sont claires, la PSE est compétente pour les élèves et la médecine du travail est compétente pour personnel, y compris le personnel enseignant. Et je voudrais souligner d'ailleurs, devant l'ensemble des membres du Conseil, qu'il faut remercier et féliciter tous ces médecins scolaires et toutes ces infirmières scolaires qui, depuis le début de la pandémie, n'arrêtent pas leurs efforts d'alerte, de centralisation, du résultat des tests, des contacts avec la Cocom. Figurez-vous qu'ils tiennent même des permanences pendant le weekend. Et je voudrais ici souligner leur engagement et leur professionnalisme. Vous faites allusion à un autre incident, et les syndicats avaient d'ailleurs alerté la presse sur une réunion plénière dans le cadre du Plan de pilotage qui avait été organisée à Frans Fischer au mois d'octobre. N'en déplaise aux syndicats, cette réunion, à cette époque-là, était bien légale, et elle se tenait d'ailleurs dans la grande salle de gym avec masque et avec le respect de la distance d'un mètre et demi. Figurez-vous que les syndicats se sont même adressés au cabinet de la Ministre pour savoir si c'était bien raisonnable et le cabinet de la Ministre a bien confirmé que cette réunion était tout à fait légale, à cette époque-là. Et c'est seulement depuis quelques semaines qu'effectivement, les réunions en présentiel sont interdites et ont lieu en virtuel, ce qui est évidemment respecté partout. En tout cas je peux vous dire que grâce à la PSE, nous tenons un tableau exhaustif des cas d'élèves positifs et de personnel positif, qui sont d'ailleurs établis selon les recommandations de la Cocom. Et je voudrais signaler que même si ce n'est pas toujours facile, ni pour les parents, ni pour certains membres du personnel et ni pour même certains délégués syndicaux, parce que les règles changent assez souvent, ce qui est important quand même, c'est de souligner, et heureusement,

Madame Geraerts, que nous n'avons à déplorer jusqu'à présent, et pourvu que ça dure, dans les 1.200 personnels de l'enseignement communal, aucun décès, aucun soin intensif, et auprès de nos élèves non plus. Et même s'il y a pu avoir quelques imprécisions à gauche, à droite, je vous le concède, tout cela n'a heureusement pas entraîné de conséquences négatives. Je vous remercie pour votre écoute.

**Madame Geraets** : Merci beaucoup Monsieur De Herde, mais pour moi, c'est incompréhensible qu'on ait pas soutenu les enseignants en faisant ne fût qu'un geste pour leur rembourser leur test dans la situation pandémique que nous connaissons. Ça c'est une première chose, même si après, on peut rappeler les règles en disant que c'est à titre exceptionnel. Par rapport à la réunion d'octobre, ce n'est pas de cette réunion-là dont je voulais parler, mais bien d'une école particulière. On ne va pas ici s'étendre sur le sujet parce qu'il n'est pas question de question particulière, mais de s'assurer que les directives sont bien suivies.

#### **Ordre du jour n° 75 -- Agenda nr 75**

##### **La situation de l'asbl LTA – Solutions – Etat du dossier (Demande de Monsieur Mattheiu DEGREGZ)**

##### **De situatie van de vzw LTA - Oplossingen - Stand van het dossier (Verzoek van de heer Matthieu DEGREGZ)**

**Monsieur Degrez** : Merci Madame la Présidente. Vous êtes incohérents pour le vote de ces motions. Donc, c'est une interpellation qui concerne le Lambermont Tennis Academy. J'avais eu l'occasion de vous interpellier concernant la situation de la Lambermont Tennis Academy, en abrégé LTA, lors du Conseil communal du mois d'octobre 2020. Pour rappel, il s'agit d'une école de tennis importante pour notre Commune. Elle est active à Schaerbeek depuis 20 ans et a initié des milliers de jeunes Schaerbeekois, et les a formés à la pratique du tennis. C'est une école de tennis parfaitement adaptée aux schaerbeekois, avec un réel projet sportif, ouvert vers tous les publics schaerbeekois. La LTA, ce sont 450 jeunes et adultes à l'année et plus de 500 stages pour jeunes chaque année. L'organisation de stages est d'ailleurs reconnue par la Commune. J'espère que les échevins en charge me le confirmeront. Cette école de tennis connaît donc un réel succès auprès des schaerbeekois et de nombreuses familles sont concernées. Cette école de tennis occupe actuellement les infrastructures du club de tennis du Lambermont. Ces infrastructures communales ont été mises à disposition de l'ASBL Royal Tennis Club du Lambermont, en abrégé RTCL, notamment à la condition qu'une école de tennis y soit développée. En vertu de la convention de mise à disposition, 50% des infrastructures doivent être dédiées à l'école de tennis, c'est-à-dire aux jeunes et enfants de Schaerbeek. Or, je vous le rappelle, mais vous le savez déjà bien, le RTCL a décidé de ne pas renouveler la convention avec l'école de tennis, à date du mois de décembre 2021. En d'autres termes, l'école de tennis ne disposera plus d'infrastructures pour y mener ses activités à partir de janvier 2022. Lors du Conseil du mois d'octobre, l'échevin des Sports reconnaissait effectivement la difficulté, précisait ne rien pouvoir/vouloir faire à l'égard du RTCL, mais qu'une solution serait recherchée, par ailleurs, au sein de la Commune. A ce jour, aucune solution concrète n'a été proposée à l'école de tennis, aux jeunes qui la fréquentent et à leurs parents qui sont toujours dans le flou. La seule solution envisagée, un déménagement sur le site du Terdelt, semble difficile à mettre en œuvre dans les délais impartis. De manière générale, le Collège semble naviguer à vue en matière de gestion des infrastructures sportives et ne dispose visiblement d'aucun plan clair. En tout cas, sur la situation de l'école de tennis du Lambermont, le Collège est incapable de s'engager et de proposer une solution permettant à l'école de tennis de poursuivre ses activités. Est-ce qu'une relocalisation dans une autre infrastructure est-elle toujours envisagée ou est-elle abandonnée ? Allez-vous, ou pas, assumer ne vouloir ou ne pouvoir proposer une quelconque solution, ce qui reviendrait à abandonner les jeunes et les familles qui fréquentent la LTA ? Considérant l'expiration du préavis au 31 décembre 2021, il est plus que temps de mettre en œuvre une solution au bénéfice des jeunes et des enfants qui fréquentent l'école de tennis, ou en tout cas de faire œuvre de transparence en assumant ne pouvoir fournir une autre infrastructure sur le territoire schaerbeekois, et les inviter à quitter notre Commune, ce qui serait évidemment dommage. Et en tout cas, être transparent maintenant permettrait de se retourner. Par ailleurs, dans la mesure où il n'est pas clair qu'une école de tennis pour les jeunes et les enfants soit développée dans l'infrastructure communale occupée par le RTCL, quelles mesures comptez-vous prendre pour garantir et développer la pratique du tennis à destination des jeunes et des enfants ? Et enfin, quel projet sportif émancipateur et ouvert vers les quartiers de Schaerbeek souhaitez-vous y installer ? Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

**Monsieur Verzin** : Merci Madame la Présidente. Je voulais profiter de la prise de parole de Matthieu Degrez pour intervenir dans ce débat. J'entends toutes les questions qu'il a posées, et j'espère que l'échevin des

Sports aura des éléments pour lui répondre. J'ai une question complémentaire, en fait, qui me paraît importante. Vous savez que le Royal Tennis Club Lambermont a évidemment une convention avec la Commune dans le cadre de la concession dont elle bénéficie. Dans cette convention, il est précisé, me semble-t-il, que ce club de tennis a l'obligation d'organiser, effectivement, une activité tennis à destination des jeunes et dans des conditions extrêmement précises. Et donc, dans l'hypothèse où, effectivement, la LTA devrait quitter les installations qu'elle occupe actuellement, ce qui semble se vérifier, quelles sont les garanties que nous avons aujourd'hui que le Tennis Club Lambermont organisera bel et bien, à l'échéance, une alternative pour permettre aux jeunes de continuer à pratiquer le tennis dans des conditions telles que Matthieu Degrez l'a souligné fort opportunément, me semble-t-il ? Merci beaucoup.

**Monsieur Eraly** : Merci pour ces questions. Depuis le début de cette législature, la préoccupation du Collège a été de s'assurer que chaque jeune qui souhaite bénéficier des infrastructures communales pour pratiquer le tennis, ne soit pas pénalisé par la situation et la décision prise par le RTC Lambermont de mettre fin à sa collaboration avec la LTA. Sur ce point, les contacts que nous avons eus avec les responsables du RTC Lambermont ont été rassurants. Oui, il y aura bien une école des jeunes de tennis sur place. Et oui, le projet que développe le RTC Lambermont restera accessible dans des conditions similaires, aux jeunes qui fréquentaient l'école de tennis de Monsieur Maes. Peut-être que dans un temps voulu, le RTC Lambermont pourra présenter son projet. Actuellement, le territoire de Schaerbeek compte trois écoles de tennis réparties sur le site Terdelt, du Lambermont et du Wahis. Seuls les terrains du Terdelt et du Lambermont sont des propriétés de la Commune. Quand sera-t-il après le 31 décembre 2021 ? Et bien la réponse est simple. Il y aura toujours minimum trois écoles de tennis à Schaerbeek, avec toujours le même nombre de terrains. Soit 8 au Terdelt, dont trois bulles, 6 au Lambermont et 7 au Wahis. Et, évidemment, on fait tout pour qu'il y en ait un 4<sup>ème</sup>. Et donc, toujours la possibilité pour le même nombre de jeunes schaerbeekois de découvrir ou perfectionner leur tennis. Il n'est donc pas question d'inviter les jeunes schaerbeekois de chercher en dehors de Schaerbeek. Le Collège s'est engagé depuis des mois à rechercher les alternatives avec Monsieur Maes, Président de la LTA, afin de lui permettre de continuer ses activités totalement ou en partie. Dans ce cadre, plusieurs réunions de travail ont déjà lieu, en janvier et début mars. Une autre réunion est prévue d'ailleurs en avril. Lors de ces réunions, nous avons fait un état des lieux des opportunités dont dispose la Commune, des besoins et des demandes de Monsieur Maes. Mais évidemment, il faudra composer avec deux contraintes supplémentaires, une école de tennis qui est déjà présente dans les infrastructures du complexe sportif du Terdelt, géré par le Well Being Terdelt, qui dispose d'une convention avec l'ASBL qui gère le site Terdelt, à savoir l'ASBL Sport1030, et l'autre contrainte, c'est qu'il n'est pas possible d'installer d'autres bulles de tennis sur les terrains extérieurs, afin d'augmenter la possibilité de pratiquer le tennis pendant la saison d'hiver. En guise de conclusion, laissez-moi l'opportunité la ligne qui a toujours été suivie par le Collège dans cette histoire, avec une cohérence sans faille, la Commune a toujours évité de prendre parti pour l'une ou l'autre des parties à la cause. Ce Collège œuvre depuis le début au maintien d'une école de jeunes dans l'infrastructure confiée au RTC Lambermont, et c'est là l'enjeu principal qui va bien au-delà d'une question de personne. Avec la plus grande fermeté, mon collègue Frédéric Nimal et moi-même avons rappelé au RTC Lambermont ses obligations d'offrir une école de tennis ouverte, ambitieuse et de qualité pour les jeunes schaerbeekois et schaerbeekois. Et je pense, je sais, que ce message a été entendu par le RTC Lambermont. Je vous remercie.

**Madame la Bourgmestre ff** : Merci Monsieur Eraly. Je ne vous ai pas interrompu, mais donc, évitons de citer des personnes, même si tout le monde sait bien, dans ce cas-ci, de qui il s'agit. Petit rappel.

**Monsieur Degrez** : Je vous remercie Madame la Présidente. Je remercie Monsieur l'échevin pour sa réponse. Effectivement, ma question était surtout sur la LTA et l'ensemble des personnes et familles qui fréquentent, pas sur le responsable de cette ASBL. J'entends ce qui a été dit par rapport au développement d'un projet d'école de tennis sur le site du Lambermont. C'est une bonne nouvelle. On peut effectivement espérer qu'il soit d'une qualité semblable ou similaire à ce qui a été proposé. On peut s'interroger, pourquoi alors changer quelque chose qui semblait fonctionner ? Mais bon, j'ai bien compris la position qui consistait à ne pas prendre parti. Mais je pense quand même qu'il faut pouvoir être transparent au-delà d'un peu de langue de bois dont vous avez fait encore usage. Il faut être clair avec ses interlocuteurs et, voir clairement dire au responsable LTA mais également aux membres, ou jeunes, ou familles qui fréquentent : il n'y a pas de solution pour ça. Il y aura peut-être d'autres infrastructures ou d'autres structures qui vont se lancer, mais en tout cas dans ce que vous avez connu, avec qui vous avez connu, ce n'est pas possible sur notre territoire. Et être clair, et le dire et assumer, à un moment donné, avoir le courage un petit peu d'assumer une décision, et un peu de transparence et de clarté, parce que je crois que le flou dans lequel on entretient les choses, ce n'est vraiment pas bon. Bon pour personne.

**Ordre du jour n° 76 -- Agenda nr 76**

**La situation au CPAS de Schaerbeek (Demande de Monsieur Matthieu DEGREGZ )**

**De toestand in het ocmw van Schaarbeek (Verzoek van de heer Matthieu DEGREGZ)**

Monsieur Degrez a exposé son point lors des débats au point 48

Ce point est reporté -- Dit punt wordt overgedragen

**Ordre du jour n° 77 -- Agenda nr 77**

**La situation sociale au sein du CPAS de Schaerbeek (Demande de Madame Leïla LAHSSAINI)**

**De sociale toestand in het ocmw van Schaarbeek (Verzoek van Mevrouw Leïla LAHSSAINI)**

Madame Lahssaini a exposé son point lors des débats au point 48

Ce point est reporté -- Dit punt wordt overgedragen

**Ordre du jour n° 78 -- Agenda nr 78**

**Un préavis de grève au cpas, la paix sociale est gravement menacée (Demande de Monsieur Georges VERZIN)**

**Een stakingsaankondiging bij het ocmw, de sociale vrede ernstig bedreigd (Verzoek van de heer Georges VERZIN)**

Monsieur Verzin a exposé son point lors des débats au point 48

Ce point est reporté -- Dit punt wordt overgedragen

**QUESTIONS ORALES -- MONDELINGE VRAGEN**

**Ordre du jour n° 79 -- Agenda nr 79**

**L'installation des fontaines sur le territoire de Schaerbeek (Question de Monsieur Mohamed ECHOUEL)**

**Het plaatsen van fonteinen op het grondgebied van Schaarbeek (Vraag van de heer Mohamed ECHOUEL)**

**Monsieur Echouel** : Je vous remercie Madame la Présidente. Bonsoir à toutes et à tous. Je voulais poser une question sur l'installation des fontaines sur le territoire de Schaerbeek. Actuellement, Vivaqua propose aux communes un système de leasing, si je puis m'exprimer ainsi, pour l'installation des fontaines d'eau potable. Le placement de ces fontaines dans notre Commune est un avantage non négligeable pour les sportifs, les sans-abris, les mal-logés ou pour toute autre personne qui souhaite se désaltérer gratuitement, sans oublier la convivialité que cela apportera aux schaarbeekoïses. Mes questions sont donc : quel est le plan de la Commune ? Quel sera le budget réservé à ce projet ? Combien de fontaines notre Commune va installer pour le lancement de ce projet ? Pouvez-vous me dire quels sont les critères retenus pour décider de l'implantation de ces premières fontaines ? Et enfin, quels sont les indicateurs de réussite du projet afin d'implanter éventuellement d'autres fontaines ? Je vous en remercie.

**Monsieur Vanhalewyn** : Merci Monsieur Echouel. Nous avons tous les deux beaucoup travaillé avec Vivaqua dans les dernières années et vous savez comme l'enjeu de l'eau est important à nos yeux, est important aux yeux du Collège, et en particulier l'enjeu de l'accessibilité universelle de l'eau. Et de l'eau gratuite, en ce compris dans l'espace public. Vivaqua a en effet proposé aux 19 communes, il y a quelques

mois, de prendre en charge l'installation de fontaines publiques d'eau gratuite dans l'espace public. Le système économique proposé par Vivaqua est, en fait, une sorte de leasing, si je puis me permettre, où les communes prendraient à charge, ou paieraient 3.600 euros, ce sont les premières estimations proposées par Vivaqua, 3.600 euros pour proposer l'installation et l'entretien, 3.600 euros par fontaine, dans l'espace public. La Commune de Schaerbeek s'est, sur le principe, très vite montrée intéressée, a écrit à Vivaqua pour dire que nous étions intéressés, et dans un premier temps, la première année, d'installer 3 à 5 fontaines publiques. Sur le principe. Et si tout cela s'avérait positif, de continuer de l'ordre de 3 à 5 fontaines publiques par an, pendant 3, 4 ans. Mais sur le principe, il y a un accord du Collège de dire : on va essayer d'installer de 3 à 5 fontaines publiques dans les prochains mois. Quels critères ? On en est encore aux balbutiements et encore un peu aux premières réflexions. On a essayé de voir ce qui se faisait dans les villes étrangères ou belges en l'occurrence, plusieurs réflexions sur le court, quelles sont les nécessités sociales ? Vous avez parlé vous-même de migrants autour de la gare du Nord. Quelles sont les nécessités d'ordre plus environnementales, dans des endroits où il y a peu d'îlots de fraîcheur, et donc, dans des endroits où il y a beaucoup d'îlots de chaleur en temps de canicule ? Quelles seraient les codes civilité par rapport aux parcs publics ? Aux endroits où il y a des événements sportifs ? Et donc, nous sommes en train de réfléchir. Quels sont les endroits, je ne peux pas vous dire maintenant, nous n'avons pas encore choisi parce que la réflexion est en cours. Toujours est-il que vous posez la question ce mercredi 31 mars, et nous avons reçu un courrier la semaine passée, bien après que nous avons donné notre accord de principe, Vivaqua disant ; attention, attention ! Merci pour votre accord de principe, on prend acte que vous réfléchissiez aux implantations. Nous vous faisons part que nos réflexions en la matière ont évolué. Puisque c'est Vivaqua eux-mêmes qui disent qu'une fontaine publique ne peut pas être trop éloignée du réseau d'eau courante. Je m'explique par-là que si une fontaine publique est trop éloignée du réseau d'eau courante, il y a de l'eau qui stagne, presque de manière horizontale entre le réseau d'eau courante et la fontaine publique, et donc, que tout cela est favorable à la prolifération de microbes et autres. Donc, par exemple, on pourrait se dire, comme cela, intuitivement, tient, se serait bien d'avoir des fontaines publiques dans le parc Josaphat, mais comme il n'y a pas tout un tas de réseaux de distribution d'eau publique dans le parc Josaphat, tout cela ne va sans doute pas être, pour des raisons sanitaires et de prolifération de bactéries, souhaitable. Et donc nous avons notre réflexion d'une part, où est ce que ces endroits sont les plus justifiés. Il y a depuis quelques jours des suggestions plus explicites de la part de Vivaqua. Et donc, on continue cette réflexion et on espère aboutir dans le courant de l'année 2021 à des critères précis, pour ne pas monter un quartier ou un autre, mais des critères précis, un peu comme on le fait pour le plan trottoir, pour le plan asphalte, pour tout un tas d'autres plans. Mais je ne peux pas vous en dire plus pour le moment, pas que j'aie envie de vous cacher des choses, Monsieur Echouel, vous le savez bien, mais c'est que la réflexion n'est pas encore tout à fait aboutie.

**Monsieur Echouel** : Parfait, et merci de vos réponses. De toute façon, par après, je pense qu'il faudra réfléchir à l'horaire. Est-ce que ça va être ouvert 24h/24, et à une surveillance, qu'elle soit technique ou alors sociale, comme vous avez dit, dans un parc ou un endroit où il y a pas mal de gens qui passent. Et évidemment, accompagner ça par une communication pour que tout le monde le sache, parce que je pense que ça apportera, c'est le cas de le dire, une fraîcheur à Schaerbeek. Mais nous ferons le débat un peu plus tard. Je vous remercie Monsieur l'échevin.

#### **Ordre du jour n° 80 -- Agenda nr 80**

##### **La retransmission du conseil communal en direct (Question de Monsieur Elyass EL YAKOUBI)**

##### **De uitzending van de gemeenteraad in direct (Vraag van de heer Elyass EL YAKOUBI)**

**Monsieur El Yakoubi** : Merci Madame la Présidente. Je voudrais vous interpellier quant à la retransmission du Conseil communal en direct. S'il y a bien un point positif sur lequel la pandémie a permis de faire avancer certaines choses, c'est bien le fait que de nombreux schaarbeekois ont pu nous suivre de chez eux. Nous allons arriver, je l'espère, à une fin de cette pandémie, et donc nous allons un jour pouvoir reprendre nos séances en présentiel, ce qui est une très bonne chose, car plus de bug informatique, moins de problèmes liées aux votes et puis une retransmission en direct ne remplacera jamais des contacts humains. Malgré tout, le fait que nos concitoyens puissent nous suivre à distance reste une bonne chose en termes de démocratie et de transparence. Je pense à toutes ces schaarbeekoises et à tous ces schaarbeekois qui sont à mobilité réduite, ou qui ont des difficultés familiales ou autres, pour venir au Conseil communal. De plus,

la salle du Conseil ne peut accueillir les 135.000 habitants que compte notre Commune, alors qu'une retransmission en direct le peut. Permettre une plus grande transparence pour nos citoyens est une demande de longue date de mon groupe Ecolo-groen. Mes questions sont donc les suivantes : la retransmission du Conseil communal en direct va-t-elle continuer ? Si oui, sous quel format ? Un marché public est-il déjà lancé à ce sujet et selon quels critères ? Avez-vous pensé à davantage communiquer sur la retransmission actuelle en direct ? Et les retransmissions post Covid ? Une communication dans le Schaerbeek info est-elle prévue ? Est-ce qu'une traduction en direct du Néerlandais vers le Français est également prévue afin que tout le monde puisse comprendre ce qui se dit, car nous, les élus en présentiel, avons un casque et avons fort heureusement droit à une traduction officielle ? Le fait qu'il n'y ait pas de traduction pourrait à force désintéresser les gens qui nous suivait. Au nom du groupe Ecolo-groen, déjà merci pour vos réponses.

**Madame la Bourgmestre ff** : Merci Monsieur El Yakoubi. Nous avons déjà plusieurs fois évoqué ce sujet lors de Conseils précédents et ce projet aurait dû se concrétiser en 2020. Mais la pandémie en a décidé autrement. Des solutions sont mises en œuvre dans quelques communes et d'autres y réfléchissent. Il faut savoir que les coûts peuvent être très importants pour un suivi parfois extrêmement faible de la part de la population. Les systèmes mis en place, et on a fait le tour un petit peu des communes, vont du simple ordinateur avec une Webcam connecté à Facebook Live à l'équipement complet de la salle avec un système fixe de caméras dans les murs, qui pivotent selon la prise de parole, en passant aussi par une réalisation via une équipe de captation qui est donc en direct et qui suit les débats. Notre service Communication a déjà effectivement fait un tour du marché afin de pouvoir choisir en bon gestionnaire la meilleure solution. Les propositions les plus sages, mais cependant professionnelles, oscillent financièrement entre 2.000 euros et 6.000 euros la séance. Sans compter, bien souvent, l'investissement en matériel, et sans parler de la traduction. Par exemple, Bruxelles-Ville, qui comme nous, les Conseils communaux se passent dans une salle classée, donc à Bruxelles-Ville, ils font appel à une équipe qui vient lors de chaque Conseil. Et pour une période d'essai de 4 mois, cela fait 8 Conseils, il faut le rappeler, chez eux, ils ont alloué un budget de 100.000 euros. Pour 4 mois. Un des partenaires pressentis devait venir faire un test, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, en mars 2020. Ce test a été reporté suite à la crise Covid 19, et ne pourra se faire tant que nous ne nous réunissons pas en virtuel. Nous allons, dans les semaines qui viennent lancer un marché selon les formes légales et sélectionner notre partenaire. Nous espérons pouvoir choisir un système et l'implémenter avant la fin de l'année, en espérant bien sûr d'ici-là le retour des réunions en présentiel. Un article budgétaire de 30.000 euros a été prévu pour cela déjà en 2020, mais a été reporté, donc, en 2021. Entretemps le système actuel a permis une diffusion en direct, vous l'avez dit, et il est disponible ensuite sur le site de la Commune pour consultation. Les résultats ne sont pas mauvais et montrent surtout des visites en différé pour voir des interpellations citoyennes. Les débats de l'ordre du jour traditionnel sont beaucoup moins suivis. En ce qui concerne la traduction, un poste qui est une des raisons des coûts, la question n'est pas encore tranchée. Je vous rappelle que nos assemblées sont publiques et ne sont pas traduites pour les visiteurs non plus. Voilà les éléments que je pouvais vous préciser, si ce n'est l'information de la relance d'un marché public, qui sont les mêmes que celles dont j'ai déjà eu l'occasion de pouvoir vous communiquer.

**Monsieur El Yakoubi** : Merci Madame la Présidente. Malgré tout je voudrais quand même insister sur le fait que vous parlez des coûts. J'entends qu'ils sont super élevés, mais pour notre démocratie ça reste quand même important d'avoir un maximum de transparence, donc je ne doute pas qu'avec le Collège vous trouverez certainement des solutions pour que cela coûte peut-être moins cher tout en ayant un travail, ou un rendu de qualité. Et puis, vous parlez que c'est peu suivi. Et bien je pense qu'il y a moyen de faire des choses pour que cela soit plus attractif, qu'on intéresse un maximum les gens sur les décisions qui sont prises ici, mensuellement, et qu'ils comprennent un petit peu les enjeux. Et je n'en doute pas qu'ils les comprennent, mais qu'ils soient un maximum informés sur ce qui se passe. La traduction, certes, les personnes qui viennent n'ont pas la traduction, mais ce serait un petit bonus, ce ne serait pas du luxe. Mais merci pour vos réponses.

**Madame la Bourgmestre ff** : Je précise, l'enjeu des coûts, donc on trouvera, je l'espère, la solution la plus équilibrée en termes de qualité vs coûts. Donc la question se pose encore surtout pour la traduction mais donc pas pour le fait de trouver une solution de retransmission en direct de nos Conseils communaux et donc bien sûr quand on pourra mettre cela en œuvre-, la publicité sera faite pour nos citoyens.

**La séance publique est levée à 23 heures et 20 minutes -- De openbare vergadering wordt beëindigd om 23.20 uur.**

31.03.2021